



## C H A P I T R E X X I X.

## F O I X , C O M T É - P A I R I E .



Ecartelé au 1. & 4. d'or à 3. pals de gueules, qui est Foix. Au 2. & 4. d'or à deux vaches de gueules accolées, accornées & clarinées d'azur, qui est Bearn.

**L**ES villes principales de ce comté sont, Foix siege du Sénéchal de la province, Pamiers évêché, Mazeris, Tarascon, Saverdun, Vic-de-Séz, Bellestat, & Maz-d'Azil. Le roy Charles VII. par ses lettres données à Vendôme au mois d'août 1458. érigea ce comté en pairie en faveur de Gaston comte de Foix & de ses successeurs. Il assista au procès du duc d'Alençon en 1458. & représenta le comte de Toulouse au sacre de Louis XII. en 1498. La genealogie des comtes de Foix va être rapportée après les lettres d'érection.

## P I E C E C O N C E R N A N T L E C O M T E - P A I R I E D E F O I X .

*Lettres d'érection du comté de Foix en Pairie en faveur de Gaston comte de Foix.*

*Année 1458.*

*Mss. de la biblioth. Colb. vol. 56. p. 85.*

**C**AROLUS Dei gratiâ Francorum rex, ad honorem cedit & gloriam regnantium & regnorum, si ad regia potestatis dirigenda negotia insignibus viri conspiciantur officiis, & inclitis personarum præclararum dignitatibus præferantur, ut & ipsæ sua gaudeant nomina honoribus intitulata magnificis & cura regiminis talibus decorata lateribus, à sollicitudinibus releveretur, pacisque ac justitiæ roborat quæ regnorum & omnium fundamenta existunt, conservari commodius valeant & efficacius ministrari. Ex hoc etiam gratiam credimus extolli regnantium & vigorem crescere fidei & devotionis in fidelibus, si viri præclari virtutibus & nitore conspici meritorum congruis esserantur honoribus, & fidelium obsequiosa devotio condignis præmiorum retributionibus prosequatur, ut & ipsi pro suæ meritis probitatis sibi honoris titulos accrevisse congaudeant, & alii eorum exemplo ad similia ferventius animentur. Notum igitur facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod nos attendentes devotionis, fidei & fidelitatis probatæ constantiam, necnon prudentiam & proinde circumspectionis industriam carissimi & dilecti consanguinei nostri Gastonis comitis Fuxi, grataque & accepta servitia quæ nobis in nostris & regni nostri negotiis & guerris probatis effectibus impendit diutius & exhibet incessanter, ac labores etiam & expensarum onera, quæ ad nostrum & ipsius regni honorem subuisse dignoscitur, sicque volentes eundem comitem hujusmodi suæ probitatis & præcellentium meritorum obtentu honoribus promovere præcipuis, ipsum comitem de gratiâ nostræ abundantia & plenitudine regia potestatis, præfati regni nostri Franciæ creamus & promovemus in Parem, & Paritatis hujusmodi dignitatem comitatus Fuxi annexentes præsentium tenore statuimus, ut tam ipse quam hæredes & successores ejusdem comites Fuxi qui pro tempore fuerint Pares ejusdem regni perpetuis temporibus habeantur, omnique prærogativa, libertate & honore latentur & utantur quibus alii Pares Franciæ uti solent & pariter gaudere. Pro quâ siquidem Paritate nobis homagium præstitit idem comes ac pariter hæredes & successores sui Fuxi comites nobis & successoribus nostris Franciæ regibus præstare perpetuo tenebuntur. Quod ut ratum

DES PAIRS DEFF  
apud Vindobonam mensis Augusti anno Domini  
mo octavo. regni vero nostri regis octavo. Pe  
niti publico. C. MARCANT. B. Juss. d. a  
tenu d. reg.

GENEALOGIE DES  
ARTIC

COMTES D  
DE LA PREMI

**R**OGER I. du nom, comte de Foix, fils de  
de Carcassonne & de Germain de Bearn, qui  
qui en dépendent le titre de comte. Il donna  
à l'abbaye de Cluny le château de Luchan, le  
de Toulouse & la châtellenie, avec quinze  
te (4) excepté par le comte d'Alençon &  
de la comté de S. Paul, la femme aine  
C. 12. de mourir sans postérité, à l'exception de  
Femme, SICCARDE

**R**OGER II. du nom, comte de Foix,  
Roger, succéda au comte de Foix avec  
na par le partage (1) qu'il eut avec son  
1111 que son oncle Roger de lui donna  
Annuaire de la ville de Foix, que les com  
même année il fit une assemblée du clergé à  
la translation des reliques de S. Volusien, sur  
qui, le même jour en l'église de S. Jean  
Foix, lesse l'abbaye de Cluny, le comte de S. Jean  
D. La femme STEPHANIE, dame de Foix, qui  
apporta en dot à son mari, est nommée (1) dans  
Roger son fils pour les citoyens de Savignac de  
ROGER III. du nom, comte de Foix, qui  
II. Femme, ARSENDE, on ne sçait point  
Foix, sçavoir en l'art. p. 171.  
1. Femme de Foix, comte dans le comté  
de la vicomte de Bearn & de des comtes  
2. Raimond-Aragon de Foix, comte dans le

**R**OGER III. du nom, comte de Foix, fils  
d'Alençon, qui en dépendent le titre de comte.  
Comte de Luchan, le comte de Bearn  
de Marquis, qui le comte de Foix, qui  
furent les premiers comtes de Foix, ou en l'art.  
1141. Femme, sçavoir l'abbaye de Cluny, le comte de  
Femme, JIMENE de Bearn, qui  
comte de Bearn, & de la vicomte de  
1. ROGER-BERNARD comte de Foix,

A & stabile perpetuo perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Datum apud Vindocinum mense augusti anno Domini millesimo quadragentesimo quinquagesimo octavo, regni vero nostri trigesimo sexto. Per regem sedentem in sua curia communita paribus. *Signé, CHASICAUT. Et scellé d'un grand sceau de cire verte sur lacs de soye verte & rouge.*

GENEALOGIE DES COMTES DE FOIX.

ARTICLE I.

B COMTES DE FOIX, DE LA PREMIERE RACE.

I.

R OGER I. du nom, comte de Foix, fils puîné (a) de RAYMOND I. comte de Carcassonne & de *Garcende* de Beziers, joignit au château de Foix & aux terres qui en dépendoient le titre de comté, & donna du consentement de *Sicarde* sa femme à l'abbaye de Cluny le château de Lurdad, situé en la vallée de Savart, dans le comté de Toulouse & sa châtellenie, avec quinze villages & leurs églises, suivant une charte (b) expédiée par le conseil d'Isarn évêque de Toulouse, l'an 1074. le dimanche fête de la conversion de S. Paul, la seconde année du pontificat de Gregoire VII. indiction 12. & mourut sans posterité, à l'expédition de Jerusalem vers l'an 1098. Femme, SICCARDE.

(a) Oihenart, 2<sup>e</sup> edit. *notitia Vasconia* p. 553.

(b) D. Luc d'Acchery *Benedictin*.

I I.

R OGER II. du nom, comte de Foix, fils d'Amelie, & d'un frere du comte Roger, succeda au comté de Foix après la mort de son oncle l'an 1099. & reconnut par le partage (c) qu'il passa avec l'abbé de S. Antonin au mois de Juin de l'an 1111. que son oncle Roger & lui avoient injustement usurpé sur le monastere de S. Antonin la ville de Fredelas, que les comtes de Carcassonne lui avoient donnée. La même année il fit une assemblée du clergé, de la noblesse & du peuple pour celebrer la translation des reliques de S. Volusien, qui furent portées dans la chapelle de Montgaufi, & ensuite placées en l'église de S. Nazaire de Foix. Il mourut environ l'an 1116. *Voyez historia Fuxensium comitum Bertrandi Helie lib. 1.*

(c) M. de Marca, *hist. de Bearn*, liv. 8. ch. 11.

D I. Femme STEPHANIE, dame du pais des Marches de la basse Provence, qu'elle apporta en dot à son mari, est nommée (d) dans les actes d'hommages rendus au comte Roger son fils pour les châteaux de Saverdun & de Mirepoix.

(d) Ibidem, page 729.

ROGER III. du nom, comte de Foix, qui suit.

II. Femme, ARSENDE, on ne sçait de quel mariage vinrent les enfans qui suivent.

*Voyez Oihenart not. Vasc. p. 551.*

1. PIERRE de Foix, nommé dans le traité fait entre le comte de Foix son frere aîné, & le vicomte de Beziers le 2. des calendes d'avril 1127.
2. RAYMOND-ROGER de Foix, nommé dans le traité dont il vient d'être parlé.

III.

E R OGER III. du nom, comte de Foix, s'obligea le 31. mars 1127. avec ses freres envers Bernard-Athon vicomte de Beziers, & Cecile sa femme, de n'engager ni aliener sans leur consentement aucun droit dans les comtez de Toulouse, Comenges, Conserans & Carcassonne. Il reçut (e) l'hommage du château de Mirepoix, de Roger de Mirepoix, qui le tenoit en garde, ou en fief de lui; & Bernard de Belmont & ses freres lui prêterent serment de fidelité pour le château de Saverdun. Il mourut vers l'an 1143. *Voyez historia Fuxensium comitum B. Helie lib. 1.*

(e) Idem ibid.

Femme, XIMENE de Barcelonne, fille puînée de Raymond Berenger III. du nom, comte de Barcelonne, & de Doulee, comtesse de Provence.

1. ROGER-BERNARD comte de Foix, qui suit,

2. BRADIMENDE de Foix, épousa par contrat de l'an 1162. assistée du comte son frere Guillaume de Alana.



D'or à 3. pals de gueules.

## I V.

**R** OGER-BERNARD I. du nom, surnommé *le Gros* comte de Foix, recueillit la succession de son pere avant l'an 1144. qu'il donna à l'abbaye de S. Volucien de Foix (a), le bourg de Vebres, & le château de Perles. Il renouvela l'an 1149. les pareages arrêtés entre l'abbé de Pamiers & ses prédécesseurs, & accorda en 1161. à Dominique abbé de Sainte Marie de Bolbone & à son monastere, les droits qu'il avoit aux bois de Bolbone, le passage de toute sa terre & la franchise de la Leude du pont de Foix pour leur bestail. En 1167. Raimond V. comte de Toulouse lui donna en fief la ville de Carcassonne & le Carcassez, le pays de Razès, excepté Castelniel, & le bourg d'Alby, avec les châteaux de Povelha & d'Abzen, la seigneurie d'Ulmes & tout ce qu'il possédoit dans le comté de Foix, à charge d'hommage. Il mourut avant l'an 1188. Voyez *hist. Fuxensium comitum Bertrandi Helie lib. I.*

I. Femme, CECILE de Barcelonne, mourut sans enfans.

(b) *Ibid. p. 721.* II. Femme, CECILE-FERRANÉ de Beziers, fille de Raymond dit *Trincavel* vicomte de Beziers, fut mariée au mois de juin 1151. & eut pour dot (b) les châteaux de Cintergabelle & de Montaut, le bois de Bolbone & la seigneurie d'Ausepans, avec onze mil sols melgoriens.

1. ROGER de Foix, commit la garde de la tour de Saverdun, conjointement avec ses pere & mere au mois d'octobre 1165. à Sicfride de Leran & à ses fils. Il se trouve nommé au mois de janvier 1167. dans l'accord des privileges que donnerent le comte son pere & la comtesse sa mere, à ceux qui viendroient demeurer dans le bourg de Foix: il mourut avant son pere.

2. RAYMOND-ROGER, comte de Foix, qui suit.

3. N. . . de Foix, alliée à Roger de Cominges II. du nom, vicomte de Conserans. Voyez *tome II. de cette hist. p. 642.*

## V.

**R** AYMOND-ROGER comte de Foix, continua le pareage que ses prédécesseurs avoient fait avec l'abbé de S. Antonin de Pamiers (c) & le confirma la 2. ferie du mois de novembre 1188. Trois ans après il accompagna le roy Philippe-Auguste en son second voyage d'outremer, & eut à son retour plusieurs démêlés avec ses voisins, & principalement avec Ermengaud comte d'Urgel. Ils firent la paix par l'entremise du roy d'Arragon l'an 1205. Le comte de Cominges reconnut au mois de juillet de l'an 1209. tenir de lui à foy & hommage pour soi & ses successeurs la terre de Volvestre. Dans cette même année il s'engagea (e) dans le parti des Albigeois; prit leur défense contre Simon IV. du nom comte de Monfort, general de l'armée catholique, & lui livra (f) plusieurs combats, où il signala son courage, mais ayant été défait à Muret l'an 1213, il rentra dans l'obéissance de l'église; l'an 1215. il fut à Rome & assista au concile de Latran, où il obtint main-levée de ses biens, & à son retour irrité des violences que le comte de Montfort exerçoit envers lui, il se ligua une seconde fois avec Raymond VII. dit *le Vieil*, comte de Toulouse; contraignit le comte de Montfort de lever le siege de Toulouse, & recouvra ses terres; ensuite il assiegea le château de Mirepoix qu'il prit l'an 1222. & mourut (g) devant cette forteresse d'un ulcere contracté par les fatigues qu'il avoit esluées durant cette guerre. Il avoit fait son testament dans la ville de Pamiers le 16. may de la même année, par lequel

(a) *Ibid. l. VIII. ch. 13.*

(d) *Surita, liv. VIII. ch. 12.*

(e) *Chron. de Robert moine d'Anxerre, fol. 103.*

(f) *Hist. des Albigeois de Pierre rasino des Vaux de Cernay, ch. 46. 83. & 84.*

(g) *Guill. de Puy-Laurent.*

DES PAIRS DE FA  
 lequel il avoit été le premier dans l'abbaye de  
 moines aussi bien que celle de Pamiers, en 1149.  
 1. Femme PHILIPPE, qu'une grande partie de  
 2. ROGER-BERNARD II. du nom, comte  
 2. RAIMOND-ROGER de Foix, surnommé par son  
 nom de Bolbone.  
 3. Comte de Foix marié à Bernard V. du nom  
 4. comte de Cominges & de Couserans  
 d'après. Voyez *tome II. de cette hist. page 642.*  
 5. Femme, ERMENGARDE de Narbonne  
 6. AYMAROC de Foix, fut digne en 1167. de  
 la parole de son pere, qui lui laissa en mourant  
 l'œuvre dans les diocèses de Narbonne & de  
 entre les mains de comte de Montfort, pour  
 pour pour la rançon d'un comte d'Artois  
 pape pour le comte de Foix son frere, comte  
 qui il fit avec lui  
 7. Comte de Foix, n'est pas nommé dans le titre  
 8. ERMENGARDE de Foix, n'est point nommée  
 épousa par contrat de l'an 1151. au mois de  
 de Doucien, vicomte d'Ensisheim & de  
 Outre ces enfants le comte Raymond eut un  
 seigneur de Savoyen en 1143. son frere  
 fut deventer les seigneurs & vicomtes de  
 du comte Roger-Bernard, avec la comtesse  
 demortelle, de laquelle vint ce seigneur de  
 en pendre cette terre Long de Foix, l'an  
 II. aux enfans de Gaston L. comte de Foix, &  
 de Loup de Foix, dont on fait descendre le  
 VI.  
 ROGER-BERNARD II. du nom, fut  
 aussi enveloppé dans les guerres de  
 l'année 1188, & eut à regretter les comtes  
 son frere. Après la mort de son pere il eut le  
 des Albigeois, & fut pendant son vivant  
 seigneur. Après diverses rencontres de guerre  
 la paix avec l'église, & le comte (c) en  
 16. juin 1193. à la volonté & autorité de  
 du roy S. Louis. Il reçut ensuite en 1194.  
 ses seigneurs sur le domaine de Carcassonne  
 de Toulouse lui remit le 26. septembre 1201.  
 comte, à la réserve de l'hommage accoutumé  
 1192. les anciens pareages faits entre le comte  
 fit la guerre au comte d'Urgel, qui fut vaincu  
 7. septembre le 22. octobre 1206. & mourut  
 fait son testament l'année précédente & fut  
 1. Femme, ERMENGARDE de Carcassonne  
 de Carcassonne, fut mariée par contrat de  
 Cominges, ou de Carcassonne, le 10. juillet  
 2. RAYMOND-ROGER de Foix, comte de Foix, qui  
 qui le comte de son pere son frere  
 3. des comtes de son pere son frere  
 mandement pour l'année 1213. comte de  
 II. Femme, ERMENGARDE de Narbonne, fille  
 de Narbonne, & de Narbonne le 10. juillet  
 de son dot 1200. son frere  
 Carcassonne de Foix, à qui son frere laissa par son  
 les seigneurs de Foix en 1196. comte de  
 1196. dont l'aïeul (g) comte d'Urgel, de  
 Tome III.

A lequel il avoit élu sa sépulture dans l'abbaye de Bolbone, à laquelle il fit plusieurs donations aussi-bien qu'à celle de Pamiers, en réparation des torts qu'il y avoit causés. Voyez *hist. Fuxensium comitum* Bertrandi Helic, liv. 1.

I. Femme PHILIPPE, qu'une genealogie manuscrite surnomme de *Moncade*.

1. ROGER-BERNARD II. du nom, comte de Foix, qui suit.

2. RAYMOND-ROGER de Foix, destiné par son pere pour être religieux au monastere de Bolbone.

3. CECILE de Foix mariée à *Bernard V.* du nom comte de Cominges, fils de *Bernard IV.* comte de Cominges & de *Contours* de la Barthe, eut en dot 500. marcs d'argent. Voyez *tome II. de cette hist. page 632.*

II. Femme, ERMENGARDE de Narbonne.

1. AYMERIC de Foix, fut donné en otage au comte de Montfort pour sûreté de la parole de son pere, qui lui laissa en mourant par voye d'institution tous ses biens situez dans les dioceses de Narbonne & de Carcassonne. Il étoit encore alors entre les mains du comte de Montfort, puisque son pere ordonna à son ainé de payer pour sa rançon cinq cens marcs d'argent: il vivoit en 1229. qu'il fut pleige pour le comte de Foix son frere, envers le roy Saint Louis du traité de paix qu'il fit avec lui.

2. OTHON de Foix, n'est pas nommé dans le testament de son pere.

3. ESCLARMONDE de Foix, n'est point nommée dans le testament de son pere: elle épousa par contrat de l'an 1225. au mois de janvier *Bernard d'Allion*, seigneur de Donezan, vicomte d'Evoly, de Querigut, & de Son.

Outre ces enfans le comte *Raymond-Roger* eut encore un fils nommé *Loup* de Foix, seigneur de Saverdun en 1243. dont la naissance est douteuse (a). *David Blondel* en fait descendre les seigneurs & vicomtes de Rabat. On ajoûte qu'avant le mariage du comte *Roger-Bernard*, avec la comtesse *Philippe*, il avoit épousé secretement une demoiselle, de laquelle ayant été séparé, & elle retirée en un monastere, il en avoit eu pendant cette retraite *Loup* de Foix, seigneur de Saverdun. Voyez *cy-après l'art. IX. aux enfans de Gaston I. comte de Foix, ou selon quelques auteurs on place ce Loup de Loup de Foix, dont on fait descendre les mêmes seigneurs & vicomtes de Rabat.*

(a) Oihenart, Nouv. Vasc. b. 552.

## VI.

ROGER-BERNARD II. du nom, comte de Foix, surnommé *le Grand*, fut aussi enveloppé dans les guerres des Albigeois (b) où il se signala, y acquit le surnom de *Grand*, & traversa toujours les entreprises & les desseins du comte de Montfort. Après la mort de son pere il eut sur les bras tout le fardeau de la guerre des Albigeois, & fut poursuivi non seulement par les croizez, mais par le roy en personne. Après diverses rencontres & traitez de part & d'autre, il conclut enfin la paix avec l'église, & se soumit (c) avec *Aymery* & *Loup* de Foix ses freres le 16. juin 1229. à la volonté & misericorde du Cardinal Romain légat du pape & du roy S. Louis. Il reçut ensuite en don de ce même prince mille livres de rentes assignées sur le domaine de Carcazez, dont il lui fit hommage; & le comte de Toulouse lui rendit le 26. septembre 1230. (d) tout ce qu'il lui detenoit injustement, à la réserve de l'hommage accoutumé. Il renouvela au mois d'octobre 1232. les anciens pareages faits entre les abbez de Pamiers, & ses predecesseurs; fit la guerre au comte d'Urgel, qui fut terminée à son avantage par arbitres les 7. septembre & 22. octobre 1236. & mourut le 4. may 1241. (e) après avoir fait son testament l'année précédente & élu sa sepulture en l'abbaye de Bolbone.

(b) M. de Marca, *hist. de Béarn*, l. VIII. c. 19. &c.

(c) Catel, *hist. des comtes de Toulouse*.

(d) Archives de la Tour royale de Foix.

(e) Guill. de Puy-Laurent.

I. Femme, ERMESSENDE de Castelbon, fille unique & heritiere d'*Arnaud* vicomte de Castelbon, fut mariée par traité du 10. janvier 1202. apporta en dot le vicomté de Cerdagne, ou de Castelbon, & mourut au mois de janvier 1229.

1. ROGER IV. du nom, comte de Foix, qui suit.

E 2. ESCLARMONDE de Foix, mariée à N. . . . vicomte de Cardonne, eut par le testament de son pere 750. marcs d'argent, & par celui de sa mere du 5. des calendes de janvier 1229. 10000. sols melgoriens (f). Une genealogie manuscrite porte qu'elle épousa *Jacques d'Arragon* roy de Majorque.

(f) Ainsi nommez du château de Melguil ou Lanquedoc où on battoit monnoye.

II. Femme, ERMENGARDE de Narbonne, fille d'*Aymery V.* du nom, vicomte de Narbonne, & de *Marguerite* de Marly, fut mariée par traité du 25. janvier 1232. & eut en dot 30000. sols melgoriens.

CECILE de Foix, à qui son pere laissa par testament 30000. sols melgoriens payables lorsqu'elle seroit en âge d'être mariée: elle épousa au mois de janvier 1256. dom *Alvare* (g) comte d'Urgel, dont elle eut *Ermengaud* comte d'Ur-

(g) Diago, l. 3. ch. 12.

gel & dom *Alvare* vicomte d'Ager : elle eut beaucoup à souffrir à cause du procès & des guerres qui survinrent à raison du divorce de son mari avec Constance de Moncade sa premiere femme. A

## VII.

(a) M. de Marca, *hist. de Bearn*, l. 8 c. 23. & c. Catel, *hist. des comtes de Toulouse*, l. 2. c. 7.

**R** OGER IV. du nom, comte de Foix, recueillit toute la succession de son pere; se liguant (a) l'an 1242. avec Henry III. roy d'Angleterre & Raymond VIII. comte de Toulouse, contre le roy S. Louis, qui l'ayant détaché de leurs interêts, le porta à déclarer la guerre au comte de Toulouse le 25. octobre de la même année; puis au mois de janvier suivant s'étant rendu auprès du roy pour moyenner la paix avec le comte de Toulouse, il fit hommage au roy seul de toutes les terres qu'il tenoit auparavant du comte de Toulouse. Peu de temps après il prit les armes contre Bernard VI. comte de Cominges, qui avoit ravagé quelques-unes de ses terres, & même assiéger son oncle dans un château; le vainquit & le fit prisonnier l'an 1247. Tout fut enfin pacifié par l'autorité du roy, & moyennant la terre de Saverdun que le comte de Toulouse lui detenoit, & qui lui fut renduë. Il eut ensuite de grands démêlez avec Jacques roy d'Arragon, & le comte de Provence pour certaines terres, & il fut obligé de payer 10000 sols pour les frais de la guerre, & de remettre entre les mains du roy d'Arragon les places d'Erils & de Foix, qui les lui rendit aussi-tôt à titre de fief. Il eut encore d'autres differens pour quelque lieux du comté d'Urgel, dont les comtes de Foix vicomtes Castelbon s'étoient saisis; ce qui fut pacifié par le mariage de sa sœur avec le comte d'Urgel qu'il assista de ses armes & de ses deniers pour les frais qu'il falloit faire à la poursuite du procès qu'il avoit contre Constance de Moncade sa premiere femme. Il avoit renouvelé le 23. juillet de l'an 1241. les pareages que ses predecesseurs avoient faits avec l'abbé de Pamiers, & en avoit fait de nouveaux avec l'abbé de Lezat; en fit aussi l'an 1250. avec l'abbé du Maz-d'Azil; & le 12. janvier 1251. avec celui de Bolbone; s'entremet de l'accommodement du vicomte de Beziers avec le roy S. Louis qu'il moyenna l'an 1247. fit son testament l'an 1263. mourut le 24. fevrier de la même année, & fut enterré dans l'église de l'abbaye de Bolbonne, qu'il avoit fait bâtir à ses dépens sous le vocable de S. Jacques & de S. Philippe. B

Femme, BRUNISSENDE de Cardonne, fille de *Raymond-Fouques*, vicomte de Cardonne, mourut l'an 1289. (b) & fut inhumée dans l'église des Jacobins de Pamiers. Voyez *hist. Fuxensium comitum B. Helie*, l. 1.

(b) *Histoire de Bearn*, l. 8. c. 28.

1. ROGER-BERNARD III. du nom, comte de Foix, qui suit.

2. PIERRE de Foix, est nommé avec *Roger-Bernard* son frere dans un acte de l'an 1249. par lequel le comte *Roger* leur pere décharge Pierre abbé de Lezat d'une *albergue* ou repas qu'il étoit obligé de donner au comte de Foix & à ceux de sa suite le jour de la fête de S. Pierre.

(c) Catel, *Memoires pour l'hist. de Languedoc*, l. 4.

3. SIBYLLE de Foix, (c) mariée du vivant de son pere avec *Aymery VI.* vicomte de Narbonne, mourut avant l'an 1289. De cette alliance vinrent *Aymery VII.* vicomte de Narbonne, & *Pierre* vicomte de Narbonne.

(d) M. de Marca *hist. de Bearn*, l. 9. c. 12.

4. AGNE'S de Foix, (d) épousa le 3. octobre 1256. *Eschivat III.* de Chabanois comte de Bigorre, vicomte de Conferans; lequel mourut à Olite l'an 1283. elle eut pour dot 25000. sols morlans (e).

(e) Ainsi nommez de Morlas, où cette monnoye se fabriquoit.

5. PHILIPPE de Foix, femme de *Arnaud* de Cominges, dit d'*Espagne*, vicomte de Conferans, comte de Paillas, fils de *Roger* de Cominges IV. du nom, vicomte de Conferans, & de *Erise* dame d'*Espagne* & de Montéspan; son pere lui laissa par testament 5000. sols morlans. Voyez tome II. de cette *hist.* p. 643. D

6. ESCLARMONDE de Foix, fut élevée au château de Foix par ordonnance de son pere, qui défendit de la marier avant l'âge de 15. ans accomplis, la substitua à *Roger-Bernard* son frere, & lui légua 4000. sols melgoriens payables le jour de ses noces. elle épousa le 12. octobre 1275. *Jacques* d'Arragon II. du nom, roy de Majorque (f).

(f) *Spicileg. de Dom Luc d'Achery*, tome VIII. p. 251.

Marquesse bâtarde de Foix, femme de *Pierre-André*, est mentionnée dans le testament du comte *Roger* son pere, qui lui légua pendant sa vie les revenus de la bastide de Loubenes.



VIII.  
**R** OGER-BERNARD III. du nom, comte de Foix, recueillit toute la succession de son pere; se liguant l'an 1242. avec Henry III. roy d'Angleterre & Raymond VIII. comte de Toulouse, contre le roy S. Louis, qui l'ayant détaché de leurs interêts, le porta à déclarer la guerre au comte de Toulouse le 25. octobre de la même année; puis au mois de janvier suivant s'étant rendu auprès du roy pour moyenner la paix avec le comte de Toulouse, il fit hommage au roy seul de toutes les terres qu'il tenoit auparavant du comte de Toulouse. Peu de temps après il prit les armes contre Bernard VI. comte de Cominges, qui avoit ravagé quelques-unes de ses terres, & même assiéger son oncle dans un château; le vainquit & le fit prisonnier l'an 1247. Tout fut enfin pacifié par l'autorité du roy, & moyennant la terre de Saverdun que le comte de Toulouse lui detenoit, & qui lui fut renduë. Il eut ensuite de grands démêlez avec Jacques roy d'Arragon, & le comte de Provence pour certaines terres, & il fut obligé de payer 10000 sols pour les frais de la guerre, & de remettre entre les mains du roy d'Arragon les places d'Erils & de Foix, qui les lui rendit aussi-tôt à titre de fief. Il eut encore d'autres differens pour quelque lieux du comté d'Urgel, dont les comtes de Foix vicomtes Castelbon s'étoient saisis; ce qui fut pacifié par le mariage de sa sœur avec le comte d'Urgel qu'il assista de ses armes & de ses deniers pour les frais qu'il falloit faire à la poursuite du procès qu'il avoit contre Constance de Moncade sa premiere femme. Il avoit renouvelé le 23. juillet de l'an 1241. les pareages que ses predecesseurs avoient faits avec l'abbé de Pamiers, & en avoit fait de nouveaux avec l'abbé de Lezat; en fit aussi l'an 1250. avec l'abbé du Maz-d'Azil; & le 12. janvier 1251. avec celui de Bolbone; s'entremet de l'accommodement du vicomte de Beziers avec le roy S. Louis qu'il moyenna l'an 1247. fit son testament l'an 1263. mourut le 24. fevrier de la même année, & fut enterré dans l'église de l'abbaye de Bolbonne, qu'il avoit fait bâtir à ses dépens sous le vocable de S. Jacques & de S. Philippe.



Ecartelé au 1. & 4. d'or à 3. pals de gueules, qui est de Foix Au 2. & 3. d'or à deux vaches de gueules, accornées, accolées, clarinées d'azur, qui est Bearn.

## VIII.

**A** **ROGER-BERNARD III.** du nom, comte de Foix, & vicomte de Castelbon, succéda à son pere sous la tutelle de sa mere à cause de son bas âge, laquelle lui fit donation le 17. avril 1265. de tous les revenus des places de Carcassés, qui lui appartenoient à cause de cette tutelle. Il s'engagea (a) dans la querelle de Geraud V. du nom, comte d'Armagnac, contre Geraud de *Casabon* seigneur de Haulpouy, qui avoit mis ses terres sous la protection du roy; prit par force & démolit le château de Haulpouy, & attaqua le sénéchal de Toulouse qui passoit par ses terres. Le roy Philippe le Hardy pour le punir de ce qu'il avoit refusé de le venir trouver, vint en Languedoc (b) l'an 1272. s'empara des seigneuries du comte; l'assiegea dans son château de Foix, & l'envoya prisonnier à celui de Beaucaire, où il le laissa un an. Ayant ensuite reconnu sa faute, le roy le mit en liberté; lui rendit son comté, & le fit chevalier de sa main. Il eut depuis un differend (c) avec Pierre III. du nom roy d'Arragon, qui l'assiegea dans Balaguier, & le contraignit de se rendre à discretion; il fut conduit prisonnier au château de Suirance, d'où il ne sortit que par l'entremise de la reine de Majorque sa sœur, avant la guerre de la France contre l'Arragon, dans laquelle il servit le roy Philippe le Hardy avec beaucoup d'affection, & eut le commandement de l'avantgarde de l'armée, avec laquelle le roy assiegea Gironne. Il servit encore depuis le roy Philippe le Bel contre les Anglois, & eut pour récompense le gouvernement d'une partie de la Gascogne. Son démêlé avec Bernard VI. comte d'Armagnac pour la succession du vicomté de Bearn, troubla long-temps toute la Gascogne. Il mourut la vigile de la purification de la Vierge l'an 1301. à Tarascon dans le comté de Foix (d), & fut enterré dans l'abbaye de Bolbone, suivant Oihenart en sa notice de Gascogne, p. 554. Voyez *hist. Fuxensium comitum B. Helie*, l. 2. impression de 1540.

(a) Guil. de Puy-Laurent.

(b) Chron. de Guill. de Nangis, p. 483.

(c) Surita, *Ind. Arr.* l. 2.

(d) M. de Marca *dit 1301. hist. de Bearn*, l. 8. c. 20.

Femme, **MARGUERITE** de Moncade vicomtesse de Bearn, seconde fille de *Gastont* de Moncade VI. du nom, vicomte de Bearn, & de *Mathe* de Mastas comtesse de Bigorre, vicomtesse de Marfan sa premiere femme; fut mariée l'an 1252.

1. **GASTON I.** du nom comte de Foix, vicomte de Bearn, qui suit.
2. **CONSTANCE** de Foix, fut accordée avec *Jacques* Infant d'Arragon, par traité passé à Lérida le 14. decembre 1278. lequel n'eut aucun effet; elle épousa depuis le 2. fevrier 1296. *Jean* de Levis I. du nom, seigneur de Mirepoix, fils aîné de *Guy* de Levis, & d'*Isabeau* de Marly. La genealogie des seigneurs de Levis sera rapportée dans la suite de cette histoire au chapitre du duché-Pairie de Ventadour. *Constance* de Foix fit son testament au château de Lerans le 8. septembre 1332. ordonnant sa sepulture au monastere des religieuses de Cisteaux dit de Beaulieu, à Mirepoix.
3. **BRUNISSENDE** de Foix, fut mariée vers l'an 1298. avec *Elie Talegrand* comte de Perigord, fils d'*Archambaud* II. comte de Perigord, & de *Marie* d'Anduze, dont elle fut la seconde femme, & auquel elle apporta en dot six mille livres tournois. Elle fut établie curatrice d'*Archambaud* comte de Perigord son fils âgé de 14. ans le mercredi après la fête de sainte Luce 1316. suivant un acte passé dans la maison des freres mineurs de Périgueux, rapporté page 297. du second tome des notes d'*Etienne* Baluze sur les vies des papes d'Avignon. Voyez cy-devant page 73. de ce III. tome.
4. **MARGUERITE** de Foix, premiere femme de *Bernard Jourdain* IV. du nom, baron de l'Isle-Jourdain, fils de *Jourdain* V. & de *Guillemette* de Durfort dame de Clermont Sous-Biran; elle mourut avant l'an 1324. que son mari étoit remarié. Voyez tome II. de cette hist. page 707.
5. **MATHE** de Foix, porta 6000. l. tournois pour sa dot à *Bernard* IV. du nom, comte d'Astarac son mary. De cette alliance sont descendus les comtes d'Astarac, rapportez tome II. de cette histoire, page 618. & suivantes.

Arnaud bâtard de Foix évêque de Pamiers, (a) a été omis par MM. de Sainte Marte dans le *Gallia Christiana* de 1656..

(a) Oihenart, *Not. Vasc.* p. 152.

## IX.

(b) *Recueil des rit. des abbayes du Maz-d'Azil & de Combelongue*, bibl. Colb.

(c) Olhogaray dit 1316. aux *Auzousins*.

(d) *Sarita*, l. 7. c. 14.

**GASTON I.** du nom, comte de Foix, vicomte de Bearn & de Castelbon, institué héritier par le testament de son pere, étoit sous la tutelle de sa mere l'an 1302. suivant une transaction du 3. des nones de novembre de la même année, qu'elle passa avec Carbonellus abbé de Combelongue au pais de Foix (b). Au commencement de decembre 1303. il confirma les privileges de la ville de Pamiers, & continua de faire la guerre à Bernard VI. comte d'Armagnac pour le vicomté de Bearn; mourut à Pontoise au retour de la guerre de Flandres le samedi fête de sainte Luce 1315. (c) & fut enterré dans l'église du grand couvent des Jacobins de Paris. *Voyez hist. comitum Fuxensium B. Helie l. II.* B

Femme, JEANNE d'Artois seconde fille de Philippe d'Artois seigneur de Conches, & de Blanche de Bretagne, mariée par traité du mois d'octobre 1301. survécut long-tems son mary. *Voyez tome I. de cette histoire*, p. 385.

1. GASTON II. du nom, comte de Foix, qui suit.
2. ROGER-BERNARD de Foix vicomte de Castelbon, dont la posterité sera rapportée au §. II. de cet article.
3. ROBERT de Foix seigneur de Donezan, élu évêque de Lavaur le 1. juillet 1338. succeda à Roger d'Armagnac, & eut pour successeur Archambaud de Lautrec. *Voyez Gal. Christ. edit. 1656. tome III. p. 1141.*
4. MARGUERITE de Foix, nommée dans le testament de son pere.
5. BLANCHE de Foix, nommée aussi au testament de son pere, femme de Jean de Grailly Captal de Buch, dont la posterité sera rapportée cy-après. C
6. JEANNE de Foix (d) mariée l'an 1330. à Pierre d'Arragon comte d'Ampuries, fils de Jacques II. roy d'Arragon, mourut avant l'an 1361.

*Enfans naturels de GASTON I. comte de Foix*, suivant Oihenart en sa notice p. 552.

- I. & II. Raymond-Arnaud & Loubat de Foix.
- III. Barnefe, mariée avec Aner, fils de Raymond-Arnaud seigneur de Gerseseffe.

## X.

(e) *Registres de la Chambre des Comptes de Paris*.

(f) *Maciana*, l. 26. c. 11.

**GASTON II.** du nom, comte de Foix vicomte de Bearn, fut institué héritier par le testament de son pere. Le roy écrivant du bois de Vincennes l'an 1338. à Gaston comte de Foix autrefois son lieutenant en Languedoc, l'appelle son très-cher & feal cousin (e). Il eut plusieurs démêlez avec les comtes d'Armagnac & de Cominges, prit sur les Anglois le château de Tartas l'an 1339. & le réduisit sous l'obéissance du roy, avec plusieurs places d'alentour. Il vint ensuite trouver le roy Philippe de Valois à Noyon; l'accompagna dans la guerre de Flandres, & reçut en récompense de ses services le vicomté de Lautrec. Depuis il passa en Espagne pour servir Alphonse XI. roy de Castille contre les Maures, & mourut (f) à Seville en Espagne au mois de Septembre 1343. ayant fait son testament dès le 28. novembre 1330. Son corps fut apporté en l'abbaye de Bolbone, où il fut enterré. *Voyez hist. Fuxensium comitum B. Helie, liv. II.*

Femme, ELEONORE de Cominges, seconde fille de Bernard VI. du nom, comte de Cominges, & de Laure de Montfort. *Voyez tome II. de cette Histoire*, page 634.

**GASTON-PHÆBUS III.** du nom, comte de Foix, qui suit.

*Enfans naturels de GASTON II. comte de Foix.* E

(g) *Froissart*, vol. III. c. 8.

- I. Arnaud-Guillaume, bâtard de Foix tué par les Toulousains dans le château de Mirremond.
- II. Pierre, bâtard de Foix (g) dit de Bearn, marié à Florence d'Arragon dame de Biscaye, fille unique de Jean infant d'Arragon, dont il eut Pierre & Adrienne de Bearn.
- III. Bearnefe, bâtarde de Foix, femme d'Arnaud-Raymond de Châteauneuf, vicomte d'Ortez.
- IV. Marguerite, bâtarde de Foix, femme de Jean de Châteaerverdun, seigneur de Caumont.

## XI.

**GASTON-PHÆBUS** comte de Foix, & vicomte de Bearn, & de Castelbon, fut institué héritier par le testament de son pere, & mourut à Pontoise le 15. juillet 1315. & fut enterré dans l'église du grand couvent des Jacobins de Paris. *Voyez hist. comitum Fuxensium B. Helie l. II.*

Femme, JEANNE d'Artois seconde fille de Philippe d'Artois seigneur de Conches, & de Blanche de Bretagne, mariée par traité du mois d'octobre 1301. survécut long-tems son mary. *Voyez tome I. de cette histoire*, p. 385.

1. GASTON II. du nom, comte de Foix, qui suit.
2. ROGER-BERNARD de Foix vicomte de Castelbon, dont la posterité sera rapportée au §. II. de cet article.
3. ROBERT de Foix seigneur de Donezan, élu évêque de Lavaur le 1. juillet 1338. succeda à Roger d'Armagnac, & eut pour successeur Archambaud de Lautrec. *Voyez Gal. Christ. edit. 1656. tome III. p. 1141.*
4. MARGUERITE de Foix, nommée dans le testament de son pere.
5. BLANCHE de Foix, nommée aussi au testament de son pere, femme de Jean de Grailly Captal de Buch, dont la posterité sera rapportée cy-après.
6. JEANNE de Foix (d) mariée l'an 1330. à Pierre d'Arragon comte d'Ampuries, fils de Jacques II. roy d'Arragon, mourut avant l'an 1361.

*Enfans naturels de GASTON I. comte de Foix*, suivant Oihenart en sa notice p. 552.

- I. & II. Raymond-Arnaud & Loubat de Foix.
- III. Barnefe, mariée avec Aner, fils de Raymond-Arnaud seigneur de Gerseseffe.

Femme, AGNES de Navarre, fille de Jean de France, mariée par traité du 15. juillet 1301. & mourut le 28. novembre 1343. Son corps fut apporté en l'abbaye de Bolbone, où il fut enterré. *Voyez hist. Fuxensium comitum B. Helie, liv. II.*

**GASTON-PHÆBUS III.** du nom, comte de Foix, qui suit.

*Enfans naturels de GASTON II. comte de Foix.*

- I. Arnaud-Guillaume, bâtard de Foix tué par les Toulousains dans le château de Mirremond.
- II. Pierre, bâtard de Foix (g) dit de Bearn, marié à Florence d'Arragon dame de Biscaye, fille unique de Jean infant d'Arragon, dont il eut Pierre & Adrienne de Bearn.
- III. Bearnefe, bâtarde de Foix, femme d'Arnaud-Raymond de Châteauneuf, vicomte d'Ortez.
- IV. Marguerite, bâtarde de Foix, femme de Jean de Châteaerverdun, seigneur de Caumont.

XI.

**A** **GASTON-PHOEBUS** comte de Foix, vicomte de Bearn, surnommé *Phœbus* à cause de sa beauté. Le roy Philippe de Valois par ses lettres de Paris le 31. septembre 1347. donna un plein pouvoir aux comtes de Foix & de l'Isle, & à chacun d'eux d'établir des gendarmes comme ils le jugeront à propos dans le pais de Languedoc, de les assembler toutes les fois qu'il sera besoin, de rappeler bannis, remettre morts & tous autres crimes, même de leze-majesté, de faire nobles, & de donner nobilitations, de confirmer privilèges, donner lettres d'état & de répit, de non payer dettes à nobles & autres personnes, de faire chevaliers d'honneur, de mettre & ôter, ou de remuer de lieu en autres senechaux, viguiers, juges, chastelains, baillifs, & mettre en iceux offices de nouveaux, de donner terres & rentes de celles qui seront conquêtes sur le roy d'Angleterre, ou autres ennemis, & leur donne tous autres pouvoirs qui peuvent appartenir à ses lieutenans ou capitaines, & veut que tout ce qui sera fait par ses deux lieutenans tienne, sans que ni luy ni ses successeurs rois puissent en appeller. Bertrand comte de l'Isle, lieutenant de roy es parties de Languedoc, en donna copie à Moissac le 11. juin 1348. (a) Il rendit foy & hommage (b) à Pierre IV. roy d'Arragon dans le château de Perpignan de la vicomté d'Evols, des villes & châteaux d'Escavar, de Bagaude, & des autres places qu'il avoit situées dans le comté de Cerdagne le 3. septembre 1350. & ayant appris l'emprisonnement de Charles II. roy de Navarre son beaufrere, il se déclara ennemi du roy Jean, & fut aussi arrêté (c) prisonnier à Paris, & mis ensuite en liberté pour aller en Guyenne contre le prince de Galles. Depuis il eut differend avec Jean II. du nom comte d'Armagnac, assembla ses chevaliers, vassaux & ses amis, & le vint trouver à Launac, lui livra combat, défit ses troupes, le fit prisonnier, & le mit à rançon. Le comte d'Armagnac ayant été mis en liberté prit de force la ville de Cazerès qui appartenoit au comte de Foix, & il y fut aussi-tôt attaqué par Gaston-Phœbus, qui contraignit les assiégés de se rendre à rançon. Le roy Charles V. voyant que la haine des comtes de Foix & d'Armagnac se rallumoit tous les jours, leur commanda de s'accommoder, ce qu'ils executerent. Ce même prince donna ensuite à Gaston-Phœbus le gouvernement de Guyenne & de Languedoc, dont il s'acquitta dignement jusques en 1381. qu'il le céda à Jean de France duc de Berry. Le roy Charles VI. l'étant venu voir au château de Mazerès, il le reçut magnifiquement avec toute sa cour, & lui rendit foy & hommage pour le comté de Foix; quelque tems après il mourut (d) à Ortez d'une apoplexie qui le surprit en lavant ses mains pour souper, & qui l'étouffa en un instant l'an 1391. (e) âgé de 80. ans, & fut enterré le 12. octobre dans l'église des Jacobins d'Ortez devant le grand autel. Ce fut lui qui fit bâtir l'église cathedrale de Lescar, le monastere de Salenques, & les châteaux de Mazerès, de Montaut, & d'Ortez. Jean Juvenel des Ursins dit qu'il avoit été vaillant prince en son tems, subjuga tous ses voisins, bien aimé, honoré, & prisé, craint & redouté; & étoit très-bon François, & pour ce étoit-il en haine au roy de Navarre, riche étoit, & avoit grand trésor. Voyez *hist. Fuxensium comitum B. Helie l. II.*

(a) Recueil de M. de Gaignieres bibliot. du Roy.  
(b) M. de Marca, *hist. de Bearn*, l. 8. c. 13.  
(c) Froissart; *vol. 1. c. 3. & vol. 4. c. 8. & 27.*

(d) *Histoire de Charles VI. du Relig. de S. Denis.*  
(e) Olhagaray dit 1390.

Femme, **AGNE'S** de Navarre, fille puînée de Philippe III. roy de Navarre, & de Jeanne de France, mariée par traité du 5. juillet 1348. (f) ratifié par le roy Philippe de Valois le 21. de septembre suivant, comme il s'apprend d'un titre de la Chambre des Comptes de Paris. Voyez *tome I. de cette histoire*, page 283.

(f) MM. de Sainte Marthe disent 1349.

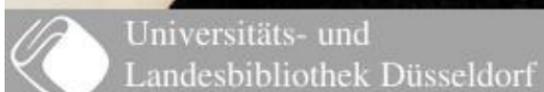
**E** **GASTON** de Foix, jeune seigneur de grande esperance, mourut (g) auparavant son pere avant le 4. Janvier 1381. sans laisser d'enfans de *Beatrix* d'Armagnac, fille de Jean II. comte d'Armagnac, & de Jeanne de Perigord; il fut enterré aux Jacobins d'Ortez. Voyez *hist. Fuxensium comitum B. Helie, liv. II. fol. 40.*

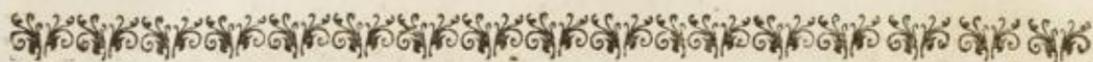
(g) Froissart *vol. 5. c. 8.*

*Enfans naturels de GASTON-PHOEBUS comte de Foix*

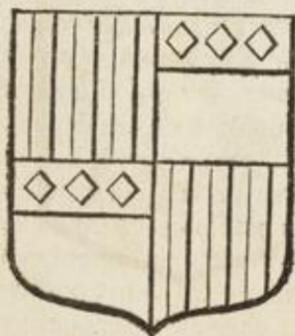
- I. Bernard batard de Foix passa (h) en Espagne où il épousa Isabelle de la Cerda comtesse de Medina-Celi. De ce mariage sont descendus les ducs de Medina-Celi, rappez cy-après §. II.
- II. Jean dit Yvain de Bearn, batard de Foix, fut destiné par son pere à luy succeder au comté de Foix; mourut (i) miserablement par le feu qui prit à ses habits en l'hôtel de S. Paul, au balet du roy Charles VI. le 30. janvier 1392. & fut enterré en l'église des Chartreux de Paris. Voyez *hist. Fuxensium comitum*, l. 2. fol. 52.
- III. & IV. Perenaudet & Gratien batards de Foix,

(h) Mariana, l. 17. c. 12.  
(i) *hist. de Charles VI. du Relig. de S. Denis, Froissart vol. 4. fol. 22. & 24.*





## §. I.

VICOMTES DE CASTELBON,  
COMTES DE FOIX.

Ecartelé. Au 1. & 4. trois pals. Au 2. & 3. un chef chargé de 3. lozanges.

## X.

**R**OGER-BERNARD de Foix I. du nom, chevalier vicomte de Castelbon, seigneur de Moncade, second fils de GASTON I. du nom, comte de Foix, & de Jeanne d'Artois, est qualifié cousin par le roy dans des lettres données à Moncel-lez-Pont S. Maixance le 5. octobre 1340. donna quittance le 13. octobre 1345. à Jean Chauvel tresorier des guerres de 54. livres 15. sols, pour les gages de luy chevalier banneret, de 5. bacheliers, de 96. écuyers & 480. sergens de sa compagnie, sous le gouvernement du duc de Normandie. Elle est datée de Limoges, scellée d'un sceau en cire rouge, écartelé au 1. & 4. de 3. pals, au 2. & 3. un chef chargé de 3. lozanges. Cabinet de M. Clairambault. Il fit son testament l'an 1349.

Femme, CONSTANCE de Luna, sœur de Lopez comte de Luna.

1. ROGER-BERNARD de Foix II. du nom, vicomte de Castelbon, qui suit. B
2. MARGUERITE de Foix-Castelbon (a) mariée à Sarragossè l'an 1350. à Bernardin de Cabrera comte d'Ossone.
3. BLANCHE de Foix-Castelbon, nommée dans le testament (b) du comte Lopez de Luna son oncle, l'an 1360.

(a) Surita, livre VII. c. 34.

(b) Idem, l. 9. c. 20. & 22.

## XI.

**R**OGER-BERNARD de Foix II. du nom, vicomte de Castelbon, seigneur de Moncade; se signala en diverses occasions dans la guerre d'Espagne ès années 1356. 1357. 1363. & 1374. Voyez Surita l. 9. ch. 3. & 7.

Femme, GIRAUDE de Navailles.

1. MATHIEU de Foix vicomte de Castelbon (c) & de Bearn, succeda au comté de Foix à Gaston-Phébus son cousin, en rendit foy & hommage au roy Charles VI. l'an 1392. & mourut au mois d'août 1398. sans laisser posterité de Jeanne d'Arragon sa femme, fille aînée de Jean I. roy d'Arragon, & de Mathe d'Armagnac.
2. ISABELLE de Foix, comtesse de Foix, vicomtesse de Bearn & de Castelbon par la mort de son frere. Elle épousa Archambaud de Grailly capital de Buch, auquel elle apporta le comté de Foix; il a donné origine aux comtes de Foix de la seconde race, rapportez cy-après, article II. C

(c) B. Helie, Hist. Fuxensium comitatus l. 3.



BERNARD comte de Foix (appelé par les auteurs de Garros-Ponsus III. du nom. & qui fut en Espagne l'an 1367. où il eut la dignité de comte de Melina-Cel (c) après son père dans la guerre qu'il eut contre Pierre & Guillem dans la guerre dans la grande chapelle de monastère de Citaur. lui & Henri sur les comtes (long) vicomtes de Foix D. Alonso Lopez de Haro.

Femme, ISABELLE de la Cerda, dame d'Alençon, sœur de Bédier. sœur d'Alençon, fille de Jean prince des Isles Foraines, comte de Clermont & de Berry de France comte de Castille. & de Louis S. Louis, le de Lencor de Guzman dame d'Alençon l'an 1374. l'année de 1367.

GASTON de la Cerda, comte de Melina-Cel.



GASTON de la Cerda I. comte de Melina-Cel l'an 1392.

Femme, MENCIE de Melina-Cel, fille de Jean & de Héra & de Buzago. & d'Alençon & de Louis de la Cerda I. du nom, comte de Melina-Cel.



§. II.

DUCS DE MEDINA-CELI.



D'or a 2. vaches de gueules accornées, accolées & clarinées d'azur.

XII.

**A** BERNARD *batard* de Foix ( appelé par Imof *Moïse-Bernard* ) l'un des enfans naturels de GASTON-PHOEBUS III. du nom, comte de Foix rapporté cy-dessus page 349. passa en Espagne l'an l'an 1367. où il établit sa demeure & s'acquit par sa valeur la dignité de comte de Medina-Celi (a), après avoir servi dignement le roy Henry II. dans la guerre qu'il eut contre Pierre le Cruel roy de Castille son frere. Il fut enterré avec sa femme dans la grande chapelle du monastere royal de sainte Marie de Cantabas, ordre de Cîteaux bâti à Huerta sur les confins d'Arragon où se voit son tombeau. Voyez *nobiliario genealogico* D. Alonzo Lopez de Haro, tom 1. liv. 1. chap. XI.

(a) Mariana, liv. 17. ch. 22.

Femme, ISABELLE de la Cerda, dame de Medina-Celi & du Port de sainte Marie, veuve de Roderic-Alvares d'Asturie, fille & heritiere de Louis d'Espagne dit de la Cerda, prince des Isles Fortunées, comte de Clermont & de Talmond, amiral de France, petit-fils de Ferdinand infant de Castille, & de Blanche de France troisiéme fille du roy S. Louis, & de Leonor de Gusman dame du Port de sainte Marie; fut mariée (b) vers l'an 1374. Imof dit 1367.

(b) Saxita, Ind. Arr. liv. 2.

GASTON de la Cerda, comte de Medina-Celi, qui suit.



Ecartelé. Au 1. & 4. parti de Castille & de Leon. Au 2. & 3. de France.

XIII.

**C** GASTON de la Cerda I. nom, comte de Medina-Celi, seigneur du Port de sainte Marie & de Huelva; assista au couronnement d'Henry III. roy de Castille l'an 1392.

Femme, MENCIE de Mendoza, fille de Jean (c) Gonzales de Mendoza seigneur de Hita & de Butrago, & d'Aldonce d'Aayla.

(c) Imof, le nomme Pierre.

LOUIS de la Cerda I. du nom, comte de Medina-Celi, qui suit.

## XIV.

(d) Chr. de Jean II. roy de Castille.  
**L**OUIS de la Cerda I. du nom, comte de Medina-Celi & seigneur du Port de sainte Marie, servit (a) les rois de Castille Jean II. & Henry IV. dans leurs guerres contre les Maures de Grenade & contre les Arragonois. Il vivoit encore l'an 1453. Femme, JEANNE Sarmiento, fille de Diego Perez Sarmiento, grand senechal de Galice.

1. GASTON II. du nom, comte de Medina-Celi, qui suit.
2. JEAN de la Cerda, seigneur de la Tour quarrée, laissa posterité, qui sera rapportée cy-après paragraphe III.
3. MARIE de la Cerda, femme de Jean-Alonse de Guzman, premier duc de Medina-Sidonia.

## XV.

**G**ASTON de la Cerda II. du nom, comte de Medina-Celi, seigneur du Port de sainte Marie & de Cogolludo, fut pris prisonnier dans une guerre contre les Arragonois, & paya pour sa rançon une grosse somme d'argent; il mourut âgé de 40. ans. Voyez les annales de Surita, tome 4. livre 16. chap. 1. 2. &c.

Femme, LEONOR de la Vega & de Mendoze, troisième fille de Jacques Lopez de Mendoza, premier marquis de Santillana, & de Catherine Suarez de Figueroa.

1. LOUIS de la Cerda II. du nom, premier duc de Medina-Celi, qui suit.
  2. JACQUES Lopez de la Cerda, seigneur de Mandayone.
- Femme, BRIANDE de Castro, fille de Garcia de Castro, seigneur de Castroverda.
1. LOUIS de la Cerda, seigneur de Mandayone, qui de François de Mendoza sa femme fille de Jacques Lopez de Mendoza duc de l'Infantado, & de Marie de Luna, eut Briande de la Cerda, femme de Diego Gomez Sarmiento de Villandrado, comte de Salines & de Ribadeo.
  - II. ANNE de la Cerda, femme de Jacques Hurtado de Mendoze, premier comte de Melite.
  3. JEANNE de la Cerda, mariée avec Alvare de Mendoze premier comte de Castrogeriz.

## XVI.

**L**OUIS de la Cerda II. du nom, fut créé premier duc de Medina-Celi l'an 1491. par le roy Ferdinand & la reine Isabelle, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus dans la guerre de Grenade. Il fut aussi comte du Port sainte Marie, & seigneur de Cogolludo; & mourut à Eriza le 25. novembre 1501. suivant Garibay. (b)

(b) 2. part. liv. 19. ch. XI.

I. Femme, CATHERINE Lazo de Mendoze, fille de Pierre Lazo de Mendoze, & de Jeanne Carrillo; fut séparée pour adultere, selon Surita, tom. 4. fol. 180. d'autres, comme Imof, disent que ce fut à cause de l'alliance qui étoit entr'eux deux.

II. Femme, ANNE batarde de Navarre, fille naturelle de Charles d'Arragon & de Navarre, prince de Viane, & de Marie d'Almendaric; fut mariée l'an 1471. selon Surita, tom. 4. fol. 180.

LEONOR de la Cerda & de Navarre, premiere femme de Roderic de Mendoze premier marquis de Cenete.

III. Femme, CATHERINE Bique de Oreion.

JEAN de la Cerda I. du nom, duc de Medina-Celi, qui suit.

*Enfans naturels de LOUIS duc de Medina-Celi.*

1. LOUIS, batarde de la Cerda.
  2. ALFONSE de la Cerda.
- Femme, CATHERINE, de Gomez, fille de Pierre Gomez seigneur de Pioz.
1. PIERRE de la Cerda qui n'eut qu'une fille naturelle, Martine de la Cerda, religieuse à Guadalaxara
  2. LOUIS de la Cerda, qui de François de Torres, sœur de Jean de Torres seigneur de Roitortillo, eut Gines de la Cerda femme du même Jean Torres son oncle.
  3. MARTINE de la Cerda, mariée à Alfonso de Grenade.
  3. PIERRE de la Cerda, mariée à Valladolid à Marie de Zuniga & Reynosa, de laquelle il eut Louis de la Cerda mort sans enfans de Marie Osorio sa femme.

4. JEANNE

JEAN de la Cerda I. du nom, duc de Medina-Celi, seigneur du Port de sainte Marie, fut pris prisonnier en 1497. par le roy Ferdinand & la reine Isabelle, & mourut à Eriza le 25. novembre 1501. suivant Garibay.

Femme, MENCIE Manuel, fille d'Alfonse de Aragon, & de Marie de Navarre, comtesse de Tordesillas.

1. LOUIS de la Cerda II. du nom, duc de Medina-Celi, premier duc de Medina-Celi, qui suit.

2. GASTON de la Cerda III. du nom, duc de Medina-Celi, comte du Port sainte Marie, mort sans enfans.

II. Femme, MARIE de Silve, fille de Jean de Aragon, & de Marie de Castille.

1. JEAN de la Cerda III. du nom, duc de Medina-Celi, comte du Port sainte Marie, mort sans enfans.

2. FERDINAND de la Cerda, chevalier de l'Ordre de Saint-James, mort sans enfans.

III. Femme, ANNE de Navarre, fille de Louis de Navarre, & de Jeanne de France.

1. LOUIS de la Cerda, comte du Port sainte Marie, mort sans enfans.

2. FERDINAND de la Cerda, comte du Port sainte Marie, mort sans enfans.

JEAN de la Cerda II. du nom, duc de Medina-Celi, seigneur du Port de sainte Marie, fut pris prisonnier en 1497. par le roy Ferdinand & la reine Isabelle, & mourut à Eriza le 25. novembre 1501. suivant Garibay.

Femme, CATHERINE de Aragon, fille de Jean de Aragon, & de Marie de Castille.

1. LOUIS de la Cerda III. du nom, duc de Medina-Celi, comte du Port sainte Marie, mort sans enfans.

2. GASTON de la Cerda, comte du Port sainte Marie, mort sans enfans.

3. ANNE de la Cerda, comte du Port sainte Marie, mort sans enfans.

- A 4. JEANNE de la Cerda, femme d'Alfonse de Mendoze chevalier de l'ordre de Saint Jacques.  
5. ISABEL de la Cerda, morte sans enfans de Pierre Zapata de Ayala.

## XVII.

JEAN de la Cerda I. du nom, duc de Medina-Celi, comte du port Sainte-Marie, seigneur de Cogolludo, mort le 20. janvier 1544.

I. Femme, MENCIE Manuel, fille d'Alfonse de Portugal I. du nom, comte de Faro & de Mira, & de Marie de Norogna comtesse d'Odemira. Voyez tome I. de cette hist. p. 654.

1. LOUIS de la Cerda II. du nom, duc de Medina-Celi & marquis de Cogolludo, chevalier de la Toison-d'Or; mourut sans enfans d'Anne de Mendoze fille de Jacques-Hurtado de Mendoze duc de l'Infantado, & de Marie Pimentel.
  2. GASTON de la Cerda III. du nom, duc de Medina-Celi, marquis de Cogolludo, comte du Port sainte-Marie, mort sans alliance.
- B II. Femme, MARIE de Silva, fille de Jean de Silva comte de Cifuentes, & de Catherine de Toledo.
1. JEAN de la Cerda II. du nom, duc de Medina-Celi, qui suit.
  2. FERDINAND de la Cerda, chevalier de l'ordre d'Alcantara, & commandeur d'Espargofa.
- Femme, ANNE de Bernimicourt, fille de Charles de Bernimicourt seigneur de la Thiculoye.
- I. MARIE de la Cerda, femme d'Alfonse-Tellez Giron fils aîné de Jean Pacheco comte de la Puebla de Montalvan.
  - II. ANNE-FLORENCE de la Cerda, mariée 1<sup>o</sup>. à Henry de Mendoze & d'Arragon chevalier de l'ordre de S. Jacques; 2<sup>o</sup>. à Garcia Hurtado de Mendoze marquis de Cannete; 3<sup>o</sup>. à Antoine de Léva marquis d'Atela, gouverneur des Canaries.
  - III. CATHERINE de la Cerda, mariée 1<sup>o</sup>. à Antoine de Luna comte de Fuentaiduenna; 2<sup>o</sup>. à François de Villacis chevalier de l'ordre de S. Jacques.
- C 3. CATHERINE de la Cerda, femme de Laurent-Suarez de Mendoze comte de Corrunna.  
4. LOUISE de la Cerda, seconde femme d'Arias Pardo seigneur de Malagon.

## Enfans naturels de JEAN I. duc de Medina-Celi.

1. Louis batard de la Cerda, religieux de la compagnie de Jesus.
2. Ferdinand batard de la Cerda, chevalier de l'ordre de S. Jacques.

## XVIII.

JEAN de la Cerda II. du nom, duc de Medina-Celi, marquis de Cogolludo, comte du Port Ste Marie; fut fait en 1557. viceroy de Sicile, & conseilla à Philippe II. roy d'Espagne l'expédition de Tripoli, qui commença assez heureusement par la prise de Gerbi; mais qui eut une triste fin, en ce que la flote Turque venue au secours de Tripoli fit perir celle du roy d'Espagne. Le duc de Medina-Celi ayant quitté la viceroyauté de Sicile en 1564. fut pourvu de celle de Navarre; fait grand commandeur de Socobos de l'ordre de S. Jacques & conseiller d'état. En 1570. il fut nommé gouverneur des Pais-Bas à la place du duc d'Albe; mais celuy-cy eut assez de crédit sur l'esprit du roy pour faire rappeler son concurrent qui fut fait grand-maître de la maison de la reine Anne quatrième femme de Philippe II.

Femme, JEANNE Manuel, fille de Sanche de Norogna & de Portugal I. du nom, comte de Faro & de Mira, & d'Angela Fabra sa seconde femme. Voyez tome I. de cette hist. pag. 655.

- D 1. JEAN de la Cerda III. du nom, duc de Medina-Celi, qui suit.
- E 2. SANCHE de la Cerda, premier marquis de Laguna, chevalier de l'ordre d'Alcantara, & grand-maître-d'hôtel de Marguerite d'Autriche reine d'Espagne; épousa 1<sup>o</sup>. Agnès de Zuniga dame de Billoria; veuve de Bernardis de Cardenas seigneur de Torralva; 2<sup>o</sup>. SANCIE (nommée par Imhoff Marie) de Villena, dont il n'eut point d'enfans.
3. GASTON de la Cerda (suivant Imhoff) mort jeune en 1560. au combat naval de Gerbi.
  4. MARIE de la Cerda, femme d'Antoine d'Arragon & de Cardonne, duc de Montalte.
  5. AGNE'S OU ANGELE de la Cerda, mariée à Pierre de Luna & de Peralte, duc de Bibona.

6. BLANCHE de la Cerda, alliée en 1571. à *Ferdinand* de Silva comte de Cifuentes. **A**
7. CATHERINE de la Cerda, femme de *François-Gomez* de Sandoval, & de Roxas duc de Lerme, premier ministre & favori de Philippe III. roy d'Espagne.

## X I X.

**J** E A N de la Cerda III. du nom, duc de Medina-Celi, marquis de Cogolludo & comte du Port de Sainte Marie.

I. Femme, ISABEL d'Arragon, fille d'*Antoine* d'Arragon duc de Montalte, & d'*Antoinette* de Cardonne.

1. JEAN-LOUIS de la Cerda IV. du nom, duc de Medina-Celi, qui fuit.
  2. ANTOINETTE de la Cerda, mariée à *Bernardin* Manriquez marquis d'Aguilar.
- II. Femme, JEANNE de Lama, marquise de Ladrada, veuve de *Gabriel* de la Cueva duc d'Albuquerque. **B**

I. GONÇALO de la Cerda & de Lama, marquis de Ladrada.  
Femme, CATHERINE de Leyva & de Gamboa, fille de *Pierre* de Leyva general des galeres de Sicile, & de *Leonor* de Gamboa.

1. JEAN de la Cerda Lama & Leyva, marquis de Ladrada.
- II. & III. PIERRE & SANCHE de la Cerda.
- IV. CATHERINE de la Cerda.
2. MARIE de la Cerda & de Lama, mariée à *Hurtado* de Mendoza, fils aîné du marquis de Cannete.

## X X.

**J** E A N-LOUIS de la Cerda IV. du nom, duc de Medina-Celi, marquis de Cogolludo, comte du port Sainte-Marie, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, mourut le 24. novembre 1607. âgé de 38. ans.

I. Femme, ANNE de la Cueva, fille de *Gabriel* de la Cueva duc d'Albuquerque, & de *Jeanne* de Lama. **C**

1. JEANNE de la Cerda & de la Cueva, mariée avec *Antoine* d'Arragon & de Moncade duc de Montalte.
- II. Femme, ANTOINETTE de Toleda & d'Avila, fille de *Gomez* d'Avila marquis de Villada, & d'*Anne* de Toleda.
1. JEAN de la Cerda V. du nom, duc de Medina-Celi, qui fuit.

## X X I.

**J** E A N de la Cerda V. du nom, duc de Medina-Celi, marquis de Cogolludo, comte du port Sainte-Marie, seigneur d'Oza, gouverneur d'Andalousie en 1669. mort l'an 1671.

Femme, ANNE-MARIE-LOUISE Portocarrero, duchesse d'Alcala, marquise de Tarifa, comtesse de los-Molares, fille de *Ferdinand* Henriquez de Ribera duc d'Alcala, marquis de Tarifa, gouverneur d'Andalousie, & de *Beatrix* de Moura-Cortereal. **D**

1. JEAN-FRANÇOIS de la Cerda duc de Medina-Celi, qui fuit.
2. THOMAS de la Cerda marquis de Laguna, viceroy de Galice, puis de la nouvelle Espagne en 1680. mort sans enfans de *Marie-Louise* de Gonzague fille de *Vespasten* de Gonzague, & de *Marie-Louise* Manrique comtesse de Paredes.
3. ANTOINETTE-MARIE de la Cerda, femme de *Gaspard* de Haro & Guzman de la Paz, duc de Carpio, marquis de Liche comte, duc d'Olivares & de S. Lucar, mourut selon le P. Anselme l'an 1669. & selon Imhoff le 16. janvier 1670.
4. ANNE-CATHERINE de la Cerda, mariée l'an 1663. à *Jean-Thomas* Henriquez de Cabrera XI. amirante de Castille, & VII. duc de Medina de Rioseco, dont elle fut la premiere femme. Elle mourut en mars 1697. & son mari le 23. juin 1705.

## X X I I.

**J** E A N-FRANÇOIS de la Cerda VI. du nom, duc de Medina-Celi & d'Alcala, comte du port Sainte-Marie, marquis de Tary & de Cogolludo, chevalier de la Toison-d'Or, fut d'abord *sumelier de corps*, ou grand-chambellan du roy, depuis élevé le 22. fevrier 1680. à la charge de premier ministre, dont il se demit le 13. fevrier 1683. & mourut le 20. fevrier 1691.

Femme, CATHERINE d'Arragon-Sandoval-Folch de Cardonne & de Cordoüe, duchesse de Segorbe, de Cardonne & de Lerme, marquise de Comares & de Denia, comtesse de Sainte Gadea de Prades d'Empurias, &c. fille de *Louis* Ramon-Folch d'Arragon & de Cardonne, duc de Segorbe; & de *Mariane* de Sandoval, fille du duc de

**E**

DES PAIRS DE FRANCE  
 1. LOUIS-FRANÇOIS de la Cerda, duc de Lerme. Elle mourut en mars de l'an 1671.  
 2. & 3. ANTOINE & FRANÇOIS de la Cerda, duc de Lerme.  
 4. & 5. ANNE-MARIE & MARIE-LOUISE de la Cerda, duc de Lerme.  
 6. FRAÇOIS de la Cerda & d'Arragon, comte du port Sainte-Marie.  
 7. ANTOINETTE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 8. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 9. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 10. THOMAS de la Cerda, marquis de Laguna.  
 11. LOUISE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 12. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 13. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 14. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 15. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 16. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 17. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 18. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 19. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.  
 20. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, comtesse du port Sainte-Marie.

XXVII

**L** OUIS-FRANÇOIS de la Cerda duc de Lerme, etc. fut le premier gouverneur des galeres de Naples en 1681. an de Naples depuis 1691. jusqu'en 1706. pendant lequel il fut prince des Albanes, accablé d'honneurs & le prince des Albanes, il fut arrêté à l'impulsion de de-la Fontaine, où il mourut.  
 Femme MARIE de La-Nieves-Gomez & de la Cerda, mariée en 1671.  
 N. de la Cerda morte en bas âge.

Fils de

Louis de la Cerda, chevalier de Malte, comte du port Sainte-Marie, dans un combat contre un corsaire de l'Espagne en 1701. une aventure de l'ordre d'Alcantara. Le duc Henri des marquis de la Cerda, comte de Castille & d'Arragon. Il mourut pendant qu'il couvrait quelquefois du voile de sa robe d'ordre à Charenton. On découvre qu'il n'est qu'un simple gentilhomme de la Cour. On a vu son portrait par le port de Gard. L'an 1701. le 6. fevrier 1702. fut le commencement de sa mort. Il le crut le 7. il y eut une éruption de feu sous le mont St. Omer. On a vu de très belles figures de ces montagnes.

- A Lerme. Elle mourut au mois de Fevrier de l'année 1697.
1. LOUIS-FRANÇOIS de la Cerda, duc de Medina-Celi, qui fut.
  2. & 3. ANTOINE & FRANÇOIS de la Cerda, morts jeunes.
  4. & 5. ANNE-MARIE & MARIANNE de la Cerda, mortes en bas âge.
  6. FELICIE de la Cerda & d'Arragon, femme de N. . . de Cordoue, marquis de Priego.
  7. ANTOINETTE de la Cerda & d'Arragon premiere femme de *Melchior* de Guzman, marquis d'Astorga, fils du marquis de Villamanrique, mariée en 1676. & morte le 15. août 1679.
  8. ANNE-CATHERINE de la Cerda & d'Arragon, mariée 1<sup>o</sup>. en 1680. à *Pierre* d'Arragon son grand oncle maternel; 2<sup>o</sup>. en 1697. à *Jean-Thomas* Henriquez de Cabrera, Amirante de Castille, & duc de Medina de Rioseco, veuf de sa tante.
- B
9. JEANNE de la Cerda, mariée en 1684. à *François-Fernandez* de la Cueva duc d'Albuquerque.
  10. THERESE de la Cerda, qui en 1682. épousa *Diegue* de Benavides marquis de Solera, & mourut le 24. avril 1685.
  11. LAURENCE de la Cerda & d'Arragon, premiere femme en 1681. de *Philippe* Colonne, grand connétable du royaume de Naples, prince de Palliano & duc de Tagliacozzo; mourut le 28. août 1697.
  12. ISABELLE de la Cerda, mariée en 1683. à *Philippe* Spinola duc Del-Setto.
  13. 14. & 15. MANUEL, JOSEPH, ANDRÉ'E de la Cerda mortes jeunes.
  16. MARIE-NICOLETTE de la Cerda & d'Arragon, mariée le 4. août 1694. à *François-Velez* de Guevarra comte d'Ooñate.

## X X I I I.

C **L**OUIS-FRANÇOIS de la Cerda duc de Medina-Celi, d'Alcala, de Segorbe, de Cardone, de Lerme, &c. fut fait general des côtes d'Andalouzie en 1682. gouverneur des galeres de Naples en 1684. ambassadeur à Rome en 1686. viceroy de Naples depuis 1692. jusqu'en 1706. premier ministre d'état en 1709. & enfin gouverneur du prince des Asturies; accusé d'avoir eu part à une conspiration contre l'état, le roy & le prince des Asturies, il fut arrêté comme il alloit au conseil, conduit à Pampelune & de-là à Fontarabie, où il mourut.

Femme MARIE de Las-Nieves-Giron & Sandoval, fille de *Gaspard-Telles* Giron duc d'Osbonne, mariée en 1678.

N. . . de la Cerda morte en bas âge.

Fils naturels.

D *Louis de la Cerda, chevalier de Malte, mort en 1695. âgé de 17. ans sur les galeres du pape, dans un combat contre un corsaire Algerien.*

Il parut à Paris en 1705. une aventurier qui se faisoit nommer *Henry* de la Cerde comte d'Albatera, se disoit heritier des maisons de Medina-Celi & Medina-Sidonia, des royaumes de Castille & d'Arragon. Il autorisoit ses chimeres de toutes fortes d'impostures qu'il couvroit quelquefois du voile de la religion. Il fut mis à la bastille en 1706. & ensuite à Charenton. On découvrit que son veritable nom étoit *Henry Doucelin*, qu'il avoit fait toutes fortes de métiers, & qu'il étoit fils d'un paysan de Montfrein, près du pont du Gard. Etant tombé malade, il fut reçu à l'Hôtel-Dieu de Paris le 6. fevrier 1720. fit son testament le même jour dans la vûe de ses premieres visions; il le ratifia le 7. il y joignit une magnifique genealogie pour l'autoriser, & mourut le 11. du même mois. On a cru devoir mettre icy cet avertissement pour être en garde contre de telles suppositions.





A zarte, fille de *Sanche* d'Obregon & de *Lazarte*, & de *Marie* de Uzeda:

1. FRANÇOIS de la Cerda.
2. JEAN de la Cerda.
3. LOUIS de la Cerda.
4. MARIANE de la Cerda.
5. JEANNE de la Cerda.

## §. I V.

SEIGNEURS DE SAVERDUN,  
DEPUIS BARONS ET COMTES DE RABAT.

L'ORIGINE des seigneurs de Rabat, est rapportée si différemment par les auteurs, & la filiation des premiers degrez si incertaine, que l'on a cru en attendant de plus grandes preuves que l'on devoit, après avoir rapporté succinctement le sentiment de ceux qui en ont écrit, donner les premiers degrez dans un ordre chronologique, plutôt que par filiation. *David Blondel* dit qu'ils descendent de *LOUP* de Foix seigneur de Saverdun en 1243. fils de *Raymond-Roger* comte de Foix, mentionné cy-devant p. 345. Quelques auteurs ajoutent qu'avant le mariage de ce comte avec la comtesse *Philippe*, il avoit épousé secrètement une demoiselle, de laquelle après sa retraite dans un monastere, il avoit eu *Loup* de Foix seigneur de Saverdun. *Guillaume* de la Perriere auteur des annales de Foix, dit que *GASTON* comte de Foix maria son frere *bataillard* nommé *Loup*, qui fut seigneur de Rabat. On trouve la même chose dans les extraits de l'église de *S. Severin* de Bourdeaux. *Ologharay* se fonde sur un vieux manuscrit qu'il appelle *le vieil original*, qui est aux archives du château de Foix, & dont la copie se trouve au tome I. fol. 150. des recueils du président *Doat*, bibliothèque de *M. Colbert*, manuscrit cotté 3. & parlant de *Gaston I.* comte de Foix, dit qu'il eut *ung fils d'autre que de sa femme* nommé *Loup*, & fut seigneur de Rabat, qui eut une fille de sa femme nommée *Blanche*, qui fut mariée à *messire Jean de Grailly* capital de *Buch* & de *Puch-Pauly*. *Marialva* cordelier, est à-peu-près du même sentiment. L'auteur moderne de l'histoire des Albigeois, prétend que *Loup* de Foix seigneur de Rabat étoit fils legitime de *Gaston I.* du nom, comte de Foix, & de *Ferdinande* d'Arragon sa premiere femme, comme porte, dit-il, son testament de 1310. en quoy il a suivi les historiens de Foix & de Bearn qui donnent deux femmes à *Gaston I.* comte de Foix; dont la premiere selon quelques-uns étoit *Ferdinande* d'Arragon. Ils soutiennent que le comte n'en ayant pas eu d'enfans la répudia, & fit bâtir le couvent de *Salenques* en sa faveur, où elle se retira & se fit religieuse. Ils ajoutent qu'ensuite *Gaston* allant à la chassè du loup, la seduisit, & en eut un fils appelé *Loup*, en memoire de cette chassè; & c'est de lui qu'ils font descendre la branche des seigneurs de Rabat. *Lescazes* dit que la premiere femme du comte de Foix ne fut jamais religieuse; mais que *Gaston* l'ayant répudiée sans dispense, la reprit par un remord de conscience, quoiqu'il eût épousé en secondes noces *Jeanne* d'Artois. Cette opinion a duré long-temps dans le país de Foix. Les titres de cette maison portent à croire que *Gaston* de Foix n'a pu avoir deux femmes, en 1329. Le 10. des calendes de decembre, il n'avoit pas 14. ans, suivant le testament de *Roger-Bernard* son pere de la même année, dont l'original est au trésor des chartes du château de Pau: une copie collationnée en a été mise dans la bibliothèque de *M. Colbert* par le président de *Doat*, & se voit au tom. IV. fol. 91. de ses recueils. Trois ans après on trouve le même *Gaston* de Foix sous la tutelle de *Marquerite* sa mere, selon une transaction du 3. des nones de novembre qui est au même recueil, tome des titres des abbayes du *Maz-d'Azil*, & de *Combelogue*. Peu de temps après étant encore mineur il fut accordé à *Jeanne* d'Artois comme il a été dit cy-dessus, & fit son testament à *Pontoise* dans l'abbaye de *Maubuisson*, le jeudy avant la fête de *S. Nicolas* d'hyver de l'an 1315. rapporté au tome 23. fol. 35. des extraits du *Président Doat*. Dans ce testament il ne parle que des enfans qu'il a eu de *Jeanne* d'Artois, & nullement de *Loup* de Foix, comme l'ont supposé les historiens dont il s'agit. Enfin *Gaston I.* comte de Foix n'a pu reprendre cette prétendue premiere femme au couvent de *Salenques*, puisqu'il ne fut fondé que le

1. 1. septembre 1353. par Eleonor de Cominges, belle-fille du même comte qui étoit A mort en 1315. Les armes de cette comtesse se voyent en divers endroits de ce convent, ce qui a fait dire à Olhogaray que la premiere femme de Gaston prétendu pere de Loup étoit de la maison de Cominges. M. de Marca dans son histoire de Bearn, ne donne aucun batard à Gaston I. comte de Foix. Ces difficultés ont engagé à commencer cette branche des seigneurs de Saverdun & de Rabat par le premier qui est connu par titres.

I.

L OUP de Foix seigneur de Saverdun, se rendit garand du traité que Roger-Bernard comte de Foix, fit avec le roy S. Louis le 16. juin 1229. Le 6. août 1237. il compromit pour lui & Marquèsade fils de Guillem-Bernard avec Arnaud abbé du Maz-d'Azil (a) assembla en 1243. quelques troupes pour venir joindre le comte de Foix ; fut défait par le comte de Cominges, & s'enferma dans le château de Gofenchs, d'où il fut délivré par le comte de Foix. Le roy le nomma l'une des trois personnes qu'il présenta à l'évêque de Toulouse pour régler la rançon des prisonniers que le comte de Foix retenoit. Il fut ensuite donné pour adjoint au sénéchal de Carcassonne & à Raymond de Capendu. Roger comte de Foix lui donna le 15. des calendes de juin 1243.

(a) Biblioth. Colbert. tom. des titres des abbayes de Combelongue & du Maz-d'Azil.

(b) pour lui & ses successeurs nez de legitime mariage la ville d'Aches dans le Saveretz. Il avoit fait un partage avec Guillaume-Bernard d'Astnave de tous les biens dont ils jouissoient par indivis depuis la ville de Tarascon jusques au port ou montagne de Pigmaurent ; des droits qu'ils avoient au château de Durban, à la ville de Saurat, au château de Foix, à la ville de Cos, aux châteaux de Saverdun, de S. Martin de Doirdas, de Campagnac, de Montaut, & dans le village de Lordat ; & de tous les autres droits qu'ils avoient depuis Tarascon jusqu'à Toulouse. Par ce partage Loup de Foix garentissoit Guillaume-Bernard d'Astnave de toutes les demandes & dommages que lui pourroit faire Arnaud de Villemur (c). Cet acte fut confirmé par Honors de Beaumont sa femme au mois d'avril 1234. (d) Le 10. decembre 1243. Loup de Foix seigneur de Saverdun & sa femme, avec Bernard d'Astnave, rendirent hommage à Roger comte de Foix des terres qui avoient appartenu à Arnaud de Villemur. La veille de la fête de Notre-Dame de fevrier de la même année, il fit hommage pour le lieu d'Antuzan près la Bastide de Seron. On trouve deux autres hommages de lui du dimanche avant la S. Michel 5. des Ides de may 1248. & du mois de juin 1249. (e) Le 30. septembre suivant il promit au comte de Foix de lui remettre la portion qu'il avoit au château de Saverdun, pour reconnoissance de superiorité, lui jura fidelité en pareage pour la portion des biens des rebelles dont la confiscation lui fut donnée. Loup de Foix & Roger-Isarn, & Bernard ses fils eurent de grands differens avec Bernard & Pierre de Durban freres, ils compromirent tous en la personne de Roger comte de Foix, par le conseil de leurs amis communs Roger de Terfac, Raymond de Canté, Garcie-Arnaud de Castelverdun, & B. de Turri chevaliers. Le comte de Foix donna son jugement le 8. des ides de septembre 1250. (f) Il y est fait mention des terres qui appartenoient à Loup de Foix & à ses fils, & entr'autres de la Bastide d'Antufan, où il y a une tour qui est une espece de forteresse qu'on a toujours nommée la tour du Loup, laquelle a passé successivement aux seigneurs de Rabat, jusques à François-Gaston de Foix seigneur de Rabat, qui vers l'an 1689. l'engagea à Jean-Charles-Phœbus de Rochechouart marquis de Faudoas son cousin germain, avec les rentes & fiefs qu'il avoit dans la ville & juridiction de la Bastide de Seron, qui avoient appartenu à Loup de Foix. Il fut depuis caution avec son fils de même nom que lui l'an 1252. envers Gaston vicomte de Bearn, pour les conventions du mariage du comte de Foix avec Marguerite de Moncade (g)

(b) Archives du château de Foix, caisse 28. bibl. Colb. extraits du président Doat tom. VI. fol. 183.

(c) Tresor des chartes du château de Foix caisse XI. tom. VI. fol. 43. des extraits du président de Doat.  
(d) Ibidem.

(e) Tom. VII. des extraits du président Doat.

(f) Tresor des chartes du château de Foix tome VII. fol. 36. des extraits du président de Doat. bibl. Colb.

(g) Extraits de M. du Fourny aud. des Comptes.

Femme, HONORS de Beaumont, confirma au mois d'avril 1234. le partage que fit son mari avec Guillaume-Bernard d'Astnave, & est nommé dans les hommages de 1243. 1248. & 1249.

1. LOUP de Foix vengea les querelles de son pere contre les seigneurs de Durban. M. du Fourny présume que c'est lui qui fut caution du comte de Foix l'an 1252. pour les conventions matrimoniales de Marguerite de Moncade. On ne sçait point s'il laissa posterité.
2. ROGER-ISARN de Foix, seigneur de Saverdun, qui suit.
3. BERNARD de Foix, mentionné avec son frere dans l'accommodement fait avec les seigneurs de Durban en 1250.
4. LOUP de Foix abbé de S. Savin le 9. septembre 1256. M. de Marca en fait mention pag. 603. de l'histoire de Bearn.

DES PAGES DE FOIX  
11  
ROGER-ISARN de Foix, conſeigneur de Saverdun, qui fut le pere de Loup de Foix, conſeigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
12  
Femme, ESCLARMONDE, dont le nom est en l'histoire de Foix.  
1. LOUP de Foix II. du nom. seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
2. PONS de Foix, abbé de Lézard en 1250.  
3. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
4. THOMAS de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
5. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
6. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
7. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
8. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
9. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
10. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
11. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
12. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
13. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
14. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
15. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
16. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
17. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
18. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
19. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
20. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
21. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
22. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
23. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
24. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
25. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
26. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
27. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
28. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
29. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
30. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
31. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
32. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
33. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
34. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
35. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
36. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
37. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
38. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
39. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
40. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
41. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
42. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
43. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
44. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
45. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
46. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
47. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
48. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
49. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
50. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
51. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
52. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
53. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
54. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
55. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
56. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
57. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
58. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
59. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
60. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
61. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
62. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
63. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
64. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
65. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
66. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
67. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
68. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
69. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
70. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
71. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
72. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
73. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
74. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
75. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
76. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
77. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
78. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
79. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
80. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
81. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
82. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
83. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
84. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
85. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
86. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
87. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
88. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
89. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
90. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
91. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
92. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
93. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
94. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
95. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
96. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
97. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
98. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
99. LOUP de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.  
100. ROGER de Foix, seigneur de Saverdun, & de la maison de Rabat.

## II.

**A** ROGER-ISARN de Foix, conſeigneur de Saverdun, eſt nommé au compromis que ſon pere paſſa avec les ſeigneurs de Durban l'an 1250. & il y eſt dit qu'il fut pris par le ſeigneur de Durban. Roger comte de Foix lui fit un bail en commende du château de Durfort, & de la maiſon ou fortereſſe près de ce château le 2. des nones de may 1259. (a)

(a) Extraits du  
président de Doat.  
vol. VII. fol. 249.

Femme, ESCLARMONDE, dont le furnom eſt inconnu.

1. LOUP de Foix II. du nom, ſeigneur de Saverdun, qui ſuit.

2. PONS de Foix, abbé de Lezat en 1326.

3. ROGER de Foix, tige des ſeigneurs de Fornets & de Rabat, qui ſeront rapportez au §. V. de cet article.

**B** Thomas du Petit-Celier trésorier des guerres, donna à Paris le 23. octobre 1303. un arrêté par lequel il reconnoît qu'il eſt deu par le roy au Loup de Foix pour lui, 9. hommes d'armes & 118. ſergens de ſa compagnie 1498. livres à payer par le trésorier de Toulouſe, la moitié à la chandeleur prochain, & l'autre au mois de pâques enſuivant; & l'on trouve une quittance originale de Loup de Foix damoiſeau, par laquelle il reconnoît avoir reçu de Nicolas d'Armenonville trésorier de Toulouſe 1498. livres 8. deniers, à lui ordonnez par lettres du roy, & par la reconnoiſſance du Petit Cellier pour ſes gages & ceux de ſa compagnie en l'armée de Flandres; elle eſt datée de Toulouſe le 4. juin 1304. & ſcellée de ſon ſceau en cire rouge, qui eſt un falcé (b). Il pourroit être le même que celui qui ſuit.

(b) Cabinet de M.  
de Clairambault.

## III.

**L** OUP de Foix, conſeigneur de Saverdun, ſeigneur de *Campranhac*, on *Campagnac*, au pays de Foix. Lui & Roger de Foix ſeigneur de Fornets, damoiſeaux, furent du nombre des ſeigneurs qui donnerent procuration à Roger-Isarn, à Guillaume Deſme & autres, d'aller en France demander le teſtament de Gaſton comte de Foix qui étoit mort, & ſçavoir ſ'il avoit donné des tuteurs à ſes enfans; & en cas qu'il ne l'eût pas fait, pour demander Jean de Levis ſeigneur de Mirepoix, Bernard-Jourdain de l'Isle, Raymond de Durfort, Pierre-Arnaud de Caſtelverdui & Guillaume-Arnaud de Pons, chevaliers (c). Cette procuration eſt du jedy après la fête de l'aſſomption de la Vierge 1316. Il donna pouvoir le 4. des calendes de decembre 1317. aux conſuls & habitans de la ville de Foix, de pêcher en la riviere de Lariège juſques à S. Jean de Verges (cette terre a toujours appartenu aux ſeigneurs de Rabat,) le dernier François Galton de Foix la donna en paiement au marquis de Faudoas ſon couſin germain. Il continua la querelle de ſes peres avec le ſeigneur de Durban, fut banni du royaume à cauſe des ravages qu'il avoit commis dans les terres de ce ſeigneur, & pour avoir empêché les gens du roy d'être obéis dans le comté de Foix, & ſe retira vers *Eſclarmonde* ſa mere & Pons de Foix ſon frere abbé de Lezat. Depuis il obtint remiſſion en conſideration des ſervices qu'il rendit pendant la guerre de Gaſcogne, par lettres données au camp de Puyguilhem le 3. ſeptembre 1326. confirmées par le roy ès mois d'avril & de juillet 1328. Il fit hommage à Gaſton-Phœbus comte de Foix & à Eleonore de Cominges ſa mere au cloître du monaſtere de l'abbaye de Foix le 23. janvier 1344, obtint encore du roy remiſſion en avril 1351. (d) pour quelques excez commis en la compagnie de pluſieurs gendarmes contre Bernard-Guillaume d'Aſtave. Le nom de ſa femme eſt ignoré, il fut pere de

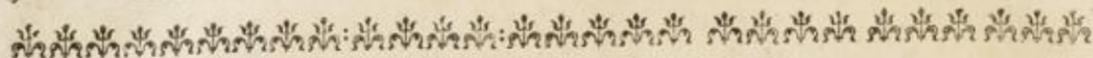
(c) Archives de  
château de Foix,  
caſſe 4. tome XVII.  
fol. 65. des extraits  
collationnés du pré-  
ſident de Doat.

(d) Extraits de  
M. du Fourny.

## IV.

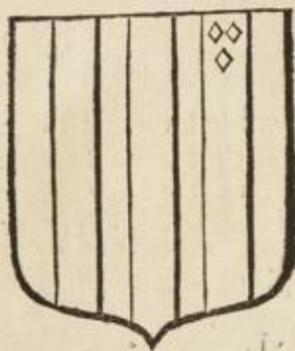
**I** SARN de Foix ſeigneur de Campagnac, conſeigneur de Saverdun, eſt qualiſié fils & heritier univerſel de feu Loup de Foix, chevalier ſeigneur de *Campranhac* ou *Campagnac*, comme il s'écrit aujourd'huy dans la vente qu'il fit le 3. may 1371. de ſa portion de la terre de Saverdun à noble & puiſſant homme *Corbeyrau* de Foix, chevalier ſeigneur de Rabat ſon couſin (e). Il donna quittance le même jour avec *Eſclarmonde* de Montaut ſa femme au ſeigneur de Rabat de deux cens florins d'or qu'il avoit reçus en déduction le 7. août 1391. Il fit hommage à *Mathieu* comte de Foix pour le château de *Campranhac* & les autres terres qu'il poſſédoit au comté de Foix, & dans cet hommage il eſt nommé, *Loup-Isarn*; on ne ſçait ſ'il laiſſa des enfans.

(e) Extraits en  
1692. de l'original  
au château de For-  
nets.



## §. V.

## SEIGNEURS DE FOTNETS ET DE RABAT.



D'or à 3. pals de gueules, le dernier sur l'angle droit de l'écu brisé de 3. lozanges.

## III.

**R**OGER de Foix seigneur de Fornets, 3<sup>e</sup> fils de ROGER-ISARN de Foix seigneur A de Saverdun, & d'Esclarmonde. Il y a dans la terre de Fornets un château dans lequel on voit plusieurs écussons antiques aux armes de Foix. Il appartenoit en 1692. à Jeanne-Rose de Foix dame de Castelnau de la Loubere, heritiere de cette branche de Foix. Roger de Foix avoit en pareage en 1311. avec Loup de Foix la seigneurie de Saverdun, & en 1316. ils donnerent procuration pour aller en France voir le testament de Gaston I. comte de Foix, comme il a été dit cy-devant. Roger de Foix seigneur de Rabat, vicomte de Conserans, donna en 1502. quelques memoires qui sont parmi les extraits du president Doat, par lesquels on suppose que le comte Gaston I. outre Jeanne d'Artois eut encore deux femmes, sçavoir Jeanne de Rabat, de laquelle étoit issu Loup seigneur de Rabat chef de cette branche, & une fille du seigneur de Marquefaut, dont étoit issu un autre Loup de Foix seigneur de Farjoux. Ces memoires sont contraires aux titres raportez cy-dessus, & à l'ordre chronologique: il paroît vraisemblable que Roger de Foix seigneur de Fornets épousa l'heritiere de Rabat ou Ravat une des plus anciennes maisons du pais de Foix, & dont la terre est une des plus considerables du même pais, laquelle donne entrée aux états. Son fils fut

## IV.

**C**ORBEYRAN de Foix chevalier seigneur de Rabat, Fornets, la Bastide, d'Antuzan, Saverdun, &c. acheta d'Isarn de Foix son cousin partie de la terre de Saverdun le 3. may 1375. & est nommé dans la procuration que Gaston comte de Foix B donna le 5. avril 1385. pour juger avec les gens du comte d'Armagnac des innovations survenues depuis la paix faite entr'eux, & leurs enfans. Le 15. decembre 1391. il fit expedier des lettres dans son château de Rabat en qualité de senechal du pais de Foix, pour exempter les habitans de Tarascon au nom du comte de Foix, de certains peages, leudes & subsides qu'ils devoient, & fit hommage en 1392. à Mathieu comte de Foix des terres qu'il avoit dans son comté. Il est representé à cheval, revêtu de son habit de guerre, sur un grand portail de fer, à l'entrée du château de Fornets en forme de medaille, autour de laquelle on lit cette inscription: *Corbayrandus de Fuxo, Dominus de Ravato, & de Fornellis an. Dñi mill<sup>o</sup>. ccc. xci<sup>o</sup>.* & de l'autre côté du portail, on voit les armes de la maison de Foix. Trois pals, le dernier sur l'angle droit de l'écu est brisé de 3. lozanges, cimier un loup. Le même cimier se voit en d'autres écussons du même château, où les armes de Foix sont sans brisures. Il est à remarquer que s'il eût descendu de Gaston I. comte de Foix, il auroit pu écarteler de Bearn, comme l'ont fait les derniers seigneurs de Rabat. Corbeyran de Foix testa au château de Rabat le 1. octobre 1402. C devant Jean Fabri notaire de Tarascon, & nomme dans son testament sa femme & les enfans qu'il a eu d'elle, dans l'ordre qu'ils vont être rapportés.

Femme, MENGARDE de Villars dame de Bouteville au diocese de Mirepoix, fut constituée administratrice des biens de son mary par le testament du 1. octobre 1402. jusqu'à ce que son fils fût majeur.

1. JEAN de Foix I. du nom, seigneur de Rabat, qui fuit.
2. SEGUINE de Foix, nommée dans le testament de son pere, fut mariée à Raymond-Arnaud de Fontaines, seigneur de Valflou en Languedoc.
3. JEANNE de Foix, mentionnée dans le même testament, épousa Olivier de Roquefort, fils de Vezian de Roquefort, seigneur d'Arignac au comté de Foix.

DES PAIRS DE F

4. MARQUETTE de Foix, nommée dans le testament de son pere, fut mariée à Raymond-Arnaud de Fontaines, seigneur de Valflou en Languedoc.

5. COUSIN de Foix, dont il est fait mention dans le testament de son pere, fut mariée à Raymond-Arnaud de Fontaines, seigneur de Valflou en Languedoc.

6. JEAN de Foix I. du nom, seigneur de Rabat, qui fuit.

7. JEAN de Foix II. du nom, seigneur de Rabat, qui fuit.

8. MARQUETTE de Foix, nommée dans le testament de son pere, fut mariée à Raymond-Arnaud de Fontaines, seigneur de Valflou en Languedoc.

9. COUSIN de Foix, dont il est fait mention dans le testament de son pere, fut mariée à Raymond-Arnaud de Fontaines, seigneur de Valflou en Languedoc.

10. JEANNE de Foix, mentionnée dans le même testament, épousa Olivier de Roquefort, fils de Vezian de Roquefort, seigneur d'Arignac au comté de Foix.

11. MENGARDE de Villars dame de Bouteville au diocese de Mirepoix, fut constituée administratrice des biens de son mary par le testament du 1. octobre 1402. jusqu'à ce que son fils fût majeur.

12. JEAN de Foix I. du nom, seigneur de Rabat, qui fuit.

13. SEGUINE de Foix, nommée dans le testament de son pere, fut mariée à Raymond-Arnaud de Fontaines, seigneur de Valflou en Languedoc.

14. JEANNE de Foix, mentionnée dans le même testament, épousa Olivier de Roquefort, fils de Vezian de Roquefort, seigneur d'Arignac au comté de Foix.

15. MENGARDE de Villars dame de Bouteville au diocese de Mirepoix, fut constituée administratrice des biens de son mary par le testament du 1. octobre 1402. jusqu'à ce que son fils fût majeur.

- A** 4. MARGUERITE de Foix, nommée dans le testament de son pere, fut femme de François Ifalguier fils de Pons Ifalguier seigneur de Castelnau de Stretefons près Touloute, aujourd'huy baronie des Etats de Languedoc.
5. CONDOR de Foix, dont il est fait mention dans le même testament, épousa en premieres noces noble & puissant homme Pons de Villemur, seigneur de S. Paul en Foix, & en secondes par contrat du 11. octobre 1407. Arnaud de Coarase seigneur d'Aspect, à qui elle apporta 5500. florins & des meubles. Elle testa la même année au château de Bouteville en faveur de Mengarde de Bouteville sa mere.
- On trouve encore BRUNISSENDE de Foix femme de N. . . baron d'Arnau; mais elle n'est point nommée dans le testament de 1402.

## V.

**J** E A N de Foix I. du nom, chevalier seigneur de Rabat, Fornets, Antufan, la Tour du Loup, la Bastide de Seron, &c. senechal de Foix.

**B** I. Femme, BERGUE de Rabasteins, fille de Pierre-Raymond seigneur de Campagnac en Albigeois, fut dotée de 3000. florins, suivant trois sentences données au mois de fevrier 1405. en faveur de Jean de Foix seigneur de Rabat, dans lesquelles il est qualifié senechal.

II. Femme, JEANNE de Marmande. On ne sçait de laquelle il eut les enfans qui suivent.

- C** 1. CORBEYRAN de Foix chevalier seigneur de Rabat, Fornets, la Tour du Loup, Antufan, la Bastide de Mesplas, Monfa, & autres terres dans le Dalmasanois; épousa par contrat passé dans la chapelle de S. Etienne de la Bastide de Seron, le 15. octobre 1422. Cecile de Cominges, fille d'Arnaud-Roger de Cominges vicomte de Burniquel: il étoit assisté de son pere, qui lui donna en faveur de ce mariage la seigneurie de Rabat, avec toutes ses dépendances, & tous les fiefs qu'il avoit dans le Savartez; il n'en eut qu'une fille Marguerite de Foix, qui épousa au château d'Orbessan diocèse d'Auch le 5. septembre 1467. Bertrand d'Orbessan, & n'en eut point d'enfans. Voyez tome II. de cette histoire, p. 645.
2. JEAN de Foix II. du nom, seigneur de Rabat, qui suit.
3. MARGUERITE de Foix, fille de Jean seigneur de Rabat, & de Bergue de Rabasteins, épousa Guillaume-Arnaud de Beon, baron de Miglos.
4. ELEONOR de Foix, abbesse de Salenques, est nommée au testament de Jean de Foix, seigneur de Rabat son frere, l'an 1480.
5. MENGETTE de Foix, mariée par contrat passé au château de Launaguet diocèse de Narbonne, le 29. novembre 1432. à Antoine de Tornier, seigneur de Launaguet.

## D

## VI.

**J** E A N de Foix II. du nom, chevalier Seigneur de Rabat, Fornets, la Bastide de Seron, la Tour du Loup, Antufan, Monfa, &c. succeda à son frere; testa au château de Rabat le 15. de novembre 1480. pardevant Bernard Caza-major notaire de Tarafcon, & élut sa sépulture dans l'église de Sainte-Marie de Rabat au tombeau de ses parens.

Femme, LEONOR de Cominges, vicomtesse de Conserans, mariée par contrat passé à Saubat diocèse de Pamiers le 27. j uin 1441. elle y fut assistée de Jean-Roger de Cominges, vicomte de Conserans, de Raymond-Roger de Cominges chevalier seigneur de Soulan; d'Arnaud-Roger de Cominges prieur de saint Girons, & de Jean-Roger de Cominges prieur de Valeu ses freres: son mari y étoit assisté d'Olivier de Roquefort seigneur d'Arignac, de Corbeiran de Roquefort, fils d'Olivier; & de plusieurs autres. Voyez tom. II. de cette hist. p. 644.

## E

I. ROGER de Foix, chevalier vicomte de Conserans, seigneur de Rabat, de Fornetz, de la Tour-du Loup, Antuzan, la Bastide de Seron & Massat; testa en son château de la Cour en Conserans le 17. avril 1508. & élut sa sépulture aux Cordeliers de la Bastide de Seron.

I. Femme, BERTRANDE de Lescun, fille de Mathieu seigneur de Lescun: elle testa 1<sup>o</sup>. à Loubens au diocèse de Pamiers le 12. juin 1490. & nomma par ce testament pour ses heritiers ceux que Mathieu de Lescun son pere instituera aux seigneuries de Lescun, de Castillon, de Marca, du Faget, Malleville à Barboran. Elle fit un second testament au château de Canté le 13. septembre 1493. en faveur de Corbeyran de Foix son beaufrere.

MATHE-FRANÇOISE de Foix, morte sans alliance.

II. Femme, CATHERINE du Garanné, fille d'Armand seigneur du Garanné, &

- de *Rosé* de Bergognan, mariée par contrat du 25. mars 1496. A  
*Jeanne de Foix*, fille batarde de Roger, lequel par son testament lui legua 500. livres.
2. CORBEYRAN de Foix II. du nom, seigneur de Rabat, qui suit.
  3. GERMAIN de Foix, vicomte de Conserans, a donné origine aux barons de Mardoigne, & aux vicomtes de Conserans, rapportez cy-après §. VII.
  4. CATHERINE, de Foix, nommée au testament de son pere, mariée le 1. novembre 1461. à *Mathieu d'Espagne* seigneur de Montefpan, fils de *Roger d'Espagne II.* du nom, & de *Jacquette* de Mauleon. Elle fut dotée de 4000. écus d'or; son mari en donna quittance de mille à *Jean de Foix* seigneur de Rabat au château de Fornets le 1. decembre 1461. Voyez tome II. de cette hist. p. 650.
  5. AGNE'S de Foix, épousa 1°. par contrat passé à Toulouse le 7. mars 1465. *Jacques Italgulier* fils d'*Odet* seigneur de Clermont & d'Aureville; 2°. par contrat passé au château d'Auragne le 10. janvier 1470. *Arnaud d'Espagne* sénéchal de Cominges.
  6. MARGUERITE de Foix, nommée au testament de son pere, femme de *Jean de Lavedan*. B
  7. MENGETTE de Foix, nommée au testament de *Roger* son frere, est la même qui est appelée *Dominique* dans celui de *Jean de Foix* son pere. (*Dominique* est le nom François, & *Mengette* le nom Gascon). Elle épousa 1°. le dernier juin 1471. *Bertrand de Luc-Peyrou*; 2°. *Geraud de Marestang*, fils de *Jean* seigneur de Marestang, & d'*Agnès* de Faudoas-Barbazan.
  8. ISABEAU de Foix, nommée au testament de son pere, épousa 1°. *Jacques de Niçtares* suivant un memoire; 2°. *Jacques de Tourzel*, baron d'Alegre chevalier, conseiller & chambellan du roy, veuf de *Gabrielle de Lastic*, fille de *Draguinet* seigneur de Lastic, & de *Gabrielle de Peyrol*. Il étoit fils d'*Tves* de Tourzel baron d'Alegre, & de *Marguerite d'Apcher*.
  9. GABRIELLE de Foix épousa par contrat passé à Toulouse le 4. juin 1477. *Bernard* seigneur de Bergognan. C

## VII.

**C**ORBEYRAN de Foix II. du nom, chevalier seigneur de Rabat, Fornets, Massat, la Tour du Loup & d'Antusan. Catherine reine de Navarre comtesse de Foix, lui confirma la donation qu'elle lui avoit faite des revenus du lieu de Saurat (a) le 1. juin 1495. & le qualifie de son cher cousin.

Femme, JEANNE de la Roque, fille d'*Auger* seigneur de la Roque en Nebouzan & de *Bernarde* de S. Etienne. Elle testa au Carlar-en-Foix le 30. decembre 1496. élut sa sépulture dans l'église de S. Sernin de la Roque, & nomme dans son testament les enfans qu'elle eut de son mari dans l'ordre qu'ils vont être rapportez.

1. JEAN de Foix III. du nom, baron de Rabat, qui suit.
2. JEAN de Foix, seigneur de Saubiac, étoit en bas âge lors du testament de *Jeanne* de la Roque sa mere. Elle lui donna la terre de Saubiac dans le diocèse & sénéchaussée de Bazas. D
3. ARNAUD de Foix, étoit aussi fort jeune lors du testament de sa mere, qui lui donna mille écus sur la terre de Saubiac.
4. ANTOINE de Foix, seigneur du Pouy, de Touges & de Saubiac après ses freres: sa mere lui laissa 1000. écus sur cette dernière terre. Il fut pere d'*Anne* de Foix dame de Pouy, mariée 1°. à *François de Noë* seigneur de Colarede, 2°. avec *Claude* de S. Felix seigneur de Varennes, président au parlement de Toulouse, veuf de *Françoise* d'Hebrard, dame de Hoqueville & de Lussere, fils de *François* de S. Felix seigneur de Clapiers, de Mauremont & de la Poüillade; & d'*Antoinette* de Puibasque: il eut des enfans de ses deux mariages. E
5. JACQUES de Foix, abbé de S. Volusien & de la Regle, gouverneur de Bearn & de la basse Navarre, chancelier de Henry roy de Navarre, évêque de Lescar en 1537. reçut une procuration du roy & de la reine de Navarre pour traiter à Anet le 16. juillet 1540. du mariage de la princesse de Navarre avec le duc de Cleves. Voyez Gal. christ. novæ edit. tom. I. fol. 1288.
6. & 7. JEAN & MATTHIEU de Foix.
8. PAULETTE de Foix, nommée au testament de *Jeanne* de la Roque sa mere, qui lui donne 3000. liv. tournois.
9. CATHERINE de Foix, dame de Monbardon, mentionnée dans le même testament, par lequel sa mere lui legue 1000. écus, fut la seconde femme de *Jean* de

(a) Alias Saurat.

DESPAIRS DEFF  
 Duffin, seigneur de Duffin, veuf de  
 de Gallard de Duffin, veuf de  
 Elle resta veuf, & se fit remarquer  
 dans le chapitre de Notre-Dame d'Orléans  
 par son âge de 25. ans pour la  
 au-après de Jean de Duffin son  
 qui est intitulé Arnaud de Foix son  
 sa frere, & à ce dernier Arnaud  
 de Caumont.  
 BERTANDE de Foix, femme de  
 Caumont.  
 Jean, baron de Colbecq de son frere  
 de la Roque, qui le fit son cousin  
 VIII  
 JEAN de Foix III. du nom, cherche l'union  
 de son pere, le Tour du Loup, Arnan-  
 de de Bourbon roy de Navarre au comte de  
 Je fut pere de 1400. ans en dix ans  
 d'après de la vie de Foix, laquelle femme  
 d'après de la vie de Foix, laquelle femme  
 même que Jean d'Alen veuf de Navarre  
 le 17. avril 1464. par le quel d'après  
 de Foix son pere de la Roque, & de  
 C. Foix d'après un procès verbal la même  
 fo aussi conten dans une lettre d'après de S. I.  
 & la même que l'évêque de Pamiers  
 sur les larmes de son docteur, ou il  
 justice, elle le pue de le faire  
 Navarre, depuis roy de France, lui  
 le quatre cousin. Ce même prince  
 la même année, & les mêmes  
 avec pitié à la reine la mere, il le  
 supplier à la dépense qu'il étoit  
 dans son lettre il le trait de son  
 Paris le 20. juin 1466. par laquelle  
 cher les rois du comté de Foix, &  
 à la place du lieu de Ser. Il y est  
 D. femme CATHERINE de Villamur  
 guez de S. Paul-en-Foix, mariée par  
 choise de Rouen le 4. novembre 1470.  
 Foix du nom.  
 1. Jean de Foix vicomte de Rabat & de  
 Amén, Sr. est commissaire  
 pour appaiser les troubles du comté  
 comté. Il eut par contrat passé au  
 de Saubiac, seigneur de Saubiac  
 de Saubiac, chevalier de l'ordre du  
 de Toulouse & d'Albret, seigneur  
 Faudoas-Barbazan, il eut de son  
 1495. vendit la terre de Mauleon  
 1. comme la même année  
 2. GEORGES de Foix, seigneur de Rabat  
 3. Rosa de Foix, seigneur de Rabat, &  
 1449. à l'empereur pour comte de  
 comte de Comminges, & de  
 4. GABRIELLE de Foix femme de  
 d'après de Louis & de Marie d'Albret, &  
 truelle, & de Catherine de Bourbon, &  
 furent une quarante quatre ans à son  
 comté, & tous les biens payant le 26.

A Durfort, seigneur de Duras, veuf de *Jeanne* dame de Rozan & de Pujols, fils de *Gaillard* de Durfort IV. du nom, seigneur de Duras, & de *Jeanne* de la Lande. Elle resta veuve, & fit son testament l'an 1522. par lequel elle élut sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame d'Ornezan, jusqu'à ce que *Jean-Jacques* de Durfort son fils eût l'âge de 25. ans pour la faire transporter à la Madeleine de Duras auprès de *Jean* de Durfort son mari. Elle institua son fils heritier, auquel elle substitua *Arnaud* de Foix son frere, à celui-cy *Antoine* de Foix son autre frere; & à ce dernier *Bertrande* de Foix sa sœur, femme du seigneur de Caumont.

10. BERTRANDE de Foix, femme de *François* de Castilverdun, seigneur de Caumont,

*Jean*, batard de Corbeiran de Foix seigneur de Rabat, nommé au testament de *Jeanne de la Roque*, qui le fit son exécuteur testamentaire, & lui légua 200. écus.

B

## VIII.

JEAN de Foix III. du nom, chevalier baron de Rabat, vicomte de Massat, seigneur de Fornets, la Tour du Loup, Antufan, la Bastide de Seron, &c. *Antoine* de Bourbon roy de Navarre lui écrivit de Toulouse le 2. novembre 1555. pour le faire payer de 1200. écus mis en dépôt entre les mains d'un nommé *Marchandy* bourgeois de la ville de Foix; laquelle somme avoit appartenu au feu batard de Rabat chanoine de l'église cathédrale de Pamiers. Il le traite de cousin dans cette lettre, de même que *Jeanne* d'Albret reine de Navarre dans celle qu'elle lui écrivit de sa main à Pau le 27. avril 1563. , pour le prier d'empêcher, que nul désordre ne se commît au comté de Foix sous prétexte de la religion, & d'en avertir *M. de Paillez*; sur quoi *Jean* de

C Foix dressa un procès verbal la même année. *Marguerite* reine de Navarre, le qualifie aussi cousin dans une lettre dattée de *S. Rambert* le 18. may, (l'année est omise) & lui mande que l'évêque de Pamiers après avoir fait briser les prisons s'étoit retiré sur les limites de son diocèse, où il s'étoit caché, & empêchoit l'exécution de la justice; elle le prie de le faire saisir au corps pour le punir comme de raison. *Henry* roy de Navarre, depuis roy de France, lui écrivit de Toulouse le dix-huit mars 1565. & le qualifie cousin. Ce même prince lui écrivit encore de Toulouse le 25. mars de la même année, & lui manda qu'ayant appris qu'on lui avoit apporté 8000. liv. qu'il avoit prêtée à la reine sa mere, il le prie de lui prêter quatre ou cinq mille livres pour suppléer à la dépense qu'il étoit obligé de faire à l'arrivée de la reine d'Espagne, & dans cette lettre il le traite de son bon cousin & ami. Il y a encore une lettre de Paris le 20. juin 1566. par laquelle la reine de Navarre lui donne commission de pacifier les troubles du comté de Foix, & de mettre un capitaine au château de Foix à la place du sieur de Sers. Il y est aussi qualifié cousin.

D Femme, CATHERINE de Villemur, fille de *Gaspard* de Villemur, chevalier, seigneur de S. Paul-en-Foix, mariée par contrat passé au château de Montbrun-en-Foix, diocèse de Rieux le 4. novembre 1509. Elle étoit assistée de son pere, & *Jean* de Foix du sien.

1. PAUL de Foix vicomte de Rabat & de Massat, seigneur de Fornets, la Tour du Loup, Antufan, &c. eut commission conjointement avec son pere de la reine de Navarre, pour appaiser les troubles du comté de Foix l'an 1566. elle les qualifie tous deux cousins. Il épousa par contrat passé au château de Faudoas le 23. janvier 1554. *Madeleine* de Rochechouart, fille d'*Antoine* de Rochechouart seigneur de S. Amand, baron de Faudoas, chevalier de l'ordre du roy, son lieutenant en Languedoc, sénéchal de Toulouse & d'Albigeois, capitaine de 50. lances; & de *Catherine* heritiere de Faudoas-Barbasan: il n'en eut point d'enfans; & testa à Toulouse le 19. janvier 1567. vendit la terre de Monclar 10000. écus au seigneur de Cheverry en 1580. & mourut la même année.

E

2. GEORGES de Foix, seigneur de Rabat, qui suit.

3. ROSE de Foix, mariée par contrat passé au château de Fornets le 17. fevrier 1543. à *Roger-Bernard* (a) de Cominges, fils de *François-Roger* de Cominges vicomte de Burniquel.

4. GABRIELLE de Foix, femme de *Gaston* de Levis vicomte de Leran, fils de *Germain* de Levis & de *Marie* d'Astarac, fille de feu *Jean* d'Astarac seigneur de Fonttrailles, & de *Catherine* de Mareftang. *Gabrielle* de Foix eut en dot 14000. livres suivant une quittance qu'elle donna à son pere pour le restant, avec une renonciation à tous les biens paternels le 26. decembre 1547.

(a) Imhoff le  
nomme François

**G** EORGES de Foix, chevalier de l'ordre du roy, baron de Rabat, vicomte de Massac, seigneur de Fornets; succeda à son frere aîné. Il paroît qu'il avoit été destiné à l'église, & qu'il est le protonotaire dont parle Antoine de Bourbon roy de Navarre, dans les lettres qu'il écrit à son pere. Le roy Henry IV. & Catherine de Navarre sa sœur lui en écrivirent plusieurs, où ils lui donnent toujours la qualité de cousin, & lui marquent une grande confiance pour les affaires du comté de Foix. Le 18. mars 1585. François d'Usson maître des requestes du roy de Navarre, garde de son sceau *rigoureux*, & juge-mage du comté de Foix, donna une ordonnance pour contraindre Jean de Senier trésorier general de ce comté, de payer à Georges de Foix seigneur de Rabat 7000. livres qu'il lui devoit pour les raisons contenuës dans un acte d'obligation qu'il avoit passé en faveur de Jean de Rabat pere de Georges.

Femme, JEANNE de Durfort, fille de *Symphorien* de Durfort seigneur de Duras, & de *Catherine* de Gontault, fille de *Pons* de Gontault baron de Biron.

1. HENRY-GASTON de Foix, comte de Rabat, qui suit.
2. PHŒBUS de Foix tué au siege de *Montalban* l'an 1625. suivant Imhoff.
3. SCIPION de Foix, baron de la Gardeole, suivant Imhoff fut noyé.
4. JEAN-ROGER de Foix, vicomte de Rabat, baron de la Gardiole, vicomte du Canté, tige des marquis de Foix, rapportez cy-après §. VI.
5. JEAN-GEORGES de Foix, baron de Rabat, étoit en procès avec le comte de Rabat son frere en 1625. épousa *Hypolite* d'Harnolac nièce d'*Antoine de Paule*, grand-maître de Malte. Imhoff lui donne pour femme *Marthe* de Malenfant, fille d'*Etienne* seigneur de Pressac.
6. HENRIETTE de Foix, mariée en 1613. à *Pierre-Beraud* de Rochechouart-Barbazan, baron de Faudoas & de Montegut, fils de *Henry* de Rochechouart-Barbazan, & de *Susanne* de Montluc.

## X.

**H** ENRY-GASTON de Foix, comte de Rabat & Massac, seigneur de Fornets. la Tour du Loup, &c. Le roy Henry IV. luy donna le 18. may 1607. un passeport pour aller en Italie & en Allemagne avec dix hommes de sa suite, dans lequel il est dit qu'il avoit l'honneur d'appartenir à sa majesté. Il assista au sacre de Louis XIII. le 17. octobre 1610. & fut l'un des barons députez pour aller chercher la sainte Ampoule. Le roy Louis XIV. n'étant encore que mineur sous la régence de sa mere, luy érigea la baronnie de Rabat en comté, en consideration de ce qu'il étoit venu de la grande & renommée lignée des princes comtes de Foix, luy permettant & à tous ses successeurs de porter le titre de comte. Il y établit depuis deux foires par an; l'une le lendemain de la fête de l'Assomption de la Vierge, & l'autre le 25. novembre, fête de sainte Catherine; & un marché tous les jeudis.

Femme, JEANNE de Pardaillan, fille d'*Antoine* de Pardaillan seigneur de Gondrin, chevalier des ordres du roy, capitaine des gardes-du-corps, lieutenant-general en Guyenne & Navarre, & de *Marie* du Maine sa premiere femme, fille de *Jean* du Maine seigneur d'Escandillac, & de *Philippes* de Fumel.

1. JEAN-PIERRE-GASTON de Foix se qualifioit marquis de Fournets & de Castelnau, baron de la Roque, de Mauvaflin & de Montfort, vicomte de Massoël; épousa par contrat du 7. septembre 1652. *Marie-Guyonne* de la Mothe, marquise de Castelnau en Bazadois, veuve 1°. de Jean de Gourdon de Genouillac marquis de Vallac; 2°. du marquis de Villefranche après la mort de *Jean-Pierre-Gaston* de Foix. Elle se remaria encore deux fois, 1°. à *N. . .* de Bruc président du parlement de Toulouse; 2°. à un autre président du même parlement.
2. FRANCOIS-GASTON de Foix, comte de Rabat, qui suit.
3. JACQUES de Foix, dit le Baron de Rabat, épousa *Isabeau* de Levis de Leran, fille de *Jean-Claude* de Levis seigneur de Leran, & d'*Angelique* de Castelnau, fille aînée d'*Etienne* de Castelnau, & de *Jeanne* de Basillac, dame de la Loubere, dont une fille unique mariée au baron de Paillez de la maison de Villemur.
4. JEANNE de Foix, mariée par contrat du 28. août 1640. à *Jean François* de Rochechouart, baron de Clermont & de Lescure, fils aîné de *Jean-Louis* de Rochechouart, seigneur de Clermont, & de *Jeanne* de Beon, fille de *Bernard* de Beon, seigneur du Masséz, & de *Gabrielle* de Marast. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette histoire, chap. du duché-pairie de Mortemar.
5. MARTHE de Foix, femme de *Bernard* de Beon seigneur de Lamezan, morte sans enfans.
6. ANNE de Foix, religieuse.

DES PRINCES DE FOIX  
 FRANCOIS-GASTON de Foix, comte de Rabat, vicomte de Massac, seigneur de Fornets, &c. Le 18. mars 1585. François d'Usson maître des requestes du roy de Navarre, garde de son sceau rigoureux, & juge-mage du comté de Foix, donna une ordonnance pour contraindre Jean de Senier trésorier general de ce comté, de payer à Georges de Foix seigneur de Rabat 7000. livres qu'il lui devoit pour les raisons contenuës dans un acte d'obligation qu'il avoit passé en faveur de Jean de Rabat pere de Georges.  
 Femme, JEANNE de Durfort, fille de Symphorien de Durfort seigneur de Duras, & de Catherine de Gontault, fille de Pons de Gontault baron de Biron.  
 I. HENRY-GASTON de Foix, comte de Rabat, qui suit.  
 II. PHŒBUS de Foix tué au siege de Montalban l'an 1625. suivant Imhoff.  
 III. SCIPION de Foix, baron de la Gardeole, suivant Imhoff fut noyé.  
 IV. JEAN-ROGER de Foix, vicomte de Rabat, baron de la Gardiole, vicomte du Canté, tige des marquis de Foix, rapportez cy-après §. VI.  
 V. JEAN-GEORGES de Foix, baron de Rabat, étoit en procès avec le comte de Rabat son frere en 1625. épousa Hypolite d'Harnolac nièce d'Antoine de Paule, grand-maître de Malte. Imhoff lui donne pour femme Marthe de Malenfant, fille d'Etienne seigneur de Pressac.  
 VI. HENRIETTE de Foix, mariée en 1613. à Pierre-Beraud de Rochechouart-Barbazan, baron de Faudoas & de Montegut, fils de Henry de Rochechouart-Barbazan, & de Susanne de Montluc.

BARONS DE LA  
 ET DE  
 APP  
 MARQUIS  
 JEAN-ROGER de Foix, vicomte de Rabat, baron de la Roque, de Mauvaflin & de Montfort, vicomte de Massoël; épousa par contrat du 7. septembre 1652. Marie-Guyonne de la Mothe, marquise de Castelnau en Bazadois, veuve 1°. de Jean de Gourdon de Genouillac marquis de Vallac; 2°. du marquis de Villefranche après la mort de Jean-Pierre-Gaston de Foix. Elle se remaria encore deux fois, 1°. à N. . . de Bruc président du parlement de Toulouse; 2°. à un autre président du même parlement.  
 JEAN-ROGER de Foix, comte de Rabat, qui suit.  
 JACQUES de Foix, dit le Baron de Rabat, épousa Isabeau de Levis de Leran, fille de Jean-Claude de Levis seigneur de Leran, & d'Angelique de Castelnau, fille aînée d'Etienne de Castelnau, & de Jeanne de Basillac, dame de la Loubere, dont une fille unique mariée au baron de Paillez de la maison de Villemur.  
 JEANNE de Foix, mariée par contrat du 28. août 1640. à Jean François de Rochechouart, baron de Clermont & de Lescure, fils aîné de Jean-Louis de Rochechouart, seigneur de Clermont, & de Jeanne de Beon, fille de Bernard de Beon, seigneur du Masséz, & de Gabrielle de Marast. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette histoire, chap. du duché-pairie de Mortemar.  
 MARTHE de Foix, femme de Bernard de Beon seigneur de Lamezan, morte sans enfans.  
 ANNE de Foix, religieuse.

## X I.

**A** FRANÇOIS-GASTON de Foix, dit *le vicomte de Rabat*, & depuis nommé le comte de Foix, reçu chanoine honoraire au chapitre abbatial de Foix le 1. octobre 1689. donna en engagement à *Jean-Phabus* de Rochechouart, marquis de Fau-doas son cousin-germain, les terres de la Tour du Loup, la Bastide-Seron, Antuzan & S. Jean de Verges, qui venoient de ses ancêtres; il fut marié trois fois.

Femme, MARIE-JAQUELINE d'Antist, dame de Mansan & de S. Plancard, fille de feu *Gabriel* d'Antist, seigneur de Mansan & de S. Plancard; & de *Marguerite* de Mioffens de Sansous en Bearn, présente au contrat de mariage du 17. novembre 1654.

1. ROGER-CHRISTIN, dit *le comte de Foix*, âgé de 14. ans en 1681. mort sans enfans.

2. JEANNE-ROSE de Foix, âgé de 15. ans en 1681. femme de *Jean-François* de Castelnau, marquis de Castelnau & de la Loubere, a plaidé long-temps avec ses sœurs pour la succession de sa maison, & a obtenu la jouissance du marquisat de Fornets & de la vicomté de Massat, où est le chapitre collegial de S. Lizier de Conferans.

**B** II. Femme, CLAUDE du Faur de S. Jory.

ANGELIQUE-CESARINE de Foix, femme du marquis de Capelle. Elle a obtenu de jouir provisionnellement du comté de Rabat qui a été de tout temps la premiere baronie des états du pays de Foix.

III. Femme, DOROTHE'E-THEODORE de Poudenas de Villepinte, fille de *Philippe-Martin* de Poudenas, seigneur & baron de Villepinte, & de *Louise* d'Aster de Larboust, suivant le contrat de mariage passé à Lescury en Bigorre le 13. novembre 1692. dans lequel le premier contrat de mariage du comte de Foix-Rabat est rapellé, & *Roger-Christin* de Foix son fils unique.

LOUISE-CHARLOTTE de Foix, âgée de 21. ans en 1714. lorsqu'elle épousa par contrat du 13. célébré le 15. juillet *Jean-Honoré* marquis de Sabran, chambellan de Philippe duc d'Orleans, petit-fils de France, regent du royaume.

**C**



## §. VI.

## BARONS DE LA GARDIOLLE ET DE CANTÉ,

APPELLEZ

## MARQUIS DE FOIX.

## X I.

**J**EAN-ROGER de Foix, vicomte de Rabat, baron de la Gardiolle, baronie des états de Languedoc, seigneur de Canté, quatrième fils de *GEORGES* de Foix baron de Rabat, & de *Jeanne* de Durfort-Duras, rapporté cy-devant page 364. tua en duel l'an 1615. le comte de Launoy. Il eut de grands procez avec *Henry-Gaston* de Foix comte de Rabat son frere aîné, pour la succession de leur pere & de leurs freres *Phabus* & *Scipion*, qui n'étoient pas encore terminez en 1625.

**E** Femme, THERESE (a) de Bertrand, fille de *Jean* seigneur de Catouze, premier président du parlement de Toulouze, & de *Marie* de Castelnau.

(a) Imhoff la nomme Aloise.

JEAN-ROGER de Foix, qui suit.

## X I.

**J**EAN-ROGER de Foix, dit *le marquis de Foix*, baron de la Gardiolle & de Canté, gouverneur du pays de Foix, puis capitaine des Cent-Suisses de *Philippe* de France duc d'Orleans frere unique du roy Louis XIV.

I. Femme, CATHERINE de Bertier, fille de Jean de Bertier seigneur de Montrabe, A premier président au parlement de Toulouze; & de Marie le Comte; & petite-fille de Philippe de Bertier seigneur de Montrabe, président au même parlement; & de Catherine de Paule, sœur d'Antoine de Paule grand-maitre de Malte. Elle étoit sœur d'Antoine de Bertier évêque de Rieux, mort en 1705.

1. ELIZABETH de Foix, mariée par contrat du 19. juillet 1691. à Pierre de Montesquiou, seigneur du Faget au diocèse de Lavaur; & d'Auriac, fils d'Alexandre de Montesquiou de sainte Colombe; & de Marguerite de Castelnau, dont elle est restée veuve sans enfans,

2. HYPOLITE de Foix, morte sans enfans de N. . . de Roquefort-Marquain.

II. Femme, ANNE de Murviel en Languedoc.

1. ROGER de Foix, dit le marquis de Foix, cy-devant capitaine des cent-Suisses de Philippe de France duc d'Orleans; retiré du monde & n'a pas été marié. B

2. JOSEPH de Foix, dit le chevalier de Foix, n'a pas été marié.

III. Femme N. . . de Hinderfon Allemande, fille d'honneur d'Elizabeth-Charlotte-Palatine duchesse d'Orleans; n'a point eu d'enfans.



## §. VII.

SEIGNEURS DE MARDOGNE,  
VICOMTES DE CONSERANS. C

## VII.

GERMAIN de Foix, vicomte de Conserans, troisième fils de JEAN de Foix II. du nom, seigneur de Rabat; & d'Eleonor de Cominges, rapporté cy-devant, page 361.

Femme, JEANNE de Tinieres, baronne de Mardogne, fille de Jacques de Tinieres seigneur de Mardogne.

1. LOUIS de Foix, qui suit.

2. JEAN de Foix, vicomte de Conserans, dont la posterité sera rapportée après celle de son frere.

3. CATHERINE de Foix, mariée à Jean de Goth seigneur de Rouillac.

4. AIME'E de Foix, épousa en 1519. Jean-Claude d'Espagne, seigneur de Panassac, fils de Galobie d'Espagne, & d'Annette de Levis, dont la posterité a été rapportée tome I. de cette histoire page 655. D

Quatre autres filles dont les noms sont ignorez.

## VIII.

LOUIS de Foix, baron de Mardogne.

Femme, GABRIELLE de Dienne, mariée en 1521. veuve d'Antoine seigneur de Peire qu'elle avoit épousé en 1513. fille de Guillot seigneur de Dienne; & de François de Seneret.

1. JOSEPH de Foix, baron de Mardogne, qui suit.

2. GERMAINE de Foix, alliée à Michel d'Anjoni seigneur d'Anjoni, de Faussimagne & de Tournemire, par contrat du 20. fevrier 1557. fils de Louis seigneur d'Anjoni & de Faussimagne; & de Louise d'Airal de Clenaillet, dont les descendans portent aujourd'huy le nom de Foix & la qualité de marquis de Mardogne. E

## IX.

JOSEPH de Foix, baron de Mardogne, chevalier de l'ordre du roy.

Femme, FRANÇOISE de Lastic, fille de Thibaud de Lastic. Elle se remaria à Jean de la Guiche seigneur de Bournoncle.

GABRIELLE de Foix, baronne de Mardogne, épousa 1<sup>o</sup>. François de Dienne seigneur de Dienne & du Cheilard, chevalier de l'ordre du roy, bailliy de la haute-Auver-

DES PAIRS DE F

VIII

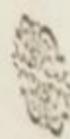
JEAN de Foix, vicomte de Conserans, le  
de France, rapporté cy-devant page  
JEAN-PAUL de Foix, vicomte de  
de Foix, femme par contrat de  
Louis de Seneret, chevalier seigneur de  
& de Seneret de Cast.

JEAN-PAUL de Foix, vicomte de Conserans  
de la Cour le 19. juin 1588. femme de Paul de  
de Seneret de Mardogne. de de François de  
de mariage, qui leurs descendants possèdent  
de Mardogne.

ARTIC

COMTES  
DE LA SECO

CETTE maison a pris son nom de  
du pays de Ger, sur les bords du lac de  
étaient tous barons de Foix. Il est rapporté  
l'histoire depuis qu'ils se sont établis en France  
du comté de Foix, du vicomte de Béarn. Ils  
étaient tous dans la maison d'Albret, & plus  
sont. Senechal Conserans en donna d'autres  
pays de Foix, de la maison de Seneret, pag. 655.  
de Ger, chevalier, qui possédait cette terre  
seigneur de Ger, mort en 1520. qui est  
en 1524. de son vicaire PIERRE seigneur de Ger  
Ger, dit de Ger, chevalier de Seneret, qui  
est rapporté que le comte de Seneret, qui  
était le vicaire de Ger, & de Ger, & de Ger, & de Ger,  
de Ger.



- A gne; lequel testa le 30. mars 5861. & mourut sans enfans<sup>2</sup>. en 1592. *Gabriel-Philibert* d'Apcher, comte d'Apcher qui suivit le parti de la ligue jusqu'en 1594. Il fut blessé à mort entendant la messe dans l'église de Mende par *Annet* de Polignac seigneur de Villefort, testa le même jour 19. janvier, & mourut le 20. 1605. sans enfans.

## VIII.

**J**EAN de Foix, vicomte de Conserans, second fils de *Germain* de Foix, & de *Jeanne* de Tinnieres, rapporté cy-devant page 366. vivoit en 1570.

Femme, **CONSTANCE** de Mauleon.

1. **JEAN-PAUL** de Foix, vicomte de Conserans, qui suit.
2. **JEANNE** de Foix, femme par contrat du 26. decembre 1556. de *François* de Beauclair, seigneur de Marmagnac en Auvergne, chevalier de l'ordre du roy, fils de *Louis* de Beauclair, chevalier seigneur de la Voute, conseigneur de Marmagnac; & de *Jaquette* de Caillac.

## IX.

**J**EAN-PAUL de Foix, vicomte de Conserans. Le nom de sa femme est ignoré. Il en eut

**FRANÇOISE** de Foix, vicomtesse de Conserans, mariée à *François* de Mauleon seigneur de la Cour le 15. juin 1588. frere de *Paul* de Mauleon, baron de Durban, & fils de *François* de Mauleon, & de *Françoise* d'Isalquier. Il fut stipulé par leur contrat de mariage, que leurs descendans porteroient le nom & les armes de Foix, avec ceux de Mauleon.

C

## ARTICLE II.

COMTES DE FOIX,  
DE LA SECONDE RACE.

## § I.

- D **C**ETTE maison a pris son nom de la possession de la terre de Greilly ou Grailly, au pays de Gex, sur les bords du lac de Geneve. Les anciens seigneurs de Greilly étoient aussi barons de Rolle. Il ont toujours tenu un rang très-considerable, particulièrement depuis qu'ils se sont établis en Guyenne, qu'ils sont parvenus à la souveraineté du comté de Foix, du vicomté de Bearn, & enfin du royaume de Navarre, qui étant ensuite tombé dans la maison d'Albret, a passé dans celle de France, comme il va être rapporté. *Samuel Guichenon* en donne succinctement les premiers degrez dans la seconde partie de l'hist. de la maison de Savoie, pag. 1287. Il commence par **GERARD** seigneur de Greilly, chevalier, qui possédoit cette terre l'an 1120. qui fut pere de **JEAN I.** seigneur de Greilly, vivant en 1150. qui eut pour fils **JEAN II.** seigneur de Greilly l'an 1194. d'où vint **PIERRE** seigneur de Grailly & de Rolle, pere de **JEAN** sire de Greilly, dit de *Grailly*, sénéchal de Guyenne, qui suit. Un ancien armorial (a) du pays de Gex apprend que les de Grailly, autrefois barons de Rolle, portoient pour armes d'or à la croix de sable chargée de 5. coquilles d'argent, & pour cimier un col d'autruche aussi d'argent.

(a) *Armorial de Paiche.*





## II.

**A** PIERRE sire de Grailly, vicomte de Benauges & de Castillon, nommé dans plusieurs actes de *Jean* son pere, en 1280. & 1283. est qualifié chevalier en 1288. qu'il fut un des seigneurs choisis par le roy d'Angleterre pour aller audevant de la princesse de Salerne; obtint en 1291. d'Edouard I. roy d'Angleterre mainlevée des saisies que ce prince avoit fait faire des terres de *Jean* de Grailly son pere, pour le payement fait en son nom au roy de France de 3000. livres dont il devoit l'acquitter, & qui faisoient partie de 70000. livres qu'Edouard avoit empruntez du roy S. Louis lorsqu'il passa en Terre-Sainte. Il obtint aussi plusieurs privileges du roy d'Angleterre, dont parle le Roque dans son traité de la noblesse: *Nobili viro & fidelissimo Petro de Greilly vicecomiti Beneugiarum & Chastillonis*, p. 270.

**B** Femme, RUBEA, fille de *Bernard* comte d'Astarac, en 1287.

1. PIERRE de Grailly II. du nom, qui suit.

2. CATHERINE de Grailly, instituée heritiere en partie par le testament de *Jean* de Grailly seigneur de Langon, son oncle, après la mort duquel elle posseda les châtelainies de Gurfon & de Fleix, pour lesquelles elle rendit aveu avant l'an 1312. à Edouard roy d'Angleterre; on voit par cet aveu (a) que ces terres avoient été confisquées pour crime de rebellion par ce prince, sur le vicomte de Castillon, & qu'ayant été possédées par *Jean* de Grely, elles étoient passées à Catherine & Jourdain son mary, pour lesquelles ils étoient en differents avec Archambaud comte de Périgord, & compromirent en 1312. Ces deux terres rentrerent depuis dans la maison de Grailly par la mort sans enfans de Catherine de Grailly, qui testa l'an 1313. Elle avoit épousé Jourdain de l'Isle, seigneur de Casaubon, de Cornillan, & de Montgaillard, baron de Bazeilles & de Landairon, second fils de Jourdain V. du nom, baron de l'Isle-Jourdain, & de Guillemette de Durfort dame de Clermont Sous-Biran. Voyez tome II. de cette histoire, p. 706.

(a) Cabinet de M. Clairambault.

**C**

## III.

**P**IERRE II. du nom, seigneur de Grailly, de Villagrands & de Rolle, vicomte de Benauges & de Castillon, captal de Buch, chevalier de la Jarretiere (b), suivit comme son pere & son ayeul le parti des Anglois, comme on l'apprend de la remise de sa part de 4500. livres à quoy il avoit été condamné par le roy Philippe le Bel, pour des excez qu'il avoit commis avec quinze autres seigneurs en faveur desquels Edouard roy d'Angleterre, & Isabel de France sa femme intercederent auprès du roy Philippe le Bel, qui leur accorda la remise de cette somme. Dans les lettres qui en furent expedées, il paroît que Pierre de Grailly avoit herité de son pere, mais qu'il n'étoit pas encore chevalier, n'y étant qualifié que *Petrus de Greillaco, armiger, vicecomes Benaugiarum, & de Castellione*. Il se trouva l'an 1345. à la prise de Bergerac par les Anglois, sous la conduite de Henry comte de Lancastre; testa l'an 1356. & donna Castillon & Gurfon, avec quelques autres terres à Archambaud de Grailly son second fils.

(b) Helie Ashmole, institution de l'ordre de la Jarretiere, p. 487.

**D**

I. Femme, ASSALLIDE de Bourdeaux, captale de Buch, qualité à laquelle est attachée des privileges considerables au parlement de Bourdeaux & dans la ville, dame de Puy-Paulin & de Castelnau de Medoc, qui luy échurent par la mort de Pierre de Bourdeaux son frere, qui en avoit herité d'autre Pierre de Bourdeaux leur pere commun. Elle testa l'an 1327.

1. JEAN de Grailly II. du nom, captal de Buch, qui suit.

2. BRUNISSENDE de Grailly, épousa au mois de Juin 1336. Bernard d'Albret seigneur de Veyres & de Vertueil.

**E**

3. JEANNE de Grailly, mariée à Senebrun de l'Esparre en 1331.

II. Femme, ROSAMBURGE de Perigord, fille d'Helie Taleyrand comte de Perigord, & de Brunissende de Foix en 1328.

1. ARCHAMBAUD de Grailly, continua la posterité.

2. ROGETTE de Grailly, seconde femme de Aymery III. du nom, seigneur de la Rochefoucault, fils de Guy VII. du nom, seigneur de la Rochefoucault, & d'Agnès de Culant.

Bernard de Benauges, fils naturel de Pierre II. sire de Grailly.

Tome III.

A 5



- A** tal de Buch son neveu, fut la recette du roy de Navarre en Normandie. Il fut amené prisonnier avec plusieurs Gascons & Anglois à Paris le 11. decembre 1372. Avant herité de tous les biens de sa maison, par la mort sans enfans de son neveu Jean de Grailly captal de Buch, il y fut troublé dans la possession par *Arnaud-Amanieu d'Albret*, pere de *Rose* femme de Jean de Grailly, qui presenta requête au senechal de Guyenne pour être déclaré son heritier en 1376. *Archambaud* y fut maintenu le 2. Mars (1377.) de la premiere année du regne de Richard II. roy d'Angleterre; ce prince lui accorda la confirmation des donations & concessions que les rois d'Angleterre ses predecesseurs avoient faites à ses ancêtres; ce qui lui fut depuis confirmé par Henry IV. roy d'Angleterre le 28. mars de la premiere année de son regne (1399.) En 1381. Il épousa *Isabel* de Foix avec dispense du pape, laquelle après la mort sans enfans de *Mathieu* comte de Foix son frere, arrivée en 1389. recueillit tous les biens de la maison de Foix. *Archambaud* de Grailly & *Isabelle* de Foix sa femme, furent traversez par le roy Charles VI. dans la jouissance de la succession de *Mathieu* comte de Foix; le connétable de Sancerre se mit en possession d'une partie des biens de cette maison (a), & fit un traité le 10. may 1399. en presence de Pierre d'Antin sire d'Abos, senechal de Bearn & de plusieurs autres, avec *Archambaud* de Grailly qui y est qualifié comte de Foix, & *Isabel* de Foix sa femme, lesquels s'obligerent d'aller vers le roy leur souverain seigneur, y mener deux de leurs enfans pour le supplier de recevoir l'hommage du comté de Foix & autres terres, excepté le vicomté de Bearn, & ce qui relevoit d'autres seigneurs, & que s'il ne plaisoit au roy de les recevoir gratuitement ils se soumettroient au jugement de lui & de sa cour de Parlement, & que cependant leurs deux fils aînez demeureroient en otage. Dans ce même temps le juge des appeaux de Toulouse donna un memoire au roy & à son conseil contenant les raisons qu'il y avoit de ne pas souffrir que le captal de Buch ni sa femme entraissent en possession du comté de Foix à cause de forfaiture pour avoir servi les ennemis de l'état, ce qui avoit acquis toute cette succession au roy. Mais la soumission d'*Archambaud* & celle de sa femme, leur obtint une absolution en 1400. Il vint à la cour cette même année, & rendit hommage à Charles VI. auquel il donna ensuite un festin magnifique, avec des joutes & tournois, & promit de ne point marier ses enfans sans son consentement, & de faire jurer la même chose à Jean & Gaston ses fils. Il jouit depuis paisiblement de tous ces biens, testa avec *Isabel* sa femme l'an 1402. & ils donnerent à Jean leur fils aîné tous les biens de la maison de Foix, à Gaston leur fils puîné; ceux de la maison de Grailly, à *Archambaud* leur 3. fils les biens qui venoient de *Girarde* de Navailles mere d'*Isabel*; à *Mathieu* 20000. florins d'or du coin d'Arragon, & à *Pierre* leur cadet destiné à l'église une pension de 1000. florins. *Archambaud* mourut en 1413.

(a) Extrait des  
memoires de la  
C<sup>h</sup>. des Comptes.

**D** Femme, ISABEL de Foix fille de Roger-Bernard vicomte de Castelbon, & de *Girarde* de Navailles, & sœur de *Mathieu* comte de Foix, vicomte de Bearn & de Castelbon, mariée l'an 1381. par dispense du pape. Voyez cy-devant, page 350.

1. JEAN, comte de Foix & de Bigorre, vicomte de Bearn, qui suit.
2. GASTON de Foix, captal de Buch, comte de Benauges, a fait la branche des comtes de Candale, qui sera rapportée cy-après §. IV. de cet article.
3. ARCHAMBAUD de Foix, seigneur de Navailles, conseiller & chambellan du roy & du duc de Bourgogne, s'attacha particulièrement au service de ce dernier prince, qui lui donnoit 250. francs par mois, outre 2000. francs qu'il touchoit tous les ans du roy, comme on l'apprend par des extraits de la chambre des comptes de Dijon de l'année 1418. Il fut tué l'an 1419. avec Jean duc de Bourgogne sur le pont de Montreau-faut-Yonne, après avoir fait toute la résistance d'un homme de courage, qui s'étoit acquis le surnom de chevalier Sans peur. Il survécut quelque temps à ses blessures, & donna avis au conseil du duc de Bourgogne de faire entendre ses domestiques pour s'instruire de la mort du duc. Bertrand de Noailles chevalier de l'ordre de S. Jacques, & Guillaume Palort ses domestiques, firent leurs dépositions pardevant Jean Gros & Etienne Soye notaires à Dijon le 6. octobre de la même année. Le corps d'*Archambaud* fut porté avec celui du duc de Bourgogne à Crevant, & ensuite à Dijon, où ils furent inhumez aux Chartreux le 12. juillet 1420. Philippe III. duc de Bourgogne fit donner à 15. des domestiques d'*Archambaud* de Foix 200. francs pour s'en retourner, & 100. francs à Guillaume Binet son maître d'hôtel (b).

Femme, SANCIE-XIMENE de Capoice, fille du comte de Modigo.

ISABEAU de Foix, mariée l'an 1427. à Jean vicomte de Carmain, baron de S. Felix, fils de Hugues vicomte de Carmain, & de *Beatrix* de Perilles, fille de Raymond de Perilles, vicomte de Rodde. D'autres disent de Jeanne de Bonnay,

(b) Extraits de  
chamb. des comptes  
de Dijon.

filles de *Jean* de Bonnav, & de *Jeanne* de Montelquiou. *Jean* vicomte de Carmain étoit neveu de *Jacques* de Vese, depuis pape *Jean* XXII. du nom. *Isabeau* de Foix porta la terre de Noailles à son mary, & leurs enfans & posterité prirent le nom de Foix.

4. **MATHIEU** de Foix comte de Cominges, seigneur de Serrieres, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du Dauphiné, est employé en qualité d'écuyer, chambellan du duc de Bourgogne, à 100. francs par mois, avec deux écuyers & 2. valets à livrée l'an 1412 & ayant été fait chevalier en 1413. il fut employé à 200. francs par mois, avec un chevalier, 3. écuyers, & 4. valets (a). Il suivit le même parti qu'*Archambaud* de Foix son frere, & fut attaché aux intérêts du duc de Bourgogne & du roy d'Angleterre jusqu'à la mort du roy *Charles* VI. arrivée l'an 1422. que le roy *Charles* VII. son fils ayant rétabli ses affaires, il lui fit serment de fidélité, & renonça à toute autre alliance le 16. fevrier 1424. il y a lieu de croire qu'il n'accepta l'ordre de la Toison-d'Or que par la permission du roy; car il ne paroît point, que depuis l'an 1424. jusqu'à sa mort il soit sorti de son devoir; au contraire ses services furent récompensés du gouvernement du Dauphiné, dont il jouïssoit es années 1426. & 1427. Il mourut sur la fin de l'an 1453. ou au commencement de l'année suivante. B. *Helie hist. Fuxensium comitum*, l. 3. fol. 70.

I. Femme, **MARGUERITE** comtesse de Cominges sa cousine au troisième degré, fille de *Pierre-Raymond* II. du nom comte de Cominges, & de *Jeanne* de Cominges. Elle étoit veuve 1<sup>o</sup>. de *Jean* III. du nom, comte d'Armagnac, 2<sup>o</sup>. de *Jean* d'Armagnac II. du nom, vicomte de Fezenzaguat, & fut mariée par contrat du 15. juillet 1419. Voyez son article tome II. de cette hist. p. 636. & 637.

II. Femme **CATERINE** de Coaraze, fille de *Raymond-Arnaud* chevalier seigneur de Coaraze. Elle resta veuve l'an 1453. mere de trois filles, desquelles *Gaston* de Foix leur oncle fut tuteur.

1. **JEANNE** de Foix, mariée par traité du 17. juin 1460. à *Jean* de Carmain & de Foix, premier comte de Carmain, baron de Noailles & de S. Felix, fils de *Jean* vicomte de Carmain, & d'*Isabeau* de Foix, cousine germaine de *Jeanne*. Elle mourut avant son mary, qui se remaria à *Jeanne* de la Tour de Boulogne, & testa l'an 1511.

2. **MARGUERITE** de Foix, fut mariée par *Gaston* IV. son cousin germain à *Antoine* de Bonneval, gouverneur du haut & bas Limosin, premier chambellan de *Gaston* IV. roy de Navarre, lequel donna des lettres par lesquelles il constitua un procureur pour traiter ce mariage le 18. octobre 1470. Il avoit donné son pouvoir au même procureur le 18. septembre précédent. Les articles du mariage furent signés le 5. novembre 1471. & le contrat passé au château de Saint Felix le 20. decembre. De ce mariage sont descendus les seigneurs & marquis de Bonneval en Limosin.

3. **JEANNE** de Foix la jeune.

Outre ces trois filles **MATHIEU** de Foix laissa deux enfans naturels, sçavoir,

1. **Jean-Baptiste** batard de Foix, dit de Bearn, né d'*Uline* de Kersagna fille libre, fut évêque d'Acqs l'an 1460. puis de Cominges, légitimé en cette qualité par lettres du mois de decembre 1498. étoit à Pampelune l'an 1481. que *François* Phæbus roy de Navarre y fit son entrée, & est mentionné dans le contrat de mariage passé à Bayonne entre *Anne* de Foix, & *Gaston* de Foix comte d'Estampes. Il mourut à Cominges le 18. octobre 1501. ayant fait le chapitre de sa cathedrale son heritier. Il étoit aussi abbé de S. Savin de Lavedan. Voyez Gall. christ. nov. edit. tome I. col. 1055. & 1104. & tome II. animadvers. in tom. I.

II. **Jeanne**, batarde de Foix, mariée l'an 1470. à *Jean* de Châteauverdun seigneur de Caumont en partie.

5. **PIERRE** de Foix, dit le Vieil, prit l'habit de religieux de l'ordre de S. François à Morlas; fut fait évêque de Lescar l'an 1405. de Cominges en 1426. administrateur de l'archevêché de Bourdeaux en 1438. puis archevêque d'Arles. Il avoit été créé cardinal du titre de S. Etienne in monte Celio par l'antipape Benoît XIII. l'an 1408. à l'âge de 22. ans; fonda le college de Foix à Toulouse, & l'université de cette ville; assista au concile de Constance; termina le schisme, & fit reconnoître le pape Martin V. par le secours de ses freres; fut employé pour la réunion de l'église Grecque, & envoyé légat en Arragon & à Avignon, où il mourut le 13. decembre 1464. âgé de 78. ans, & y fut enterré en habit de Cordelier au milieu du chœur de l'église des peres de son ordre

(c) Extraits de la  
Ch. des Comptes de  
Paris.

voire, furent à jamais volent. Ce  
lettres d'Arragon, avec la chapelle de  
Froissart non il p. 702. sur l'année  
mon. l. 2. fol. 101. de l'art. 101.



JEAN comte de Foix de la lignée  
l'an 1412. Il fut comte de Foix par son père  
d'Arles, & d'Arles gouverneur du Dauphiné  
au roy Charles VII. pour le comte de Foix de l'art  
le 1421. de le 17. decembre l'an 1421. pour le vicomte  
de Foix (a) Il fut son comte gouverneur  
de Chalon sur Saône, l'an 1421. par son père  
en 1424. alla trouver le roy à Venise. Il se  
prouva de le servir de corps, de son, & de son  
la ville d'Acqs, les habitants d'Arles le  
& le comte de Foix fut même le legs  
leur devoir. Il mourut à Muret l'an 1424. Il  
fit faire à Paris une maison appelée le  
entreprit lui pardonna néanmoins en exil  
l'an 1424. de Foix, & Hist. de Pierre Claver  
I. Femme, JEANNE de Navarre, fille de  
de Navarre, & d'Elisabeth de Castille, marquis  
Voyez son article tome II. p. 211.  
II. Femme, JEANNE d'Albrer, fille de  
de France, & de Marie dame de Salis, & de  
l'an 1419.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

1. **GASTON** IV. du nom, comte de Foix  
II. **PIERRE** de Foix, vicomte de Lamoignon  
III. Femme, JEANNE d'Arles, fille de  
d'Uzès, & de Pierre d'Arles comte  
femme mariée en 1416. (b) ne fut qu'un  
avec Jean-Raymond, comte de Cominges  
en son vivant.

A

ordre, suivant la dernière volonté. Ce fut lui qui fit bâtir la maison des Cestins d'Arragon, avec la chapelle de S. Jérôme. Voyez *Gallia purpurata* Petri Frizon tom. II. p. 742. *cont. Ciaconii*, P. Oldoini, B. Helie *hist. Fuxensium comitum*, l. 3. fol. 66. & *Gall. christ. novæ edit. tom. I. col. 584. 585. & 586.*



Ecartelé. Au 1. & 4. de Foix.  
Au 2. & 3. de Bearn.

V.

**J**EAN comte de Foix & de Bigorre, vicomte de Bearn, & de Villemur par acquisition. Il fut comte de Bigorre par traité passé l'an 1415. avec Bernard VII. comte d'Armagnac, & établi gouverneur du Dauphiné l'an 1416. Il fit les foy & hommage au roy Charles VII. pour le comté de Bigorre & la châtellenie de Lourde le 19. novembre 1425. & le 17. decembre suivant pour le vicomté de Lautrec, que ce prince lui avoit donné (a) Il fut fait ensuite gouverneur de Languedoc, d'où il chassa Louis de Chalon prince d'Orange, l'un des partisans de Philippe le Bon duc de Bourgogne en 1434. alla trouver le roy à Vienne, & quelque temps après à Toulouse où il promit de le servir de *corps, de gens, & de puissance*. Pendant que le roy tenoit assiégee la ville d'Acqs, les habitans d'Avignon se révolterent contre le pape leur seigneur, & le comte de Foix vint mettre le siege devant cette place, & les remit dans leur devoir. Il mourut à Mazerès l'an 1436. fort regretté de ses sujets. Ce fut lui qui fit battre à Pamiers une monnoye appelée les *Guilhem*s. Le roy mécontent de cette entreprise lui pardonna néanmoins en considération de ses services. Voyez *hist. Fuxensium comit. B. Helie, & l'hist. de Pierre Olhagaray*.

(a) *Droits du roy de MM. du Puy.*

I. Femme, JEANNE de Navarre, fille aînée de Charles III. du nom, dit le Noble, roy de Navarre, & d'Eleonor de Castille, mariée en 1413. mourut sans enfans l'an 1420. Voyez tom. I. de cette *hist. p. 288.*

C II. Femme, JEANNE d'Albret, fille de Charles I. du nom, sire d'Albret, connétable de France, & de Marie dame de Sully & de Craon; fut mariée l'an 1422. & mourut environ l'an 1433.

1. GASTON IV. du nom, comte de Foix, qui suit
2. PIERRE de Foix, vicomte de Lautrec, tige des vicomtes de Lautrec mentionnez au §. III. de cet art.

III. Femme, JEANNE d'Arragon, fille de Jacques d'Arragon II. du nom, comte d'Urgel, fils de Pierre d'Arragon comte d'Urgel, & de Marguerite de Montferrat, mariée en 1436. (b) ne fut qu'un mois avec son mari. Elle se remaria depuis avec Jean-Raymond, créé I. duc de Cardonne & connétable d'Arragon, dont elle eut des enfans.

(b) *Sarita, liv. 14. c. 16. met son mariage sur l'an 1433.*

Fils naturels de JEAN comte de Foix.

- I. Bernard de Bearn, batard de Foix, chevalier, a donné origine aux seigneurs de Gerdereft rapportez §. VIII. de cet art.
- II. Pierre de Bearn, batard de Foix, abbé de Sainte Croix de Bourdeaux.

D

VI.

**G**ASTON IV. du nom, comte de Foix & de Bigorre, pair de France, vicomte de Bearn, fit hommage au roy (c) le 2. avril 1442. des comtez de Foix & de Bigorre, des vicomtez de Nebouzan, de Villemur & de Lautrec, qu'il renouvela au roy Louis XI. le 30. decembre 1461. Il est qualifié dans deux titres de 1458. *monseigneur Gaston comte de Foix per de France*. Ils portent don de 1000. liv. pour la dépense qu'il avoit faite au voyage de Naples vers le roy d'Arragon, & de 4000. liv. que le roy lui avoit ordonné outre une pension. Il accompagna (d) le roy Charles VII. à la

(c) *Mem. de la chamb. des comp. de Paris.*

(d) *Math. de Coady.*

Tome III.

B 5

prise de Tartas l'an 1442. fut pleige envers ce prince pour Jean IV. comte d'Armagnac, obtint le vicomté de Villemur par arrêt du parlement de Paris, & acheta celui de Narbonne. Le 7. janvier 1447. il obtint remission pour quelques excez commis par les habitans de Mazerès sur Barthelemy de Montelquiou, chevalier seigneur de Sales en Lauraguais. Il prit ensuite sur les Anglois la forteresse de Mauleon l'an 1449. la ville de S. Sever & l'Isle-en-Odon; fut lieutenant de l'armée du roy en Guyenne, commandée par le comte de Dunois, avec laquelle ils prirent Acqs, Bourdeaux & Bayonne l'an 1453. il acquit beaucoup de gloire à la bataille de Castillon qui fut gagnée sur les Anglois, où Talbot leur general & son fils furent tuez; après quoi il se rendit maître des châteaux de Medoc & de Cadilhac (a). Gaillardet qui commandoit dans cette dernière place fut pendu, pour avoir voulu assassiner le comte de Foix sous prétexte de parlementer avec lui. En 1458. le roy Charles VII. le créa pair de France par lettres données à Vendôme au mois d'août. Le jeudy avant Noel de l'année précédente il avoit donné un festin magnifique aux ambassadeurs de Ladislas V. roy de Hongrie, qui étoient venus demander en mariage Madeleine de France, fille du roy Charles VII. Après la mort de Charles d'Arragon & de Navarre prince de Viane, & de Blanche d'Arragon sa sœur, le comte Gaston & Eleonor d'Arragon sa femme, (b) prirent le titre de prince & de princesse de Navarre; puis suivant l'exemple du prince Charles, ils demanderent à Jean II. roy d'Arragon, que conformément au contrat de mariage de Blanche reine de Navarre leur mere, & à son testament, il les laissât jouir du royaume de Navarre, & des terres qu'il possédoit en Arragon & en Catalogne lors de son mariage. Sur le refus du roy d'Arragon, ils entrèrent dans la Navarre, où ils prirent quelques places: la justice de la demande d'Eleonor porta enfin le roy d'Arragon (c) à faire un accommodement l'an 1464. par lequel retenant seul le nom de roy de Navarre, & quelque peu de revenu, il laissa à Gaston & à Eleonor l'autorité & la disposition de tout le royaume. Depuis le roy Jean d'Arragon ayant voulu récompenser sur le revenu de la Navarre quelques personnes qui l'avoient servi, Eleonor & Gaston s'y opposerent; reprirent les armes, & s'emparerent de quelques places, même de la ville de Tudelle. Ils firent ensuite un autre traité à Olite le jeudy 30. may 1471. Gaston de Foix fit son testament à Roncevaux le 21. juillet 1472. où il mourut âgé d'environ 50. ans, & fut enterré dans l'église des Jacobins d'Ortez. Voyez *hist. Fux. com. B. Helie l. 3.* & Pierre Olhagarray.

(a) Monstrelet,  
J. Chartier

(b) Galland,  
*Mem. de Navarre,*  
p. 34. & 35.

(c) Surita, vol.  
1. 28.

(d) Surita, tom.  
8. p. 227.

(e) Mem. de la  
chamb. des-comptes  
de Paris.

(f) Ciaconius.

(g) B. Helie, *hist.*  
*Fux. com. l. 4.*

Femme, ELEONOR de Navarre & d'Arragon, fille de Jean II. roy d'Arragon, & de Blanche reine de Navarre sa seconde femme; fut mariée (d) par contrat du 22. decembre 1434. confirmé par le roy son pere à Alcamniz le 30. juillet 1436. Après la mort de son mari elle se qualifia *Eleonor princesse heritiere de Navarre, infante d'Arragon & de Sicile, lieutenant generale pour le roy son seigneur & pere au royaume de Navarre, & fut couronnée reine de Navarre neuf jours après le décès de son pere, auquel elle ne survécut que 24. jours. Par son testament du 10. fevrier 1479. elle désigna Gaston-Phébus son petit-fils pour son successeur à la couronne de Navarre; mourut à Tudelle le 12. du même mois, & fut enterrée à Tafalla dans l'église des Cordeliers suivant sa dernière volonté. Voyez Surita tom. 4. fol 302.*

1. GASTON de Foix, prince de Viane, qui suit.

2. JEAN de Foix, vicomte de Narbonne, a fait la branche des vicomtes de ce nom rapportez au §. II. de cet article.

3. PIERRE de Foix II. du nom, dit le Jeune, né à Pau le 7. fevrier 1449. protonotaire apostolique l'an 1473. avoit 6000. livres de pension du roy (e); fut abbé de S. Melaine de Rennes, puis élu évêque de Vannes, & eut l'administration de l'évêché d'Aire; fut créé cardinal du titre de S. Côme & S. Damien le 18. decembre 1476. (f) Ayant pacifié les troubles de Bretagne & de Navarre, il fut appelé à Rome l'an 1487. par le pape Innocent VII. pour appaiser ceux de Naples, où il mourut dans le palais des Ursins le 10. août 1490. & fut enterré dans l'église de Sainte Marie del Populo des Augustins de Lombardie. Il avoit été Cordelier comme son oncle. Voyez le nouveau Gall. christ. tome I. col. 1163. 1164.

4. JACQUES de Foix, dit l'Infant de Navarre, chevalier de l'ordre de S. Michel (g) comte de Montfort, servit le roy Louis XII. aux guerres d'Italie; assista à un tournois qui se fit à Lyon le 22. may 1500. & se trouva à l'entreprise de l'isle de Metelin la même année. Il mourut en France au retour de ce voyage sans avoir été marié à l'âge de 30. ans, laissant deux fils naturels.

DES PAIRS DE FR  
 1. Jacques de Foix, dit le Jeune, protonotaire apostolique l'an 1473. avoit 6000. livres de pension du roy (e); fut abbé de S. Melaine de Rennes, puis élu évêque de Vannes, & eut l'administration de l'évêché d'Aire; fut créé cardinal du titre de S. Côme & S. Damien le 18. decembre 1476. (f) Ayant pacifié les troubles de Bretagne & de Navarre, il fut appelé à Rome l'an 1487. par le pape Innocent VII. pour appaiser ceux de Naples, où il mourut dans le palais des Ursins le 10. août 1490. & fut enterré dans l'église de Sainte Marie del Populo des Augustins de Lombardie. Il avoit été Cordelier comme son oncle. Voyez le nouveau Gall. christ. tome I. col. 1163. 1164.

2. JEAN de Foix, vicomte de Narbonne, a fait la branche des vicomtes de ce nom rapportez au §. II. de cet article.

3. PIERRE de Foix II. du nom, dit le Jeune, né à Pau le 7. fevrier 1449. protonotaire apostolique l'an 1473. avoit 6000. livres de pension du roy (e); fut abbé de S. Melaine de Rennes, puis élu évêque de Vannes, & eut l'administration de l'évêché d'Aire; fut créé cardinal du titre de S. Côme & S. Damien le 18. decembre 1476. (f) Ayant pacifié les troubles de Bretagne & de Navarre, il fut appelé à Rome l'an 1487. par le pape Innocent VII. pour appaiser ceux de Naples, où il mourut dans le palais des Ursins le 10. août 1490. & fut enterré dans l'église de Sainte Marie del Populo des Augustins de Lombardie. Il avoit été Cordelier comme son oncle. Voyez le nouveau Gall. christ. tome I. col. 1163. 1164.

4. JACQUES de Foix, dit l'Infant de Navarre, chevalier de l'ordre de S. Michel (g) comte de Montfort, servit le roy Louis XII. aux guerres d'Italie; assista à un tournois qui se fit à Lyon le 22. may 1500. & se trouva à l'entreprise de l'isle de Metelin la même année. Il mourut en France au retour de ce voyage sans avoir été marié à l'âge de 30. ans, laissant deux fils naturels.

GASTON de Foix, prince de Viane, qui suit.

JEAN de Foix, vicomte de Narbonne, a fait la branche des vicomtes de ce nom rapportez au §. II. de cet article.

PIERRE de Foix II. du nom, dit le Jeune, né à Pau le 7. fevrier 1449. protonotaire apostolique l'an 1473. avoit 6000. livres de pension du roy (e); fut abbé de S. Melaine de Rennes, puis élu évêque de Vannes, & eut l'administration de l'évêché d'Aire; fut créé cardinal du titre de S. Côme & S. Damien le 18. decembre 1476. (f) Ayant pacifié les troubles de Bretagne & de Navarre, il fut appelé à Rome l'an 1487. par le pape Innocent VII. pour appaiser ceux de Naples, où il mourut dans le palais des Ursins le 10. août 1490. & fut enterré dans l'église de Sainte Marie del Populo des Augustins de Lombardie. Il avoit été Cordelier comme son oncle. Voyez le nouveau Gall. christ. tome I. col. 1163. 1164.

JACQUES de Foix, dit l'Infant de Navarre, chevalier de l'ordre de S. Michel (g) comte de Montfort, servit le roy Louis XII. aux guerres d'Italie; assista à un tournois qui se fit à Lyon le 22. may 1500. & se trouva à l'entreprise de l'isle de Metelin la même année. Il mourut en France au retour de ce voyage sans avoir été marié à l'âge de 30. ans, laissant deux fils naturels.

Enfans naturels de JACQUES de Foix.

- A**
1. Jacques batard de Foix, abbé de S. Volusien & de la Regle, gouverneur de Bearn & de la Basse-Navarre chancelier d'Henry roy de Navarre, évêque de Lescar. En 1540. il eut procuration du roy & de la reine de Navarre pour traiter à Anet le 16. juillet avec François Olivier, & Jean-Jacques de Mesmes, du mariage de la princesse de Navarre & du duc de Cleves. Il vivoit encore en 1553. qu'il fut présent le 23. juillet au contrat de mariage de Jeanne de Foix sa niece, & d'Armand de Gontaut. Voyez le nouveau Gall. christ. tom. I. col. 1298. & tome II. animadv. in tom. I.
  11. Frederic batard de Foix, seigneur d'Almeneches en Normandie, par donation du roy de Navarre son cousin. Il épousa François de Silly, fille de François de Silly, seigneur de Longray, & d'Aymée de la Fayette; mourut l'an 1537. Sa veuve se remaria à Jean de Bourbon vicomte de Lavedan, il en eut Jeanne de Foix dame d'Almeneches, qui fut mariée à Armand de Gontaut seigneur de Badefol. Voyez tom. I. de cette hist. p. 369
- B**
5. MARIE de Foix, alliée l'an 1466. à Guillaume VI. du nom, marquis de Montferrat.
  6. JEANNE de Foix, mariée par contrat du dernier août 1468. à Jean V. du nom, comte d'Armagnac, fils aîné de Jean IV. du nom comte d'Armagnac, & d'Isabel de Navarre.
  7. MARGUERITE de Foix, épousa à Clifson le 27. juin 1471. François II. duc de Bretagne qu'elle rendit pere d'Anne duchesse de Bretagne, femme des rois Charles VIII. & Louis XII. Elle mourut à Nantes le 15. may 1487. & y fut enterrée dans l'église des Carmes. Voyez tome I. de cette hist. p. 465.
  8. CATHERINE de Foix, alliée l'an 1469. à Jean de Foix II. du nom, dit Gaston, comte de Candale son cousin.
  9. ELEONOR de Foix, promise en mariage au duc de Medina-Celi, rapporté cy-devant p. 352. mourut jeune avant l'accomplissement de cette alliance.
- C**
- Jeanne batarde de Bearn, fille naturelle de Gaston IV. comte de Foix, mariée l'an 1479. à Jean d'Aure vicomte d'Asler.

## V II.

**G**ASTON de Foix, prince de Viane, vicomte de Castelbon, chevalier de l'ordre du roy; accompagna Charles de France duc de Guyenne son beaufrere, lorsqu'il prit possession de ce duché, & s'étant trouvé à Libourne près Bourdeaux dans un tournoy, il y fut blessé d'un éclat de lance, dont il mourut le 23. novembre 1470. âgé de 27. ans, & fort regretté. Son corps fut inhumé dans l'église cathedrale de S. André de Bourdeaux. Voyez B. Helie hist. Fux. com. l. 4.

Femme, MADELEINE de France, sœur puînée du roy Louis XI. fut mariée par contrat passé à Lescar (a) le 16. janvier 1461. qui fut ratifié à S. Jean d'Angely le 1. fevrier, & accompli le 7. mars suivant. Le roy Louis XI. promit à sa sœur en faveur de ce mariage 100000 écus d'or payables en plusieurs termes, non sujets à restitution. Elle fut nommée tutrice de ses enfans le 26. fevrier 1462. fit en même temps serment de fidelité pour François-Phœbus son fils, & rendit hommage au roy des comtez de Foix & de Bigorre, & des vicomtez & seigneuries de Marsan, de Gavardun, de Nebouzan, &c. présens les seigneurs de Rabat, de S. Paul, de Rochefort, l'évêque de Tarbes, le seigneur de Lavedan & autres députez des trois états du pays, à condition que François-Phœbus étant parvenu en âge le seroit en personne. Le 18. janvier 1485. elle donna quittance à Jean Briçonnet receveur general des finances de 6000. liv. pour sa pension de cette année. Elle mourut à Pampelune (b) l'an 1486. & y fut enterrée dans l'église cathedrale en la chapelle des rois. Voyez tom. I. de cette hist. pag. 118. & 119.

(a) Galland, p. 27. des preuves de ses mem. de Navarre.

(b) Surita mes sa mort le 23. janv. 1495.

1. FRANÇOIS-PHOEBUS de Foix, roy de Navarre, qui suit.
2. CATHERINE de Foix, reine de Navarre, rapportée après son frere.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Navarre.  
Au 2. de Foix. Au 3. de Bearn.

## VIII.

**F**RANÇOIS-PHOEBUS de Foix, roy de Navarre, duc de Nemours, comte de Foix, A pair de France, comte de Bigorre, vicomte de Bearn, né environ l'an 1468. herita du royaume de Navarre n'étant âgé que de 12. ans; & demeura sous la tutelle & la regence de sa mere jusques en 1472. Il eut au commencement de son regne de grandes difficultez à se faire obéir à cause des factions des maisons de Beaumont & de Gramont, qui troubloient alors la Navarre. Pierre, cardinal de Foix son oncle, s'employa pour empêcher ces désordres, & ayant assemblé les états à Tafalla, il y travailla frutilement à la réunion des liguez, que les deux chefs de parti communierent d'une même hostie dans le monastere de S. Sebastien. Après cette reconciliation François-Phœbus fut couronné roy de Navarre à Pampelune le 3. novembre 1481. & y fit son entrée solennelle le 9. decembre suivant. Il décéda à Pau le 29. janvier (a) 1482. avant Pâques, ayant été empoisonné avec une flutte, de laquelle voulant jouer, il fut saisi d'un mal si violent qu'il mourut aussi-tôt. Il avoit fait son testament en faveur de sa sœur qui suit, & fut enterré dans l'église cathedrale de Sainte Marie de Lescar. Il dit en mourant, *regnum meum non est de hoc mundo, ideo relinquo mundum, & non conturbemini quia vado ad patrem*. Voyez *hist. Fux. com. B. Helie, l. 4.*

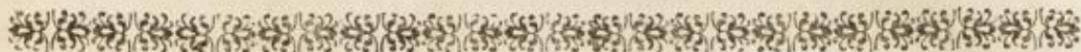
(a) Olhagaray  
dit le 22.

## VIII.

**C**ATHERINE de Foix, reine de Navarre, duchesse de Gandie, de Nemours, de Montblanc & de Pegnafiell, comtesse de Foix, de Bigorre & de Ribagorça, B dame de Bearn, &c. succéda à son frere en la couronne de Navarre & en ses autres seigneuries, & fut reconnuë (b) par les états des comtez de Foix & de Bigorre, & du pays de Bearn, pour leur dame naturelle. Ils lui rendirent la foy & hommage en cette qualité l'an 1482. avant Pâques. Deux ans après elle épousa par contrat passé à Ortez (c) au mois de janvier 1484. Jean d'Albret comte de Penthièvre & de Perigord, vicomte de Limoges, fils d'Alain sire d'Albret. Elle fut couronnée à Pampelune avec son mari le dimanche 10. janvier 1494. & fut injustement dépossédé de son royaume le 25. juillet 1512. par Ferdinand V. dit le Catholique roy d'Arragon, sous prétexte qu'elle & son mari avoient favorisé le roy de France. Elle mourut accablée de tristesse au Mont de Marfan le mardi 12. fevrier 1517. âgée de 47. ans, & fut enterrée à Lescar. De son mariage sortit 1. Henry d'Albret roy de Navarre, prince de Bearn, comte de Foix & de Bigorre, né à Sanguesse au mois d'avril 1503. qui épousa l'an 1527. Marguerite d'Orleans, sœur unique du roy François I. mourut à Hagermau en Bearn le 25. may 1555. & fut enterrée dans l'église cathedrale de Lescar. Il eut pour C fille unique Jeanne d'Albret reine de Navarre, femme d'Antoine de Bourbon duc de Vendôme & roy de Navarre, d'où vint Henry IV. roy de France & de Navarre. 2. Charles d'Albret mort au siege de Naples l'an 1528. 3. Anne d'Albret, fiancée à Charles de Foix comte de Candalle, mort au siege de Naples. 4. Isabel, d'Albret mariée à René vicomte de Rohan. Voyez *tom. I. de cette hist. pages 144. & suivantes & 211.*

(b) Helie, *hist. comit. Fux. l. 4. mem. de Bearn de M. Galand.*

(c) Le mariage fut consommé au mois de juin suiv.



## §. I I.

## VICOMTES DE NARBONNE.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Foix. Au 2. & 3. de Bearn.

## V I I.

- A** JEAN de Foix, vicomte de Narbonne, puis d'Estampes en 1478. comte de Pardiac chevalier de l'ordre du roy, gouverneur du Milanois & de Dauphiné, dit *monsieur de Foix*, second fils de GASTON de Foix, & d'Eleonor d'Arragon, rapportez cy-devant pag. 374. fut présent l'an 1472. (a) à l'hommage que rendit Madeleine de France au roy Louis XI. des comtez de Foix & de Bigorre pour son fils. Le même roy lui donnoit en 1473. 12000. liv. de pension. Le 27. may 1478. il lui fit hommage du comté d'Estampes duquel il lui avoit fait don. \* Il excita de grands troubles dans le Bearn après la mort de son neveu l'an 1483. prétendant succéder à la couronne de Navarre, à la souveraineté de Bearn, & aux comtez de Foix & de Bigorre. Il prit d'abord quelques places, puis fit son accommodement avec sa niece, avec laquelle il passa une tranfaction à Tarbes le 7. septembre 1497. moyennant une pension de 4000. liv. de rente rachetable de 40000. écus. Il accompagna (b) le roy Charles VIII. à la conquête du royaume de Naples, & se distingua au retour (c) par sa valeur à la journée de Fornoue le 6. juillet 1495. Trois ans après il repréenta le comte de Toulouse à Reims au sacre du roy Louis XII. son beaufrere le 4. may 1498. fut pourvu du gouvernement de Dauphiné le 27. juillet suivant, & fit son testament (d) à Orleans le 27. octobre 1500. dans lequel il se qualifie *Jean roy de Navarre comte de Foix & d'Estampes, vicomte & seigneur de Narbonne*, & institue son fils heritier au royaume de Navarre. Il mourut bien-tôt après, & fut enterré dans l'église collegiale de Notre-Dame d'Estampes. Voyez *hist. Fux. comit. B. Helie*.

Femme, MARIE d'Orleans, fille aînée de Charles duc d'Orleans & de Milan; & de Marie de Cleves sa troisième femme, & sœur du roy Louis XII. mourut à Mazerès l'an 1493. & y fut enterrée dans l'église paroissiale. Voyez *tome I. de cette histoire, page. 208.*

1. GASTON de Foix, duc de Nemours, qui suit.
2. GERMAINE de Foix, mariée 1<sup>o</sup>. le 18. mars 1505. (e) à Ferdinand V. roy d'Arragon, dit *le Catholique*; 2<sup>o</sup>. l'an 1519. avec Jean marquis de Brandebourg-Anspach, gouverneur de Valence; 3<sup>o</sup>. à Ferdinand d'Arragon (f) duc de Calabre, prince de Tarente, chevalier de la Toison d'Or: elle mourut à Valence le 18. octobre 1538.

## V I I I.

- G**ASTON de Foix duc de Nemours, Pair de France, comte d'Estampes & de Beaufort, vicomte de Narbonne, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur de Dauphiné & du Milanez; né à Mazerès le 10. decembre 1489. *etait un jeune prince plein de feu & de cœur (g), moult vaillant, hardy aux armes & fort aimé d'un chacun, & n'y avoit François sous luy qui volontiers ne voulut exposer & mettre sa vie en dangers pour luy.* Après la mort de son pere il porta le titre de comte de Foix, roy de Navarre, puis celui de duc de Nemours, Pair de France, par l'échange qu'il fit avec le roy du comté de Beaufort & de la seigneurie de Coulomiers pour ce duché le 19. Novembre 1507. enregistré au parlement, où il fut reçu & prêta serment de Pair la même année. Les lettres de cette érec-

Tome III.

C 5

(a) August. Galland, pag. 39 des *mem. de Navarre.*

(\*) *idem. p. 249.*

(b) André de la Vigne.

(c) *Mem. de Brantôme.*

(d) *Mem. du comte de Brienne, à la bibl. du roy, vol. 37.*

(e) Mariana, l. 28. c. 17.

(f) *Mort en 1550. selon Stunmonte.*

(g) Simphorien Champier, *vie de chevalier Bayard*, l. 2. c. 8. & 10.

(a) Aug. Gal-  
land, *mem. de Na-  
varre.*

(b) Paul Jove,  
*vie du pape Leon X.*

tion du duché-pairie de Nemours, se trouveront dans la suite de cette histoire sous l'an 1507. Il avoit été fait gouverneur de Dauphiné le 5. janvier 1504. & appuié (a) de la faveur du roy Louis XII. qui l'aimoit, il obtint des lettres de ce prince pour faire casser la transaction passée avec son pere à Tarbes l'an 1497. Il fit ensuite adjourner la reine de Navarre sa cousine en la cour du parlement de Paris, pour proceder sur la demande qu'il faisoit du royaume de Navarre & des comtez de Foix & de Bigorre, dont il prit le titre. Il fit ses premieres armes en Italie, dont il fut la terreur; suivit le roy en son expedition de Genes en 1507. & se trouva ensuite au festin que Jean-Jacques Trivulce donna à Milan au roy Louis XII. & aux seigneurs de sa cour, selon Jean d'Auton. Il servit dans l'avant-garde à la bataille d'Aignadel le 14. may 1509. & eut grande part à la réduction de Boulogne & à la prise de Lignago en 1510. Ensuite il fut fait gouverneur du Milanois & general de l'armée du roy; marcha (b) contre les Suisses; les chargea vigoureusement, & les obligea de retourner en leur pays: après cela il delivra Boulogne assiegé par Raymond de Cardonne, viceroy de Naples; & s'avançant vers Bresse, il défit en chemin près de Verone, Paul Bailloni, general des troupes Venitiennes, & se rendit maître du château & de la ville de Bresse: s'étant enfin approché de Ravenne, il y remporta une fameuse victoire; & comme il poursuivoit trop chaudement les Espagnols, il fut tué après avoir reçu quatre blessures le 11. avril fête de Pâques 1512. Il fut fort regretté du roy son oncle & des gens de guerre. Son corps fut porté en triomphe à Milan, & enterré avec pompe dans le dôme le 26. du même mois, sous un superbe tombeau que le cardinal de Sion fit abattre depuis. Simphorien Champier en la *vie du chevalier Bayard*, l. 2. c. 10. dit, *si fut moult grand perte aux François de la mort du seigneur duc de Nemours; car c'étoit le plus hardy & chevaleureux jeune prince qui fut au residu du monde, aimé d'un chacun & de toute la nation Françoisse, & ne mourut oncques prince en guerre plus plaint des siens que luy. Il étoit doux, gracieux à un chacun, qui étoit cause qu'il étoit aimé de toutes gens.* Sa vie a été écrite par Pierre de Bourdeille abbé de Brantome, tome I. de ses memoires, & son éloge en latin par Paul Jove, l. IV. Voyez les memoires de Martin du Bellay, seigneur de Langey, l'hist. d'Arnoul Ferron & de F. Guichardin, & B. Helie, *hist. Fux. comitum*, liv. IV.



## §. III.

VICOMTES DE LAUTREC,  
SORTIS DES COMTES DE FOIX.

Ecartelé de Foix & de Bearn,  
& sur le tout de Bigorre, d'or à 2.  
lions de gueules passans.

## VI.

(c) Berry Herault,  
Jean Chartier.

PIERRE de Foix vicomte de Lautrec & de Villemur, second fils de JEAN comte de Foix; & de Jeanne d'Albret sa seconde femme, rapportez cy-devant, page 373. eut en partage les vicomtez de Lautrec & de Villemur par le testament de son pere de l'an 1429. depuis il assiegea par l'ordre (c) de Gaston comte de Foix son frere le château de Guissen; servit à la prise de Mauleon & au siege d'Acqs en 1451. & assista la même année à l'entrée que Jean barard d'Orleans, comte de Dunois, fit dans

DES PAIRS DE FRANCE  
ville de Bourdeaux: le signalé comme au 1451.  
1451. il mourut à Bourdeaux le 11. may de l'année  
FERRON. CATHERINE d'Albret, fille aînée  
& de Jeanne d'Albret de Bourbon la comtesse de  
de Bearn: mariée à Louis de Foix dans la chaire  
de la mort de son pere par traité du 2. july  
JEAN de Foix vicomte de Lautrec, qui  
Maurice de Foix, duc de Calabre

JEAN de Foix, vicomte de Lautrec de  
Jeanne Madeleine de France promise de mariage  
fete, à ce qu'il fit pour de son pere à son  
recevoir 2000. liv. de pension de son pere  
Jean Bonnet recevant pour ses services de  
des comtes de Calabre de France d'Albret  
rombe 10. Janvier au commencement de son  
com de Navarre. Il eut en pour de son pere  
les III. & y fut comte par Louis XII.

Jeanne JEANNE d'Albret, fille aînée de Jeanne  
de France, regente de Calabre, de  
qui gouverna le comte de Guyenne de son  
de France.

1. ODET de Foix, vicomte de Lautrec.

2. THOMAS de Foix, seigneur de Leizor,  
France. Voyez son armoiries dans la suite de  
France.

3. ANDRÉ de Foix seigneur de l'Esperance  
comte de Valence & de Calabre, son  
réduction de Genes l'an 1507. fut nommé  
en 1519. commanda depuis son armée  
les Espagnols, le rendit maître de France  
sur le 20. février. & continua toute sa  
vie à le servir. Il eut pour sa  
bon. Il perdit ensuite cette comté à son  
paysan près de Pamplone, où il fut tué  
croy qu'il avoit reçu son coup de  
blessure en Languedoc l'an 1547. son  
Charles de Bourbon baron de Montmorency  
la mort d'André de Foix n'eut de succession  
rien, duc de Montpensier.

4. FRANÇOIS de Foix, sur nommé de la Roche  
Lautrec seigneur de Châtelaillon, comte de  
Languedoc. Il mourut le 16. octob. l'an  
Maurice de Foix, comte de Calabre, son  
Vaincu de son temps eut le 10. july  
donc le voyage de son frere en Italie  
sur par terre, par lequel il fut nommé  
chancelier de France de son frere  
qui mourut de Châtelaillon par son  
la mort d'André de Foix n'eut de succession  
rien, duc de Montpensier.

N. ... Jean de Foix, comte de Calabre, son  
de France, comte de Calabre, son  
de son pere, comte de Calabre, son  
de son pere, comte de Calabre, son  
de son pere, comte de Calabre, son

la ville de Bourdeaux : il se signala ensuite au siege de Bayonne & à celui de Cadillac en

A 1453. il mourut à Bridere (a) au mois de septembre 1454. fort regretté de toute la cour.

(a) Olhagaray.

Femme, CATHERINE d'Astarac, fille aînée de Jean II. du nom, comte d'Astarac; & de Jeanne dame de Barbazan sa première femme, fille d'Arnaud-Guillem seigneur de Barbazan, inhumé à S. Denys dans la chapelle des rois Charles V. VI. & VII. & de Sibille de Montaut; fut mariée par traité du 23. juillet 1449. Voyez tom. I. de cette hist. pag. 619.

1. JEAN de Foix vicomte de Lautrec, qui suit.
2. MADELEINE de Foix, dame de Castillon en Medoc.

## VII.

JEAN de Foix, vicomte de Lautrec & de Villemur, né postume, fut présent lorsque Madeleine de France princesse de Viane présenta requête au roy Louis XI. son frere, à ce qu'il fût pourvu de tuteur à ses enfans mineurs, le 26. fevrier 1472. & recevoit 2000. liv. de pension de ce prince, comme il s'apprend du septième comte de Jean Briçonnet receveur general des finances du roy, de l'an 1473. Il fut nommé l'un des executeurs du testament de François-Phébus de Foix, fait l'an 1482. & assista le dimanche 10. Janvier au couronnement de Jean d'Albret & de Catherine de Foix, roy & reine de Navarre. Il avoit été pourvu du gouvernement de Dauphiné par le roy Charles VIII. & y fut confirmé par Louis XII.

Femme JEANNE d'Aydie, fille aînée & heritiere d'Odet d'Aydie comte de Cominges, vicomte de Fronzac, seigneur de Castillon, de Courtras, l'Esparre & Lescun, senechal, gouverneur & amiral de Guyenne; & de Marie de Lescun.

1. ODET de Foix, vicomte de Lautrec, qui suit.
2. THOMAS de Foix, seigneur de Lescun, chevalier de l'ordre du roy, maréchal de France. Voyez son article dans la suite de cette histoire au chapitre des maréchaux de France.

C

3. ANDRE' de Foix seigneur de l'Esparre (ou d'Asparros) comte de Montfort, vicomte de Villemur & de Castillon, chevalier de l'ordre du roy; se trouva à la réduction de Genes l'an 1507. fut lieutenant general au gouvernement de Guyenne en 1519. commanda depuis une armée pour le recouvrement de la Navarre sur les Espagnols; se rendit maître de Pampelune (b) le 17. may 1521. y fit son entrée le 20. suivant, & réduisit toute la Navarre à l'obéissance du roy Henry d'Albret. Il perdit ensuite cette conquête en un jour, par la bataille qu'il livra aux Espagnols près de Pampelune, où il fut fait prisonnier, après avoir perdu la tête des coups qu'il avoit reçus sur son casque (c) & mourut sans posterité au château de Brenezay en Lodunois l'an 1547. Il avoit épousé Françoise du Bouchet, fille de Charles du Bouchet baron de sainte Gemme, & de Madeleine de Fonseque: après la mort d'Andre de Foix elle se remaria à François de la Tremoille comte de Be-naon, baron de Montaigu.

(b) Memoires de Martin du Bellay.

(c) Brantome dit sa jalade.

D

4. FRANÇOISE de Foix, fut aimée du roy François I. quoique mariée avec Jean de Laval seigneur de Châteaubrient, chevalier de l'ordre du roy & gouverneur de Bretagne. Elle mourut le 16. octobre 1537. (d) & fut enterrée dans l'église des Mathurins de Châteaubrient, où se voit son épitaphe. Son mary mourut l'an 1542. Varillas s'est trompé quand il a rapporté la mort tragique de cette dame pendant le voyage du roy François I. en Italie l'an 1525. Cette erreur est facile à prouver par titres, par auteurs & par memoires contemporains, & le recit seul du changement de l'amour de ce prince arrivé au retour de sa prison l'an 1525. lorsqu'il quitta m<sup>e</sup> de Chateaubrient pour s'attacher à m<sup>e</sup> d'Estampes, suffit pour la détruire: il est à la bibliothèque du roy dans le manuscrit de M. le comte de Bethune, vol. 27. fol. 182.

(d) A. du Chêne, hist. de Montmorency.

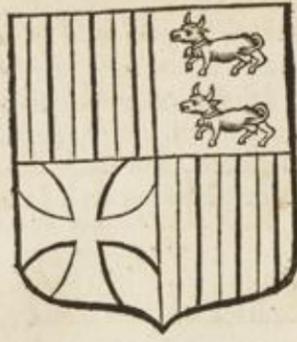
E

N. . . batard de Lautrec, mentionné dans les memoriaux de la chambre des comptes de Paris, comme pensionnaire du roy à 500. liv. par an, l'an 1517. ce qui donne lieu de croire qu'il pouvoit être le même qui fut légitimé sous le nom de Nicolas batard de Foix, comme on l'apprend du registre des chartres des années 1530. & 1533. peut-être étoit-il fils naturel de Jean de Foix vicomte de Lautrec.

DE LAUTREC  
CONTES DE FOIX.



de Villemur, second fils de Jean  
seconde femme, épouse d'un  
& de Villemur par le mariage de son  
de Montaut & au sieg d'Asparros & de  
de Châteaubrient comte de Be-naon.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Foix. Au 2. de Bearn, & au 3. de Cominges.

VIII.

**O**DET de Foix comte de Cominges, vicomte de Lautrec, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur & amiral de Guyenne maréchal de France; mourut de maladie au siege qu'ilavoit mis devant Naples le 15. août 1528. Voyez sa vie & son éloge à son article dans la suite de cette histoire, chapitre des maréchaux de France.

Femme, CHARLOTTE d'Albret, troisième fille de Jean d'Albret sire d'Orval, gouverneur de Champagne & de Brie; & de Charlotte de Bourgogne comtesse de Nevers & de Rethel. C'étoit une sage & vertueuse dame.

- 1. GASTON de Foix, né à Montrond le 5. fevrier 1521. mourut jeune.
- 2. HENRY de Foix comte de Cominges, de Beaufort en Champagne, & de Rethelois, étoit l'an 1533. sous la tutelle de Menaut de Martori, ou plutôt de la Martonie, évêque de Conserans, & de Jean de Laval seigneur de Chateaubrient son oncle; & mourut le 20. septembre 1540. après avoir fait son testament le 11. août précédent à Evreux, par lequel il nomme executeurs le cardinal de Tournon, le seigneur de Chateaubrient, M. de Conserans, & le premier président du parlement de Paris. (a)
- 3. FRANÇOIS de Foix, mort en bas âge.
- 4. CLAUDE de Foix, mariée 1<sup>o</sup>. à Guy comte de Laval, qui mourut sans enfans l'an 1547. 2<sup>o</sup>. à Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues. Elle mourut en couches l'an 1553. laissant un fils Henry de Luxembourg, qui mourut en bas âge.

(a) Titres de Nevers.



DES PAIRS DE FR

§. IV

COMTES DE

DE CANDALLE

CAPTAUX D

GASTON de Foix le nom, captai

général, seigneur de Gurion, de Lail

second fils d'ARCHAMBAUD de Grailly vicomte

Foix, rapportez cy-devant pag. 170. sur par

de Grailly vicomte en Guyenne, Bourgogne, &

don Archambaud son père avant qu'il fut comte

en fut dans son testament de l'an 1402. luy

être comte de France, à cause des biens qu'il

général confirma le 24. juin 1402. la même

tant par les rois d'Angleterre aux seigneurs de

D vicomte de la baronnie de époque au moment de

Charles VI. Il reçut en don du roy d'Anjou &

Normandie, dont il luy rendit aveu l'an

comte de Foix fut déçu par le roy Charles VI.

Il rendit son hommage au roy d'Angleterre le

14. fevrier 1404. & le 24. fevrier 1404. son hom

en eurent alors des autres qui luy approu

d'Anjou en 1409. & luy donna la fortune de luy

avec tout de son, que voyant avec autres

pollués: pour cet effet ne vouloit point de son

comte de Foix fut déçu, & de la comte de Beau

E luy fut, & sous les autres qui polluoit en

comte de Foix en Anjou qui donna en

à la maison, & luy donna le comte de Foix

parcy le comte de Foix & luy donna le

de Gailly & Jean de Laval, & sous comte

de Foix & Jean de Laval, & sous comte

de Beaumont & luy donna le comte de Foix

de Beaumont, & sous comte de Foix & luy

roy, & luy donna

l'ameur

l'ameur



## §. IV.

COMTES DE BENAUGES,  
DE CANDALLE, D'ASTARAC.

## B CAPTAUX DE BUCH.



*Ecartelé au 1. & 4. de Foix; au 2. & 3. de Bearn, brisé sur le tout d'un lambel à cinq pendans de sable, chacun chargé de 5. coquilles d'argent.*

## V.

C **G**ASTON de Foix I. du nom, captal de Buch, comte de Benauges & de Longueville, seigneur de Gurfon, de Grailly, Villagrand, de Rolle & de Meille, second fils d'ARCHAMBAUD de Grailly vicomte de Benauges, & d'Isabelle comtesse de Foix, rapportez cy-devant pag. 370. eut pour son partage tous les biens de la maison de Grailly situez en Guyenne, Bourgogne, dans le pays de Gex, & Savoye que possédoit Archambaud son pere avant qu'il fut comte de Foix, suivant le dénombrement qu'il en fait dans son testament de l'an 1402. Il suivit toute sa vie le party du roy d'Angleterre contre la France, à cause des biens qu'il avoit en Guyenne. Henry IV. roy d'Angleterre confirma le 23. juin 1414. la deuxième année de son regne les donations faites par les rois d'Angleterre aux seigneurs de Grailly ses prédecesseurs. Il fut chevalier de la Jarretiere, & épousa au nom de ce roy Catherine de France, fille du roy Charles VI. Il reçut en don du roy d'Angleterre en 1421. le comté de Longueville en Normandie, duquel il luy rendit avec le 15. mars 1428. & le 13. août 1432. Ce comté luy fut ôté depuis par le roy Charles VII. qui le donna au comte de Dunois. Il rendit aussi hommage au roy d'Angleterre le 2. juillet 1429. de la seigneurie de Beaufault. Il obtint le 24. janvier 1444. des lettres de Henry roy d'Angleterre qui l'appelle son cousin contre les Anglois des garnisons voisines de ses forteresses de Longueville, qui avoient abbatu des arbres qui luy appartenoient. Il s'étoit distingué à la bataille d'Azincourt en 1415. & soutint la fortune des Anglois en Normandie & en Guyenne avec tant de zele, que voyant leurs affaires ruinées par la réduction de la ville de Bourdeaux, il aima mieux se bannir de son pays, que de demeurer soumis à une autre puissance: pour cet effet ne voulant point être compris dans le traité, il vendit à Gaston comte de Foix son neveu, & au comte de Dunois, par contrat du 20. juin 1451. 84000. écus, toutes les terres qu'il possédoit en Guyenne, & se retira dans la petite ville de Meilles en Arragon qu'il acheta: il y donna le 3. may (a) 1455. procuration pour la vente des terres de Greilly, qui avoit donné le premier nom à sa maison, Villagrand & Rolle; & dans cette procuration il en destine le prix pour payer la rançon de Jean son fils unique, & pour la nourriture & l'entretien de sa femme, de Gaston & Jean leurs enfans. Ces terres qui étoient de l'ancien patrimoine de ses ancêtres & d'Archambaud son pere, furent vendues le 26. août de la même année à Louis de Bonnavard chambellan & maître d'hôtel de Louis duc de Savoye, pour 4000. écus d'or nouveaux, ayant cours en France. Il mourut à Meilles; & avoit pour devises *qui m'aïmera, je l'aimerai.*

(a) Hist. de Suif. se par Jean-Baptiste Plantin, pages 509. 510. 769. 771. &c.

Femme, MARGUERITE d'Albret, fille d'Arnaud-Amanjeu sire d'Albret, vicomte A de Tartas, & de Marguerite de Bourbon, sœur de Jeanne, femme du roy Charles V. Elle testa & mourut à Bourdeaux en 1453.

1. JEAN de Foix, comte de Candalle, qui suit.
2. ISABELLE de Foix, femme de Jacques sire de Pons, vicomte de Turenne, sur lequel la seigneurie de Pons fut confiscuée pour plusieurs crimes, & unie à la couronne par arrêt du mois de Janvier 1451.
3. AGNE'S de Foix, mariée à Pey Poton de Lamensan.

Enfans naturels de GASTON de Foix, captal de Buch.

1. Gaston de Bearn, fils naturel abbé de Belleperche, doyen de Cadilhac.
- II. Jeannette de Bearn, fille naturelle, mariée en 1435. à Jeannot de Montferrand. B
- III. Marguerite de Bearn, fille naturelle, allée en 1478. à Pierre d'Anglade, chevalier.
- IV. Jeanne de Bearn, fille naturelle, mariée à Raymond Amanjeu en 1452.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Foix. Au 2. & 3. de Bearn.

VI.

JEAN de Foix, comte de Candalle & de Benauges, captal de Buch, vicomte de C Meille & de Castillon, chevalier de la Jarretiere, suivit le même parti que son pere, & fut pris prisonnier à la bataille de Castillon, gagnée sur le sire de Talbot, qui y fut tué l'an 1453. Jean de Foix retourna ensuite en Angleterre du consentement du roi Charles VII. laissant Gaston de Foix son fils aîné en France, sous la conduite de Gaston comte de Foix son cousin, jusqu'à ce qu'il fût en âge de choisir son établissement en France, ou en Angleterre. Mais Henry VI. roy d'Angleterre, auquel il étoit attaché, ayant été privé de la couronne par Edouard IV. & la maison de Suffolck dont il avoit épousé l'heritiere, presque détruite par les guerres civiles, il revint en France; racheta en 1461. les terres que Gaston son pere avoit vendues en 1451. aux comtes de Foix & de Duinois; & fit un traité avec le roy Louis XI. le 17. mai 1462. par lequel, du consentement d'Henry VI. roy d'Angleterre, il se mit sous l'obéissance du roy, lequel s'obligea entr'autres choses de l'acquitter de ce qu'il devoit de reste de sa rançon & des frais de sa prison, à Olivier de Coëtivi & à Jean Bureau, seigneur de Montglat, & de lui faire D restituer les terres, dont les seigneurs d'Albret, de la Rochefoucaud & de Navailles s'étoient emparez; lui donna les villes & comtez de Lavour & de Giroussens; & s'il venoit à perdre les terres qu'il avoit en Angleterre de son chef, ou de celui de sa femme, promit lui en faire une convenable récompense; lui donna la retenue de 100. lances de ses ordonnances, & s'engagea de lui payer 6000. livres dans six ans; sçavoir, 1000. livres par an, après lesquels il lui donneroit 4000. livres de pension. Jean de Foix rendit ensuite hommage au roy, & lui fit serment de fidelité envers & contre tous, excepté contre le roy d'Angleterre. Louis XI. lui donna depuis le comté de Castres, & les terres basses d'Albigeois pour le dédommager de celles qu'il avoit perduës en Angleterre. Le 19. novembre 1466. ce même prince donna un mandement au parlement de Toulouse pour la vérification des lettres (a) du don qu'il avoit fait au comte de Candalle, des vil- E les de Lavour, captauté de Buch, & seigneurie de Girossens, nonobstant tout procès intenté contre lui; & le 25. juin 1471. il en donna un autre pour la vérification des mêmes lettres adressé aux maistres des comptes & trésoriers de France. Il est employé en 1475. pour 1264. livres 7. sols 6. deniers en payement de 1200. écus, qu'il avoit donnez, pour les dépenses des funerailles de Charles duc de Guyenne. Il deceda environ l'an 1485. & fut enterré dans l'église de Castelnau de Medoc. Il avoit fait son testament le 5. decembre la même année, par lequel il laissoit à sa femme l'usufruit des terres de Gursou & de Fleix. La branche aînée de la maison de Foix avoit ajouté aux ar-

(a) Reg. II. fol. 248. du parlement de Toulouse.

DES PAIRS DE FRANCE  
 Jean de Foix, comte de Benauges, vicomte de Meille & de Castillon, chevalier de la Jarretiere, suivit le même parti que son pere, & fut pris prisonnier à la bataille de Castillon, gagnée sur le sire de Talbot, qui y fut tué l'an 1453. Jean de Foix retourna ensuite en Angleterre du consentement du roi Charles VII. laissant Gaston de Foix son fils aîné en France, sous la conduite de Gaston comte de Foix son cousin, jusqu'à ce qu'il fût en âge de choisir son établissement en France, ou en Angleterre. Mais Henry VI. roy d'Angleterre, auquel il étoit attaché, ayant été privé de la couronne par Edouard IV. & la maison de Suffolck dont il avoit épousé l'heritiere, presque détruite par les guerres civiles, il revint en France; racheta en 1461. les terres que Gaston son pere avoit vendues en 1451. aux comtes de Foix & de Duinois; & fit un traité avec le roy Louis XI. le 17. mai 1462. par lequel, du consentement d'Henry VI. roy d'Angleterre, il se mit sous l'obéissance du roy, lequel s'obligea entr'autres choses de l'acquitter de ce qu'il devoit de reste de sa rançon & des frais de sa prison, à Olivier de Coëtivi & à Jean Bureau, seigneur de Montglat, & de lui faire restituer les terres, dont les seigneurs d'Albret, de la Rochefoucaud & de Navailles s'étoient emparez; lui donna les villes & comtez de Lavour & de Giroussens; & s'il venoit à perdre les terres qu'il avoit en Angleterre de son chef, ou de celui de sa femme, promit lui en faire une convenable récompense; lui donna la retenue de 100. lances de ses ordonnances, & s'engagea de lui payer 6000. livres dans six ans; sçavoir, 1000. livres par an, après lesquels il lui donneroit 4000. livres de pension. Jean de Foix rendit ensuite hommage au roy, & lui fit serment de fidelité envers & contre tous, excepté contre le roy d'Angleterre. Louis XI. lui donna depuis le comté de Castres, & les terres basses d'Albigeois pour le dédommager de celles qu'il avoit perduës en Angleterre. Le 19. novembre 1466. ce même prince donna un mandement au parlement de Toulouse pour la vérification des lettres du don qu'il avoit fait au comte de Candalle, des villes de Lavour, captauté de Buch, & seigneurie de Girossens, nonobstant tout procès intenté contre lui; & le 25. juin 1471. il en donna un autre pour la vérification des mêmes lettres adressé aux maistres des comptes & trésoriers de France. Il est employé en 1475. pour 1264. livres 7. sols 6. deniers en payement de 1200. écus, qu'il avoit donnez, pour les dépenses des funerailles de Charles duc de Guyenne. Il deceda environ l'an 1485. & fut enterré dans l'église de Castelnau de Medoc. Il avoit fait son testament le 5. decembre la même année, par lequel il laissoit à sa femme l'usufruit des terres de Gursou & de Fleix. La branche aînée de la maison de Foix avoit ajouté aux ar-

A mes de Foix, celles de plusieurs alliances, *Jean* de Foix & ses successeurs porterent de Foix, écartelé de Bearn sans brisure.

Femme, MARGUERITE de la Pole Suffolck, comtesse de Candalle en Angleterre, ses descendans à cause d'elle prirent la qualité de comtes de Candalle, elle étoit fille de *Richard* (a) duc de Suffolck, & de *Marie dite* de Sicile, suivant une preuve d'un chanoine de S. Jean de Lyon; fut mariée environ l'an 1440. Elle étoit issuë d'*Edouard I.* roy d'Angleterre; & portoit d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3. têtes de *Leopards coupés & écartelés d'azur, à la bande d'argent chargée de trois vols de sable liez de gueules.*

(a) Nommé Michel par le P. Bucenkens.

1. GASTON de Foix II. du nom, comte de Candalle, qui suit.
2. JEAN de Foix vicomte de Meille, baron de Gursion, a fait la branche des ducs de Rendau, rapportez au §. V. de cet article.
3. CATHERINE de Foix, mariée par contrat du 26. novembre 1468. à *Charles* comte d'Armagnac, fils de *Jean IV.* comte d'Armagnac, & d'*Isabel* de Navarre. On lui promit en dot 2000. livres.
4. MARGUERITE de Foix, épousa *Louis II.* marquis de Saluces, dont fortit-entr'autres enfans *Gabriel* de Saluces, comte de S. Jean de Lyon. Elle donna procuration pour recevoir de *Gaston* son frere 5000. livres pour le reste de sa dot en 1493. & testa le 7. janvier 1533. Le roy, suivant le memorial de la chambre des comptes, cotté 7. fol. 107. lui fit don de la seigneurie de Gaye en 1513. & de la baronie de Lunel en 1517.

Enfans naturels de JEAN de Foix.

1. François de Candale, baron de Donazit, a fait la branche des barons de ce nom, rapportez au §. VI. de cet article.
11. Isabel de Candalle, fille naturelle.

## V I I.

C GASTON (b) de Foix II. du nom, comte de Candalle & de Benauges, captal de Buch, baron de Gursion, vicomte de Meille; fut élevé dans la maison de *Gaston* comte de Foix, traita l'an 1476. (c) avec *Jean II.* roy d'Arragon & de Navarre & fut établi lieutenant general au gouvernement de Guyenne sous *Pierre* de Bourbon, sire de Beaujeu, l'an 1487. selon *Guillaume* de Jaligny, & du gouverneur de la Rochelle, par lettres du roy données à Compiègne le 9. juin 1498. dont il prêta serment le 19. juillet suivant. Il testa en 1500. & fit la reine *Anne* de Bretagne executrice de son testament. Il avoit fondé en 1490. le chapitre de Cadilhac.

(b) Nommé Jean par aucuns.

(c) Suivant, tome IV. fol. 202.

- I. Femme, CATHERINE de Foix, Infante de Navarre, fille puinée de *Gaston IV.* du nom, comte de Foix, & de *Leonor* d'Arragon reine de Navarre, mariée en 1469.
  1. GASTON de Foix III. du nom, comte de Candalle, qui suit.
  2. JEAN de Foix, n'avoit que 18. ans lorsqu'il fut élu archevêque de Bourdeaux l'an 1501. à la priere du roy *Louis XI.* & son election fut confirmée par le pape *Alexandre VI.* le 18. fevrier 1504. Il transigea à Belvedere au diocèse de Sarlat avec *Antoinette* de Touchebœuf abbesse, *Jeanne* de Falgues prieure d'Auriac, *Catherine* de la Motte sacristine, & les autres religieuses du monastere de Mongauffier; il décéda le 25. juin 1529. & fut enterré dans l'église des Carmes de Langon. Voyez le nouveau Gallia Christ. tome II. col. 846. & 847.
  3. PIERRE de Foix, baron de Langon, seigneur du Pont par sa femme *Louise* du Pont, fille de *Borion*, seigneur de Pont-labbé & de Rostrenan, morte sans enfans.
  4. ANNE de Foix, épousa à Bude le 6. mars 1502. *Ladislas* de Pologne, roy de Boheme & de Hongrie, surnommé le Bon, fils aîné de *Casimir IV.* du nom, roy de Pologne & d'*Elizabeth* d'Autriche, fille de l'empereur *Albert III.* du nom, & d'*Elizabeth* de Luxembourg, qui avoit pour pere l'empereur *Sigismond.* Anne de Foix fut couronnée reine de Hongrie à Bude, où elle mourut le 26. juillet 1506. & y fut enterrée.

II. Femme, ISABEL d'Albret, fille d'*Alain* sire d'Albret, comte de Dreux & de Gaure, vicomte de Tartas, lequel par le contrat de mariage du 30. janvier 1494. renonça au titre de captal de Buch, que la maison d'Albret avoit pris depuis la mort de *Jean* de Grailly, mary de *Rose* d'Albret. La mere d'*Isabel* d'Albret étoit *Françoise* de Blois, dite de Bretagne.

ALAIN de Foix, chevalier, vicomte de Castillon, fut maintenu le 23. juin 1526. avec sa femme par arrêt du parlement de Bourdeaux dans la possession des biens de la succession de *Guy* de Montpezat son beau pere.

Femme, FRANÇOISE de Montpezat, fille de *Guy* seigneur de Montpezat, & d'*Anne* de Mareuil de Villebois.

- I. GASTON de Foix, mort jeune. A
- II. JEANNE de Foix, femme d'Honoré de Savoye, marquis de Villars, comte de Tende, maréchal & amiral de France, laquelle testa le 11. fevrier 1594. en faveur d'Anne de Savoye sa fille.
- III. MARIE de Foix, morte jeune.
- IV. MARGUERITE de Foix, épousa à Precigny près Loches le 5. août 1540. Louis de Carmain, seigneur de Negrepelisse, fils d'Antoine de Carmain, seigneur de Negrepelisse, & de Françoise d'Aure. Son mari testa le 22. août 1557. Elle en eut Catherine de Carmain comtesse de Negrepelisse, mariée le 27. decembre 1578. à Jean de Beaumanoir I. du nom, marquis de Lavardin, maréchal de France, fils de Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, & de Marguerite de Chourles, fille de Felix de Chourles, seigneur de Malicorne; leur posterité sera rapportée dans la suite de cette histoire, chapitre des maréchaux de France. B

(a) N'est nommé Amedée dans le Gallia Christ. de 1656. tome III. p. 488.

- 2. AMANJEU (a) de Foix, protonotaire du S. Siege l'an 1542. abbé de Bolbonne & de S. Ferme, fut premierement évêque de Carcassonne; il changea ensuite cet évêché avec François de Faucon pour celui de Mâcon, dont il prit possession par procureur le premier decembre 1556. & fut depuis transferé à celui de Bazas. Voyez Gallia Christ. edit. 1656. tom. II. p. 479. tom. III. p. 688. & nova edit. tom. I. col. 1210.
- 3. LOUISE de Foix, alliée l'an 1514. à François de Melun, seigneur d'Epinoy, d'Antoing, de Boubers, connétable de Flandres, fils de Jean de Melun, seigneur d'Antoing & d'Espinoy, & d'Isabel de Luxembourg, fille aînée de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, chevalier de la Toison-d'Or, & d'Isabeau de Roubaix. Ce fut en faveur de ce mariage que le roy Louis XII. érigea en comté la terre d'Epinoy, tenuë du comté de S. Pol, par lettres données à Paris le 5. novembre 1514. C

Enfans naturels de GASTON de Foix, II. du nom.

- I. Gaston, bâtard de Candale, prêtre eut procès (b) l'an 1492. pour le prieuré de Castillon, contre Pierre de la Tour, qui en avoit été pourvû par Louis du Bellay abbé de S. Florent de Saumur.
- II. Lucrece, bâtarde de Candale, femme du seigneur de Calonges.

(b) Hist. mss. de l'abbaye de S. Florent, du P. Jean Huynes.

VIII.

GASTON de Foix III. du nom, comte de Candalle & de Benauges, captal de Buch, dit le Boiteux, donna le 14. fevrier 1512. procuration à sa femme pour recevoir l'hommage d'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, pour le lieu de Poüy de Rieux; fit son testament le 31. août 1534. & mourut l'an 1536. D

Femme, MARTHE, comtesse d'Astarac, baronne d'Aspect, fille aînée & heritiere de Jean III. du nom, comte d'Astarac & de Marie de Chambes, fille de Jean de Chambes, seigneur de Montforeau, premier chambellan & maître d'hôtel du roy Louis XI. & de Jeanne Chabot. Marthe d'Astarac donna le 4. fevrier 1510. procuration à son mary pour rendre hommage du comté d'Astarac & de la baronnie d'Aspect; elle vivoit encore en 1550.

- 1. CHARLES de Foix comte d'Astarac, fut fiancé avec Anne fille de Jean sire d'Albret & de Catherine de Foix roy & reine de Navarre, & mourut en 1528. au siege de Naples avant d'être marié.
- 2. FREDERIC de Foix, comte de Candalle, qui suit.
- 3. JEAN (c) de Foix comte d'Astarac, mort au siege de Naples l'an 1528. sans enfans d'Anne d'Albret, fiancée à son frere aîné. M. de Montluc parle de luy fort honorablement dans ses commentaires. E
- 4. PIERRE de Foix, mort sans alliance.
- 5. FRANÇOIS de Foix, évêque d'Aire, fait commandeur de l'ordre du S. Esprit par le roy Henry III. le 31. decembre 1587. fonda une chaire de Mathematiques dans le college d'Aquitaine à Bourdeaux; fit plusieurs donations à l'hôpital de cette ville; mourut le 5. fevrier 1594. âgé de 81. ans 5. mois & 20. jours, & fut enterré dans le chœur de l'église des Augustins de Bourdeaux, où Marie de Foix sa sceur lui fit dresser une pyramide avec une épitaphe. Ce fut un prélat d'un grand sçavoir, qui préfera l'étude des belles lettres aux honneurs de la cour. Il étoit qualifié François Monsieur de Foix. Voyez Gallia Christ. nova edit. tom. I. col. 1166. 1167. & 1168.

(c) Appellé Charles par quelqu'un.

CHRISTOPHE

DES PAIRS DE FR...  
 4. CHRISTOPHE de Foix, grand amiral de France le 5. may 1590. et nommé dans le testament de son frere le 11. fevrier 1594.  
 7. GASTON de Foix, seigneur de Villars, comte de Tende, maréchal & amiral de France, lequel testa le 11. fevrier 1594. en faveur d'Anne de Savoye sa fille.  
 Femme. Anne d'Albret, comtesse de Foix, seigneur de Villars, comte de Tende, maréchal & amiral de France, laquelle testa le 11. fevrier 1594. en faveur d'Anne de Savoye sa fille.  
 1. GASTON de Foix, seigneur de Villars, comte de Tende, maréchal & amiral de France, lequel testa le 11. fevrier 1594. en faveur d'Anne de Savoye sa fille.  
 Femme. Anne d'Albret, comtesse de Foix, seigneur de Villars, comte de Tende, maréchal & amiral de France, laquelle testa le 11. fevrier 1594. en faveur d'Anne de Savoye sa fille.  
 2. AMANJEU (a) de Foix, protonotaire du S. Siege l'an 1542. abbé de Bolbonne & de S. Ferme, fut premierement évêque de Carcassonne; il changea ensuite cet évêché avec François de Faucon pour celui de Mâcon, dont il prit possession par procureur le premier decembre 1556. & fut depuis transferé à celui de Bazas. Voyez Gallia Christ. edit. 1656. tom. II. p. 479. tom. III. p. 688. & nova edit. tom. I. col. 1210.  
 3. LOUISE de Foix, alliée l'an 1514. à François de Melun, seigneur d'Epinoy, d'Antoing, de Boubers, connétable de Flandres, fils de Jean de Melun, seigneur d'Antoing & d'Espinoy, & d'Isabel de Luxembourg, fille aînée de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, chevalier de la Toison-d'Or, & d'Isabeau de Roubaix. Ce fut en faveur de ce mariage que le roy Louis XII. érigea en comté la terre d'Epinoy, tenuë du comté de S. Pol, par lettres données à Paris le 5. novembre 1514.  
 Enfans naturels de GASTON de Foix, II. du nom.  
 I. Gaston, bâtard de Candale, prêtre eut procès (b) l'an 1492. pour le prieuré de Castillon, contre Pierre de la Tour, qui en avoit été pourvû par Louis du Bellay abbé de S. Florent de Saumur.  
 II. Lucrece, bâtarde de Candale, femme du seigneur de Calonges.  
 VIII.  
 GASTON de Foix III. du nom, comte de Candalle & de Benauges, captal de Buch, dit le Boiteux, donna le 14. fevrier 1512. procuration à sa femme pour recevoir l'hommage d'Odet de Foix, seigneur de Lautrec, pour le lieu de Poüy de Rieux; fit son testament le 31. août 1534. & mourut l'an 1536.  
 Femme, MARTHE, comtesse d'Astarac, baronne d'Aspect, fille aînée & heritiere de Jean III. du nom, comte d'Astarac & de Marie de Chambes, fille de Jean de Chambes, seigneur de Montforeau, premier chambellan & maître d'hôtel du roy Louis XI. & de Jeanne Chabot. Marthe d'Astarac donna le 4. fevrier 1510. procuration à son mary pour rendre hommage du comté d'Astarac & de la baronnie d'Aspect; elle vivoit encore en 1550.  
 1. CHARLES de Foix comte d'Astarac, fut fiancé avec Anne fille de Jean sire d'Albret & de Catherine de Foix roy & reine de Navarre, & mourut en 1528. au siege de Naples avant d'être marié.  
 2. FREDERIC de Foix, comte de Candalle, qui suit.  
 3. JEAN (c) de Foix comte d'Astarac, mort au siege de Naples l'an 1528. sans enfans d'Anne d'Albret, fiancée à son frere aîné. M. de Montluc parle de luy fort honorablement dans ses commentaires.  
 4. PIERRE de Foix, mort sans alliance.  
 5. FRANÇOIS de Foix, évêque d'Aire, fait commandeur de l'ordre du S. Esprit par le roy Henry III. le 31. decembre 1587. fonda une chaire de Mathematiques dans le college d'Aquitaine à Bourdeaux; fit plusieurs donations à l'hôpital de cette ville; mourut le 5. fevrier 1594. âgé de 81. ans 5. mois & 20. jours, & fut enterré dans le chœur de l'église des Augustins de Bourdeaux, où Marie de Foix sa sceur lui fit dresser une pyramide avec une épitaphe. Ce fut un prélat d'un grand sçavoir, qui préfera l'étude des belles lettres aux honneurs de la cour. Il étoit qualifié François Monsieur de Foix. Voyez Gallia Christ. nova edit. tom. I. col. 1166. 1167. & 1168.  
 CHRISTOPHE  
 FREDERIC de Foix, comte de Candalle, qui suit.  
 9. FRANÇOIS de Foix, évêque d'Aire, fait commandeur de l'ordre du S. Esprit par le roy Henry III. le 31. decembre 1587. fonda une chaire de Mathematiques dans le college d'Aquitaine à Bourdeaux; fit plusieurs donations à l'hôpital de cette ville; mourut le 5. fevrier 1594. âgé de 81. ans 5. mois & 20. jours, & fut enterré dans le chœur de l'église des Augustins de Bourdeaux, où Marie de Foix sa sceur lui fit dresser une pyramide avec une épitaphe. Ce fut un prélat d'un grand sçavoir, qui préfera l'étude des belles lettres aux honneurs de la cour. Il étoit qualifié François Monsieur de Foix. Voyez Gallia Christ. nova edit. tom. I. col. 1166. 1167. & 1168.  
 Tome III.

- A 6. CHRISTOPHE de Foix, grand aumônier de la reine de Navarre, fait évêque d'Aire le 5. may 1560. est nommé dans le testament de Jean d'Albret baron de Miolfens, & mourut l'an 1570.
7. CHARLES de Foix, seigneur de Villefranche & de Montcaflin, avoit 3000. livres de rente sur le comté d'Astarac en 1576.
- Femme, ANNE d'Anticamerata, mariée le 1. may 1569. fille de François d'Anticamerata, seigneur de S. Pardoux, conseigneur d'Algaires; & de Marguerite de Magnau.
1. GASTON de Foix, seigneur de Villefranche & Tornecoupe, baron de S. Sulpice, chevalier de l'ordre du roy, conseiller en ses conseils d'état & privé.
- Femme, MARGUERITE de Grossolles, mariée par contrat du 28. octobre 1614. fille de Herard de Grossolles II. du nom, baron de Montastruc & de Flamarens, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme de la chambre, maréchal de camp de son armée de Guyenne, & capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté; & de Brandelise de Narbonne, fille de Bernard de Narbonne chevalier de l'ordre du roy, marquis de Fiefmarcon, qu'il avoit épousée par contrat du 14. juin 1574. Marguerite de Grossolles étoit sœur de Jean de Grossolles III. du nom, chevalier baron de Flamarens & de Montastruc, seigneur de Buzet, &c. mestre de camp d'un regiment d'infanterie, qui épousa le 19. decembre mil six cent neuf Françoise d'Albret, fille de Henry d'Albret chevalier des ordres du roy, gouverneur du pays de Bearn, seigneur de Miolfens; & d'Antoinette de Pons. De ce mariage vint Antoine-Agesilan de Grossolles, chevalier marquis de Flamarens, baron de Montastruc, seigneur de Buzet, qui fut tué à la bataille de S. Antoine au mois de juillet 1652. (a)
- B Il avoit épousé Françoise le Hardy de la Troufle, fille de Sebastien le Hardy seigneur de la Troufle, grand-prevôt de France, & en eut trois enfans François-Gaston de Grossolles decédé sans alliance à Burgos en Espagne, où il avoit été obligé de se retirer pour duel; & où S. M. Catholique luy avoit accordé 2000 écus de pension, & l'avoit honoré de la clef d'or. Jean dit le chevalier de Flamarens, mort sans posterité, & François-Agesilan de Grossolles, comte de Flamarens, mort le 9. fevrier 1710. lequel avoit épousé Marie - Gabrielle le Tillier, morte le 5. may 1718. sœur uterine du cardinal le Camus, évêque de Grenoble. François Agesilan de Grossolles a eu de ce mariage trois fils; sçavoir, Emmanuel-Felix de Grossolles, marquis de Flamarens, guidon des Gendarmes Anglois, tué en Italie au combat de Luzara l'an 1702. Agesilan-Gaston de Grossolles, chevalier marquis de Flamarens, seigneur de Buzet, &c. cy-devant capitaine lieutenant des chevaux-legers de Bourgogne, brigadier des armées du roy, qui a épousé Anne-Agnès de Beauveau, fille de Gabriel-Henry de Beauveau marquis de Montgaurer; & de Marie-Madeleine de Brancas, fille de Louis-François de Brancas duc de Villars; & Joseph-Clement-Marie de Grossolles, mestre de camp d'infanterie.
- C 1. GASTON-BERNARD de Foix, seigneur de Villefranche, mort sans enfans de N. de Castelnau-Marmande.
- II. LOUISE de Foix, abbesse de sainte Glossine de Metz, prit possession de cette abbaye le 30. mars 1654. fut benite à Paris par le nonce du pape le 26. may 1658. Elle avoit pris l'habit de religieuse dès son bas-âge dans l'abbaye de Sainte-Marie de Xaintes de l'ordre de S. Benoit, & y avoit fait profession le 2. juillet, 1636. Voyez Gallia Christ. edit 1656. tom. IV. p. 489.
- III. MARGUERITE - HENRIETTE de Foix, dame de Villefranche, mariée 1<sup>o</sup>. à N. seigneur d'Esclinac; 2<sup>o</sup>. en 1658. à Charles de Montlezun, de Lupiat, seigneur de Moncaflin, dont Charles de Montlezun de Lupiat, seigneur de Montcaflin, plaidant au parlement de Bourdeaux l'an 1724. contre le chapitre de S. Blaise de Cadilhac fondé par Gaston de Foix, comte de Candalle son trisayeul.
- D 8. MARIE de Foix, alliée le 5. septembre 1551. à Guy d'Aydie, vicomte de Riberac, duquel elle eut François d'Aydie, vicomte de Riberac, mort d'une blessure qu'il reçut en un duel à Paris le lundy 1578. suivant le journal d'Henry III.
- E 9. FRANÇOISE de Foix, morte jeune.
10. JACQUELINE de Foix, religieuse du Tiers-Ordre de S. François, abbesse de Mirebeau; fit son testament le 3. decembre 1580.

## IX.

FREDERIC de Foix, comte de Candalle, de Benauges & d'Astarac, captal de Buch, chevalier de l'ordre du roy; transigea le 27. septembre 1569. avec Marthe, dame d'Astarac, & se départit des condamnations qu'il avoit obtenuës contre elle. Il

(a) Memoires de la Rochefoucault.

fut donné pour ôtage à la paix de Cambresis le 3. avril 1559. & mourut en août 1571. A  
Femme, FRANÇOISE de la Rochefoucaud, fille de François II. comte de la Rochefoucaud, & d'Anne de Polignac; fut mariée en 1540. & fit son testament le 25. août 1583.

1. JEAN de Foix, comte d'Astarac, mort jeune.
2. HENRY de Foix, comte de Candalle, qui suit.
3. CHARLOTTE-DIANE de Foix, épousa en 1579. son cousin Louis de Foix, vicomte de Meilles, comte de Gurfon, dont la posterité sera rapportée au paragraphe suivant.

X.

HENRY de Foix, comte de Candalle, de Benauges & d'Astarac, captal de Buch, fut gouverneur de Bourdeaux & du Bourdelois à la recommandation de son beau-pere l'an 1568. suivant M. de Thou, & tué par les Huguenots à une attaque du château de Sommieres en Languedoc au mois de Fevrier 1572.

Femme, MARIE de Montmorency, fille puinée d'Anne duc de Montmorency, Pair, connétable & grand-mâitre de France; & de Madeleine de Savoye, mariée par contrat du samedi 12. juillet 1567. B

1. MARGUERITE de Foix, comtesse de Candalle, de Benauges & d'Astarac, captale de Buch; fut mariée au château de Vincennes le 23. (a) août 1587. à Jean-Louis de Nogaret, dit de la Valette, duc d'Epéron, Pair de France, chevalier des ordres du roy, auquel elle porta tous les biens de sa maison, à condition que leur fils aîné prendroit le nom & les armes de Foix. Le festin des noces se fit dans l'hôtel de Montmorency à Paris le 30. du même mois, où le roy & sa cour assista. Elle mourut de tristesse à Angoulême l'an 1593. en la 26. année de son âge, ayant appris la blessure de son mary. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette hist. au chap. du duché Pairie d'Epéron.

(a) M. Girard dit le 7.

2. FRANÇOISE de Foix, appelée Madame de Candalle, fut élevée avec Marguerite sa sœur jusqu'en 1587. puis menée l'an 1588. à Angoulême, ville du gouvernement du duc d'Epéron, où elle fut détenue jusqu'en 1590. qu'elle fut conduite à Saintes, où elle prit l'habit de religieuse par force, & fut contrainte d'y faire profession le 22. septembre 1591. & de faire une donation de tous ses biens au profit de la duchesse d'Epéron sa sœur, à la reserve d'une pension de 600. écus. Elle y demeura jusqu'en 1600. qu'elle fut pourvue de l'abbaye de sainte Glossine de Metz; fit toujours protestation de ne vouloir point être religieuse. Elle resta cependant dans son abbaye jusqu'en 1603. qu'elle écrivit pour se plaindre au roy, qui la fit venir à Chantilly, où il la pria de ne point inquiéter le duc d'Epéron. Depuis elle ne retourna plus à sainte Glossine, & demeura deux ans à Verdun. Le roy luy commanda ensuite de se retirer au monastere de Moncel, où elle resta jusqu'en 1610. Elle obtint un reserit du pape pour se faire seculariser; fit depuis profession de la religion protestante le 12. decembre 1611. resigna une pension qu'elle avoit de deux mille livres de rente sur l'abbaye de sainte Glossine à la fille de son avocat; intenta procès au duc d'Epéron pour être reçue au partage des biens de son pere & de sa mere, dont elle fut déboutée, & obligée de s'en tenir à sa pension de 600. écus & des 2000. livres qu'elle avoit sur l'abbaye de sainte Glossine. Elle demeura depuis à Paris, où elle mourut au mois de septembre 1649. Elle avoit resigné son abbaye à Louise, batarde de la Valette (b). C

(b) Plaidoyer de Servin, p. 103. D



DES PAIRS DE FR  
VICOMTES DE  
COMTES DE CURS  
DUCS DE R



VII  
JEAN de Foix, vicomte de Meille, en la  
cond fils de JEAN de Foix, comte de Cand  
mentionné cy-dessus p. 23. suivant la venue de  
1497. élector en 1500. des terres patentes par  
Fleix en celuy de Meilles, par lesquelles on a  
Arragon, où son ayeul Golo de Foix, capitaine  
France. Son pere lui avoit donné le 17. lemm  
digne, Golin, Fleix, la Trone de Montp  
genie de Suffick la ferme Gaston de l'an  
avec le roy Louis XII. approuva cette donat  
de Bretagne, reine de France en 1513. il par  
de ceu en 1521.  
Femme, ANNE de Villeneuve, fille d'Anne  
qui de Tenez par donation du roy Louis XII. d  
comte du 4. decembre 1507. La mariage de  
la maison de Villeneuve. Les successeurs ont e  
de grands procès à l'endroit de ce loge, & d'au  
periode en fut dévoté.  
1. GERMAIN-GASTON de Foix, comte de  
2. MELCHISE de Foix, mort dans l'enf  
3. AYO de Foix, religieux.  
4. Melchise de Foix, épousa Jean de Villen  
meille de Dagepenn.  
5. Honoré de Foix, femme de N. d'Epéron  
6. MARIE de Foix, femme de N. d'Epéron  
deux de Mar creuze, & d'au de Goué l'an  
de l'abbaye de l'entre du roy, & de Jean de  
de l'abbaye de l'entre du roy, & de Jean de  
de Goué, veuve de l'abbaye de Meilles  
Quelq. s'ont de l'abbaye de Meilles  
l'an, dont il a été parlé l'an 1510. & a été  
de Goué, lequel a épousé l'an 1510. la  
de Toulouse, & de l'abbaye de Goué, l'an  
par contrat du 19. decembre 1510. à l'abbaye



§. V.

VICOMTES DE MEILLES,  
COMTES DE CURSON ET DE FLEIX,  
DUCS DE RENDAN.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Foix. Au 2. & 3. de Bearn, brisé d'un écusson d'azur, à une fleur de lys d'or sur le tout. Cette brisure retranchée depuis par les ducs de Rendan, devenus aînez de cette maison.

VII.

**J**EAN de Foix, vicomte de Meille, en Arragon, comte de Gurson & de Fleix, second fils de JEAN de Foix, comte de Candalle, & de Marguerite de la Polle-Suffolck, mentionné cy-devant p. 382. suivant la vente des terres de Grailly, Villagrand & Rolle en 1455. obtint en 1505. des lettres patentes pour la commutation du nom de la terre de Fleix en celui de Meilles, par lesquelles on voit qu'il avoit été nourri jeune à Meilles en Arragon, où son ayeul Gaston de Foix, captal de Buch, s'étoit retiré après avoir quitté la France. Son pere lui avoit donné le 17. septembre 1481. le vicomté de Castillon-sur-Dordogne, Gurson, Fleix, la Treine & Montguion, s'en réservant l'usufruit à lui & à Marguerite de Suffolck sa femme. GASTON de Foix son frere aîné revenu du voyage d'Italie avec le roy Louis XII. approuva cette donation le 3. avril 1482. Aux funeraillies d'Anne de Bretagne, reine de France en 1513. il portoit un des coins du poil comme parent, & testa en 1521.

Femme, ANNE de Villeneuve, fille & heritiere de Louis de Villeneuve, premier marquis de Trans par érection du roy Louis XII. & d'Honorade de Berre; fut mariée par contrat du 4. decembre 1507. Le marquisat de Trans avoit été substitué aux mâles de la maison de Villeneuve. Les successeurs d'Anne de Villeneuve & de Jean de Foix eurent de grands procès à soutenir à ce sujet, & Frederic de Foix, comte de Gurson leur arriere-petit-fils en fut débouté.

1. GERMAIN-GASTON de Foix, comte de Gurson, qui suit.
2. MELCHIOR de Foix, mort sans enfans.
3. ANNE de Foix, religieuse,
4. MARGUERITE de Foix, épousa Jean de Villeneuve, seigneur de Tourettes, & est enterré à Draguignan.
5. HONORÉ de Foix, femme de N. seigneur de Bargemes en Provence.
6. MARTHE de Foix, mariée 1<sup>o</sup>. par contrat du 9. mars 1535. pardevant Jacques Audibert du Muy notaire, à Claude de Grasse seigneur du Bar, du Roret & Canaux, chevalier de l'ordre du roy, fils de Jacques de Grasse, seigneur du Bar, & de Sibille de Quiqueran Beaujeu, dont elle eut entr'autres enfans Claude de Grasse, pere de Henry de Grasse, qui a fait la branche des seigneurs de Moans, laquelle subsiste en Louis-Joseph, dit le marquis de Grasse, seigneur de Moans & de Sartoux, gouverneur de la ville de Grasse, veuf de Marguerite-Françoise Corbinelli, & remarié à Therese-Albertine du Quesnel, fille du marquis de Coupigny, dame d'honneur de M<sup>e</sup> la comtesse de Toulouse, dont il n'a point d'enfans. Il a cédé ses droits à son frere puîné Jean-Baptiste de Grasse, lequel a épousé Anne-Françoise de l'Isle, fille de N. de l'Isle, seigneur de Taulane & de Suzanne de Grasse-Canaux, dont il a deux fils & cinq filles. 2<sup>o</sup>. par contrat du 29. decembre 1542. à Antoine baron d'Oraison, vicomte de Cadnet.

7. FRANÇOISE de Foix, seconde femme de *Claude* de Savoye, comte de Tende, gouverneur de Provence.
  8. ANNE de Foix, morte jeune.
- Isabeau & Françoise de Bearn, filles naturelles de *Jean de Foix*, vicomte de Meille.

## VIII.

**G**ERMAIN-GASTON de Foix, comte de Gurfon & de Fleix, vicomte de Meille, marquis de Trans, chevalier de l'ordre du roy, conseiller au conseil privé du roy, capitaine de 50. hommes d'armes de ses ordonnances; fut envoyé en 1559. par le roy Henry II. vers la reine Elizabeth d'Angleterre; testa en 1591. & mourut fort vieux. Mezeray dit qu'il fut chef de la ligue en Guyenne.

I. Femme LOUISE de Pellegruë, fille de *Guillaume* de Pellegruë, baron d'Annet, & de *Catherine* de Caumont-Lauzun, mariée en 1534.

FREDERIC de Foix, marquis de Trans, mort jeune avant son pere.

II. Femme, MARGUERITE Bertrand, dame de Mirebeau, fille de *Jean* Bertrand, premier president au parlement de Paris, garde des sceaux de France en 1551. archevêque de Sens, & cardinal en 1557. & de *Jeanne* de Barras, dame de Mirebeau & de Villemor. Elle fut mariée en 1555.

1. LOUIS de Foix, comte de Gurfon, qui suit.

2. GASTON de Foix, vicomte de Meille, tué jeune au combat de Montraveau.

3. FRANÇOIS-PHOEBUS de Foix, comte de Fleix, tué au même combat. Le roy de Navarre écrivit une lettre au marquis de Trans leur pere comme son parent, pour le consoler sur la mort de ses trois fils qui avoient été tué à son service.

4. ELIZABETH de Foix, née en Angleterre durant l'ambassade de son pere, eut la reine Elizabeth pour mereine.

5. MARGUERITE de Foix épousa le 25. août 1606. *Louis* Galiot, seigneur de Genouillac & de Gourdon, chevalier de l'ordre du roy, comte de Vaillac, lequel étoit veuf d'*Anne* de Montbron, & de *Françoise* de Carbonnieres, & fils de *Jean* Richard de Gourdon IV. du nom, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur du Château-Trompette & de la ville de Bourdeaux; & de *Jeanne* Brun, fille & heritiere de *Romain* Brun, seigneur de Boiffet, & de *Louise* de Fronfac. Marguerite de Foix mourut en 1617. & son mary 1615.

6. MARIE de Foix, alliée à N. . . marquis de Montclerat.

## IX.

**L**OUIS de Foix, comte de Gurfon, vicomte de Meille, fut tué au service de Henry roy de Navarre, depuis roy de France IV. du nom, dans le combat de Montraveau, avec deux de ses freres, l'an 1586.

Femme, CHARLOTTE-DIANE de Foix Candalle, fille de *Frederic* de Foix, captal de Buch, comte de Candalle & de Benauges, & de *Françoise* de la Rochefoucaud; fut mariée l'an 1579. & est enterrée à Cadilhac.

1. FREDERIC de Foix, comte de Gurfon, qui suit.

2. GASTON de Foix, comte de Fleix, mort sans avoir été marié, & enterré aux Minimes de Chaillot près Paris.

3. MARGUERITE de Foix, femme d'*Armand* d'Aydie, vicomte de Riberac, & mere de *François* & d'*Antoine* d'Aydie, vicomtes de Riberac.

4. FRANÇOISE de Foix, née le 1. juillet 1582. fit profession le 2. juillet 1600. entre les mains de *Françoise* de la Rochefoucaud, abbesse de Notre-Dame de Saintes, ordre de S. Benoist, à laquelle elle succeda le 2. avril 1606. & mourut le 19. avril 1666. âgée de 84. ans. Voyez le nouveau Gallia Christ. tome II. col. 1130. & 1131.

## X.

**F**REDERIC de Foix, comte de Gurfon & de Fleix, vicomte de Meille, baron d'Aymet, Levignac, Montcuq & Montpont, conseiller du roy en ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes, maréchal de camp, fait grand-senechal de Guyenne en 1616. prit Aymet & Monac sur les Huguenots l'an 1622. mourut en 1655. & fut enterré au couvent des Minimes de Plagniac.

Femme, CHARLOTTE de Caumont, mariée par contrat du 23. juin 1611. fille de *François-Nompar* de Caumont, comte de Lauzun, conseiller d'Etat, chevalier des ordres du roy; & de *Catherine* de Gramont, fille de *Philibert* comte de Gramont. Elle mourut en son château de Montpont en Perigord le 21. janvier 1671. âgée de 77. ans, & fut inhumée auprès de son mary.

1. JEAN-BAPTISTE-GASTON de Foix, comte de Fleix, qui suit.

2. HENRY de Foix, vicomte de Meille, maréchal de camp, se trouva au combat de Fribourg,

de Fribourg, à la bataille de Nortlingen, & cente à la suite des Ducs de Bourgogne.  
 3. LOUIS, dit le Jeune, de Foix, fut tué à la bataille de Marston, le 2. septembre 1173. & fut enterré aux Minimes de Paris.  
 4. SIMONNE-DESSAUVRE de Foix, comtesse de Montbrun, morte en 1647. fut inhumée au couvent de Saint-Amand, abbesse de Saintes.  
 5. HENRIETTE de Foix, comtesse de Montbrun, morte en 1684. âgée de 72. ans. Elle fut inhumée au couvent de Saint-Amand.  
 6. CATHERINE de Foix, comtesse de Montbrun, morte en 1684. âgée de 72. ans. Elle fut inhumée au couvent de Saint-Amand.  
 7. MARIE de Foix, dite madame de Montbrun, morte en 1684. âgée de 72. ans. Elle fut inhumée au couvent de Saint-Amand.  
 8. BASILE-CATHERINE de Foix, comtesse de Montbrun, morte en 1684. âgée de 72. ans. Elle fut inhumée au couvent de Saint-Amand.  
 9. ANNE-PAULINE de Foix, comtesse de Montbrun, morte en 1684. âgée de 72. ans. Elle fut inhumée au couvent de Saint-Amand.  
 10. MARIENNE de Foix, comtesse de Montbrun, morte en 1684. âgée de 72. ans. Elle fut inhumée au couvent de Saint-Amand.

JEAN-BAPTISTE-GASTON de Foix, comte de Fleix, vicomte de Meille, marquis de Trans, chevalier de l'ordre du roy, conseiller au conseil privé du roy, capitaine de 50. hommes d'armes de ses ordonnances; fut envoyé en 1559. par le roy Henry II. vers la reine Elizabeth d'Angleterre; testa en 1591. & mourut fort vieux. Mezeray dit qu'il fut chef de la ligue en Guyenne.  
 I. Femme LOUISE de Pellegruë, fille de *Guillaume* de Pellegruë, baron d'Annet, & de *Catherine* de Caumont-Lauzun, mariée en 1534.  
 FREDERIC de Foix, marquis de Trans, mort jeune avant son pere.  
 II. Femme, MARGUERITE Bertrand, dame de Mirebeau, fille de *Jean* Bertrand, premier president au parlement de Paris, garde des sceaux de France en 1551. archevêque de Sens, & cardinal en 1557. & de *Jeanne* de Barras, dame de Mirebeau & de Villemor. Elle fut mariée en 1555.  
 1. LOUIS de Foix, comte de Gurfon, qui suit.  
 2. GASTON de Foix, vicomte de Meille, tué jeune au combat de Montraveau.  
 3. FRANÇOIS-PHOEBUS de Foix, comte de Fleix, tué au même combat. Le roy de Navarre écrivit une lettre au marquis de Trans leur pere comme son parent, pour le consoler sur la mort de ses trois fils qui avoient été tué à son service.  
 4. ELIZABETH de Foix, née en Angleterre durant l'ambassade de son pere, eut la reine Elizabeth pour mereine.  
 5. MARGUERITE de Foix épousa le 25. août 1606. *Louis* Galiot, seigneur de Genouillac & de Gourdon, chevalier de l'ordre du roy, comte de Vaillac, lequel étoit veuf d'*Anne* de Montbron, & de *Françoise* de Carbonnieres, & fils de *Jean* Richard de Gourdon IV. du nom, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur du Château-Trompette & de la ville de Bourdeaux; & de *Jeanne* Brun, fille & heritiere de *Romain* Brun, seigneur de Boiffet, & de *Louise* de Fronfac. Marguerite de Foix mourut en 1617. & son mary 1615.  
 6. MARIE de Foix, alliée à N. . . marquis de Montclerat.

HENRY-FRANÇOIS de Foix, comte de Fleix, vicomte de Meille, marquis de Trans, chevalier de l'ordre du roy, conseiller au conseil privé du roy, capitaine de 50. hommes d'armes de ses ordonnances; fut envoyé en 1559. par le roy Henry II. vers la reine Elizabeth d'Angleterre; testa en 1591. & mourut fort vieux. Mezeray dit qu'il fut chef de la ligue en Guyenne.  
 I. Femme LOUISE de Pellegruë, fille de *Guillaume* de Pellegruë, baron d'Annet, & de *Catherine* de Caumont-Lauzun, mariée en 1534.  
 FREDERIC de Foix, marquis de Trans, mort jeune avant son pere.  
 II. Femme, MARGUERITE Bertrand, dame de Mirebeau, fille de *Jean* Bertrand, premier president au parlement de Paris, garde des sceaux de France en 1551. archevêque de Sens, & cardinal en 1557. & de *Jeanne* de Barras, dame de Mirebeau & de Villemor. Elle fut mariée en 1555.  
 1. LOUIS de Foix, comte de Gurfon, qui suit.  
 2. GASTON de Foix, vicomte de Meille, tué jeune au combat de Montraveau.  
 3. FRANÇOIS-PHOEBUS de Foix, comte de Fleix, tué au même combat. Le roy de Navarre écrivit une lettre au marquis de Trans leur pere comme son parent, pour le consoler sur la mort de ses trois fils qui avoient été tué à son service.  
 4. ELIZABETH de Foix, née en Angleterre durant l'ambassade de son pere, eut la reine Elizabeth pour mereine.  
 5. MARGUERITE de Foix épousa le 25. août 1606. *Louis* Galiot, seigneur de Genouillac & de Gourdon, chevalier de l'ordre du roy, comte de Vaillac, lequel étoit veuf d'*Anne* de Montbron, & de *Françoise* de Carbonnieres, & fils de *Jean* Richard de Gourdon IV. du nom, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur du Château-Trompette & de la ville de Bourdeaux; & de *Jeanne* Brun, fille & heritiere de *Romain* Brun, seigneur de Boiffet, & de *Louise* de Fronfac. Marguerite de Foix mourut en 1617. & son mary 1615.  
 6. MARIE de Foix, alliée à N. . . marquis de Montclerat.

- A de Fribourg, à la bataille de Nortlingue, & mourut d'une blessure qu'il reçut à la cuisse à la bataille des Dunes près Dunquerque l'an 1658.
3. LOUIS, dit le chevalier de Foix, fut tué au combat de Sillery en Champagne le 2. septembre 1657. & fut enterré aux Minimes de Rheims.
  4. SUZANNE-HENRIETTE de Foix, captale de Buch, dame de Montpont.
  5. FRANÇOISE de Foix, coadjutrice de *Françoise* de Foix sa tante, abbesse de Sainte-Marie de Saintes en 1633. luy succeda en 1666. fut benite en 1674. par l'évêque de Perigueux assisté de *Charlotte* de Gramont abbesse de Sainte Ausone, & de *Suzanne* de Sainte Aulaire abbesse de sainte-Marie de Ligeux. Elle mourut le 17. octobre 1686. âgée de 72. ans. Voyez le *nouveau gallia christ.* tome II. col. 1131.
  6. HENRIETTE de Foix, religieuse Carmelite à Bourdeaux.
  7. CATHERINE de Foix, religieuse de Sainte-Marie de Saintes.
  8. MARTHE de Foix, dite *mademoiselle de Lovignac*, morte sans alliance.
  9. BARBE-CATHERINE de Foix, religieuse en l'abbaye de Sainte-Marie de Saintes.
  10. ANNE-PHILIPPE de Foix, demoiselle de Montpont, morte jeune.
  11. MADELEINE de Foix, demoiselle de Fleix, décedée sans alliance.

## XI.

- B JEAN-BAPTISTE-GASTON de Foix, comte de Fleix, gouverneur de Mâcon & lieutenant de roy au bailliage de Mâconnois; après avoir servi plusieurs campagnes en Flandres, fut tué au siege du fort de Mardick en une sortie le 13. août 1646. & fut enterré dans dans l'abbaye de sainte Genevieve de Paris.

Femme, MARIE-CLAIRE de Baufremont, marquise de Sennecey, premiere dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, fille & unique heritiere d'*Henry* de Baufremont, marquis de Sennecey, chevalier des ordres du roy, gouverneur d'Auxonne, & bailli de Mâcon; & de *Marie-Catherine* de la Rochefoucaud, duchesse de Randan, premiere dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, gouvernante du roy Louis XIV. fut fiancée à S. Maur-des-Fossez le 24. septembre 1637. & mariée le 28. suivant. Elle mourut à Paris le 29. juillet 1680. âgée de 62. ans, & fut enterrée auprès de son mary.

1. JEAN-BAPTISTE-GASTON duc de Randan, reçu pair de France l'an 1663. comte de Fleix & de Gurfon, gouverneur de Mâcon, lieutenant de roy au bailliage du Mâconnois après son pere par lettres du 8. fevrier 1647. mourut à Paris le 12. decembre 1665. âgé de 27. ans, & fut enterré en l'abbaye de sainte Genevieve auprès de sa femme.

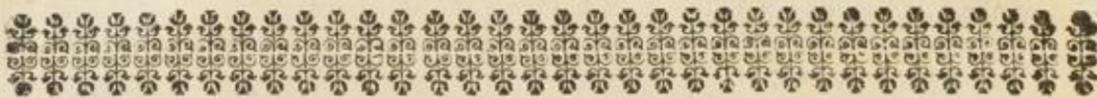
Femme, MADELEINE-CHARLOTTE d'Ailly, mariée au mois de janvier 1664. fille unique de *Henry-Louis* d'Albert, dit *d'Ailly*, duc de Chaulnes, Pair de France, frere aîné de *Charles* d'Albert duc de Chaulnes, & de *Françoise* de Neufville-Villeroy. Elle mourut en couches le 3. août 1665. & fut enterrée à sainte Genevieve à Paris.

- C
1. MARIE de Foix, née le 25. juillet 1665. & morte à Paris le 2. may 1667.
  2. HENRY-FRANÇOIS de Foix de Candalle, duc de Randan, pair de France, qui suit.
  3. CHARLES-HENRY de Foix, abbé de Rebets en Brie, mort à Paris au mois de may 1671. âgé de 24. ans.

## XII.

HENRY-FRANÇOIS de Foix de Candalle, duc de Randan, dit *de Foix*, Pair de France, comte de Fleix, captal de Buch, marquis de Sennecey, né l'an 1640. fut baptisé l'an 1644. & nommé par François cardinal de la Rochefoucaud son grand-oncle, & par madame de Sennecey son ayeule. Il hérita des biens de sa maison par la mort de son frere aîné l'an 1665. se trouva à la bataille de Tournay en 1667. fut nommé chevalier des ordres du roy en 1688. fit ses preuves le 27. decembre de la même année; fut reçu le 31. testa les 14. & 15. fevrier 1714. mourut le 22. du même mois sans enfans, & fut enterré en l'église des Capucines à Paris, ainsi qu'il l'avoit ordonné. Il étoit le dernier du nom, & armes de sa maison.

Femme, MARIE-CHARLOTTE de Roquelaure, mariée en 1674. fille de *Gaston-Jean-Baptiste* duc de Roquelaure, chevalier des ordres du roy, gouverneur de Guyenne; & de *Marie-Charlotte* de Daillon du Lude; mourut le 22. janvier 1710. âgée de 55. ans.



## §. VI.

## BARONS DE DOUAZIT.



Ecartelé. Au 1. & 4. de Foix. Au 2. & 3. de Bearn, au filet d'azur sur le tout en barre.

## VII.

**F**RANÇOIS de Candalle, fils naturel de JEAN de Foix comte de Candalle, A mentionné *cy-devant* page 382. chevalier de l'ordre de S. Jacques de l'Espée; eut la commanderie de Befaute, diocèse d'Aire le 4. may 1519. Gaston de Foix son frere luy donna la baronie de Douazit le 14. fevrier 1516.

Femme, ANNE de Marsan, dame en partie de Montgaillard, veuve en 1533.

1. FRANÇOIS de Candalle, étoit sous la tutelle de sa mere en 1534. & mourut sans alliance.
2. JEAN de Candalle, baron de Douazit, qui fuit.
3. ODET de Candalle, vivoit en 1533.
4. FRANÇOISE de Candalle.
5. ODETTE de Candalle, épouse de Cardon de Lupé, seigneur d'Arbladé le Couvel.

## VIII.

**J**EAN de Candalle, baron de Douazit, testa le 1. decembre 1552.

Femme, ANNE de Pardaillan, mariée par contrat du 11. avril 1545. fille de Blaise de Pardaillan, seigneur de la Motte-Gondrin, capitaine de 50. hommes d'armes, lieutenant au gouvernement de Dauphiné, gouverneur de Villeneuve & d'Ast, tuteur des enfans de sa fille en 1557. 1560. 1561. & de Jeanne de S. Lary.

1. JACQUES de Candalle, baron de Douazit, qui fuit.
2. HILAIRE de Candalle, fille, qui testa le 30. avril 1603.

## IX.

**J**ACQUES de Candalle, baron de Douazit, du Lau, de Montgaillard, de Bressempou, de Hemin, du Fort, &c. testa le 9. juillet 1595.

Femme, JEANNE de Belcier, fille d'Antoine de Belcier, conseiller au parlement de Bourdeaux; & d'Anne de Lubersac, mariée en 1566.

1. BERTRAND-JACQUES de Candalle, mort jeune.
2. HENRY de Candalle, prieur de Villandraut près Bourdeaux.
3. SARRAN de Candalle, baron de Douazit, qui fuit.
4. PIERRE de Candalle, a fait la branche des barons du Lau, rapportée *cy-dessous* §. VII.
5. ODETTE de Candalle, femme de Meritens baron de Lage.
6. DIANNE de Candalle, femme de N. . . baron de Louvie en Bearn.
7. ISABEAU de Candalle, épousa N. . . de Talassac, seigneur de Bahus en Chalosse.

DESPAIRS DE FOIX  
8. LIONARD de Candalle  
9. HILAIRE de Candalle, religieux à Bourdeaux  
le 14. may 1519. avec donation à Jeanne

SARRAN de Candalle, baron de Douazit  
Femme, DENISE d'Anzelle, fille de N. . .  
seigneur près S. Sever; fut mariée par contrat  
le 14. may 1519.  
1. JEAN-FRANÇOIS de Candalle, baron de  
Douazit  
& J. N. . . N. . .  
4. HENRY de Candalle, baron de Douazit  
peut-être vivait en 1699. Il fit contrat avec  
sonnant luy de son pere dans la noblesse.

JEAN-FRANÇOIS de Candalle baron de Douazit  
Femme, LOUISE de Valade, fille de N. . .  
1. JOSEPH-HENRY de Candalle, baron de Douazit  
2. N. . . de Candalle, de la noblesse de Douazit  
3. MARIE de Candalle, morte en 1699 avec  
son en Chalosse.

JOSEPH-HENRY de Candalle, baron de Douazit  
morte en 1699.  
Femme, MARIE de Senne, fille de N. . .  
d'Alsace.

BARONS DE

PIERRE de Candalle, fils de Jacques de Candalle  
Femme, JEANNE de Sarran, morte le 14. may 1519.  
Fille de Jean de Sarran seigneur de la Motte-Gondrin  
& de Jeanne de France épouse de la Motte-Gondrin  
1. JEAN de Candalle, baron de Douazit  
& J. N. . . N. . .  
4. FRANÇOISE de Candalle, morte avec son pere  
le 14. may 1519.  
5. JEAN de Candalle, morte avec son pere le 14. may 1519.

JEAN de Candalle, baron de Douazit  
dans la noblesse de Douazit  
Femme, JEANNE de Sarran, morte le 14. may 1519.  
seigneur, & de François de la Motte-Gondrin  
1. BERNARD de Candalle, baron de Douazit  
2. FAVIER de Candalle, mort avec son pere le 14. may 1519.  
3. JACQUES de Candalle, mort avec son pere le 14. may 1519.  
4. JEAN-BAPTISTE de Candalle.

- A 8. LEONARDE de Candalle.  
9. HILAIRE de Candalle, religieuse à Bompillon en Condomois, ordre de S. Benoist; fit le 14. août 1650. une donation à Jeanne de Sarraute.

## X.

SARRAN de Candalle, baron de Douazit en Chalosse, auprès de S. Sever.  
Femme, DENISE d'Auzolle, fille de N. . . d'Auzolle seigneur de la Morthe & de Saintrailles près S. Sever; fut mariée par contrat du 4. août 1606. reçu par du Pin notaire royal.

1. JEAN-FRANÇOIS de Candalle, baron de Douazit, qui suit.  
2. & 3. N. . . N. . .  
4. HENRY de Candalle, baptisé le 15. avril 1639. étoit en 1666. prieur-curé de Caupene, & vivoit en 1695. Il fut compris dans le jugement de l'an 1667. qui le maintint luy & son pere dans sa noblesse.

B

## XI.

JEAN-FRANÇOIS de Candalle baron de Douazit, mort avant son pere.  
Femme, LOUISE de Vidard près de Tartas, étoit veuve en 1666.

1. JOSEPH-HENRY de Candalle, baron de Douazit, qui suit.  
2. N. . . de Candalle, dit le chevalier de Douazit, capitaine d'infanterie en 1695.  
3. MARIE de Candalle, mariée en 1675 avec N. . . de l'Artigue seigneur de Casau-tes en Chalosse.

## XII.

- C JOSEPH-HENRY de Candalle, baron de Douazit, mort en 1682. laissa 4. fils vivans en 1695.  
Femme, MARIE de Senaute, fille de N. . . de Senaute, baron d'Isseran en Bourdelois.

## §. VII.

## BARONS DU LAU.

## X.

- PIERRE de Candalle, fils de JACQUES de Candalle baron de Douazit, & de Jeanne Belcier mentionné cy-devant p. 390. fut baron du Lau & seigneur de la Roque.  
Femme, JEANNE de Sarraute, mariée le 14. may 1617. & veuve en 1649. étoit fille d'Arnaud de Sarraute seigneur de la Hitte & du Vignau, près du Mont de Marsan & de Jeanne de Frere de Hourdos près Nerac.
- D 1. JEAN de Candalle, baron du Lau, qui suit.  
2. & 3. HENRY & JACQUES de Candalle, morts jeunes.  
4. FRANÇOISE de Candalle, mariée avec Jacques de la Borde, seigneur de Saint Louboué-en-Chalosse, morte en mars 1694. sans enfans.  
5. JEANNE de Candalle, morte fille en septembre 1695.

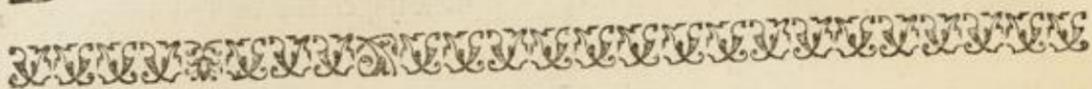
## XI.

- JEAN de Candalle, baron du Lau, capitaine de cavalerie en 1675. fut maintenu dans sa noblesse le 7. juillet 1667.  
Femme, JEANNE de Peichepeirou, fille de François de Peichepeirou seigneur de Beaucaire, & de François de la Fon-de-Jean-de S. Projet, mariée en 1670.
1. BERNARD de Candalle, baron du Lau, qui suit.  
2. FABIEN de Candalle, chanoine d'Aire & prieur de Pontou,  
3. LEON de Candalle, vivant en 1695. âgé de 10. ans,  
4. JEAN-BAPTISTE de Candalle.

5. MARIE-THERESE de Candalle, mariée en fevrier 1693. avec N. . . seigneur de A la Fraisse-en-Chalosse.
6. JEANNE de Candalle, fille en 1695.
7. MARIE-ANNE de Candalle, religieuse de Châtenet, ordre de Gramont près de Limoges.
8. MARIE de Candalle, née le 13. janvier 1684. baptisée le 15. reçue aux demoiselles de Saint Cyr dans le parc de Versailles en 1695.
9. MARGUERITE de Candalle, née le 20. decembre, & baptisée le 22. 1685. reçue à S. Cyr en 1695.

XII.

**B**ERNARD de Candalle, baron du Lau dans la sénéchaussée du Mont de Marfan en Condomois, lieutenant de Carabiniers; n'étoit pas marié en 1695.



§. VIII.

SEIGNEURS DE GERDEREST.

VI.

**B**ERNARD de Bearn, chevalier seigneur de Gerderest, ou Jarderest, sénéchal de Foix (a) fils naturel de Jean comte de Foix, mentionné cy-devant p. 373. reçut le 26. octobre 1441. 1000. liv. pour l'entretien de lui & des gens de sa compagnie étant à Louviers; se signala au siege de Guissen, d'Acqs, & de Bayonne en 1449. & 1451. & fut l'un de ceux qui menerent l'an 1466. la marquise de Montferrat en Italie. Il fut enterré dans l'église des Cordeliers de Montheon en Provence.

(a) Jean Charrier, Berry Herault.

I. Femme, CATHERINE de Vielar, dame de Gerderest, fille de Brunissend de Gerderest, femme d'Arnaud vicomte de Lavedan.

JEAN de Bearn, seigneur de Gerderest, qui suit.

II. Femme, ISABEAU dame de Gramont en basse-Navarre, fille & heritiere de François de Gramont, & d'Isabeau de Montferrand.

LEONORE de Bearn, dame de Gramont, mariée à Roger seigneur de Bidache, fils de Gratien de Gramont son cousin. Elle eut de ce mariage cinq fils & trois filles; sçavoir 1. François seigneur de Gramont & de Bidache. 2. Louis de Gramont vicomte de Castillon. 3. Charles de Gramont évêque de Conserans, puis d'Aire, & ensuite archevêque de Bourdeaux, décédé en 1544. 4. Gabriel qui fut maître des requêtes de l'hôtel le 31. août 1578. évêque de Tarbes, puis archevêque de Bourdeaux & de Toulouse, créé cardinal le 8. juin 1500. Il mourut dans le château de la Balme près Toulouse; & son corps fut enterré dans l'église du château de Bidache en Bearn, tombeau de ses ancêtres (b) 5. Jean de Gramont, seigneur de Roquefort. 6. Helene de Gramont, mariée à Jean seigneur d'Andouins. 7. Quitterie de Gramont, alliée à Pierre d'Aspremont vicomte d'Ortez. 8. Iséur de Gramont, femme de Jean de Sethecoin, seigneur de S. Per.

(b) Nouv. Gall. christ. tom. III. col. 247.

VII.

**J**EAN de Bearn, seigneur de Gerderest, fut décapité l'an 1488. pour avoir voulu entreprendre contre la reine de Navarre.

Femme, MARGUERITE de Gramont, sœur d'Isabeau de Gramont, & fille de François de Gramont, & d'Isabeau de Montferrand.

1. BERTRAND de Bearn, seigneur de Gerderest, qui suit.
2. ROGER de Bearn, chevalier, dit le Petit baron, vivoit en 1497. & 1516.
3. CATHERINE de Bearn, femme de François de Bearn seigneur de Miollens, fils de Pierre de Bearn, seigneur de Miollens, & de Christine de Coudun. Catherine de Bearn eut de ce mariage Françoise dame de Miollens, femme d'Etienne batard d'Albret sénéchal de Foix, premier chambellan de Jean d'Albret roy de Navarre.
4. & 5. Deux autres filles mariées, l'une au seigneur de Quairossa, & l'autre au seigneur d'Auhos.

VIII.

BERTRAND de Bearn, seigneur de Gerderest, & de Miollens.  
Femme, ANNE d'Albret.  
1. FRANÇOIS de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.  
2. BRUNISSEND de Bearn, seigneur de Gerderest.

IX.  
FRANÇOIS de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.  
Femme, ANNE dame de Paulignan, fille de Jean de Gramont & de Jeanne de Cambray.  
1. GABRIEL de Bearn, seigneur de Gerderest.  
2. ANNE de Bearn.  
3. HENRI de Bearn, sénéchal de Navarre.

X.  
GABRIEL de Bearn, seigneur de Gerderest.  
Fils de seigneur de Montgommery, qui se fit de Navarre dans la constitution de son royaume, au lieu de seigneur de Miollens, avec une fille des seigneurs de Bearn, RACHEL femme de Louis de Navarre.  
en 1517.

1. JEAN de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.  
2. PIERRE-ARNAUD de Bearn, fut marié avec Catherine d'Artois, Marguerite de France, De la seconde il eut Jean, seigneur de Bearn, Catherine morte sans alliance de Navarre.

BRANCHE ETABLIE

UNE famille se fit en Navarre de la grande de la maison des comtes de Foix comte de Candalle, qui de Navarre fut les comtes qui en lui à donner dans cette province de Bearn, qui a donné origine à cette branche, de laquelle sont plusieurs comtes en Roussillon. Le comte de Foix, le sénéchal de Gascogne, furent comtes de Navarre, & s'appuyèrent sur le comte de Foix.

1. GUILLAUME de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.  
Femme, ANNE d'Artois, femme de Jean d'Artois.  
Anne d'Artois eut en son mariage avec le comte de Foix, le sénéchal de Gascogne.

2. JEAN de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.  
Fils de Jean de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.

3. ANGE de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.  
Fils de Jean de Bearn, seigneur de Gramont & de Miollens.  
Tome III.

## VIII.

- A **B**ERTRAND de Bearn, seigneur de Gerderest, sénéchal de Bearn.  
Femme, N. d'Andouins.  
1. FRANÇOIS de Bearn, seigneur de Gerderest, qui suit.  
2. BERNARD de Bearn, seigneur de Meillou.

## IX.

- F **R**ANÇOIS de Bearn, seigneur de Gerderest.  
Femme, ANNE dame de Pardaillan, fille de *Bernard* seigneur de Pardaillan, vicomte de Juillac, & de *Jeanne* de Caumont-Lauzun, testa en 1546.  
1. GABRIEL de Bearn, seigneur de Gerderest, qui suit.  
2. AGNE's de Bearn.  
3. HILAIRE de Bearn, femme de N. baron de Larboust, dont cinq enfans.

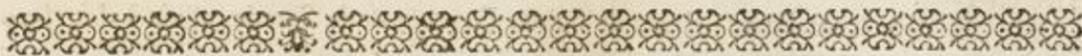
B

## X.

- G **A**BRIEL de Bearn, seigneur de Gerderest, fut assiégé dans Orthez l'an 1569. par le seigneur de Montgommery, qui le fit décapiter, & auquel la reine Jeanne de Navarre donna la confiscation de ses biens, qui furent rendus par le roy Henry IV. au seigneur de Miossens, sorti d'une fille des seigneurs de Gerderest.  
Femme, RACHEL Riviere-Labatut, l'une des filles de la reine de Navarre, vivoit en 1557.

1. JEAN de Bearn, seigneur de Fontaux, mort sans enfans de *Julienne* de Talance sa femme.  
2. PIERRE-ARNAUD de Bearn, fut marié trois fois: il eut de sa premiere femme nommée *Catherine d'Arrox*, *Marguerite* & *Catherine* de Bearn, morte sans alliance. De la seconde il eut *Jean*, seigneur de Fontaux après son oncle, allié à *Bertrande* de Bearn, *Catherine* morte sans alliance, & *Bearnisse* de Bearn, femme de *Menand* de Navailles.

C



## BRANCHE ETABLIE EN ROUSSILLON.

- U **N**E feuille *in folio* imprimée en langue espagnole l'an 1664. avec ce titre: *Abregé de la genealogie de la maison des comtes de Foix, & des vicomtes de Bearn*, dit que *Jean* de Foix comte de Candale, eut de *Marguerite* de la Pole-Suffolck sa femme, outre les enfans qu'on lui a donné dans cette genealogie, GUILLAUME de Foix ou de Bearn, qui a donné origine à cette branche, & auquel *Jean* de Foix vicomte de Meille son frere, donna plusieurs terres en Roussillon. Le silence de tous les historiens de la maison de Foix, & l'alliance de *Guillaume* font croire qu'il étoit *batard* & son frere *naturel*. On rapportera cette branche telle-qu'elle se trouve dans cet abregé.

D

## I.

- G **U**ILLAUME de Bearn, seigneur de Perpetuse & d'Evol, environ l'an 1467.  
Femme, ANNE Calcer, heritiere de *Jords* Calcer, bourgeois de Perpignan suivant *André* Bosch docteur ès loix, dans son ouvrage imprimé des *titres d'honneur de Catalogne, de Roussillon & de Cerdagne.* (b)

## II.

- J **E**AN de Foix & de Bearn, épousa *Charlotte* de Serre, fille de noble *Gaston* de Serre (de *Serras en Espagnol*) dont il eut

## III.

- A **N**GE de Foix & de Bearn, se maria avec *Marguerite* de Puig, fille d'un chevalier nommé *Guillaume* de Puig, laquelle le rendit pere de

Tome III.

G 5

(b) L. 2. ch. 324  
p. 214. & 215.



## NEVERS COMTÉ-PAIRIE.

Ecartelé. Au 1. & 2. de Bourgogne moderne. Au 2. & 3. de Flandres.



Ecartelé. Au 1. de Bourgogne moderne. Au 2. de gueules à 3. râteaux d'or, qui est Rethel. Au 3. d'Artois. Au 4. de sable au lion d'or armé & lampassé de gueules; qui est Brabant.

**A** NEVERS fut érigé de nouveau en Pairie en faveur de CHARLES de Bourgogne comte de Nevers & de Rethel, par lettres données au bourg de Champigny en juillet 1459. lesquelles furent confirmées pour JEAN de Bourgogne par d'autres données à Mauny le 30. juillet 1464. Voyez cy-devant, pag. 193. & tome I. de cette hissoire, page 251.

## PIECES CONCERNANT LE COMTE'-PAIRIE DE NEVERS.

*Erection du comté de Nevers en Pairie de France, en faveur de Charles de Bourgogne comte de Fevers, & ses hoirs masculins. juillet 1459.*

**C**AROLUS Dei gratiâ Francorum rex: ad honorem cedit & gloriam regnantium & regnorum, si ad regie potestatis dirigenda negotia insignibus viri conspicui præficiantur officiis, & inclitis personæ præclaræ dignitatibus præferantur, ut & ipsi sua gaudeant nomina honoribus intitulata magnificis & cura regiminis talibus decorata lateribus à sollicitudinibus releveretur, pacisque ac justitiæ robora, quæ regnorum omnium fundamenta constituunt conservari commodius & efficacius valeant ministrari; ex hoc etiam gratiam credimus extolli regnantium, & vigorem crescere fidei & devotionis in fidelibus; si viri præclari virtutibus, & nitore conspicui meritorum congruis esserantur honoribus, & fidelium obsequiosa devotio condignis præmiorum retributionibus profequatur, ut & ipsi pro suæ meritis probitatis sibi honoris titulos accrevisse congaudeant, & alii eorum exemplo ad similia ferventius animentur. Notum igitur facimus universis tam præsentibus quàm futuris, quòd nos attendentes devotionis, fidei & fidelitatis probatæ constantiam, necnon prudentiam, & providæ circumspectionis industriam carissimi & dilecti consanguinei nostri Caroli comitis Nivernensis, grataque & accepta servitia quæ nobis in nostris & regni nostri negotiis probatis effectibus impendit diutius, & exhibet incessanter, ac labores etiam & expensarum onera, quæ ad nostrum & ipsius regni honorem subisse dignoscitur; sicque volentes eundem comitem hujusmodi suæ probitatis, & excellentiam meritorum obtentu honoribus promovere præcipuis, comitem ipsum de gratiæ nostræ abundantia, & plenitudine regie potestatis, præfati regni nostri Franciæ creamus & promovemus in Parem & Paritatis hujusmodi dignitatem comitatus Nivernensi sic annexantes, præsentium tenore statuimus, ut tam ipse quàm hæredes sui masculi, ex carne sua in legitimo matrimonio procreati & procreandi, & hæredes masculi suorum hæredum masculorum qui pro tempore fuerint, Pares ejusdem regni perpetuis temporibus habeantur, omnique jure & prærogativa latentur & utantur quibus alii Pares Franciæ uti solent. Pro qua siquidem Paritate nobis hommagem præstitit idem comes, ac pariter hæredes sui ut præmittitur Nivernenses comites nobis & successoribus nostris Franciæ regibus præstare perpetuò tenebuntur. Quod ut ratum & stabile perpetuò perseveret, præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Datum in oppido de Champigny mense julii, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono, & regni nostri trigesimo-septimo. Sic signatum, per regem in suo confi-

juillet 1459.

lio, ROLANT. Vifa Contentor, CHALIGNANT. Et in dorso erat scriptum. A  
*Registrata, lecta & publicata Parisiis in parlamento duodecima die novembris, anno Do-*  
*mini 1459. CHENETEAU.*

*Continuation des Pairies des comtez de Nevers, Rethel, & baronnie de Rosoy, en faveur de*  
*Jean de Bourgogne, duc de Brabant, frere de Charles de Bourgogne, & ses enfans masles*  
*en ligne directe.*

30. Juill. 1464.

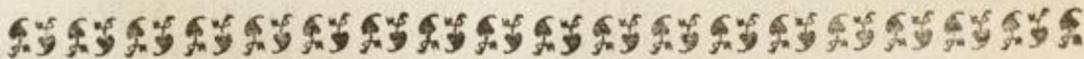
**L**OUIS par la grace de Dieu roy de France, faisons sçavoir à tous présens & ad-  
 venir. Comme feu notre très-chere seigneur & pere ( que Dieu absolve ) pour  
 consideration de grands & louables services que luy avoit & au royaume fait feu notre  
 cousin Charles de Bourgogne en son vivant comte de Nevers, & depuis le trépas de no-  
 tredit feu seigneur & pere, & à notre joyeux nouvel advenement à la couronne, ayons  
 érigé en Pairie la comté de Rethel & baronnie de Rosoy en dignité de Pairie, comme B  
 il faisoit en fondit comté de Nevers; & il soit ainsi que nouvellement par le trépas de  
 feu notre cousin Charles lesdits comtez de Nevers, de Rethel & baronnie de Rosoy,  
 soient advenuës & escheuës à notre très-chere & amé cousin Jean de Bourgogne, lequel  
 nous ait requis de notre loy le créer Pair de France, & luy octroyer qu'il jouisse de la  
 dignité de Pairie en fondit comté de Nevers; comme faisoit notredit cousin Charles,  
 & aussi en ses comté de Rethel & baronnie de Rosoy, & sur ce luy octroyer nos lettres.

Pour ce est-il que nous voulans & desirans obtemperer à la requeste de notredit cou-  
 sin, ayant en memoire les grands, louables & agréables services qu'il nous a faits, fait  
 chacun jour, & espérons que toujours nous fasse & à la couronne de France; & aussi  
 la proximité du lignage, en quoy il nous attient iceluy notre cousin.

Pour ces causes & autres à ce nous mouvans, avons fait, créé & pourveu en Pairie  
 de France, & luy octroyé & octroyons de notre grace speciale, pleine puissance, cer-  
 taine science & autorité royale par ces présentes, & nous plaist qu'il ait la dignité de C  
 Pairie de France en ses comtez de Nevers de Rethel & baronnie de Rosoy; & que luy  
 & ses masles descendans en droite ligne & loyal mariage soient tenus & reputez Pairs  
 de France & jouissent & usent des Noblesses, prééminences, prérogatives & autres  
 droits & choses quelconques qui appartiennent, peuvent & doivent appartenir à Pair  
 de France, & dont ont accoutumé & doivent jouir les autres Pairs de France, de la-  
 quelle Pairie notredit cousin nous a aujourd'huy à notre personne fait les foy & hom-  
 mage.

Si donnons en mandement à nos amez feaux les gens tenans & qui tiendront notre  
 parlement présens & à venir, que ces présentes ils publient & fassent publier en notre-  
 dite cour de parlement, & du contenu en icelles fassent notredit cousin paisiblement  
 jouir & user; & afin que ce soit chose ferme & stable, nous y avons fait apposer notre  
 scel, sauf, &c.

Donné à Maulny le pénultième jour de juillet, l'an de grace mil quatre cens soixante-  
 quatre, & de notre regne le quatriésme. Signé par le roy, l'admiral, les seigneurs du D  
 sang, de Crussol, & de Basoges, d'Armenonville, & plusieurs autres présens.



## BERRY DUCHE - PAIRIE.

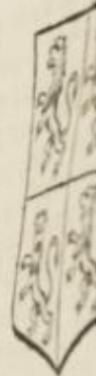
**B**ERRY fut de nouveau érigé en Pairie pour CHARLES de France, frere du roy Louis  
 XI. à la charge de reversion à la couronne faite d'hoirs masles, par lettres don-  
 nées à Montrichard au mois de novembre 1461. Voyez cy-devant, pag. 208.



NEMOURS

DES PAIS DE FR

NEMOURS, DU



L'acte de Nemours fut de nouveau érigé  
 d'Amagnac, comte de Poitou, & d'Éti-  
 enne son époux, de par JACQUES, e-  
 données à Bourdeaux le 3. avril 1461. regis-  
 tre des comptes le 19. juin 1461. Ce duc de  
 magnac, estant de LOUIS d'Amagnac, duc  
 comte d'Artois, page 127. de ce cas  
 On donna le grand sceau des comtes d'Ar-  
 tois, après avoir apposez les sceaux qui e-

PIECES CONCERNANT LE JUI

Continuation de la puissance des ducs  
 d'Amagnac, comte de Poitou, & d'Éti-  
 enne, à Bourdeaux le 3. avril 1461. archives  
 historiques de Paris, fol. 64.

Cette se transporta à Jacques d'Amagnac  
 par apparence au roy dans le duché de  
 Jorina, voir D. fol. 141. Mémoires de la  
 de Paris, fol. 64.

droit par l'enregistrement de ces lettres

VEUES par la cour des comptes en l'année  
 plusieurs lettres de la couronne des ducs de  
 de la pairie avec lui, d'après les lettres de  
 d'Amagnac au procureur général du roy de  
 de la pairie de Nemours, page 127.

Jean Louis, procureur général du roy de  
 sous son sceau, par lequel il est ordonné  
 Charles de Nemours, comte de Poitou, &  
 le comte d'Artois, page 127.

en 1461, le procureur général du roy de  
 d'Amagnac & de Poitou, page 127. de ce cas  
 de l'empereur d'Allemagne, après le mariage  
 de l'empereur d'Allemagne, après le mariage  
 de l'empereur d'Allemagne, après le mariage  
 de l'empereur d'Allemagne, après le mariage

de l'empereur d'Allemagne, après le mariage  
 de l'empereur d'Allemagne, après le mariage  
 de l'empereur d'Allemagne, après le mariage  
 de l'empereur d'Allemagne, après le mariage



## NEMOURS, DUCHÉ-PAIRIE.



Ecartelé. Au 1. & 4. d'argent au Lion de gueules. Au 2. & 3. de gueules, au Leopard lionné d'or.

- A **L**E duché de Nemours fut de nouveau érigé en Pairie en faveur de BERNARD d'Armagnac, comte de Pardiac, & d'ÉLÉONOR de Bourbon, comtesse de la Marche son épouse, & pour JACQUES, comte de la Marche son fils, par lettres données à Bourdeaux le 3. avril 1461. registrées au parlement le 14. & en la chambre des comptes le 19. juin 1462. Ce duché fut confirmé à JEAN & à LOUIS d'Armagnac, enfans de LOUIS d'Armagnac, duc de Nemours, par lettres du 2. août 1484. comme il a été dit cy-dessus, page 247. de ce volume.

On donnera la genealogie des comtes d'Armagnac & des ducs de Nemours de cette maison, après avoir rapporté les pieces qui concernent ces dernieres créations.

## B PIECES CONCERNANT LE DUCHÉ-PAIRIE DE NEMOURS.

Confirmation de la jouissance du duché-pairie de Nemours en faveur de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, & d'Éléonor de Bourbon, comtesse de la Marche sa femme, à Bourdeaux le 3. avril 1461. avant pâques. *Ordin. Barbina, cotté D. fol. 261. Plaidoyez de Marion, fol. 64.*

Cession & transport à Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, de tout ce qui peut appartenir au roy dans le duché de Nemours. A Bourdeaux 3. avril 1461. *Ordinat. Barbina, cotté D. fol. 263. Memoriaux de la chambre des comptes, cotté M. fol. 1. Plaidoyez de Marion, fol. 264.*

*Arrests pour l'enregistrement de ces confirmation & transport du duché de Nemours.*

Du 15. May 1462. Les Chambres assemblées.

- D **V**EUES par la cour deux lettres en forme de chartres, touchant la délivrance de plusieurs terres & seigneuries du duché de Nemours, & le don du droit que le roy a & peut avoir aud. duché fait au comte de la Marche, lesquelles lettres ont esté monstrées au procureur general du roy nostre sire, lequel a dit à lad. cour, que il ne se peut bonnement desister pour le present de certaine opposition faite par M<sup>e</sup> Jean Dauvet, lors procureur general, fondée sur ce que le procureur du roy maintenoit led. duché estre de l'appanage de France, & que elle avoit esté baillée au roy Charles de Navarre sous telle condition, nature & qualité qu'autrefois avoit esté baillé le comté d'Evreux, pourquoy ledit duché ne les seigneuries d'icelle ne pouvoient cheoir en fille; & supposé qu'elles y pussent cheoir, si auroient-elles appartenu au roy par confiscation; mais que néanmoins veues par luy lesdites lettres closes à luy envoyées par ledit seigneur deux arrests & jugemens donnez par la cour au profit dud. comte, & de dame Alienor de Bourbon la mere touchant quatre mille livres de rente & arrerages, & la somme de quarante mille livres pour une fois qu'ils prétendoient estre deubs sur

*Regist. du parlement.*

lad. duché par le traité de mariage de Jacques comte de la Marche, & de Beatrix fille **A**  
 du roy de Navarre sa femme, & la delivrance faicte de plusieurs terres & seigneuries  
 dud. duché par l'affiette de la rente par feu M<sup>e</sup> André Cottin en son vivant conseillet  
 du roy en la cour de ceans par vertu du dernier arrest, & en procedant à l'exécution  
 d'iceluy, il ne veult empêcher s'il plaist à lad. cour que delivrance ne soit faite audit  
 comte de la Marche & à sa mere desd. terres & seigneuries ainsi baillées & delivrées  
 par led. Cottin pour en jouir par maniere de provision. Et jusques à ce que par le roy  
 & ladite cour en soit autrement ordonné, laquelle réponse du procureur du roy a esté  
 dite par la cour au procureur dudit comte de la Marche, qui a demandé à la cour avoir  
 lettres & acte, & aussi le double d'une cedula que led. procureur du roy avoit baillée en  
 cette partie, ce que la cour luy a octroyé; & après a requis led. procureur dudit  
 comte de la Marche qu'il pleust à la cour faire delivrance audit comte & sa mere desd.  
 terres & seigneuries dud. duché autrefois à eux delivrées par led. Cottin. En quoy ledict **B**  
 procureur du roy ne met aucun empeschement. Veue avec ce la cedula du procureur  
 du roy, & considéré ce qui faisoit à considérer en cette partie. LA COUR a delivré  
 & delivre auxd. comte de la Marche & sa mere les terres & seigneuries dud. duché,  
 qui furent baillées & delivrées par ledit Cottin, pour par eulx en jouir par maniere de  
 provision, & jusques à ce que par le roy, ou la cour autrement en soit ordonné.

*Du 12. Juin 1462. toutes les chambres assemblées.*

*Regist. du parlem.*

**A**UJOURD'HUY les avocats & procureur du roy ont dit à la cour de ceans;  
 que le roy leur avoit écrit plusieurs lettres iteratives touchant l'entherinement  
 des lettres par luy octroyées au comte de la Marche de la duché de Nemours, & que  
 aussi M. le Chancelier leur en avoit escript. Et pour ce le procureur du roy a déclaré  
 qu'il ne veult point mettre d'empêchement à la publication & entherinement desdites  
 lettres, & qu'il se désiste & départ de l'opposition autrefois faite par M<sup>e</sup> Jean Dauver  
 lors procureur du roy aux terres de la duché de Nemours. La cour a ordonné & or-  
 donne que lescdites lettres de la duché de Nemours seront leues, publiées & enregistrées.

*Du 14. juin 1462.*

*Reg. du parlement.*

**A**Esté ordonné qu'il sera faict registre de l'opposition du procureur general, &  
 protestations de quelques autres parties à la verification de certaines lettres concernant  
 les criées du duché de Nemours, & que neanmoins sera mis sur lescdites lettres. *Lecta,*  
*publicata, &c.*

Declatation portant reglement pour la jurisdiction des élus sur le fait des aydes dans  
 le duché de Nemours. A Paris le 15. octobre 1465. enregistré en la chambre des comptes  
 au mois de novembre de la même année. *Memoriaux de la chambre des comptes, coteé M.*  
*folio 261.*

*8. Decembre &  
 17. janvier 1469.*

**T**raité & transaction entre le comte de Dammartin, pour le roy Louis XI. & Jacques d'Ar- **D**  
 magnac duc de Nemours, comte de la Marche, & de Castres, vicomte de Carlat & de  
 Murat; auquel est octroyé abolition moyennant la promesse qu'il fait d'obéir au roy, & de-  
 claration qu'au cas qu'il y faille, il consent d'être déchu des duchez & comtez, qu'elles se-  
 roient réunies à la couronne; & renonce à l'honneur & dignité de la Pairie de France, con-  
 sentant qu'il soit procedé contre lui par justice, comme contre personne privée, qu'il soit puni  
 tant pour les fautes passées que récentes du 8. decembre & 17. janvier 1469.  
*Publié en parlement le neufvième fevrier audit an.*

*Mss. de Brienne,  
 vol. 236. & 237.  
 fol. 177.*

**I**N nomine Domini, amen. Noverint universi, & singuli quod anno incarnationis  
 ejusdem millesimo quatercentesimo sexagesimo-nono die mercurii decimâ-septimâ  
 mensis januarii, pontificatus sanctissimi in Christo Patris, & domini nostri, domini  
 Pauli, aut Pii divinâ providentiâ papæ secundi anno sexto, & illustrissimo principe,  
 & domino, nostro domino Ludovico Dei gratia rege Francorum regnante in præsen- **E**  
 tiâ, & audientia nostrorum, notariorum publicorum & testium, infra scriptorum existen-  
 tes, personaliter, videlicet magnificus, & potens dominus dominus Antonius, de Ca-  
 banis comes Damni-Martini, magnus magister hospitii Franciæ, & locum tenens in  
 hac parte, specialiter, commissus illustrissimi domini nostri Ludovici Francorum re-  
 gis, prout de ejus locum tenentiâ sive commissione constat litteris patentibus dicti do-  
 mini nostri regis in Pergameno scriptis sigillo magno regio cum caudâ duplici cerâ

- A crocea impendente sigillatis quarum tenor inferius inferitur pro & nomine dicti nostri regis ex parte unâ, & illustris princeps dominus Jacobus de Arminiaco duc Nemaufii Marchiæ, & Castrensis, comes & Carlii ac Murati vice-comes pro se & suis ex parte altera non vi, non dolo, metu, fraude, aut machinatione alicujus personæ sed gratis & sponte, & ex eorum puris & meris voluntatibus plene certificati, deliberati, & maturè consulti, tractatu, & prolocutione super infra scriptis ut ibidem dixerunt inter eos, præhabitis, fecerunt tractatus, transactiones appunctamenta, accorda & conventiones prout & quemadmodum continetur in uno quaterno, septem papiri foliorum scriptorum inanibus propriis dictorum, dominorum comitis & locum tenentis ac ducis Nemaufii signato, & nobis notariis tradito & in præsentia & audientia dictarum partium, & testium infra scriptorum de verbo ad verbum per me Bernardum Serras alterum ex notariis infra scriptis per lecto ejus quaterni tenor talis est. Comme plaids & procès fut meu ou en esperance de mouvoir entre le procureur general du roy nostre sire, demandeur d'une part, & m<sup>e</sup> Jacques d'Armagnac duc de Nemours, comte de la Marche deffend. d'autre part. Sur ce que ledit procureur general disoit & propofoit, que combien que led. duc de Nemours fust sujet du roy, & tenoit de lui ses terres & seigneuries, à cause de quoy lui eust fait les foy & hommage-lige qui lui étoit tenu de faire, & par ce & autrement soit adstraint & envers ledit roy notredit sieur de le servir loyalement, & lui garder loyauté & vraye obeissance comme à son naturel & souverain seigneur, jaçoit ce aussi que le roy à son nouvel avènement à la couronne, eust recueilly ledit duc de Nemours contre tous les autres sieurs de son sang, & lui eust fait plusieurs grands biens, & liberalitez & grandement élargi, & départi de ses biens; néanmoins ledit de Nemours en déconnoissance & foy montrant ingrat des choses susdites, & venant directement contre le serment foy & loyauté qu'il devoit au roy notredit seigneur, s'estoit élevé & mis sus en armes alencontre du roy; avoit conspiré & machiné avec autres séditions en la chose publique du royaume, suborné & induit à son intention plusieurs des sujets & serviteurs du roy, traité avec aucuns lors des plus prochains que le roy eut, & machiné la prise & destruction de sa personne, en le voulant detenir & mettre hors de sa liberté & franchise; destituer de son royaume & seigneurie, & pour plus decevoir le roy, & plus aisément lui pouvoir nuir & parvenir à ses mauvaises & damnables fins & entreprises, au commencement des divisions qui depuis cinq ans en çà sont à l'occasion desdites machinations & entreprises survenues en ce royaume. Ledit de Nemours envoya plusieurs fois vers le roy, feignant de vouloir le servir, & lui promettant de ce faire par plusieurs sermens qu'il fit lors à diverses fois sur la vraye eroix de Monsieur S. Charlemagne contre les seigneurs qui s'estoient aussi élevez; & à cette cause prit dud. seigneur plusieurs grandes sommes de deniers, sous ombre desquels sermens & promesses, le roy se confiant qu'il les dult tenir, par le conseil & suggestion dudit duc de Nemours accident qu'il tendit à bonne fin, parce qu'il lui avoit juré & promis pacifier lesdites divisions, & se joindre & réunir à lui & à son obeissance tous lesdits seigneurs qui s'estoient contre lui eslevez comme dit est, dilaya de conduire le fait de la guerre, & de faire plusieurs grands exploits & executions à l'encontre de ceux qui s'estoient ainsi rebellez, à cause duquel delay est venu grand dommage & inconvenient à toute la chose publique du royaume, car en toutes les paroles & promesses dudit duc de Nemours, le roy ne trouva que déception, parce qu'en lieu de pacifier icelles divisions il mettoit peine d'animer lesdits seigneurs à l'encontre du roy, & qu'il soit ainsi tantôt après déclara la mauvaise volonté qu'il avoit en soi mettant sur le champ en armes, & se joignit avec lesd. seigneurs, en faisant guerre ouverte au roy notredit seigneur plus fort que devant, & de fait fit nouvelle entreprise pour derechef cuider prendre la personne du roy, & comme estant crime de leze-majesté, de loyauté & infidelité envers son naturel & souverain seigneur, & parce furent dès lors son corps & ses biens confisquez & appartenrent tous & chacuns seld. biens au roy, se son plaisir eust été de faire la punition tel qu'il appartenoit, nonobstant lesquelles choses le roy notredit seigneur voulant user de clemence fust content de recevoir ledit de Nemours à sa grace & misericorde, & lui pardonna toutes choses passées, moyennant qu'iceluy de Nemours jurat & promist sur la précieuse couronne de notre Sauveur Jesus-Christ, le fust de la vraye Croix, & autres saintes reliques de la sainte chapelle du palais royal à Paris, que dès lors en avant il seroit bon vray & loyal sujet & serviteur du roy, le serviroit envers & contre tous sans quelconques personnes vivantes excepter & sans jamais l'abandonner, ne faire ou pourchasser choses qui pust estre à son préjudice ou dommage, ne de la chose publique de ce royaume; & s'il sçavoit qu'il y eust seigneurs ou autres qui se voulussent émouvoir contre lui, fust par guerre ou autrement, qu'il l'en avertiroit, obéiroit, &



- A** forcement, induction ou séduction de personnes quelconques; mais comme bien & murement conseillez, & avertis chacun à son fait, avoir fait de, & sur tout ce que dit est, les traitez, transactions, apointemens, accords & convenances qui s'ensuivent; c'est à sçavoir que le roy nostre dit seigneur voulant user de benignité, clemence; & liberalité envers ledit de Nemours luy a quitté, remis, aboli & pardonné tous les crimes, offenses, délits & maléfices dessusdits, & autres qu'il pourroit avoir commis à l'encontre du roy, en quelque forme & maniere que ce soit, & entant que métier est, mondit sieur le grand-maistre, lieutenant general du roy, par vertu dudit pouvoir lui a fait les quittances, graces, pardon, rémission & abolition dessusdites; & avec cela remis & restitué en toutes & chacunes ses terres & seigneuries, lesquelles par les moyens dessusdits, & autres qui longs seroient à exprimer & déclarer, il avoit confisqué envers le roy nostre dit sieur: & s'est départi de tout le droit que par les moyens & causes dessusdites, il avoit & pouvoit avoir, & prétendre en toutes les terres, seigneuries & autres biens meubles & immeubles dud. de Nemours; & iceux acquiter & delaisser
- B** moyennant & parmy ce que icelui Jacques d'Armagnac duc de Nemours a promis & juré, promet & jure par la foy & serment de son corps, par le baptême qu'il apporta sur les fonds, sur les périls & damnation de son ame; & sur les saints évangiles de Dieu, qu'il a pour ce corporellement touchées, que dorénavant il fera bon, vray & loyal parent, vassal & sujet du roy; le servira, secourra, & aidera de sa personne de tout son pouvoir en toutes ses querelles, besoins & affaires quellesqu'elles soient envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir, & sans quelconque personne vivante excepter, soit dans ce royaume ou dehors, sans jamais l'abandonner pour quelque cause & occasion que ce soit, ne traitera, ne menera, ou fera ou souffrira mener ou traiter aucuns traitez, pratiques ou intelligences contre, ne au préjudice du roy, de de l'estat, de sa personne, de son royaume, pais, seigneuries, officiers ou serviteurs avec quelconques personnes que ce soit; mais s'il sçait ou vient à sa connoissance par quelque moyen que ce soit qu'aucuns traitez, pratiques, intelligences, conspirations, ou machinations soient faites les traitez conspirées, machinées ou encommencées de de faire les revelera incontinent au roy, & y obvierra de tout son pouvoir; & se aucuns de ceux qui auront ce fait & conspiré, parlé, traité ou machiné, viennent devers lui ou soient en sa puissance les prendra, les tiendra & les baillera & délivrera, ou fera bailler ou délivrer ès mains du roy, ou de ceux qu'il lui plaira y commettre pour en faire telle punition que son bon plaisir sera: Et néanmoins auxdites entreprises, machinations & autres choses qui pourroient estre faites, traitées, parlées & accordées, machinées & conspirées contre la personne du roy & de son estat, pays, seigneuries, officiers & serviteurs y résistera & obvierra de son pouvoir, & avec ce a renoncé & renonce iceluy de Nemours à tous sermens, scellez, suretez ou promesses qu'il pourroit avoir fait ou baillées par cy-devant à quelconques princes ou autres personnes quelles qu'elles soient, soit dedans le royaume ou dehors; & aussi à tous scellez, sermens, suretez ou promesses qu'il pourroit avoir receus d'eux ou d'aucuns d'eux;
- D** & a promis & juré, promet & jure comme dessus non jamais s'en ayder ne avoir party; traite, pratique, ne intelligence avec personne vivante, fors tant seulement au roy; & avec ce qu'il baillera & mettra dedans huit jours prochains venans réellement & de fait, ès mains de mondit sieur le grand-maistre tous les scellez & autres lettres & promesses qu'il peut avoir par écrit de quelconques princes, ou autres personnes que ce soit, en general ou en particulier, pour les bailler entre les mains du roy, pour en faire & disposer à son bon plaisir, & pour plus grande sureté de fermement tenir & accomplir ce que dit est de la part dudit de Nemours, iceluy de Nemours a promis & s'est obligé & oblige faire faire pareil serment à tous les capitaines, gardes de places, officiers & serviteurs quels qu'ils soient, & à tous les gens d'église, nobles, findics, consuls, gouverneurs des villes de ses pays, terres & seigneuries, & generallyment à tous les hommes & tenans de luy, soit en fief ou arrierefief, & qu'ils serviront bien & loyaument le roy leur direct & souverain seigneur envers & contre tous qui peuvent vivre & mourir, sans personne vivante excepter, & sans jamais l'abandonner ne être contre luy pour quelque chose qui puisse advenir, & le jureront & promettront, s'obligeront tous lesdits gens d'église, capitaines, gardes de places, officiers, serviteurs, findics, consuls & gouverneurs des villes, des pays, terres & seigneuries dud. de Nemours, & autres ses hommes & tenans de luy en fief ou arrierefief, & de ce bailleront leurs scellez & obligations en formes valables & authentiques, ainsi par la propre forme & maniere que sera le bon plaisir du roy l'ordonner & adviser, & s'il advenoit (ce que Dieu ne veuille) que led. de Nemours contrevint ou fit au contraire de son serment & de l'obligation & promesse cy-dessus devisée & déclarée, en quelque maniere que ce fust, & que le roy en



- A** incontinent tous lefd. gens d'église, nobles, capitaines, gardes de places, officiers, serviteurs, syndics, consuls, gouverneurs des villes, & tous les autres hommes & tenans en fief ou arrierefief d'iceluy de Nemours, faire lefdites foys & hommages, sermens de fidelité, & faire & payer au roy lefdits sermens & redevances tout ainli qu'ils ont fait, & accoutumé de faire audit de Nemours, ou à celuy ou ceux qu'il luy plaira commettre & ordonner, avec & en outre tous les droits de souveraineté qu'ils doivent, & qui compertent & appartiennent au roy & à la couronne de France, & avec ce seront tenus de servir & serviront le roy, envers & à l'encontre dud. de Nemours & tous autres quels qu'ils soient, sans personne vivante excepter, & aussi dès-à-present le jureront & promettront & eux y obligeront en la plus forte forme & maniere que faire se pourra, & en bailleront leurs scellez & obligations au roy, en telle forme & maniere que son bon plaisir fera ordonner; & en outre pour afin que le roy ait plus grande fermeté qu'iceluy de Nemours tiendra & accomplira loyaument & inviolablement les choses dessus dites, & chacunes d'icelles, iceluy de Nemours en baillera presentement ès mains du roy ou ès mains de mondit seigneur le grand-maitre son lieutenant general, les places & forteresses de Lomberes au diocese d'Alby, Murat, Carlat, Montagu en Combrailles, lesquelles places pour sureté des choses dessus dites demeureront en la main du roy tant que son bon plaisir sera, & avec ce s'est submis & submet led. de Nemours tenir & accomplir ce que dit est, sans jamais y contrevenir par luy ou par autre en quelque forme & maniere que ce soit sur les peines & censures ecclesiastiques. C'est assavoir sur peine d'être excommunié, aggravé, reaggravé & anathematisé, & sur toutes les autres peines de droit que l'on peut faire en tel cas; & dès-à-present de son consentement en a esté par lefdits notaires apostoliques admonesté les premieres, secondes, tierces, & quartes fois. D'abondant a voulu & consenti iceluy de Nemours, qu'au cas qu'il contreviendrait à ce que dit est, que par tel juge ou juges ecclesiastiques qu'il plaira au roy nommer, choisir & élire, lefd. peines & censures soient alencontre de luy promulguées par toutes les églises & lieux publics du royaume de France, & que la cruciate soit contre luy jettée & promulguée, ainsi que faire se doit en tel cas, & sans que ledit de Nemours en puisse avoir ou obtenir dispensation ou absolution, ou relaxation, que premierement il n'ait satisfait au roy de l'offense qu'il aura vers luy commise, tout à son bon plaisir & volonté, & quant à ce toutes & chacune les choses dessus dites mondit sieur le grand-maitre pour & au nom du roy, & par vertu dudit pouvoir, & ledit Jacques d'Armagnac duc de Nemours ont obligé & obligent, &c. A. DE CHABANES, JACQUES.

*Deinde sequitur tenor litterarum locum tenentia, & potestatis dicti Domini Antonii de Cabanis comitis Dammartini sub his verbis.*

- L** OUIS par la grace de Dieu roy de France. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Comme tantost après notre nouvel avènement à la couronne, nous eussions prins & recueilly en nostre service notre cousin Jacques d'Armagnac duc de Nemours, & luy eussions donné lad. duché de Nemours, grandes pensions & fait impartir grands biens, dons & liberalitez, & baillé la principale charge & entremises des grandes affaires de nostre royaume, néanmoins iceluy de Nemours me de mauvais & damnable courage, eust de tout son pouvoir induit & séduit aucuns princes & seigneurs de notredict royaume, d'eux élever alencontre de nous, & au commencement des divisions qui ont été en iceluy nostre royaume, ledit de Nemours feignant nous vouloir servir envoya devers nous par plusieurs fois, & nous fit dire, promettre & jurer qu'il nous serviroit alencontre de tous ceux qui nous voudroient invader, & nous estant en Bourbonnois led. de Nemours vint devers nous, & nous fit serment sur la vraye croix de Monsieur saint Charlemagne qu'il nous serviroit loyaument, & depuis feignant de s'employer à la pacification desdites divisions, suborna & attraya à luy aucuns de nos plus principaux & plus familiers serviteurs, & avec eux conspira & machina encontre notre personne pour nous destituer de nostre auctorité & seigneurie, & nous remettre de nostre liberté & franchise, & de fait firent ensemble plusieurs mauvaises & damnable entreprises contre nous, & après nonobstant led. serment s'éleva led. de Nemours & mis sus en armes, avec nos adversaires rebelles & délobéissans alencontre de nous. Tous lesquels grands cas, crimes & delits nous lui pardonnâmes, & esperant que dès lors en avant il nous fut bon & loyal parent, vassal, sujet & serviteur, ainsi que faire devoit & tenu y est, moyennant & parmi ce qu'il promit, & jura sur la precieuse couronne de Nostre Seigneur Jesus-Christ, sur le fust de la vraye croix, & sur autres saintes reliques de la Sainte Chapelle du palais royal à Paris, que dorenavant il nous



A & accordé, sans jamais aller au contraire, en quelque forme & maniere, ni pour quelque cause & occasion que ce soit, & en bailler nos lettres de ratification en formes authentiques & valables, sitost & deslors que requis en feront. En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à celdites presentes. Donnè à Tours le huitième jour de decembre l'an de grace mil quatre cens soixante-neuf, & de nostre reigne le neufvième. *Sic signatum*, de par le roy, vous maistre Jean le Boullanger, president, Pierre Dorialle, & Jean Hebert, generaux, & autres presens. DE CERIZAY.

Quibus accordis & appuñamentis sicut premissum est per lectis præfatus dominus Jacobus dux Nemausii, propositis coram ipso *te igitur* & missali & cruce super positâ inter manus dicti domini locum tenentis ambabus suis manibus tactis juravit & juramentum corporale præstitit domino nostro regi & ipsi domino locum tenenti nomine regis recipienti & acceptanti modo, & formâ indicto quaterno descriptis, necnon in omnibus & singulis in eodem quaterno descriptis & declaratis consensit, absque aliqua exceptione vel contradictione, quam ibi non fecit, sed omnia & singula superius expressa prout in dicto quaterno scripta & declarata sunt tenere, servare, complere & in ullo contra facere, excipere, dicere vel venire, neque contra facientibus aliquo modo consentire sub dicto præstito juramento promisit, & ad ea omnia & singula sic tenendum, complendum & inviolabiliter observandum expressè obligavit & hipotecavit erga dominum nostrum regem & suos successores Francorum reges præfato domino locum tenenti unâ nobiscum notariis publicis, infra scriptis tanquam personis publicis pro eodem domino nostro rege & omnibus aliis quorum interest aut poterit in futurum quomodolibet interesse, stipulantibus & recipientibus personam suam, & omnia ejus castra, dominia, jurisdictiones, & alia bona mobilia & immobilia presentia & futura ac supposita & submissa fori rigoribus & compulsionibus curiarum auditoris cameræ apostolicæ & ejus vices gerentis in Avenione, necnon sigillorum regionum castelleti parisius parvi Montis-pefulani, Convenarum, Nemausii, magnorum Carcassonæ & Biterris & baliagii montanorum Alverniæ, & omnium & singularum aliarum regni Franciæ, tam spiritualium quàm temporalium in quibus præsentis instrumenti fiet exhibitio, quas voluit hic pro expressis haberi, per quas & quamlibet ipsarum una pro alia non cessante, & exceptione cepti judicii nonobstante voluit, & consensit idem dominus dux se posse & debere cogi, compelli & astringi, videlicet per curias spirituales citando, monendo ex communicando, litteris aggravando & reaggravando usque ad invocationem brachii secularis inclusive, & per curias temporales captione, expletatione, venditione & distractione bonorum, garnissionibus, servientis appositione adjectorum & salaria consueta in & super bonis ejusdem domini ducis standorum & manendorum, tam diù quàm diu fuerit in moram attendendi, servandi & complendi omnia & singula in quaterno dictarum conventionum superius inserto contenta, tanquam pro re clarâ, liquidâ, manifestâ, & quæ in rem transivit judicatam; & renunciavit idem dominus dux omnibus exceptionibus doli, mali, vis, metus causæ ob injustam & nullam causam omnibus privilegiis fori declinatoriis, & aliis in favorem principum etiam de sanguine regio concessis vel introductis etiam in papiro dictarum conventionum latius expressis, & alias pro ut in eodem quaterno continetur, & generaliter omni alio juri canonico & civili, usui & consuetudini auxilio & privilegio scripto & non scripto quo seu quibus contra præmissa aut aliqua de iisdem venire vel ea invalidare, aut se defendere vel tueri; nihilominus idem dominus dux ex ejus certa scientia & melioribus modo via, jure & forma quibus potuit, fecit, constituit, creavit & solemniter ordinavit suos veros, certos, legitimos, indubitatos procuratores, factores & negotiorum suorum infra scriptorum gestores ac nuntios speciales, videlicet procuratores fiscales, advocatos publicos & notarios ordinarios dictarum curiarum specialium, & cujuslibet ipsarum & quemlibet ipsorum in solidum qui nunc sunt, & futuris temporibus erunt specialiter & expressè, ac nomine ejusdem domini ducis constituentis & pro ipso se presentandum & comparendum in dictis curiis auditoris cameræ apostolicæ, & ejus vices gerente in Avenione, & quamlibet ipsarum & aliis spiritualibus ad requisitionem cujuscunque hujus instrumenti latoris & ibidem recognoscendum & confitendum judicialiter fecisse transactionem, pacta; promissiones, conventiones prædictas & juramenta prædicta corporaliter prestitisse, præceptumque judiciale & condemnationem detenendo, attendendo realiter, ac cum effectu observando omnia & singula præmissa infra terminos præsumptorios eidem præfigendos, etiam per modum canonicæ monitionis suscipiendi & eis acquiescendi, & omnia singula alia in præmissis necessaria faciendi, dicendi, procurandi & exercendi quæ ipse & dominus dux constituens faceret feu facere posset, si in præmissis præsens personaliter interesset, & promisit nobis notariis infra scriptis, ut supra stipulantibus se ratum, gratum, stabile atque firmum perpetuò habiturum id totum quod superius per dictos ejus



**A** tribus pellibus pergameni tenaci conglutino simul junctis fideliter scriptum abstrahi & ingrossari feci unâ cum dictis aliis notariis; deindeque facta collatione diligenti hic me manu propria subscripsi, & signum meum quo auctoritate apostolica prædicta utor & uti consuevi, apposui in fidem robur & testimonium præmissorum.

Et ego Petrus de Manso clericus, notarius publicus & curiæ officialatus civivatis sancti Flori gressarius, ac sigilli regii in ballivia montanorum Alverniæ ad contractus constitutus juratus quæ in præmissis omnibus & singulis, dum sicut præmittitur fierent ac agerentur, unâ cum supra scriptis testibus & notariis præsens fui, eaque sic fieri, concedi, vidi & audivi, ac de eisdem in notam instrumentum sumpsi, ex qua hoc præsens instrumentum manu alterius nobis notariis prædictis fideliter in tribus pellibus pergameni tenaci conglutino simul junctis, fideliter scriptum abstrahi & ingrossari feci, unâ cum aliis prædictis notariis; deindeque facta collatione diligenti hic me manu propria subscripsi, ac signo meo manuali auctoritate qua in officio meo notariatûs, & ut juratus dicti sigilli regii & curiæ officialatûs utor & uti consuevi, signavi in fidem robur & testimonium omnium & singulorum præmissorum requisitus & rogatus. Sic signatum, P. DEMANSO.

**B** Et nos *Jousselin du Bois* miles, dominus de Chabanetis & de Montmorilhon, paterius & marecallus logiamentorum domini nostri Franciæ regis, ejusque ballivus balliviæ montanorum Alverniæ, ac judex sigilli regii in dicta ballivia ad contractus constituti, quia in præmissis unâ cum supra dictis notariis præsentibus interfuimus, sigillum regium prædictum presenti instrumento in dictis tribus pellibus pergameni scripto unâ cum contra sigillo dicti sigilli juncturis dictarum pellium ab utraque parte ad majoris roboris firmitatem de præmissis habendam, duximus apponendum.

*Collatio facta est cum originali lecto in parlamento nonâ die februarii 1469. Magistro Guillemo de Paris regis consiliario reddito. Sic signatum, BRUNAT.*

Lettres de don du duché de Nemours à Louis de Graille seigneur de Montagu. A Arias au mois de septembre 1477. registrées en la chambre des comptes le 5. juin 1478. Vol. des ordonnances de Louis XI. tom. II. cote fol. F. 144. mem. de la chambre des comptes cote P. fol. 119. & 148.

*Cession du duché de Nemours à Jean, Louis, Marguerite, Catherine & Charlotte d'Armagnac enfans de Jacques duc de Nemours, & de Louise d'Anjou.*  
Aoust 1484. Mars 1491.

**C** CHARLES par la grace de Dieu, roy de France: A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme dès le mois d'aoust mil quatre cens quatre-vingt & quatre, nous eussions octroyé à nos très-chers & très-amez cousins *Jean d'Armagnac duc de Nemours, & Loys d'Armagnac comte de Guije* son frere: nos autres lettres desquelles la teneur s'ensuit.

**C** CHARLES par la grace de Dieu roy de France: A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nos très-chers & très-amez cousins & cousines *Jean, Loys, Marguerite, Catherine & Charlotte d'Armagnac* freres & sceurs, enfans de feu nos cousins & cousines *Jacques d'Armagnac duc de Nemours*, & comte de la Marche, & *Louise d'Anjou sa femme*, nous ont humblement fait remontrer, que feu notre très-cher & seigneur & pere que Dieu absolve tantôt après son avenement à la couronne par le grand amour & affection qu'il avoit à ladite feue *Louise d'Anjou*, qui étoit sa cousine germaine & filleule, fit traiter le mariage dudit feu *Jacques d'Armagnac* & d'elle; en faisant lequel traité de mariage après que ce feu notre oncle *Charles d'Anjou comte du Maine*, eut en faveur & contemplation d'icelui mariage, & pour partie du don & assignation de lad. *Louise d'Anjou* sa fille, cédé & transporté à icelle *Louise d'Anjou* deux mil livres tournois de rente qu'il prendroit & auroit droit de prendre sur ladite duché de *Nemours*, & les arrerages qui en étoient deus à notredit feu seigneur & pere, considerans ladite duché être de petite valeur, & qu'il y avoit de grandes charges sur icelui mesmement que IIII<sup>m</sup>. l. tournois de rente, & certaine grande somme de deniers pour une fois, avoient été adjudgées par arrest de la cour de parlement à feue *Alienor de Bourbon*, & audit feu *Jacques d'Armagnac* sur ledit duché & appartenances d'icelui, à cause du mariage de *Beatrix de Navarre* mere de lad. *Alienor*; & pour lesquelles rentes, charges & autres led. duché étoit en criée & subhastations, & pendant led. criées, & auparavant icelles gouvernées sous la main de notre feu seigneur & pere, auxquelles criées & subhastations s'étoit pareillement oposé le procureur d'icelui notre



A feaux les trésoriers de France, aux baillifs de Meaux, Troyes, Montargis, Sens & Melun; & à tous nos autres justiciers & officiers, où à leurs lieutenans & commis présens & à venir, & chacun d'eux si comme à lui appartiendra, que de nos graces, ordonnances, volontés, restitutions, réintégrations, octroy, & de tout le contenu ces présentes ils fassent & laissent à nosdits cousins & cousines jouir & user plainement & paisiblement, par la maniere & sous les conditions devant dites, & baillent ou fassent bailler & délivrer en tems que besoin est, à iceux nos cousins & cousines ou à leurs procureurs ou commis la possession & saisine réelle actuelle & corporelle desdits duché, terres & seigneuries de Nemours, lesdites appartenances & dépendances quelconques, sans leurs faire ne souffrir leur être fait aucun destourbier ou empêchement au contraire; mais si fait & mis leur étoit le mettre ou fassent oster, & mettiez incontinent & sans délai à pleine délivrance & au premier état & deu, & à ce faire & souffrir, contraignent & fassent contraindre tous ceux qui pour ce seront à contraindre par toutes voyes & maniere deues & raisonnables, car ainsi nous plaît-il être fait & pour ce que de ces présentes lesd. opposans pourront avoir à besogner en plusieurs lieux, nous voulons qu'au *vidimus* d'icelles sous sel royal foy soit ajoutée comme à l'original.

B En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Paris le second jour d'aoust l'an de grace mil quatre cens quatre-vingt-quatre, & de notre regne le premier: ainsi signé *sur le reply*, par le roy en son conseil royal, messieurs les ducs d'Orleans, & les comtes de Clermont, de Bresse & de Dunois, vous l'archevêque de Rheims, les évêques d'Alby, de Perigueux & de Lombés, le maréchal de Bourgogne, les seigneurs de Torcy, de Curton, du Lau, de Montmorency, & de Vaten, Pierre d'Orville chevalier premier président des comptes, m<sup>e</sup>. Gastion Faure, Guillaume Dauvet, Charles de la Vernade, Pierre des Acièges, & autres étoient à Brinou, par vertu desquelles nos lettres dessus transcrites & pour les causes dedans contenues, nosdits cousins ayent étez remis en la possession & saisine dudit duché de Nemours, & de toutes les terres & seigneuries qui en dépendent, & combien que à ce moyen ils en ayent depuis entierement jouy, & jouissent *encore de présent & de tout le droit de Pairie & autres prééminences, droits & prérogatives qui y appartiennent*, & dont jouissoit notre cousin feu Jacques d'Armagnac leur pere en son vivant duc d'icelui duché de Nemours, que de notre cousin *Jehan d'Armagnac, s'en sont dit, & puisse dire & nommer duc*, & que nous ayons sur ce imposé à notredit procureur, toutesfois pour ce que nos lettres cy-dessus transcrites ne s'adressent aucunement à nos amez & feaux les gens de Notre cour de parlement & de nos comptes à Paris, & qu'elles n'ont été pour eux enterinées, verifiées ne expediées notredit procureur sous ombre de lad. sentence ou arrêt donné contre la personne de notredit feu cousin Jacques d'Armagnac les pourroit en tems à venir troubler & empescher en leurditte possession & jouissance, & prétendre à l'occasion d'icelui arrest led. duché nous competer & appartenir s'ils n'avoient sur ce ample provision de nous: sçavoir faisons que nous considerans les causes & raisons qui nous meurent leur octroyer la provision contenue en icelles nos autres lettres & la vraie, entiere, & naturelle amour & obéissance que nous avons depuis connus par experience, & que nosdits cousins *Jehan d'Armagnac duc de Nemours & Loys d'Armagnac comte de Guise* ont envers nous; & aussi le grand desir & affection qu'ils ont d'eux employer à notre service, & au bien, entretenement, & augmentation de notre couronne, & de toute la chose publique de notre royaume, voulans par ce obvier à tous les empêchemens qu'on leur pouroit donner au tems à venir à cause dudit duché, à iceux nosdits cousins Jehan & Loys d'Armagnac pour ces causes dessusdites & autres à ce nous mouvans, avons de notre propre mouvement, certaine science, grace speciale, pleine puissance & autorité royale, donné, cédé, quitté transporté & delaisié, donnons, cedons, quittons transportons, & delaissons en tems que mestier est, tout le droit, noms, raisons & actions qui nous peut competer & appartenir audit duché de Nemours, & es places, villes, châteaux, terres & seigneuries qui en dépendent, & qui y appartiennent, tout ainsi que ledit duché s'étend & comporte de toutes parts, & que nous ou notredit procureur pourons prétendre à l'occasion de l'arest dessusdit, & en quelque valeur & estimation *qu'il soit & puisse être en titre de droit de Pairie, honneurs prééminences, droits, prérogatives, nominations d'offices royaux, que autres en quelque maniere que ce soit*, pour icelui duché & les appartenances, avoir tenir & posséder, & en jouir & user par nosdits cousins & *leurs hoirs successeurs & ayans causes ensemble du droit de Pairie & autres droits dessusdits, tout ainsi & en la forme & maniere que ledit Jacques d'Armagnac leur pere en jouissoit de son vivant, & en tems que besoin est nous en sommes delaisiés & devêtus*, & les en avons faitis & vestus, & faits vrais propriétaires, possesseurs, & seigneurs in-

commutables sans aucune chose y retenir ne réserver à nous ne à nos successeurs rois de France, au moyen dudit arrest fors seulement les foy & hommage-lige, ressort & souveraineté. Si donnons en mandement par cesdites présentes à nos conseillers les gens de notre cour de parlement & nosdits comptes, & trésoriers, au bailliy de Montargis, & à tous nos autres justiciers & officiers, ou à leurs lieutenans présens & à venir & à chacun d'eux si comme à lui appartiendra, que nos présens don, cession, & transport ils fassent, souffrent & laissent nosdits cousins & leurs hoirs successeurs & ayans cause jouir & user paisiblement sans leur faire, ne souffrir leur être fait aucun destourbier ou empêchement au contraire, & rapportant cesdites présentes signées de notre main, & reconnoissance sur ce suffisante de nosdits cousins seulement, nous voulons notre receveur ordinaire dudit baillage de Montargis, & tous autres qu'il appartiendra en estre tenus quittes & déchargez par nosdits gens des comptes, & par tout ailleurs où besoin sera sans aucune difficulté, nonobstant que nosdites autres lettres ne soient adressantes à nosdits conseillers de notredite cour, & des comptes, & qu'elles n'ayent esté par eux verifiées, enterinées ne expediées nonobstant ledit arrest & tout ce qui pourroit en être ensuivi au moyen d'icelui, que la valeur dudit duché ne sedittes appartenances ne soit cy entierement déclaré, & que ladite valeur ne soit levée des charges de notre trésor, & quelconques ordonnances, mendemens ou deffences à ce contraires. En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Paris le vingt-neuvième jour de mars, l'an de grace mil quatre cens quatre-vingt onze, & de notre regne le neuvième avant Pâques, ainsi signé sous le reply CHARLES: Et par dessus ledit reply par haut étoit écrit ce qui s'ensuit. Par le roy en son conseil, auquel monseigneur le duc de Bourbon, vous les seigneurs de Graville, de Miolens, de Boisy, de Grimault, de la Roche, Jean de la Vacquerie premier président, m<sup>e</sup> Robert Thiboult aussi président, Christophe de Carmonne procureur general, Pierre de Court-Hardy, & Jehan le Maistre avocat du roy en la court de parlement, estoient, & signé BOHIER. Et encore y étoit écrit ce qui s'ensuit: *Acta, publicata & registrata in curia parlamenti Parisiis xxviii. die mensis aprilis anno gccc. nonagesimo primo ante Pascha:* & signé DE LIVRE. Aufquelles lettres étoit attaché une autre lettre d'attache des gens des comptes, desquelles la teneur s'ensuit, nous les gens des comptes, & trésoriers du roy notre sire à Paris: veus les lettres patentes dudit seigneur signées de sa main, & de m<sup>e</sup> Thomas Boyer secretaire de ses finances, données à Paris le 29. jour de mars dernier passé, aufquelles ces présentes sont attachées sous l'un de nos signets, par lesquelles & pour les causes y contenues, il donne, cede, quitte, transporte & delaisse en tems que mestier est, à Jean & Loys d'Armagnac tout le droit, nom, raison, & action qui lui peut compéter & appartenir en laditte duché de Nemours, & ès places, villes, châteaux, terres & seigneuries qui en dépendent, & qui y appartiennent tout ainsi que ledit duché s'étend & comporte de toutes parts; & que ledit seigneur ou son procureur general y pourroient prétendre à l'occasion de certain arrest prononcé allencontre de feu Jacques d'Armagnac duc de Nemours & pere desd. Jehan & Loys pour lequel on dit ses biens avoir étez déclaréz, confisquez aud. seigneur, & en quelque valeur & estimation qu'il soit & puisse être, tant en titre de droit de Pairie, honneurs, prééminences, droits, prérogatives, nominations d'offices royaux, que autres en quelque maniere que ce soit pour icelui duché, & seld. appartenances avoir, tenir & posséder, & en jouir & user par lesdits Jean & Loys, & leurs hoirs, successeurs & ayans cause; ensemble dud. droit de Pairie & autres droits dessusdits, tout ainsi & par la forme & maniere que led. feu Jacques d'Armagnac leurd. pere en jouissoit en son vivant, & entant que besoin est ledit seigneur s'en est delassé, devestu, & en a sailli & vestu & faits vray propriétaires & possesseurs & seigneurs incommutables sans aucune chose retenir, ni réserver à lui ne à ses successeurs roys de France, au moyen dudit arrest, fors seulement la foy & hommage-lige, ressort & souveraineté comme plus à plain le contiennent lesdites lettres; & pour satisfaire & obéir au contenu des lettres que le roy notredit seigneur nous a pour ce écrites, consentons l'enterinement desdites lettres patentes, pour tel droit que à feu Jacques d'Armagnac pere desdits Jehan & Loys, paravant lad. confiscation, pouvoir compéter & appartenir aud. duché, & appartenoit par autre moyen que par le don à lui fait par feu le roy Charles que Dieu absoive, & sans en ce aucunement déroger ni préjudicier aux droits du roy notredit seigneur esdits duché & appartenances; & aussi à la révocation par lui faite des choses aliénées de son domaine, & sauf tout droit d'autrui. Donné à Paris le quatorzième jour de may mil quatre cens quatre-vingt douze, ladite attache scellée de cinq sceaux plaquez, & signé LE BLANC.

Le comte d'Armagnac comte de Montfort  
d'Armagnac, de Blain & Blain, de  
comte de Montfort, & le comte de  
est le chancelier de Malbouc, de  
premier que le comte d'Armagnac, le  
comte de France, qui de son en parage à la

BERNARD I. de son, comte d'Armagnac  
Bertrand comte de France, rapporte sa  
meurtre pour la qualité de comte d'Armagnac, que  
sont l'histoire de Jean I. Il veut que le  
archevêque d'Auch  
Le nom de la femme est inconnu.

GERAUD I. de son, comte d'Armagnac

GERAUD I. de son, comte d'Armagnac  
son pere au comte d'Armagnac, lève  
Le nom de sa femme est ignoré.

BERNARD II. de son, comte d'Armagnac  
Bertrand d'Armagnac, maréchal de  
Obit, pag. 491.

ARLANS, d'Armagnac, son maréchal  
Jean M. de Mars (?) qui dit, que  
doy, auquel est un deux fils  
Bertrand & abbé de Moissac, qui dit  
la donation que son fils Bernard fit à son

BERNARD II. de son, comte d'Armagnac  
de la fondation que fit S. Germain  
l'ave de S. Pé de Genes, de l'un des  
maître du duché de Gâtinais à l'ave de son  
après la mort d'Olton comte de Provence  
l'an 1119. Il en eut quatre fils  
la donation. Il y eut aussi un  
de Ponten (?) en sa qualité de  
Turin, sur la cote de la Dora. Après la mort  
de son pere S. More au comte d'Armagnac  
il fut après en avoir acquis les droits  
à son comté de la part de son  
de son pere le comte de Montfort en 1170  
fut en la cour du roy de France par son  
Femme, EMBRIGADE est mentionné  
chancelier des évêques de la Cour  
1. GERAUD II. de son, comte d'Armagnac  
2. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
3. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
4. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
5. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
6. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
7. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
8. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
9. ARLANS, de son, comte d'Armagnac  
10. ARLANS, de son, comte d'Armagnac



## VIII.

**GERAUD II.** du nom, comte d'Armagnac, fut présent à l'accord que le comte **A** son pere fit avec l'archevêque d'Auch l'an 1061. & vivoit l'an 1070. suivant la notice d'Oihenart.

Femme, **AZELINE** de Loumagne, étoit fille d'*Eudes* vicomte de Loumagne, & veuve de *Bernard* seigneur de la Force.

1. **BERNARD III.** du nom, comte d'Armagnac, qui suit.
2. **GERAUD** d'Armagnac, dont on ne trouve que le nom.

## IX.

**BERNARD III.** du nom, comte d'Armagnac, ayant succédé à son pere, confirma avec *Gaston IV.* du nom, vicomte de Bearn, les privileges & immunités accordés à l'abbaye de S. Pé de Genes avant l'an 1096. & fut l'un des seigneurs de Gascogne qui suivirent Guillaume duc de Guyenne comte de Poitiers à la Reolle l'an 1103. Il y assista au jugement rendu contre le vicomte de Benauges, qui fut obligé d'ôter les impositions qu'il avoit mises sur la Garonne. L'année suivante il tint avec *Gaston* vicomte de Bearn une assemblée notable de leurs vassaux en l'église du lieu de Diosse sur les frontieres d'Armagnac, pour jurer la paix & la treve de Dieu ordonnée par le concile de Latran. Il vivoit encore l'an 1110. qu'il fit une donation à l'église d'Auch. Voyez l'hist. de Bearn l. 5. p. 356. 386. 396. & l'hist. de Poitou par Besly, p. 428. des preuves.

Femme, **ALPAIS**, fille de *Boson* vicomte de Turenne, & de *Gerberge* sa seconde femme; est nommée avec son mary & ses enfans en un titre de l'église d'Auch de l'année 1110.

1. **GERAUD III.** du nom, comte d'Armagnac, qui suit.
2. **OTHON** d'Armagnac, nommé avec son frere & sa mere dans un titre de l'église d'Auch.
3. & 4. **N. & N.** d'Armagnac, filles.

## X.

**GERAUD III.** du nom, comte d'Armagnac, succéda à son pere, du vivant duquel il confirma la donation faite le 28. juillet 1110. à l'église de Nogarol en faveur de l'archevêque d'Auch: il vivoit encore en 1140. qu'il succéda au comté de Fezensac après la mort de la comtesse *Beatrix*.

I. Femme, **SAZIE** morte sans enfans. Voyez la notice d'Oihenart, p. 463.

II. Femme, **ANICELLE**, fille d'*Odon* vicomte de Loumagne (a), dont il eut

1. **BERNARD IV.** du nom, comte d'Armagnac, qui suit.
2. **OTHON** d'Armagnac, dont on ne trouve que le nom.

(a) Ibidem.



D'argent au lion de gueules.

## XI.

**BERNARD IV.** du nom, comte d'Armagnac & de Fezensac; se trouve nommé **D** en plusieurs titres des années 1167. 1175. & 1188. suivant Oihenart en sa notice page 493.

Femme, **ESTIENNETTE** est enterrée au milieu du chœur de l'abbaye de Cherzy en Bourgogne avec sa fille.

1. **GERAUD IV.** comte d'Armagnac, qui suit.
2. **ARNAUD-BERNARD** succéda aux comtez d'Armagnac & de Fezensac après la mort de son frere, dont il jouissoit à l'exclusion de son neveu en 1222.

4. **PIERRE**

DES PAIRS DE FRANCE  
 3. PIERRE-GERAUD, comte de Comminges, mort en 1225.  
 4. ROGER d'Armagnac, comte de Comminges, mort en 1225.

**GERAUD IV.** du nom, comte d'Armagnac, mort en 1225.  
 1. GASTON, comte de Comminges, mort en 1225.  
 2. ALPAIS, comte de Comminges, mort en 1225.  
 3. ANICELLE, comte de Comminges, mort en 1225.  
 4. SAZIE, comte de Comminges, mort en 1225.

**ROGER** d'Armagnac, comte de Comminges, mort en 1225.  
 1. GASTON, comte de Comminges, mort en 1225.  
 2. ALPAIS, comte de Comminges, mort en 1225.  
 3. ANICELLE, comte de Comminges, mort en 1225.  
 4. SAZIE, comte de Comminges, mort en 1225.

- A 3. PIERRE-GERAUD s'empara des comtez d'Armagnac & de Fezensac, & en jouïssoit en 1226. suivant Oihenart.
4. ROGER d'Armagnac vicomte de Fezensaguet, continua la lignée des comtes d'Armagnac.
5. MARIE d'Armagnac, fondatrice & abbesse de N. D. de Cherzy en Bourgogne; fut enterrée au milieu du chœur de ce monastere, suivant Oihenart, pag. 493. qui ajoute qu'on croit qu'elle a été mise au nombre des saintes.

## XII.

B GERAUD IV. du nom, comte d'Armagnac & de Fezensac, souscrivit à la donation qu'Alfonse IX. du nom, roy de Castille fit à l'église d'Acqs de 15. payfans (a) qui dépendoient de luy dans les lieux d'Angonne & de Sa, comme il s'apprend de la charte expediee le 26. octobre 1204. Depuis il reprit en foy & hommage de Simon comte de Montfort ses comtez d'Armagnac & de Fezensac (b), & tout ce qui luy appartenoit par acte passé à Magnoac le 8. juin 1205. ainsi que porte le registre des fiefs des sénéchaussées de Beziers & de Carcassonne; & l'année suivante par acte passé au siege de Toulouse il se rendit caution avec Roger son frere (c) pour Bernard-Jourdain seigneur de l'Isle, envers le comte de Toulouse, qu'il luy feroit serment de fidelité pour la ville de l'Isle; il mourut l'an 1219.

(a) Hist. de Bearn, p. 506.

(b) Regist. curia Francia, num. 7.

(c) Regist. de Toulouse 2. num. 49.

Femme, MASCAROSE, (d) dont il eut

(d) Oihenart, p. 494.

- C 1. BERNARD V. du nom, comte d'Armagnac & de Fezensac, ne succeda pas directement à son pere ès comtez d'Armagnac & de Fezensac; mais seulement après le décès de ses oncles; il mourut l'an 1245. sans posterité d'Agnesse sa femme originaire d'Arragon.
2. N. . . . d'Armagnac, fut la premiere femme d'Arnaud fils d'Othon vicomte de Loumagne, qui à cause d'elle disputa le comté d'Armagnac contre Geraud d'Armagnac vicomte de Magnoac & de Fezensaguet; ce qui fut cause d'une longue guerre, qui fut enfin terminée par l'entremise de Gaston vicomte de Bearn. Deux vint Mascarse vicomtesse de Loumagne morte sans posterité.

## XII.

D ROGER d'Armagnac, frere puiné de Geraud IV. du nom, comte d'Armagnac; fut vicomte de Fezensaguet, & vivoit l'an 1215. & l'an 1219. qu'il fut caution avec le comte son frere de Bernard-Jourdain seigneur de l'Isle; on ne sçait point le tems de sa mort.

Femme, PINCELLE d'Albret, fille d'Amanieu I. du nom, sire d'Albret, nommée dans un mandement d'Alfonse comte de Poitiers, à son sénéchal de Toulouse.

- E 1. GERAUD V. du nom, comte d'Armagnac, qui suit.
2. AMANJEU d'Armagnac, chanoine de Toulouse; fut élu archevêque d'Auch l'an 1262. Roger comte de Foix l'institua l'an 1264. l'un de ses executeurs testamentaires, & l'établit tuteurs de Roger-Bernard son fils. Ce fut par son conseil que ce jeune comte fit serment de garder les privileges du château de Saverdun. Il fut présent à l'acte de cession que fit la comtesse de Foix le 17. avril 1265. au profit du comte son fils de tous les droits qu'elle avoit sur les terres & places de Carcassés dont elle luy fit donation entre-vifs. Il étoit aussi présent le mercredi après l'octave de la S. Martin 21. novembre 1268. au mont de Marsan, lorsque Gaston vicomte de Bearn traita le mariage de Constance sa fille aînée avec Henry fils de Richard d'Angleterre comte de Cornouailles, roy des Romains; & la même année par son entremise l'ordre de la paix qui avoit été interrompu, fut rétabli & confirmé par le pape Clement IV. Il se trouva pareillement à l'assemblée tenue en la ville de Tarbes le 30. mars 1284. où Gaston vicomte de Bearn remit ès mains du sénéchal de Gascogne, au nom du roy d'Angleterre, le comté de Bigorre qui étoit en litige entre Constance vicomtesse de Marsan & Laure vicomtesse de Turenne. Il tint plusieurs conciles provinciaux touchant les affaires & la discipline ecclesiastique de son diocese, & mourut fort âgé l'an 1318. après avoir gouverné son église l'espace de 57. ans. Voyez l'hist. de Bearn, pages 616. 776. & 835. Oihenart en sa notice, pag. 454. & la nouvelle édition du gallia christ. tom. I. col. 993. & 994.
3. ARNAUD-BERNARD d'Armagnac, fut seigneur d'Aure & de Magnoac par le mariage qu'il contracta l'an 1263. avec Veronique de la Barthe, fille & heritiere d'Arnaud-Guilhem de la Barthe, seigneur d'Aure & de Magnoac. Il fut tué dans un combat donné l'an 1272. entre luy & Geraud de Casaubon seigneur de Haulpouy, pour raison de la mouvance de ce château, comme il s'apprend de l'histoire de Bearn, pag. 779.



- A 6. CONSTANCE d'Armagnac, dont l'alliance est ignorée.
- 7. MASCAROSE d'Armagnac, alliée avec *Arnaud Guilhem*, seigneur de la Barthe.

XIV.

**B**ERNARD VI. comte d'Armagnac & de Fezensac, ayant succédé à son pere ne prenoit encore que la qualité d'écuyer, lorsque du consentement de *Gaston*, vicomte de Bearn son ayeul maternel, étant à la Jomavelle près Bergerac le 3. novembre 1286. (4) il fit hommage-lige à Edouard roy d'Angleterre des comtez d'Armagnac & de Fezensac, & de toutes les autres terres que son pere avoit relevantes d'Henry roy d'Angleterre. Après la mort du vicomte de Bearn il eut une longue guerre contre le comte de Foix au sujet du testament de ce vicomte qu'il maintenoit faux, sur quoy par arrêt de l'an 1295. le duel fut ordonné entr'eux, & empêché par le roy, les parties étant en champ clos en la ville de Gilors. Mais ils ne laisserent pas de continuer la guerre, ce qui obligea le roy après avoir conclu la paix avec l'Angleterre, d'aller jusqu'à Toulouse, où par arrêt du jedy après la S. Vincent 29. janvier 1303. leurs differens furent reglez. Le comte de Foix ne voulut point obéir à cette arrêt, non plus qu'à celui de Paris de l'an 1308. pour la restitution du Gavardun, & à un autre donné à Senlis le 20. juin 1309. en sorte que le roy fut encore obligé de mander au sénéchal de Carcassonne le 18. août 1313. de mettre la terre de *Gavardun* sous la main (b). Il obtint remission le 26. juillet 1317. d'une émeute arrivée en la ville de Rodez un jour de foire au sujet de la juridiction & garde des foires, où il y avoit eu plusieurs gens de l'évêque tuez & blesséz. La même année il reçut le serment de tous ses vassaux. Au mois de juillet de l'année suivante il eut ordre de se trouver à Toulouse, où le roy prétendoit être en personne. Il mourut le vendredy après la Pentecôte (15. juin) 1319. suivant *Oihenart en sa notice*, p. 495. Un abrégé historique & genealogique des comtes de Rouergue & de Rodez, imprimé à Rodez en 1682. date sa mort de l'an 1321. Il fut enterré en l'église d'Auch, auprès de son pere, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament le 15. janvier 1312. Il avoit institué *Jean* d'Armagnac son fils son heritier, auquel il substitua *Mathe* sa fille, leur nommant pour tuteur *Roger* d'Armagnac son frere, vicomte de Magnoac, qui fut depuis archevêque d'Auch, & *Almaric* de Narbonne, seigneur de Taleyran. Voyez *l'hist. de Bearn*, p. 792. 798. & suivantes.

(1) Reg. des Anglois. cassé A. p. 200.

(b) Reg. Troi. 13. n. 237.

I. Femme, ISABEL d'Albret, fille unique de *Bernard-Ezy I.* du nom, sire d'Albret, & de *Jeanne* de Lezignem-la Marche; fit son testament l'an 1294. par lequel elle donna à sa mere les châteaux d'Aillas & de Cassenave, & fit d'autres dispositions. Elle n'eut point d'enfans, suivant l'inventaire d'Albret.

**D** II. Femme, CECILE de Rodez, fille puinée d'Henry II. du nom, comte de Rodez, & de *Mascarone* de Cominges sa seconde femme; fut mariée par contrat passé à Franqueville au diocèse de Toulouse le 10. may 1298. Son pere lui donna par son testament le comté de Rodez; ce qui causa depuis quelque procès avec sa sœur du premier lit, femme du seigneur de Pons. Elle fit son testament après la Pentecôte 1312. par lequel elle institua son fils son heritier comte de Rodez, pour être uni au comté d'Armagnac inseparablement & à condition d'en porter les armes, ce qui a été observé depuis; & mourut en 1313. Le comte son mary fit hommage le 2. may 1309. à l'évêque de Mande de tout ce qu'il tenoit de lui à cause d'elle. Voyez *tome II. de cette histoire* page 701.

- 1. JEAN I. du nom, comte d'Armagnac, qui suit.
- 2. MATHE d'Armagnac, fut mariée par contrat du 21. may 1321. avec *Bernard-Ezy II.* du nom, fille d'Amanjeu, sire d'Albret, dont elle fut la seconde femme, & eut plusieurs enfans. Elle eut en dot la somme de 20000. livres; & transigea l'an 1370. avec *Jourdain* comte de l'Isle, touchant la succession de *Bernard*, comte de l'Isle en Jourdain.
- E 3. ISABEAU d'Armagnac, à qui son frere donna le lieu de Beras. Son alliance est inconnue; & elle n'est point nommée dans l'histoire des comtes de Rodez.

Fils naturels de BERNARD VI. comte d'Armagnac.

*Jean*, bâtard d'Armagnac, dit la Guerre, obtint remission avec plusieurs autres, qui avoient été pris en la sénéchaussée d'Agenois par les gens du roy en la guerre de Gascogne, après qu'ils eurent promis d'être bons, fidels & loyaux au roy; puis ayant quitté les armes & embrassé l'état ecclésiastique, il fut patriarche d'Alexandrie, & eut l'administration de l'évêché de Rodez en 1376. Gallia Christiana.



- A** Le duc d'Anjou lieutenant de roy en Languedoc lui donna le 8. juin 1373. la viguerie de Godon en Bigorre, confisquée sur le seigneur de Castelbayac (a), & la terre de Mauvesin aussi en Bigorre le dernier septembre 1373. ce qui fut confirmé en decembre suivant. Il eut la ville & châtelainie de Tournas au même pais dans le même mois. Le roy lui avoit donné le 28. fevrier deux ans auparavant le château de Montafier (b), & tout ce qu'il avoit es lieux de Bar, Cabrieres & la Barthe, en la juderie de Verdun, sénéchaussée de Toulouse, avec le premier ressort de la terre d'Aure. Il étoit à Lyon lorsque Humbert II. du nom, Dauphin de Viennois transporta les états (c) à Charles de France, fils aîné du duc de Normandie, & l'en mit en possession le 26. juillet 1349. Sur la fin de ses jours il eut un procès au parlement pour les terres d'Aure, Baroufle & Nestez, qu'il avoit acquises du seigneur de la Barthe, & sur lesquelles Philippe de Levis avoit des prétentions comme y étant substitué; ce qu'il termina au moyen d'une somme qu'il lui paya. Il y a encore une quittance de lui avec les mêmes titres, datée de Toulouse le 18. juillet 1370. par laquelle il reconnoît avoir reçu d'Etienne Montmejan trésorier des guerres du roy, & du duc d'Anjou en Languedoc pour la ville de Villeneuve d'Aginois 1500. francs, & 900. liv. pour celle de Puymirol en déduction de greznieurs (plus grandes) sommes, que baillez avons auxdites villes, sur ce qui dû leur étoit, à cause du traité fait par nous, & le sénéchal de Toulouse avec icelles villes. Par un mandement du duc d'Anjou, daté de Toulouse le 20. novembre 1370. il est ordonné à Etienne de Montmejan de payer à son très-cher & aimé cousin le comte d'Armagnac 2000. francs d'or en déduction de la pension des 100000. qu'il doit avoir chacun an sur les aydes ordonnées à lever es pais de Languedoc pour la délivrance du feu roy Jean (d). Il avoit fait un premier testament au couvent des Freres Mineurs de Caséaux le 13. fevrier 1333. un second le 25. octobre 1344. & un troisième à Beaumont en la sénéchaussée de Montauban le 5. avril 1373. avant Pâques, par lequel il institua son fils son heritier avec substitution, ordonnant que les comtez d'Armagnac & de Rodez, vicomté de Loumagne & de Magnoac seroient joints & unis sans être separez en tout, ou en partie. Oihenart (e) dit qu'il mourut l'an 1373. à Gaiges en Rouergue, *Gaige in Rutenis.*

(a) *Tref. reg. n. 53.*(b) *Reg. des Chartres, 103, n. 15.*(c) *Hist. des Dauphins par du Chef-ne.*(d) *Bibl. du Roy.*(e) *Page 495.*

- C** I. Femme, REGINE de Goth, fille aînée & heritiere de Bertrand de Goth vicomte de Loumagne, & d'Auvillars, seigneur de Duras, neveu du pape Clement V. & de Beatrix de Lautrec; fut mariée par contrat du 6. juin 1311. Elle fit son testament au château de Lavardenx (un autre auteur (f) dit à Bourdeaux) le 12. aoust 1325. par lequel elle donna ses terres à son mari, ce qui causa un grand procès au parlement de Paris, entre ce comte & Jean de Durfort seigneur de Duras, & autres, qui fut enfin terminé par l'entremise du duc de Bourbon l'an 1327. & encore par transaction passée à Montargis au mois de may 1333. (g) Il ceda depuis ces vicomtez au roy pour 2000. liv. de rente, qui lui furent promises sur le comté de Gaure (h) le 26. mars 1335. & en octobre 1336. Mais ils lui furent rendus au mois d'aout 1343. (i) & depuis il les posseda toujours. Cette dame fut enterrée en l'église des Freres Prêcheurs d'Auvillars, ainsi qu'elle l'avoit ordonné. *Voyez tome 2. des vies des papes d'Avignon par Baluze, p. 470. & tom. II. de cette hist. p. 175.*

(f) *Abregé hist. & genealogique des comtes de Rouergue & de Rhodéz imprimée à Rodez en 1682.*(g) *Reg. des char. 66. num. 1260.*(h) *Ibid. 71. num. 66.*(i) *Armagnac, num. 15.*

- D** II. Femme, BEATRIX de Clermont, fille aînée de Jean de Clermont seigneur de Charolois & de S. Just, & de Jeanne dame d'Argies & de Catheu; fut mariée par contrat passé au mois de may 1327. elle ratifia au mois de janvier 1339. les obligations passées par le comte son mari au sire d'Albret, de la somme de 41760. liv. tant pour la rançon de son mari payée au seigneur de Ferrare que pour la dot de la dame d'Albret, comme il est porté en l'inventaire des titres d'Albret. Par son testament de 1364. elle institua Jean son fils son heritier, & fut inhumée au couvent des Cordeliers de Rodez, qu'elle avoit fait entourer de murailles, de fossés & de grosses tours.

- E** 1. JEAN II. du nom, comte d'Armagnac, qui suit.  
2. BERNARD d'Armagnac, chevalier sénéchal d'Aginois, fut retenu en ces qualitez par le duc d'Anjou avec 300. hommes d'armes pour la garde & défense de ses forteresses, & de la ville de Mont-Royal, par lettres données à Toulouse le 6. decembre 1369. le même prince le retint es mêmes qualitez avec 49. hommes, d'armes aux gages de 18. francs par mois pour chacun homme d'armes, pour la garde & deffense de la ville d'Agen, & du pays d'Aginois par différentes lettres des 7. & 17. fevrier 1369. 4. novembre 1370. 21. & 28. juillet 1372. Il y a diverses quittances de luy des 6. avril & 26. octobre 1370. des 19. juin, 17. novembre, 5. decembre 6. janvier, & 22. mars 1371. à plusieurs desquelles est son sceau *Ecartelé au 1. & 4. un lion. Au 2. un animal qui ne se distingue pas.* Enfin le duc d'Anjou ordonna étant à Nismes le 20. may 1377. qu'il lui fut payé 180. francs d'or, pour l'accompagner en France, dont il donna quittance deux jours après. Il en donna encore

*Type III.*

N 5



**A** *tution & deffense de sa terre.* Par la seconde du 2. octobre 1376. il reconnoît avoir reçu de son amé & feal chevalier messire Guillaume de la Roche son bailly en Charollois, commis & député par le roy, élu & receveur sur le fait des aydes royaux en son pays de Charollois, ( qui étoient le cinquième du sel, le treizième du vin vendu, & de l'imposition de douze deniers pour livre ) ; pour les deux parts de ces aides à lui octroyées par le roy son seigneur 1469. francs d'or 2. sols 8. deniers tournois pour l'année 1374. & pareille somme pour l'année 1375. Le duc d'Anjou le qualifiant son *très-cher & très-amé cousin* ordonna par ses lettres du 4. mars 1376. qu'il lui fut payé 43000. francs d'or par Ambroïse Beth trésorier de Carcassonne, & general de toutes finances en Languedoc, pour *mettre à effet le fait de sa paix avec le comte de Foix*, & pour aider à marier sa fille au fils de ce comte; sur quoi il donna quittance le 19. du même mois, & le premier decembre 1377. Tous ces actes sont à la *bibliothèque du roy*. Ce traité de paix entre le comte d'Armagnac & le comte de Foix, avoit été passé à Tarbes le 3. fevrier 1376. & ils en firent un second, tant pour eux que pour leur fils, leurs sujets, alliez & adherans, à Orthez le 10. mars 1378. Il promit au roy le 10. may 1380. que ses enfans lui seroient fideles, au Dauphin & à la couronne, & ne feroient aucunes alliances avec les ennemis, sur peine d'être réputez parjures; & en récompense le roi lui accorda un pension de 10000. francs par mois, dont il jouïssoit en 1380. Il fit son testament au château de Gaiges près Rodez le 4. janvier 1381. par lequel il choisit sa sépulture en l'église d'Auch; fit son codicille à Avignon en la maison du pape près du Rhône, où demouroit le cardinal d'Aigrefeuil le 25. may 1384. & mourut le lendemain. Oihenart p. 496. dit qu'il mourut en 1381.

Femme, JEANNE de Perigord, fille aînée de Roger-Bernard comte de Perigord; & de Leonore de Vendôme; fut mariée par contrat du 4. novembre 1359. Elle luy apporta la baronnie de Caussade & 5000. florins d'or. Voyez cy-devant p. 74.

- C**
1. JEAN III. du nom, comte d'Armagnac, de Fezensac & de Rodez, qui suit.
  2. BERNARD d'Armagnac, comte de Charolois, *continua la lignée.*
  3. BEATRIX d'Armagnac, surnommée *la gaye Armagnagoise*, épousa en premières noces Gasson fils aîné du comte de Foix, suivant le traité de paix fait par l'entremise du duc d'Anjou à Tarbes le 3. fevrier 1376. entre le comte d'Armagnac son pere, & celui de Foix; elle en étoit veuve le 4. janvier 1381. que son pere luy legua par son testament une somme de 10000. florins, outre ce qu'il luy avoit donné en mariage: elle prit une seconde alliance avec Charles Visconti, seigneur de Parme, dont elle fut la deuxième femme: il étoit fils de Barnabé seigneur de Milan, & de Regine de Salcalle. Il passa procuration à cet effet le 27. janvier 1382. & mourut en 1403. Voyez cy-devant p. 349.

**D**

*Enfans naturels de JEAN II. comte d'Armagnac.*

- E**
1. Jean batard d'Armagnac: on ne sçait si c'est luy que l'on trouve en cette qualité parmi les écuyers de la compagnie de Jean d'Armagnac chevalier qui fit montre à Toulouse en 1368. comme il a été marqué cy-devant; étant archidiacre de Loumagne il fut fait évêque de Mande; prêta serment au roy pour cet évêché le 1. may 1387. & dans un acte du comte Jean son frere du 25. novembre 1390. (a) il est qualifié évêque de Mande, élu archevêque d'Auch. Il est nommé entre les conseillers du roy Charles VI. en 1401. & fut l'un des fauteurs de l'antipape Benoît XIII. ce qui fit que le pape Innocent VII. ordonna à l'archevêque de Bourdeaux & à d'autres prélats de le déposer; mais ils n'en purent venir à bout à cause de son autorité. Le roy l'envoya à Nice en 1406. vers cet antipape pour luy persuader de revenir à Avignon ou à Marseille (b). Il fut dans la même année compétiteur de Jean d'Harcourt pour l'archevêché de Rouen; ce qui a donné occasion à quelques auteurs de dire qu'il avoit eu cet archevêché. Ciaconius ajoute que Benoît XIII. l'avoit fait cardinal; mais on a reconnu qu'il s'étoit trompé. Il suivit cet antipape à Perpignan, & y mourut le 8. octobre 1409.
  2. Bertrand batard d'Armagnac, fut établi capitaine du château de Villiers en Armagnac, par Bernard comte d'Armagnac son frere, avec 200. Anglois, pour courir les terres du roy environ l'an 1403. Il aida ensuite à mettre sous la puissance de ce comte le comté de Pardiac & toutes les terres du vicomté de Fezensaguet; il mourut depuis à Bourdeaux; où il s'étoit retiré.

(a) T. 2. gallia christ. en 1720. in animadvertionibus, col. 2.

(b) Suxita, ann. Aragonia, l. 10. c. 83.

**J**EAN III. du nom, comte d'Armagnac, de Fezensac & de Rodez, vicomte de Lomagne & d'Auvillars, fut retenu par le duc d'Anjou pour venir avec lui à Paris; ce prince le qualifiant fils de son cousin le comte d'Armagnac lui donna par lettres datées de Nîmes le 19. may 1377. 200. francs d'or pour les frais du voyage, dont il donna quittance le lendemain (a) Il porta la qualité de comte de Cominges du vivant de son pere, après avoir été accordé avec l'heritiere de ce comté en 1378. Deux ans auparavant son pere avoit passé procuration au mois d'avril 1376. pour traiter son mariage avec l'une des filles du roy de Navarre: ce qui n'eut point de suite, & le 9. juin 1382. son pere luy donna pouvoir (b) de faire telles alliances qu'il jugeroit à propos avec le roy de Navarre & le comte de Foix. Le roy l'établit son capitaine general sur le fait de la guerre au pays de Languedoc & duché de Guyenne, par lettres du 25. octobre 1385. & le retint à 700. hommes d'armes, & à 1000. francs par mois pour son état. Il promit au mois de novembre suivant qu'aussitôt que le roy & le duc de Berry luy auroient donné le gouvernement du comté de Gavre, il remettrait entre leurs mains les lettres (c) que le roy Charles V. avoit donné à son ayeul, & renonceroit à tout le droit qu'il y pouvoit prétendre. Lors de l'entreprise du passage d'Angleterre avec une nombreuse flore (d) il fut reçu à Arras le 14. septembre 1386. avec 23. chevaliers & 136. écuyers de sa compagnie. Il promit aussi au roy le 20. janvier 1389. d'entretenir la paix avec le comte de Foix, si ce comte l'observoit (e). Se qualifiant par la grace de Dieu comte d'Armagnac, de Cominges, de Fezensac & de Rodez, vicomte de Lomagne & d'Auvillars, seigneur des terres de Riviere, & de Ferrieres, il promit & s'obligea par acte donné en son châtell de Garé, de tenir & d'accomplir tout ce qui étoit contenu en un rolle scellé de son scel qu'il avoit envoyé au roy par maître Guillaume Maluinet chambellan du roy. (f) Il acquit le 9. avril 1390. de Renaud sire de Pons tous les droits qu'il avoit au comté de Rodez, moyennant le chateau de Cabrespine ou celui de Montriquet, au choix du sire de Pons, outre une somme de 10000. livres & 500. livres de rente: & la même année ayant dessein de poursuivre les droits qu'Isabeau fille & heritiere du roy de Majorque, luy avoit cédé (h) contre le roy d'Arragon. il vendit à Philippe de France duc de Bourgogne, conjointement avec son frere, le comté de Charolois avec toutes ses dépendances, par acte passé à Paris le 11. may 1390. qu'il ratifia le 11. juin suivant, en ayant reçu 50000. florins provenant de la dot de la comtesse de Nevers, femme du fils aîné du duc. Ce fut Oudart de Chazeron qui signa le traité au nom de Philippe, & Guerin sire d'Apcher au nom du comte dont il étoit chambellan, & qui le gratifia de 2000. livres. Il fit aussi plusieurs autres aliénations; traita le 25. novembre 1390. avec Jean de Blaing pour la restitution des forts occupez en Guyenne par les Anglois; puis étant passé en Italie avec une armée de 20000. hommes au secours de Charles Visconti son beau-frere, prisonnier de Galeas seigneur de Milan; & ayant assiégué Alexandrie, ses troupes y furent défaites, & luy blessé en une embuscade; il y mourut de ses blessures le 25. juillet 1391.

(a) Recueils de Gaignieres.

(b) Invent. d'A. Lençon, n. 355.

(c) Armagnac, n. 31.

(d) 7. c. de Jean le Flamenc.

(e) Armagnac, n. 32.

(f) Bibliothèque du roy.

(g) Trésor des chartres, Bourgogne, 4. n. 19.

(h) Invent. d'A. Lençon, n. 360. 368.

Femme, MARGUERITE, comtesse de Cominges, fille & heritiere de Pierre-Raymond II. du nom, comte de Cominges, & de Jeanne de Cominges; lui fut promise par traité de l'an 1378. & dès lors il prit la qualité de comte de Cominges; mais à cause de la grande jeunesse de cette princesse il ne l'épousa qu'en 1385. Elle lui fit donation par contrat du 4. juin de la même année (g) de son comté & de toutes ses dépendances en récompense de 146000. francs d'or qu'elle lui devoit. Il passa procuration le 6. août suivant pour en faire hommage au roy en son nom & au nom de sa femme. Elle se remaria à Jean d'Armagnac, vicomte de Fezensac & de Rodez, comme on le dira dans la suite de cette genealogie. Voyez tome II. de cette histoire, p. 636.

1. JEANNE d'Armagnac, fut mariée par contrat passé au château de Lavardens le 19. fevrier 1408. avec Guillaume-Amanjeu, sire de l'Esparre. Le comte d'Armagnac son oncle lui constitua en dot la somme de 20000. livres, moyennant laquelle elle renonça à tous ses droits, après avoir connu les grandes aliénations faites par son pere, énoncées dans son contrat de mariage, & la substitution en faveur des mâles. Elle mourut avant sa mere.

2. MARGUERITE d'Armagnac fut mariée 1°. à Guillaume III. du nom, vicomte de Narbonne, qui fut l'un des sept seigneurs, qui accompagnoient le Dauphin à Monterau-faut-Yonne, lorsque le duc de Bourgogne y fut tué. Il périt à la bataille de Verneuil contre les Anglois en 1423. 2°. à Guillaume de Tignieres, baron de Mardoigne & du Val, le fils duquel ayant été substitué par son frere uterin, vendit le vicomté

B

C

D

E

BERNARD III. de son nom, comte d'Armagnac, vicomte de Cominges, sire de Jean III. comte de Cominges, fut retenu par le duc d'Anjou pour venir avec lui à Paris; ce prince le qualifiant fils de son cousin le comte d'Armagnac lui donna par lettres datées de Nîmes le 19. may 1377. 200. francs d'or pour les frais du voyage, dont il donna quittance le lendemain (a) Il porta la qualité de comte de Cominges du vivant de son pere, après avoir été accordé avec l'heritiere de ce comté en 1378. Deux ans auparavant son pere avoit passé procuration au mois d'avril 1376. pour traiter son mariage avec l'une des filles du roy de Navarre: ce qui n'eut point de suite, & le 9. juin 1382. son pere luy donna pouvoir (b) de faire telles alliances qu'il jugeroit à propos avec le roy de Navarre & le comte de Foix. Le roy l'établit son capitaine general sur le fait de la guerre au pays de Languedoc & duché de Guyenne, par lettres du 25. octobre 1385. & le retint à 700. hommes d'armes, & à 1000. francs par mois pour son état. Il promit au mois de novembre suivant qu'aussitôt que le roy & le duc de Berry luy auroient donné le gouvernement du comté de Gavre, il remettrait entre leurs mains les lettres (c) que le roy Charles V. avoit donné à son ayeul, & renonceroit à tout le droit qu'il y pouvoit prétendre. Lors de l'entreprise du passage d'Angleterre avec une nombreuse flore (d) il fut reçu à Arras le 14. septembre 1386. avec 23. chevaliers & 136. écuyers de sa compagnie. Il promit aussi au roy le 20. janvier 1389. d'entretenir la paix avec le comte de Foix, si ce comte l'observoit (e). Se qualifiant par la grace de Dieu comte d'Armagnac, de Cominges, de Fezensac & de Rodez, vicomte de Lomagne & d'Auvillars, seigneur des terres de Riviere, & de Ferrieres, il promit & s'obligea par acte donné en son châtell de Garé, de tenir & d'accomplir tout ce qui étoit contenu en un rolle scellé de son scel qu'il avoit envoyé au roy par maître Guillaume Maluinet chambellan du roy. (f) Il acquit le 9. avril 1390. de Renaud sire de Pons tous les droits qu'il avoit au comté de Rodez, moyennant le chateau de Cabrespine ou celui de Montriquet, au choix du sire de Pons, outre une somme de 10000. livres & 500. livres de rente: & la même année ayant dessein de poursuivre les droits qu'Isabeau fille & heritiere du roy de Majorque, luy avoit cédé (h) contre le roy d'Arragon. il vendit à Philippe de France duc de Bourgogne, conjointement avec son frere, le comté de Charolois avec toutes ses dépendances, par acte passé à Paris le 11. may 1390. qu'il ratifia le 11. juin suivant, en ayant reçu 50000. florins provenant de la dot de la comtesse de Nevers, femme du fils aîné du duc. Ce fut Oudart de Chazeron qui signa le traité au nom de Philippe, & Guerin sire d'Apcher au nom du comte dont il étoit chambellan, & qui le gratifia de 2000. livres. Il fit aussi plusieurs autres aliénations; traita le 25. novembre 1390. avec Jean de Blaing pour la restitution des forts occupez en Guyenne par les Anglois; puis étant passé en Italie avec une armée de 20000. hommes au secours de Charles Visconti son beau-frere, prisonnier de Galeas seigneur de Milan; & ayant assiégué Alexandrie, ses troupes y furent défaites, & luy blessé en une embuscade; il y mourut de ses blessures le 25. juillet 1391.

A vicomté de Narbonne à Gaston comte de Foix l'an 1448. Elle mourut avant sa mere.

XVII.

**B**ERNARD VII. du nom, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Rodez, &c. connétable de France, frere de Jean III. comte d'Armagnac, étoit encore fort jeune lorsque la comtesse de Cominges promit le 2. janvier 1375. de lui donner sa fille en mariage dès que l'un & l'autre seroient en âge. Elle fut donnée depuis au frere aîné de Bernard; il n'avoit que la qualité d'écuyer lorsque le duc d'Anjou lieutenant de roy en Languedoc lui ordonna par lettres datées de Toulouse le 19. novembre 1377. la somme de 593. livres, six sols huit deniers, pour récompense de ses bons & agreables services à la guerre, & pour dédommagement de plusieurs chevaux qu'il y avoit perdus; dont il donna quittance le 25. du même mois (a). Il entreprit à la priere du duc de Berry & des états d'Auvergne le 15. janvier 1379. (b) de retirer des mains des Anglois les châteaux de Carlat, d'Aufon & de Benevent. Son pere l'institua par son testament du 4. janvier 1381. son heritier en la baronie de Casaubon (c), des Angles en Bigorre, de l'Isle d'Aubusson & Vic-Fezensac, avec 3000. livres de rente sur toutes ses terres à la charge d'hommage à son frere aîné. Il porta depuis la qualité de comte de Charolois, sous laquelle il vendit conjointement avec le comte son frere ce comté & toutes ses dépendances au duc de Bourgogne, par acte passé à Paris le 11. may 1390. qu'il ratifia le 17. juin suivant (d) sur le point d'aller en Arragon y faire la guerre au nom de son frere, pour y poursuivre les droits qu'Isabeau, fille & heritiere du roy de Majorque lui avoit cedez. Sous cette même qualité il fit hommage au roy le 22. novembre de la même année (e) de 2000. livres de rente qu'il prenoit sur le trésor; & après la mort de son frere il s'empara du comté d'Armagnac au préjudice des prétentions de ses nieces, & fit même réfoudre aux états de Gascogne & de Rouergue assemblez en la ville d'Auch l'an 1404. qu'attendu la disposition de ses prédecesseurs cette succession lui appartenoit: il en avoit fait hommage dès l'an 1401. Le roy le fit payer de sa dépense pour le venir trouver en 1395. (f); & au mois de mars de la même année il eut differend avec le sire de Pons au sujet du château de Cabrespine, qu'il lui demandoit; & pareillement le 20. août 1403. contre Philippe de Levis au sujet de la succession de Jean de la Barthe seigneur d'Aure & Magnoac, & autres terres, qui l'avoit institué son heritier par son testament de l'an 1398. Il se mit encore en possession du comté de Pardiac, & du vicomté de Fezensaguet, & generalement de tous les biens de Gerard d'Armagnac son parent, après l'avoir fait mourir en prison & ses deux enfans l'an 1403. contraignit leurs sujets de lui obéir, se servant des Anglois pour réduire les places & les forteresses, & de la faveur du duc de Berri auprès du roy pour en obtenir la confirmation sous diverses informations. Il s'attacha à Louis duc d'Orleans, qui par traité fait à Lyon le 17. novembre 1403. conservé dans les archives de Rodez, lui assura 6000. livres de pension; le prit sous sa protection, & le comte de son côté promit de servir ce prince envers & contre tous, excepté contre le Pape, le Roy, la Reine, & leurs enfans, les ducs de Berry & de Bourbon, & plusieurs autres exprimez dans l'acte. Il fit alliance avec le duc de Bretagne le 29. septembre 1408. (g) & avec le duc de Bourbon & le comte de Clermont son fils (h) le 22. avril 1410. embrassa le parti des enfans de Louis duc d'Orleans contre le duc de Bourgogne, & ce fut de lui que ce parti dont il étoit regardé comme le chef, fut surnommé des Armagnacs. Dans le traité de ligue fait à Gien sur Loire le 15. avril 1410. entre les princes & seigneurs qui y entrerent, le comte d'Armagnac promit fournir 1000. hommes d'armes & 300. de trait, & dès que le Dauphin l'eût invité de venir delivrer le roy opprimé dans Paris par les Bourguignons, il s'y rendit. Tous les historiens ont écrit avec quelle bravoure il se comporta dans cette guerre. Elle fut terminée par le traité d'Arras en 1415. S'en retournant en Rouergue il fit assiéger par le baron d'Estaing vicomte de Chelane la forte place de Murat, qu'il prit avec le vicomte Renaud qui la défendoit. Après la bataille d'Azincourt il fut rappelé à Paris, & y reçut l'épée de connétable le 30. decembre 1415. Ses actions en cette qualité seront rapportées au chapitre des connétables, avec sa mort arrivée le 12. juin de l'an 1418. Voyez Monstrelet, vol. I. hist. de Charles VI. Jouvenel des Ursins, & journal du regne de Charles VI.

(a) *Bibliot. du Roy Recueils de Gaignieres.*  
 (b) *Invent. d'Alençon, n. 490.*  
 (c) *27. liasse de Bourbon.*  
 (d) *Bourgogne t. n. 28.*  
 (e) *Armagnac, n. 53.*  
 (f) *Compte de Jean Chanteprime.*

(g) *51. liasse de Bourbon.*  
 (h) *Ibid, 64. liasse.*

Femme, BONNE de Berry, veuve d'Amé VII. comte de Savoye, fille aînée de Jean de France, duc de Berry, & de Jeanne d'Armagnac sa premiere femme (i); fut mariée par contrat passé à Mehun sur Yevre au mois de decembre 1393. comme il a été dit page 107. du tome I. de cette histoire. Le duc de Berry lui donna en 1410. les châ-

(i) *Berry, n. 74. 75. 76.*

tellenies de Chifay, Chivray, Gençay & Mesle assises en Poitou, en déduction de 4000. A livres de rente qu'il lui avoit promises en mariage; & manda la même année à ses gens des comptes de chercher l'acquisition qu'il avoit faite de Renaud sire de Pons, du vicomté de Carlat le 19. juillet de la même année, & de la délivrer à ce comte & à sa femme. Le roy Charles VII. la qualifiant *sa très-chère & très-aimée cousine*, lui fit don de 4000. livres tournois par lettres datées du bourg de Deols le 6. mars 1425. Elle fit son testament le 30. juin 1434. mourut au château de Carlat le 30. decembre 1435. & fut enterrée aux Cordeliers de Rodez le 6. janvier suivant.

1. JEAN IV. du nom, comte d'Armagnac, qui suit.
2. BERNARD d'Armagnac, comte de Pardiac, a fait la branche des ducs de Nemours, mentionnée cy-après au §. I.
3. BONNE d'Armagnac, fut mariée avec Charles duc d'Orleans, dont elle fut la seconde femme, & mourut avant le mois de novembre de l'an 1415. Voyez page 208. du I. tome de cette histoire.
4. ANNE d'Armagnac, épousa par contrat du 28. octobre 1417. Charles II. du nom, sire d'Albret. Elle donna quittance de tous les droits qu'elle pouvoit prétendre sur les biens de la maison d'Armagnac le 23. may 1418. moyennant 40000. livres qui lui avoient été promises, suivant l'inventaire d'Alençon, n<sup>o</sup>. 440.
5. MARIE d'Armagnac, morte sans avoir été mariée.

## XVIII.

JEAN IV. du nom, comte d'Armagnac, de Fezensac & de Rodez, vicomte de Loumagne, d'Auvillars & de Carlat, porta la qualité de vicomte de Loumagne du vivant de son pere, auquel ayant succédé il transigea l'an 1418. avec l'évêque de Rodez touchant le commun de la paix, & autres droits qu'il permit à cet évêque de lever en la ville de Rodez. Il acquit du duc de Bourbon par acte du 17. janvier 1420. le comté de l'Isle en Jourdain, ce que Charles fils de ce duc ratifia à Toulouse le 12. août 1422. & transigea le 19. decembre suivant (a) avec l'abbé de Bonnacombe & la justice de Miramont. Il donna quittance le 7. janvier 1426. à laquelle son scel est attaché, d'une somme de 9000. livres tournois à lui ordonnée par le roy dès le 9. janvier 1424. & le même roy l'appellant *son très-cher & très-aimé cousin*, lui fit don de 12000. écus d'or pour le dédommager lui & ses vassaux des degats que les Anglois faisoient sur ses terres, par lettres du 17. août 1427. sur quoy il donna quittance de 15000. livres, pour 10000. écus d'or valant 30. sols piece, le 15. novembre suivant (b). Il convint avec son frere comte de Pardiac le 6. may 1436. que dorénavant les filles ne succederoient point en leurs comtez au préjudice des mâles, dérogeant absolument à l'Ordonnance des états d'Armagnac & de Rouergue. Il se saisit en 1443. du comté de Cominges après la mort de la vieille comtesse Marguerite, se prétendant heritier de Jeanne sa fille qu'elle avoit eue de Jean III. comte d'Armagnac son oncle, quoique Marguerite eût fait donation de ce comté & de ses autres biens au roy Charles VII. Ce prince irrité de ce procédé, & se plaignant de ce qu'il s'intituloit, *par la grace de Dieu*, comte d'Armagnac & de Rodez, qu'il étoit en pratique d'alliance avec le roy d'Angleterre, à qui il vouloit marier une de ses filles, & qu'il avoit débauché de son service, Sallazar, capitaine Espagnol de réputation, qui avec Jean, bâtard d'Armagnac, & 600. lances, commettoit beaucoup de brigandages & de concussions dans le pais de Rouergue; envoya contre lui le Dauphin Louis à la tête d'une puissante armée qui se saisit du comté de Cominges, & prit l'Isle en Jourdain, où il fit prisonnier le comte & toute sa famille, excepté le vicomte de Loumagne son fils aîné, & les envoya à Carcassonne. Ce prince mit encore sous la main du roy les comtez d'Armagnac & de Rodez, à la réserve des châteaux de Severac & de Capdenat, qui se rendirent depuis au bailli de Lion par composition avec le bâtard d'Armagnac. Son fils le vicomte qui s'étoit sauvé en Catalogne, se retira depuis chez le comte de Foix, qui oubliant les vieilles inimitiez qui étoient entre leurs maisons, en usa si genereusement, que sous sa caution, & à la priere du roy de Castille, des ducs d'Orleans, de Savoye & d'Alençon, il obtint du roy non seulement la liberté du comte & des siens, mais encore mainlevée de ses biens, à la réserve des quatre châtellenies de Rouergue, qui ensuite furent rendus à son fils. Il fit ensuite quelques alliances avec le duc de Bourbon le 8. juillet 1448. (c) mais depuis accablé de tristesse & de chagrin, il ne fit plus que languir, & mourut en la ville de l'Isle vers l'an 1450.

I. Femme, BLANCHE de Bretagne, fille de Jean V. du nom, duc de Bretagne, & de Jeanne de Navarre sa 3<sup>e</sup> femme; fut accordée par contrat du mois de juillet 1406. & mariée dans la chapelle du château de Nantes le 26. juin 1407.

(a) Invent. d'Alençon, n. 415.

(b) Bibl. du Roy.

(c) 13. Liasse de Bourbon.

1448. la femme de...  
Breteigne sa femme...  
d'Alençon, n. 415.

M. Femme, BLANCHE de Navarre, fille de...  
Navarre, de la femme de...  
de Navarre, de la femme de...

le 15. V. du nom, comte d'Armagnac...  
avant de son pere le sire de...  
charge de 300. hommes d'armes...

d'Armagnac...  
à une armée d'Angoulesme...  
de Cominges en Cominges...

du 20. octobre 1424...  
à son pere le sire de...  
ce par les d'Alençon & les...  
se par un pail en pain, qui fut...

page pendant la prison de son pere...  
recevoir la location par...  
de novembre de la même année...

Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

de novembre de la même année...  
Rouergue les trois années...  
don. & par lettres...  
reconnu en son pere une...  
per le vicomte de...  
d'Orleans & de Castille au...  
le 26. octobre suivant le...  
pour le dire qu'il avoit...  
dixes centes, &...  
du pape Calixte III. il fut...  
foncé il prétendit...  
de soy seul, mais il...  
femme, il ne tint...  
les crimes de l'exil, il fut...  
& les biens furent...  
trahis en tous les...  
ce fut...  
ventre...  
qu'il...  
Il fit...  
Bourbon le 12. septembre...  
au roy le 4. novembre...  
Charles duc de Normandie...  
surtout une pension de...  
qu'il...  
en...  
promises, il fut...  
ancer, &...  
le comte de...  
la ville d'Alençon...  
l'année...  
travaux...  
le roy...  
bon...  
sur...  
bi, qui...  
alliance...  
la...  
de Jeanne de...  
de Jeanne de...

A. BONNE, d'Armagnac, morte fille; son pere se portant son heritier demanda en 1448. la somme de 70000. francs d'or pour le reste de la dot de feu *Blanche* de Bretagne sa femme; mais par accord il se contenta de la moitié. *Voyez Lobineau, histoire de Bretagne, p. 633.*

II. Femme, ISABEL de Navarre, sixième fille de *Charles III.* du nom, roy de Navarre, & de *Leonore* de Castille; fut mariée environ l'an 1419. Se qualifiant *infante de Navarre, comtesse d'Armagnac*, elle donna quittance à *Macé Heron*, trésorier general de toutes les finances du roy en Languedoc & Guyenne le 31. août 1435. de 1000. moutons d'or a elle ordonnez par le roy le 17. juin precedent, faisant partie des 2000. que ce prince lui avoit accordez de *grace speciale*, pour en faire à son plaisir (a).

(a) Ibid. *Bibl. du Roy.*

B. I. JEAN V. du nom, comte d'Armagnac, de Fezenlac, de Rodez, &c. porta du vivant de son pere le titre de vicomte de Loumagne; & en cette qualité il eut la charge de 300. hommes d'armes, & de 200. hommes de trait, chaque homme d'armes ayant 10. liv. tournois par mois, & chaque homme de trait 5. l. pour résister à une armée d'Anglois qui venoit de faire descente sous le commandement du comte de *Hondeton* en Guyenne & Gascogne, comme on l'apprend d'une de ses quittances du 20. octobre 1439. & le 24. du même mois il en donna une autre de 1520. livres 5. sols à lui ordonnez par le roy pour l'achat des harnois accomplis, qui devoient être par lui distribuez à ses gendarmes; sur son scel est l'écartelé d'Armagnac, avec un petit écu pallé en pointe, qui sont les armes de sa mere. (b) Il se retira en Espagne pendant la prison de son pere; & en étant de retour en 1450. après avoir recueilli la succession paternelle, il fit hommage au roy étant à Montbazou au mois de novembre de la même année (c); ensuite dequoy les quatre châtellenies de Rouergue lui furent rendues avec la ville de Lectoure & le château de Gourdon (d), par lettres données aux Montils-les-Tours au mois de fevrier 1451. après neanmoins en avoir payé une grosse somme au Dauphin; ce qui l'obligea d'engager le vicomté de Bronillex à Poton de Saintrailles, & de vendre les baronies de

(b) Ibidem.

(c) *Hommages* 4. n. 7.

(d) *R. T. 121.*

C. de *Leon* & de *Casaubon* au bâtard d'Armagnac son frere le 10. fevrier 1454. Il mourut le 26. octobre suivant le lieu de Montagu en Armagnac à *Odon* de Loumagne pour les droits qu'il avoit au comté de Pardiac: depuis étant accusé de divers crimes, & particulièrement d'avoir épousé sa propre sœur sous un faux rescrit du pape *Calixte III.* il fut poursuivi criminellement le 14. may 1457. & l'année suivante il prétendit devoir être jugé en forme de Pairie, attendu qu'il descendoit du sang royal; mais il en fut débouté, parce qu'outre qu'il n'en descendoit que par femme, il ne tenoit rien en Pairie. Ensuite ayant été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'état, il fut condamné au bannissement par arrêt du 13. may 1460. & ses biens furent confisquez; mais il en obtint abolition le 11. octobre 1461. fut rétabli en tous ses états; & en reconnoissance de ce que *Pierre Poignant* son avocat avoit sollicité cette abolition & plaidé pour lui, il lui fit donation le 25. novembre 1461. de la terre d'Enragues; & le roy déclara le 3. novembre 1463. (e) qu'il entendoit, qu'il jouît de tous ses biens comme avoient fait ses predecesseurs.

(e) *Armagnac*, n. 56.

D. Il lui fit aussi rendre les châteaux de Lectoure, de Capdenat, de Severac, & de Beaucaire le 12. septembre 1464. (f) Après la guerre du bien public il fit serment au roy le 5. novembre 1465. (g) de le servir envers & contre tous, même contre *Charles* duc de Normandie frere du roy, & en reconnoissance ce Prince lui accorda une pension de 12000. livres, dont il jouissoit en 1466. (h) Trois ans après il disposa de ses biens en faveur de ses enfans s'il en avoit, le 19. août 1469. (i) en laissant l'usufruit à sa femme; mais peu après ayant contrevenu à toutes ses promesses, il fut poursuivi derechef criminellement le 23. novembre de la même année, & condamné par arrêt du sept septembre 1470. Le roy envoya contre lui le comte de Clermont avec une armée, de quoy étant averti il se retira en la vallée d'Aure vers les Monts Pyrenées, laissant prendre toutes ses terres; mais l'armée s'étant retirée, & *Charles* duc de Guyenne étant à Bourdeaux, il le vint trouver, en fut reçu favorablement, & rétabli en la jouissance de ses biens; de quoy le roy offensé envoya de nouveau des troupes sous la conduite de *Pierre* de Bourbon sire de Beaujeu, qui s'étant laissé surprendre en la ville de Lectoure, le roy fut obligé d'y envoyer d'autres troupes sous le commandement du cardinal d'Albi, qui s'emparerent de cette ville de & la pillerent, le comte y étant, qui fut assassiné à coups de poignard par les soldats le vendredy 5. mars 1473. Le roy après sa mort fit don de toutes ses terres à divers particuliers. Il ne laissa point d'enfans de *Jeanne* de Foix sa femme légitime, qu'il avoit épousée par contrat du dernier

(f) *Invent. d'Armenon*, n. 491.

(g) *Bien public*, n. 7. & 8.

(h) 5. & 6. *compte de Pierre Imbert*.

(i) 26. *liasse de Bourbon*.



- P**IERRE *batard* d'Armagnac, comte de l'Isle en Jourdain, vicomte de Gimois, baron de Caussade, seigneur de Montrosier & de la Bouteillerie près Galardon, né de *Marguerite* de Claux avant le mariage de son pere, qui le reconnut pour son fils le 21. may 1486. & luy fit donation le dernier septembre de la même année, de quinze mille écus qu'il luy assigna, avec quinze cens livres de rente sur la baronnie de Caussade, laquelle ayant depuis été saisie, il en obtint main-levée en 1493. & 1497. Le sire d'Albret, comme curateur du comte d'Armagnac, luy fit asséoir une pension de 400. l. sur les terres du comté d'Armagnac, *attendu la maison dont il étoit issu*, au lieu de laquelle & de la terre de Montrosier en Rouergue, le roy luy en accorda une autre de 600. liv. comme il s'apprend du compte de Jean Boucher receveur des revenus d'Armagnac de l'an 1489. Jean d'Armagnac duc de Nemours luy fit don du comté de l'Isle en Jourdain & du vicomté de Gimois, qu'il luy confirma par son testament du 28. novembre 1500. ordonnant qu'au cas qu'il en fût évincé par ses héritiers, ils luy payeroient 60000. livres. Il en fit depuis donation le 17. fevrier 1510. au cas qu'il n'eût point d'enfans, au duc de Longueville, avec lequel il avoit fait un accommodement dès l'an 1508. pour la terre de Gaille-Fontaines. Il fut naturalisé par lettres données à Blois au mois de fevrier 1510. dans lesquelles il est nommé *Pierre batard d'Armagnac, chevalier seigneur de Passavant*. Il étoit capitaine de vingt-cinq lances fournies des ordonnances du roy, comme on l'apprend d'une de ses quittances du 6. mars 1514. de 75. livres de ses appointemens en cette qualité, pour les trois mois du quartier d'octobre précédent.
- A** s'y intitule *Pierre d'Armagnac, chevalier baron de Caussade* (a); mais en 1515. il se départit de la propriété de cette baronie, & de 15000. écus que son pere luy avoit légué (b) moyennant l'usufruit de cette baronie, que le duc d'Alençon luy laissa, & le don du fief de la Bouteillerie. Il fit son testament à Paris le dimanche 10. septembre 1514. Il y est qualifié *haut & puissant seigneur messire Pierre d'Armagnac, chevalier comte de l'Isle en Jourdain*. Il y recommande à sa femme *Pierre* son fils *batard* qui long-temps les a servis, & auquel pour aucunement le recompenser, le testateur, & la dame sa femme avoient donné *le fief de Sablé*: il la prie que au lieu de ladite capitainerie, il luy pleust entretenir en *vice* ledit Pierre, & luy donner chacun an 200. livres tournois de pension sa vie durant, jusqu'à ce qu'il soit pourveu en office ou estat dont il se puisse vivre & entretenir honnestement. Il donne à *Jehan d'Armaignac* son frere deux courtaulx avec un habit de duell, prie de plus sa femme de donner & laisser à *Bernard d'Armaignac, dit bastard de Castres*, le reste que peut valoir la capitainerie de *Secondigny*, outre cinquante livres tournois par an qui ont esté ordonnez à *Gaspard Groult*, & se ledit reste ne valoit cent livres tournois par an, que lad. dame les luy fournisse sur tous ses autres biens. Il fait sa femme son heritiere universelle, & ratifie toutes les conventions faites lors de leur mariage. Il avoit été legitimé par lettres de l'an 1502.
- B**
- C**

(a) *Bibl. du roy, recueils de Gaignieres.*  
(b) *Invent. d'Alençon, n. 496.*

- Femme, **IOLAND** de la Haye, dame de Passavant, de Chemillé & de Mortagne, fille & heritiere de *Louis* de la Haye, seigneur de Passavant, & de *Marie* d'Orleans-Longueville. Des memoires portent qu'elle avoit épousé en premieres noces *Pierre* de Brezé, comte de Maulevrier, fils de *Jacques* de Brezé comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, & de *Charlotte*, fille naturelle du roy Charles VII. Elle n'a pu être femme de *Louis* de Brezé, frere puiné de *Pierre*, comme quelques auteurs l'ont avancé, puisque *Louis* de Brezé laissa veuve en 1531. *Diane* de Poitiers, depuis duchesse de Valentinois. Elle étoit veuve de *Jean* d'Armagnac duc de Nemours, & fut mariée avec *Pierre batard* d'Armagnac, par contrat de l'an 1500. & ils ratifierent ensemble le 25. fevrier 1503. les donations, cessions, transports qu'ils s'étoient faits en 1504. *Pierre batard* d'Armagnac son mari, alla à Bar offrir au nom de sa femme au duc de Lorraine la foy & hommage du comté de *Blamont*, dont elle prétendoit être heritiere; & fondé de sa procuration, il transporta au duc tous les droits qu'elle y avoit moyennant 12000. l. ce qu'elle ratifia le dernier septembre (c) suivant. *Ioland* se disant de tems en tems grosse, *Françoise* d'Alençon duchesse de Longueville demanda qu'elle fût examinée. *Adam* Fumée maître des requestes fut nommé commissaire, se transporta de Blois à Mortagne au mois de mars 1512. & reçut le 14. du même mois les dépositions de la dame *Ioland*. d'un medecin & d'une sagefemme, qui soutinrent que c'étoit grosse véritable quoique le terme fût passé d'un mois ou cinq semaines. Des procédures portent qu'après la mort de son troisième mari *Ioland* de la Haye se remaria à *Toussaint* Mellier procureur au parlement, natif de Mauzé près Niort en Poitou, fils d'un pauvre tisserand de drap. Il y a une requeste présentée par maître *François* le Flamant avocat en parlement, &
- D**

(c) *Titres de Lorraine. Blamont 3. 11. 15. 17. 26. 22. & 26.*





## §. I.

## DUCS DE NEMOURS.

## XVIII.

- A** BERNARD d'Armagnac, comte de Pardiac, vicomte de Carlat & de Murat, puis comte de la Marche & de Castres, second fils de Bernard VII. du nom, comte d'Armagnac, connétable de France, & de Bonne de Berry, rapporté cy-devant p. 422. fut mandé par le dauphin l'an 1419. pour le venir servir en ses guerres avec certain nombre de gendarmes & de trait de sa compagnie, (a) & ce prince qui le qualifioit son très-cher & très-ami cousin messire Bernard d'Armagnac, lui ayant ordonné 300. liv. tournois en étrenes du 1. jour de l'an, pour avoir de la vaisselle d'argent, par lettres données à la Palisse le 3. janvier 1419. il en donna quittance ( en laquelle il se qualifioit comte d'Armagnac ) le 14. fevrier suivant. Le maréchal de Severac l'institua son heritier par son testament du 11. avril 1421. & la comtesse d'Armagnac sa mere lui donna en 1422. les terres de Chifay, Civray, Gençay, & Melle avec la moitié du vicomté de Carlat. L'année suivante il transigea avec le comte d'Armagnac son frere pour la succession de leur pere. Le roy l'institua la même année son lieutenant & capitaine general au bailliage de Mâcon, sénéchaussée de Lion & pays de Charolois (b) en consideration de son mariage. Il promit le 4. septembre 1424. de renoncer aux droits qu'il pouvoit prétendre en la succession de Boulogne, & passa plusieurs autres conventions avec le roy de Sicile & de Hongrie son beaupere, qui l'établit son lieutenant general en son comté de la Marche, & en cette qualité prenant les titres de comte de Pardiac, vicomte de Carlat & Murat, il donna quittance le 24. avril 1426. de 500. liv. tournois à lui accordées par les états de la Marche & châtellenie de Montagu en Combrailles, qu'ils s'étoient imposez par dessus leur portion de 450000. liv. accordées au roy par les trois états des pays de Languedoc assemblez à Poitiers; cette somme de 500. liv. étoit une récompense des dépenses qu'il avoit faites. Son beaupere lui donna un plein pouvoir le 17. juillet 1432. dans toutes les terres & seigneuries qu'il avoit en France; les états du pays de la Marche & châtellenie de Montagu lui accorderent 1780. liv. pour pareille somme qu'il avoit employée à les défendre contre des gens de guerre qui avoient voulu les endommager, & il en donna quittance le 12. may 1435. se qualifiant comte de la Marche, de Castres & de Pardiac, gouverneur pour le roy au haut & bas Limosin: il donna diverses autres quittances pour différentes sommes à lui accordées par les états de ces pays, & par le roy les 14. janvier 1440. 14. & 25. juillet 1441. 3. & 25. fevrier suivant, 15. mars 1442. 12. fevrier 1443. & 8. septembre 1444. Son scel au bas de quelques-unes de ces quittances est aux armes d'Armagnac avec un lambel de 3. pieces, & pour support deux Sirenes, & pour cimier une espee de gerbe. Ces pieces sont à la bibliothèque du roy aux recueils de M. de Gaignieres, & dans le cabinet de M. Clairambault. Il passa procuration le 28. avril 1442. pour faire hommage au seigneur de Carency de la terre de Puyseux (c) & la même année le 19. janvier il traita de la terre de Donzonat avec le seigneur de Fiefmarcon pour celle des Angles qu'il lui ceda. Il acquit le 16. juin 1444. de Regnaud de Murat les droits qu'il avoit au vicomté de Carlat. Deux ans après il intenta procès à Blanche reine de Navarre, pour raison de l'affiete de 4000. liv. de rente, & autres choses promises à Beatrix de Navarre mere de sa femme, en obtint provision par arrêt du 20. août 1446. sur le duché de Nemours, & par autre arrêt du 13. août de l'année suivante il lui en fut faite affiette sur les terres de Chateaulandon, S. Florentin, Bois de Divion, Evry-le-Chatel, Dan-nemoye, Nogent, Pont-sur-Seine, Beaufort, Soulaines-Largicourt, Pont-sur-Yonne, & Mets-le-Maréchal, avec leurs dépendances. Il fit mettre en criées la ville & châtellenie de Nemours avec le titre de duché, les terres de Lorrys, Flagy, Vaux, Lissy-le-Châtel, Grez, Colomiers, & leurs dépendances: jouissoit de douze mil liv. de pension sur les recettes generales des finances depuis l'an 1451. jusqu'en 1457. comme il s'apprend des comptes de Mathieu Beauvarlet; quitta le 3. septembre

(a) Compte de Mâcon Heron.

(b) 26. liasse de Bourbon.

(c) 11. liasse de Bourbon.

1457. comme gouverneur des terres du roy de Sicile & de Hongrie, au sieur de Beauvoit A la justice de Perouse & de Beauvoit, à condition du ressort au chateau de Mardoigne en Combrailles; & étoit mort en 1462.

Femme, ELEONOR de Bourbon, fille de Jacques comte de la Marche & de Castres roy de Sicile & de Hongrie, & de Beatrix de Navarre; fut mariée par contrat du 25. juillet 1429. étant veuve elle obtint arrêt le 18. may 1462. contre le roy de Navarre, pour proceder aux criées & adjudications du duché de Nemours pour les sommes, qui lui avoient été adjudgées, & en obtint encore une autre le 21. août 1464. Elle disputa aussi les royaumes de Sicile & de Navarre; offrit plusieurs fois d'en rendre hommage au pape; mais ses prétentions & ses poursuites furent inutiles. Voyez p. 320. du I. tome de cette hist.

1. JACQUES d'Armagnac, duc de Nemours, pair de France, qui suit. B

2. JEAN d'Armagnac, fut pourvu jeune de l'évêché de Castres, au moins en 1460. qu'on le trouve en cette qualité dans les registres du parlement de Toulouse & de l'abbaye d'Aurillac. Il étoit sous la curatelle de Jean de la Motte le 14. janvier 1464. & poursuivoit criminellement les habitans & les consuls d'Aurillac en 1468. Il poursuivoit aussi Leger de Rochedragon, seigneur de S. Bauzille, au sujet des biens qu'il avoit enlevés du défunt abbé. Il eut procès conjointement avec le duc de Nemours son frere le 11. mars 1470. contre le comte de Vendôme, & fut impliqué dans le procès criminel du duc son frere par les faux rapports de Bouffille de Juge, gouverneur de Roussillon: pour sauver sa vie il fut obligé de sortir du royaume, dont il fut banni, & de se retirer à Rome où il fut plusieurs fois sollicité de renoncer à son évêché pour prendre celui d'Orange, ce qu'il refusa toujours coustamment. Pendant son séjour à Rome il fut garde du conclave à la promotion du pape Innocent VIII. & ne revint en France qu'après la mort du roy Louis XI. Il obtint lettres pour la révocation de son ban & pour être rétabli en la possession de ses biens & du temporel de son évêché, qui eurent leur effet, nonobstant l'opposition de Bouffille de Juge qui en avoit obtenu le don. Il le poursuivit à main armée & criminellement en 1486. les plaidoiers reciproques sont au 47. registre criminel du parlement de Paris sous les dattes du 13. & 20. avril 8. may & 8. août 1486. Cette poursuite dura tout le reste de ses jours. Il eut aussi différent au parlement de Toulouse contre les vicomtes de Narbonne & de Carmain, & le seigneur de Mirepoix, pour le comté de Pardiac, & les baronnies de Biran & d'Ordan. L'on apprend par une charte de l'église de Castres du 26. may 1493. qu'il étoit alors à Rome. Il mourut peu après. Voyez Gall. christ. nova edit. tom. I. col. 74. C

#### Fils naturel. D

Jérôme, auquel Jean d'Armagnac duc de Nemours légua par son testament du 23. novembre 1500. 10000. liv. & la jouissance des terres d'Aixe & d'Ayen en Limosin, jusques à ce qu'il en eût été payé. L'amiral Chabot le prit à son service, d'où Charlotte d'Estouteville comtesse de Brienne le retira en 1528. pour avoir soin de ses affaires, lui assigna le gaignage de Ville-Mahen pour 200. liv. parisis de pension; & n'en étant pas contente elle le congédia, sur quoi il lui intenta procès pour être maintenu en ce qu'elle lui avoit donné, & il le perdit par arrêt du 22. decembre 1536.

#### XIX.

JACQUES d'Armagnac, duc de Nemours, pair de France, comte de Pardiac, de la Marche, de Castres & de Beaufort, vicomte de Carlat & de Murat, est nommé dans l'arrêt obtenu par la comtesse sa mere le 13. août 1446. contre le roy de Navarre. Il porta le titre de comte de Castres du vivant de son pere, & en cette qualité le roy lui fit payer en 1451. certaines sommes pour les dépenses qu'il avoit faites pour le recouvrement du duché de Guyenne, & pour ce qu'il avoit distribué aux gens d'église, nobles, & autres du pays de Limosin & de la Marche, qui étoient venus à Tours au mois de fevrier de la même année trouver le roy (a), il lui donna aussi 1000. liv. pour son état en 1453. Il s'accorda le 14. mars 1456. avec le duc de Bourbon, touchant les limites de la châtellenie de Murat, & seigneurie de Montagu en Combrailles; (b) fit adjourner le procureur general du roy pour rendre raison de l'opposition qu'il avoit formée à l'adjudication du duché de Nemours, auquel fut imposé silence; & ce duché lui fut délivré avec toutes ses dépendances, par lettres données à Bourdeaux le 4. avril 1461. qui furent registrées au parlement le 4. juin suivant en consideration de son mariage; & pour la même raison la comtesse sa mere lui fit don le 17. novembre de la même année de tout le droit qu'elle avoit au comté de la Marche, aux ter- res

(a) 2. 3. 4. 5. 6. comptes de Math. Beauvarlet.

(b) 53. liasse de Bourbon.

de Haman de de France, (a) & de son...  
prend les quatre de Jacques de de Navarre...  
de Castres & de Beatrix, vicomte de Carlat, de...  
de Louis de Comte de Montagu en Combrailles...  
à Nicole Estouteville comtesse de Brienne...  
1570. pour le paiement de cette somme, dont...  
après être venu, comte de Armagnac, &...  
comte de 1474. des armes d'Armagnac, &...  
Armagnac, dans Sommes, comte de...  
don de ses recettes generales de son pays...  
de ses contrées es années 1472. 1473. & 1474...  
un comte d'hommes d'armes & d'écuyers de...  
de Castres; embraisa le même comte de...  
public, & ce fut pour son retour sur le...  
France, en reconnaissance de son service de...  
comte Charles duc de Normandie, & de...  
tamment avec la comtesse sa mere, comte Jean de...  
le comte de la Marche par le roi le 20. août...  
Louis de Laval seigneur d'Alençon le 10. mai...  
L'arrêté de divers comparons contre la pen...  
Jean, pour lesquels il eut plusieurs actions...  
en 1489. il renonça au privilège de la France, &...  
ses biens pour être remis à la comtesse sa...  
recevoir toutes ses actions, créances, &...  
depuis comtesse d'Artois avec le roi &...  
comte de S. Paul, comte la personne de...  
rous de Carlat, mena à Pierre-Enfer, & de...  
fut fait, & son rempage qu'on fit à...  
de le dire, lorsqu'il avoit obtenu les lettres...  
relancer à son privilège de pair, & de...  
dié au roy, il vout être jugé comme pair...  
par arrêt de 4. août 1477. & avoir la tierce...  
sur ses terres à Paris, & les biens furent...  
légit de Cordeliers de Paris, Philippe...  
jus le repentir de l'avoir fait mourir. Voyez...  
Femme. LOUISE d'Artois, fille de Comte...  
de Montg & de Gen, vicomte de Cham...  
vnde femme. Elle fut mariée par contrat...  
quatre 6000. livres en mariage, par le...  
de Beaufort en Champagne, & de Comte...  
son comte le 20. septemb. du 11. & 1. comte...  
trais de Carlat, de seigneur des possessions...  
Voyez p. 27. au I. tom. de cette hist.

1. Jacques d'Armagnac fut comte de...  
certaine de dire qu'il fut vouté pair...  
grité à l'archevêque de Sens, comte de...  
se même pour son comte, mais...  
ou vout être le don du comte de Carlat...  
demandé au roy, & le comte de Carlat...  
petit que l'arrêt, & le comte de Carlat...  
deux crimes de l'ordre de Carlat...  
1. Jean d'Armagnac duc de Nemours...  
le 10. fevrier de Lemois, & de...  
sur le roy, par contrat de mariage...  
pays de Carlat, & de Beaufort, &...  
les terres de Carlat & de Beaufort, &...  
de 14000. livres, & de Montagu, &...  
en Jordan, le comte de Carlat, &...  
Bourbon leur frere, & de Comte...  
richement au duc de Lemois, & de...  
duc de Bourbon, qui gouverna le roy, &...  
mais entre il en eut le tiers, &...  
Tome III.

A -res de Hainaut & de Picardie, (a) & de 4000. liv. de rente sur le duché de Nemours. Il prend les qualitez de Jacques duc de Nemours, comte de la Marche, de Pardiac, de Castres & de Beaufort, vicomte de Carlat, de Murat & de S. Fleurentin, seigneur de Leuse, de Condé & de Montagu en Combrailles, *Per de France*, dans une quittance à Nicolas Erlaut conseiller de *monseigneur* le roy, receveur general de Languedoc, de 350. livres sur sa pension de cette année, donné en son châtell de Carlat le 22. avril 1467. signé *Jacques*, contresigné *Confort*, & scellé en cire rouge, avec ses armes écartelées au 1. & 4. des armes d'Armagnac, & de Rodez avec un lambel, & au 2. & 3. de Bourbon. Support, deux Sirenes, cimier une gerbe. Il jouissoit de huit mil livres de pension sur les recettes generales de toutes finances de l'année 1464. qui lui étoient encore continuées es années 1472. 1473. & 1474. (b) Il mena par l'ordre du roy en 1465. un nombre d'hommes d'armes & d'archers au secours du château de Perpignan assiégé par les Catalans; embrassa la même année le parti des princes en la guerre du bien public, & ce fut pour l'en retirer que le roy lui donna le gouvernement de l'Isle de France; en reconnoissance il lui fit serment de le servir envers & contre tous, même contre Charles duc de Normandie. (c) Le 5. novembre 1465. il eut procès conjointement avec la comtesse sa mere, contre Jean de Bourbon comte de Vendôme, pour le comté de la Marche, que le roy lui adjugea le 21. janvier 1465. (d) L'année suivante Louis du Breüil seigneur d'Auvillars lui fit donation de tous ses biens par testament. Il fut accusé de diverses conspirations contre la personne du roy & du dauphin, & contre l'état, pour lesquelles il obtint plusieurs abolitions, & lors de la dernière du 17. janvier 1469. il renonça au privilege de la Pairie; se soumit par écrit à la confiscation de tous ses biens pour être réunis à la couronne sans en pouvoir être séparés, s'il contrevenoit jamais aux conditions contenues en cette abolition. Neanmoins ayant été depuis convaincu d'intelligence avec le roy d'Angleterre, le duc de Bourgogne, & le connétable de S. Paul, contre la personne du roy & l'état, il fut arrêté en son château de Carlat, mené à Pierre-Encise, & de-là à la bastille en 1476. où son procès lui fut fait; & l'on remarque qu'aucun Pair n'y fut appelé, parce que comme on vient de le dire, lorsqu'il avoit obtenu ses lettres d'abolition en 1469. il avoit renoncé formellement à son privilege de pairie, & déclaré que s'il manquoit jamais à l'obéissance due au roy, il vouloit être jugé comme personne privée. Le parlement le condamna par arrêt du 4. août 1477. à avoir la tête tranchée; ce qui fut executé le même jour aux halles à Paris, & ses biens furent confisquez. Son corps fut enterré en l'église des Cordeliers de Paris. Philippes de Comines dit que le roy sur la fin de ses jours se repentit de l'avoir fait mourir. *Voyez pages 478. & 479. de ses memoires.*

(a) 27. liasse de Bourbon.

(b) 3. compte de Matib. Beauvarlet. l. 7. compte 1. de Briçonnet. 17. C. de Lailly. 4. & 5. de P. Jober.

(c) guerre du Bien public.

(d) R. 1. 144.

D Femme, LOUISE d'Anjou, fille de Charles d'Anjou comte du Maine, de Guise, de Mortaing & de Gien, vicomte de Chatelleraut, & d'Isabeau de Luxembourg sa seconde femme. Elle fut mariée par contrat passé à Poitiers le 12. juin 1462. Il lui fut promis 60000. livres en mariage, pour lesquelles lui furent délivrées les terres de Beaufort en Champagne, & de Colomiers en Brie (e) & le roy lui en assigna 2000. comme il s'apprend du 1. & 2. compte de G. de Varie. Elle mourut au château de Carlat, de déplaisir des poursuites criminelles qu'on faisoit contre son mari. *Voyez p. 235. du I. tom. de cette hist.*

(e) 26. & 27. liasse de Bourbon.

1. JACQUES d'Armagnac, fut émancipé par son pere le 13. fevrier 1475. pour être capable du don qu'il lui vouloit faire. Après la mort du pere le roy le donna en garde à l'archevêque de Sens, ordonnant que sur les biens du pere on prendroit une somme pour son entretien; mais Bouffille de Juge gouverneur de Roussillon qui avoit obtenu le don du comté de Castres, desirant profiter de cette somme, le demanda au roy, l'obtint & l'envoya au château de Perpignan, où pendant la peste qui y survint, il mourut faute d'en avoir été tiré, comme portent les plaidoyers criminels de l'évêque de Castres contre Bouffille de Juge.

E 2. JEAN d'Armagnac duc de Nemours, autorisé avec son frere du seigneur d'Orval, & de l'évêque de Lombés abbé de S. Denis leurs curateurs, vendirent en présence du roy, par contrat du samedi 12. mars 1489. & du consentement de leurs parens & amis, à Pierre duc de Bourbon, & à la duchesse Anne sa femme, (f) les vicomtez de Carlat & de Murat, avec toutes leurs dépendances pour la somme de 100000. l. en payement de laquelle leur furent données le comté de l'Isle en Jourdain, les terres qui avoient été données en mariage à la feuë duchesse de Bourbon leur sœur, & celle d'Aixe & d'Ayen en Limosin. Il ne succeda pas directement au duché de Nemours, qui ne lui fut restitué que par l'entremise du duc de Bourbon, qui gouvernoit le roy, & n'en jouit d'abord que par provision; mais enfin il en obtint le don par lettres du 29. may 1491. avec tout le droit

(f) 3. R. 2. de Bourbon.



- A** magnac, de Guise, de Pardiac, & de l'Isle-en Jourdain, vicomte de Châtelleraud & de Martigue, *Pair de France*, il donna une autre quittance de 2500. livres sur la pension de 5000. liv. qu'il recevoit du roy (a). Etant passé en Italie, & établi viceroy de Naples, il y mourut à la bataille de *Cerignolle* le 28. avril 1503. & fut enterré avec pompe à Barlette par les soins de *Gonsalve Fernandés*, dit le *grand capitaine*, suivant *Guichardin*, sans avoir été marié; ayant néanmoins été accordé par contrat du 28. mars 1500. avec *Françoise d'Alençon*, fille aînée de *René* duc d'Alençon, & de *Marguerite* de Lorraine-Vaudemont. Voyez page 274. du tome 1. de cette histoire.
- B** 4. MARGUERITE d'Armagnac, épousa par contrat du 15. juin 1503. *Pierre* de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, au nom de laquelle il disputa le duché de Nemours, & l'obtint avec le comté de Guise. Par ce mariage le vicomté de Châtelleraud appartenant à cette dame, fut déchargé d'une rente de 800. livres, que ce seigneur avoit acquis. Elle mourut depuis sans enfans.
5. CATHERINE d'Armagnac, fut mariée par contrat passé à S. Cloud le 28. avril 1484. avec *Jean II.* du nom, duc de Bourbon; & mourut à Moulins au mois de mars 1486. en travail d'enfans. Voyez page 312. du 1. tome de cette histoire.
6. CHARLOTTE d'Armagnac, eut part avec son frere & ses sœurs à la rente que le duc & la duchesse de Bourbon leur accorda en 1500. pour les droits qu'ils avoient au comté de la Marche, vicomtez de Carlat & de Murat. Elle épousa, *Charles* de Rohan, seigneur de Gié, fils de *Pierre* seigneur de Gié, maréchal de France, & de *Françoise* de Porhoët ou Penchoët sa première femme; partagea avec sa sœur le 8. juin 1503. les terres qui leur étoient échues de leur pere & mere, *Charles d'Anjou* leur oncle, & de *Jean & Louis* leurs freres. Elle fit son testament le 12. août 1504. prenant la qualité de duchesse de Nemours (b), par lequel elle laisse à son mary les comtez de Pardiac & de l'Isle-en Jourdain, la vicomté de Martigues, la baronnie de Lunel, les seigneuries d'Aixe & d'Ayen en Limosin, & tous les droits qu'elle avoit aux comtez d'Armagnac, de Rodez & de Castres, & autres terres, à condition de fonder une messe en l'église du Verger, où elle élut sa sepulture.

(a) *Biblioth. de Roy. Recueil de Gaignières.*

(b) 76. liasse de Bourbon.

§. II.

D VICOMTES DE FESENSAGUET.



D'argent au Lion de gueules, avec un lambel de

XIV.

- E** GASTON d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet & de Brouiliez, second fils de *GERAUD V.* du nom, comte d'Armagnac, & de *Mathe* de Bearn, rapporté cy-devant, p. 414. fut institué héritier du vicomté de Fesensaguet par le testament de son pere. Il acquit d'*Isabel* d'Albret sa belle-sœur, comtesse d'Armagnac, le 3. septembre 1294. les terres & baronnies de Nerac & de Casteljaloux (c); reçut ordre du roy le samedy après la saint Jean-Baptiste 1304. de le venir trouver en personne avec le plus grand nombre de gens d'armes qu'il pourroit, & de permettre cependant qu'on levât un subside en ses terres (d). *Guillaume* de Bearn sa tante, femme de *Pierre* infant d'Arragon, l'institua héritier des terres de Moncade & de Castelviel, qu'il ceda par transaction du 7. septembre 1310. à *Constance* & à *Marguerite* de Bearn ses tantes, avec tous les droits qu'il y pouvoit avoir, ce qu'il promit de faire ratifier à sa mere; & en récompense on lui assura la terre de *Capsus*, 1000. livres de rente en Carcaffez, & 4000. livres de rente en quatre autres, pour lesquelles on devoit lui donner dans trois ans le país de Gavardun (e); ce

(c) *Inventaire d'Albret.*

(d) *Reg. des Ch. 25. n. 173.*

(e) *Hist. de Bearn. p. 297.*

qui fut confirmé par autre transaction passée à Toulouse le 6. mars suivant, & il lui fut cédé tout ce que le comte de Foix possédoit au nom de sa femme dans le Carcassez; moyennant quoy il quitta tous les droits qu'il avoit ès terres de Moncade & de Castelviel, & généralement tous ceux qu'il avoit en Arragon & en Catalogne. Deux ans après, le jedy avant la S. Barnabé 1312. il fut assigné comme heritier de *Guillaume de Bearn*, pour remplir son execution testamentaire. (a) Il fut mandé le 29. juillet 1318. pour se trouver à Toulouse le jour de Noël, où le roy prétendoit se rendre en personne, & ensuite à Arras en armes & chevaux au prochain dimanche avant l'Assomption 1319. (b) Il passa une sentence arbitrale le 15. octobre 1319. comme legitime administrateur de son fils, en vertu d'un compromis du mois de novembre de l'année précédente, avec le commandeur de S. Felix, touchant la bastide de Bardens au diocèse de Vabres (c); eut procez le 27. avril 1320. au nom de ses enfans contre Bernard sire de la Tour, & mourut la même année.

I. Femme, MARQUESE, fille d'*Helie* Taleyrand comte de Perigord, & de *Philippes* vicomtesse de Loumagne, qu'il quitta pour épouser la fille du comte de Rhodéz.

II. Femme, VALPURGE de Rhodéz, seconde fille d'*Henry II.* du nom, comte de Rhodéz, & de *Macarose* de Cominges sa seconde femme; elle lui apporta les vicomtez de Cresseils, de Cornui, de Roquefeuil & de Montclar, & fut mariée le 10. may 1283. Voyez tome II. de cette histoire, page 701.

1. GERAUD d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet & de Brouillez, qui suit.

2. AMANJEU d'Armagnac, écuyer, capitaine de S. Justin, à qui Jean comte de Poitiers & de Mâcon, fils du roy de France, & son lieutenant ès parties de Languedoc, ordonna une somme de 1000. florins le 28. mars 1359. pour ravitailler le lieu de S. Justin ès frontieres de Bearn, & dont il donna quittance le 30. comme porte le 10. compte de *Jacques* l'Empereur: il pouvoit être fils de ce *Gaston*. Son scel attaché à cette quittance (d), est un lion.

3. MACAROSE d'Armagnac, fut mariée le 21. may 1321. à *Guitard* d'Albret, vicomte de Tartas, dont elle n'eut point d'enfans; ils se firent donation mutuelle.

III. Femme, INDIE de Caumont, fille & unique heritiere de *Guillaume* de Caumont; fut mariée par contrat passé l'an 1316. après la fête de S. Louis. Elle lui apporta 4400. livres de rente sur les lieux & bastides de Samatan, &c.

1. MATHE d'Armagnac, étoit en 1357. femme de *Raymond-Roger* de Cominges, vicomte de Conserans. Voyez tome II. de cette histoire, p. 644.

Fils naturel de *GASTON* d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet.

Arnaud-Bernard, bâtard d'Armagnac-Fesensaguet, fut poursuivi criminellement par l'archevêque d'Auch, qui obtint défaut contre lui le 10. janvier 1329. & 6. juin 1330. comme porte un arrêt du parlement. Le roy lui donna 500. livres de rente à vie sur les terres de Gimont & de Cologne en la juderie de Verdun, senechaussée de Toulouse, dont il jouissoit le 26. juin 1346. & le quitta aussi d'une somme de 1000. livres qu'il lui devoit, suivant le compte de l'ordinaire de Toulouse en 1347.

## X V.

GERAUD d'Armagnac II. du nom, vicomte de Fesensaguet & de Brouillez, baron de Roquefeuil, Cresseils, Cornui & de Carcassez; ayant succédé à son pere, fut présent l'an 1321. au contrat de mariage de *Mathe* d'Armagnac sa cousine avec *Bernard-Ezy*, seigneur d'Albret. Il plaidoit le 7. mars 1323. & 14. mars 1325. contre *Bernard* sire de la Tour, & ses enfans, & avoit pour curateur en ses causes le 9. mars 1327. *Guy* de Bonafos. Il eut procès aussi en 1336. contre *Alpatic*, fille & heritiere de *Bertrand* seigneur de Montagu; fit son testament le 21. avril 1339. par lequel il élut sa sepulture en l'église de l'hôpital de Mauvésin.

Femme, JEANNE de Cominges, fille de *Pierre-Raymond* II. du nom, comte de Cominges, & de *Constance* sa femme, étoit morte avant lui, comme il est porté en son testament.

1. JEAN d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet, qui suit.

2. MATHE d'Armagnac, mariée à *Centulle*, comte d'Astarac. Voyez tome II. de cette histoire, page 618.

## X V I.

JEAN d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet & de Brouillez, baron de Roquefeuil, Cresseils, Pressain, &c. servoit avec quatre chevaliers bannerets, 54. écuyers, & 60. archers à pied de sa compagnie ès guerres de Languedoc, sous le comte de Poitiers depuis duc de Berry l'an 1359, & fut établi pour la garde de la ville d'Agen la même année avec deux chevaliers, 41. écuyers & quarante-cinq sergens (e). Il fut présent à Carcassonne en juin de l'année suivante, au contrat de mariage de *Jeanne* d'Armagnac sa parente

(a) Titre de Pau.

(b) Reg. des Cl. 55.

(c) R. 2. 66. n. 515.

(d) Recueil. de Gaignieres.

(e) 10. Compt. de Jean l'Empereur.

DES PAIRS DE

l'acte avec Jean de France duc de Berry  
Languedoc avec deux chevaliers, 13. sergens  
tenoit le pair comte de Foix, & le  
décembre 1312. avec Jean de la Barthe  
dans la Foix. & de lui à Paris, où il  
remisit au mois de septembre 1314.  
deux deniers d'oboles (b). & au  
qui du mot est fait du lieu de la Ma  
à condition, à la charge d'honneur  
Milan, & du sergent en la cour  
1311. Louis fils de France sire de  
de d'Anjou & de Marie, avec le  
seigneur, chevalier d'armes, pour être  
pages de nos comtes francs de par  
chaque homme d'armes de par  
en la justice de la cour de la Ma  
deux francs par an, pour être  
Toulouse l'année 1312. avec le  
deux, pour être comte d'Arma  
d'Anjou & de la Foix, & de  
de la Foix d'or pour être justice  
pour être avec grande honneur  
Geste la distribuer au gentilsme. le  
pour leur garde & sécurité. Vu  
le 1369. 7. 28. août, 1. septembre  
l'appont que Jean d'Armagnac ve  
sa compagnie de 100. hommes d'ar  
100. parnes de Languedoc, qui le co  
comte general pour le roy & pour la  
en toutes à Montpellier le 2. août  
100. francs d'or sur les pages de la  
de barbon que l'on compare enco  
en un an, comme il n'avoit fait  
pour être comte de la Foix  
d'Anjou, & de la Foix, & de  
des 27. pages, & de d'autres de  
pour les sergens que lui & les gentils  
se en Rouergue voisins à l'ordinaire  
transcrit le 22. may 1370. pour être  
pendre comme le lieu avoit avant, de  
sire de Fesensaguet. Vu par les  
le même que lui & d'autres comtes  
du roy, il eut à Carcassonne le 20. a  
d'Anjou, comme auparavant étoit le  
par les habitants de S. Remon de  
c'est assavoir comme fit son oncle  
Forme, MARGUERITE de Comin  
mang. & de Marguerite la fille de  
1311.  
GERAUD d'Armagnac II. du nom  
100. francs d'Armagnac, & de sa  
d'Anjou, sire de Carcassonne, &  
le 13. 1311. & fut en dit par  
à des habitants de la Foix, & de  
par le comte de la Foix, & de  
Les enfants de ces comtes d'Arma  
Paris demander pour la justice de  
qui avoit donné la Foix en mariage  
ce d'Anjou l'année 1312. avec le  
deux de son sire, & qu'il n'avoit  
Tome III.

- A** rente avec *Jean* de France duc de Berry, sous lequel il servit la même année en Languedoc avec deux chevaliers, 53. écuyers & 60. sergens, & avec 40. écuyers & 39. sergens pour la garde de ses terres (a), dans la guerre du comte d'Armagnac dont il tenoit le parti contre le comte de Foix. Il demeura prisonnier au combat donné le 5. decembre 1362. avec Jean de la Barthe, seigneur de la vallée d'Aure; ils furent conduits à Foix, & de-là à Pamiers, où ils s'obligerent par caution de demeurer. Il obtint remission au mois de septembre 1366. pour avoir fait brûler quelques forteresses qui devoient être abbatuës (b); & au mois de Janvier 1369. le roy lui confirma le don qui lui avoit été fait du lieu de la Montgaye, sis en la senechaussée d'Agenois, en toute juridiction, à la charge d'hommage; & du lieu de Compeyre, du peage du pont de Milhau, & du septerage en la senechaussée de Rouergue. Dès le quatre decembre 1368. Louis fils de France frere du roy, & son lieutenant ès parties du Languedoc, duc d'Anjou & du Maine, avoit retenu son cher & amé cousin monsieur *Jean d'Armagnac*, chevalier banneret, pour servir le roy dans la guerre à 200. hommes d'armes, aux gages de trois cens francs d'or par mois pour luy, & de quinze francs par mois, pour chaque hommes d'armes; sur quoy il lui assigna deux mil sept cens francs d'or à prendre en la senechaussée de Beaucaire & de Nismes, sur le subside nouvellement ordonné de deux francs par feu, nonobstant qu'il n'eût pas encore fait sa montre (c); il l'a fit dans Toulouze le 8. du même mois, ayant en sa compagnie un autre chevalier banneret & 186. écuyers, parmi lesquels étoient *Arnaud-Guilhem* & *Jean*, bâtards d'Armagnac. Le 12. mars suivant le duc d'Anjou le qualifiant vicomte de Fezensaguet, lui ordonna une somme de 80. francs d'or pour acheter l'artillerie, comme arcs, arbalestes, vivrotons, fleches, &c. pour aller faire aucunes grandes entreprises sur aucunes grosses villes & châteaux du duché de Guyenne, la distribuer aux gendarmes de sa compagnie, & en laisser aussi en aucuns châteaux pour leur garde & défense. Par autres ordonnances du même prince des 30. juillet 1369. 7. 28. août, 1. septembre, 7. octobre, & 15. decembre de la même année, l'on apprend que *Jean d'Armagnac* vicomte de Fezensaguet, chevalier banneret servoit avec sa compagnie de 300. hommes d'armes, sous les ordres de ce prince lieutenant du roy ès parties de Languedoc, qui le qualifiant son très-cher, & très-amé cousin, l'établit capitaine general pour le roy & pour lui en toute la senechaussée de Rouergue par lettres données à Montpellier le 8. octobre 1369. Dans deux quittances de lui, l'une de 1200. francs d'or sur les gages du dix du même mois, l'autre de cinq cens francs, du huit fevrier que l'on comptoit encore 1369. son scel paroît aux armes d'Armagnac, avec un lambel; comme il n'avoit fait aucune montre de ses cent hommes d'armes pour plusieurs empêchemens à lui survenus, le duc d'Anjou ordonna par ses lettres données à Toulouze le 6. mars 1369. qu'il seroit cru sur son serment, qu'il les avoit tenus bien & loyalement; & par d'autres du 16. du même mois, il lui fit payer 500. francs d'or pour les dépenses que lui & ses gendarmes avoient faites à la prise de la place de Sauvetele en Rouergue réduite à l'obéissance du roy. Il reçut une autre somme de 300. francs d'or le 24. may 1370. pour reste de ses gages & de ceux des gens de sa compagnie; & pareille somme le sept août suivant, dans cette quittance il se qualifie seigneur de Lustrac & Fefensaguet. Ayant pris sur les ennemis le lieu d'Orbecave au pais de Marfan, le même duc lui fit donner 1000. francs d'or, pour garder cette place en l'obéissance du roy: il reçut à Carcassonne le 29. avril 1372. une pareille somme pour lui & ses gendarmes, comme nouvellement établi capitaine en Agenois. Il fut poursuivi criminellement par les habitans de S. Romans de Tournon en Rouergue en 1383. pour quelques excez qu'il avoit commis; fit son testament le 2. juin 1389. & mourut le 20. juin 1390.

Femme, MARGUERITE de Carmaing, fille d'*Arnaud* de Vese, vicomte de Carmaing; & de *Marguerite* de l'Isle-Jourdain; fut mariée par contrat du 18. septembre 1351.

1. GERAUD d'Armagnac III. du nom, vicomte de Fefensaguet, qui suit.
2. JEANNE d'Armagnac, fut mariée du vivant de son pere par contrat passé au lieu d'Arzens, diocèse de Carcassonne, à *Jean* de Levis seigneur de Mirepoix, maréchal de la Foy, & eut en dot vingt mille florins; depuis elle intenta procès contre *Bernard VII.* du nom, comte d'Armagnac, pour le vicomté de Fefensaguet, & des baronnies de Brouillois, Cressfeil, & Perfain, auxquelles elle avoit été substituée par le testament de son pere. Ce comte s'en étoit emparé, & il en avoit transigé avec les enfans de cette dame en 1405. ce qu'elle ne voulut point ratifier. Elle vint à Paris demander justice de la mort de son frere & de ses neveux, mais le duc de Berry qui avoit donné sa fille en mariage au comte d'Armagnac connétable de France, en détourna l'effet: elle obtint seulement une provision de trois mille livres sur les biens de son frere, qu'elle ne put mettre en execution par le grand credit du

(a) ir. compte de Jean l'Empereur.

(b) R. des Ch. 47. n. 102.

(c) Bibliothèque du Roy. Recueils de M. de Gaignières.

comte, & à cause des guerres qui estoient lors en Gascogne; elle se retira ensuite à Carcassonne, où n'étant pas en seureté, elle alla à Pennes d'Agenois, & enfin à Sessat en Carcaſsez où elle mourut de tristesse après avoir fait son testament, par lequel elle donna à Hugues de Carmaing seigneur de Lautrec, tous les droits qui luy pouvoient appartenir es terres de feus son pere & son frere.

3. MATHE d'Armagnac, fut instituée par son pere heritiere de 10000. florins avec ses vêtemens nuptiaux. Elle épousa le vicomte de Valerne, qui peut être *Raymond* de Beaufort vivant en 1420. Elle se joignit avec sa sœur à la poursuite du procès contre le connétable d'Armagnac, sur l'injuste usurpation qu'il avoit faite des terres de leur maison après la mort de son frere & de ses neveux; fit son testament le 7. decembre 1420. par lequel elle institua son heritier *Hugues* de Carmaing.

## XVII.

**G**ERAUD d'Armagnac III. du nom, vicomte de Fesensaguet & de Broüillois, baron de Cresseil, de Roquefeuil & de Perfain, gouverneur pour le roy à Condom & aux pays d'alentour; eut differend avec Menaud seigneur de Barbasan; auquel il fit la guerre, pour laquelle il fut constitué prisonnier à Carcassonne & au châtelet de Paris au mois de janvier 1395. Il en fut élargi & renvoyé pardevant le maréchal de Sancerre capitaine general de Languedoc. Il eut aussi procès la même année le 2. fevrier contre Louis sire de Chevreuse, pour une somme de 1118. livres à laquelle il s'étoit obligé. Il tint constamment le party du roy contre les Anglois: ce qui fut une des raisons de sa perte. Le comte d'Armagnac, voulant s'emparer de ses biens, fit faire contre luy diverses informations, tandis que le duc de Berry étoit gouverneur du Languedoc, luy imposant que la garnison qu'il tenoit à Pennes d'Agenois, pilloit & déroboit les sujets du roy; sur quoy il fut ajourné à comparoitre devant le roy à Paris, où il se justifia hautement & obtint main-levée de ses biens. Le comte d'Armagnac se souvenant qu'il avoit autrefois tiré la dague sur luy, qu'il avoit défait un party d'Anglois qui étoit venu courre jusques près de Condom, & en avoit fait pendre d'autres qui avoient été pris près de Guimont, & irrité de ce que le fils du vicomte avoit épousé *Marguerite* comtesse de Cominges, veuve de son frere aîné; & enfin de ce que sur les differends survenus entr'eux, il étoit entré à main armée au comté de Cominges, & avoit pris quelques places, le vint assieger dans Montlezun, & ensuite au château de Brüssens en Bigorre où il s'étoit retiré, obligea les habitans de le luy remettre entre les mains, & il le fit conduire au château de Lavardenx en Gascogne, & delà à Rodelle au comté de Rouergue; l'y fit garder très-étroitement & enfermer dans une cisterne au pain & à l'eau, où il mourut au bout de 10. ou 12. jours environ l'an 1403.

Femme, ANNE de Montlezun comtesse de Pardiac, fille unique & heritiere d'*Arnaud-Guilhem* de Montlezun IV. du nom, comte de Pardiac; & d'*Alienor* de Peralte Arragonoise sa seconde femme. Elle fut mariée par contrat passé à Saint Salvy le 6 juin 1473. & il fut stipulé qu'elle auroit le comté de Pardiac avec les baronnies de Biran & d'Ordan. (a) Voyez tom. II. de cette hist. pag. 628.

(a) 13. liasse d'Alençon, 6. fac. n. 46.

1. JEAN d'Armagnac II. du nom, qui suit.

2. ARNAUD-GUILHEM d'Armagnac eut le même sort que son pere & son frere, après avoir été arrêté prisonnier à Auch, & mené à Lavardenx où il resta quelque temps, il fut conduit à Rodelle en Rouergue où son pere étoit mort; mais comme il en approchoit, l'aspect de cette prison le saisit si fort, que sur le refus, que luy firent ceux qui le conduisoient de le descendre de cheval, il tomba mort à leurs pieds environ l'an 1403.

## XVIII.

**J**EAN d'Armagnac II. du nom, comte de Pardiac, vicomte de Fesensaguet, n'avoit que dix-huit à 19. ans lorsqu'il fut marié avec *Marguerite* comtesse de Cominges, veuve de *Jean* III. du nom comte d'Armagnac, & seconde fille de *Pierre-Raymond* II. du nom, comte de Cominges; s'en voyant méprisé à cause de sa trop grande jeunesse, il se retira vers son pere, & y demeura quelque temps; mais ayant appris que sa femme avoit établi le seigneur de Fontenelles son lieutenant au comté de Cominges, il alla la trouver à Muret; & ne s'y sentant pas le plus fort, il retourna vers son pere & vers le comte d'Armagnac, luy demander du secours. Sur les promesses du comte il entra à main armée au comté de Cominges, & se rendit maître de quelques places; mais le comte d'Armagnac, contre la parole qu'il luy avoit donnée, s'étant joint à la

DES PAIRS D  
comtesse de Cominges. Il y eut un  
de Fesensaguet en la ville de Puyguyon  
& Bernard baron d'Armagnac. Il en  
peut-être de voir avec son comte de  
les deux places. Il y eut un comte de  
prouver au comte d'Armagnac en la  
ville qui s'agissait avec eux. de  
de voir qu'il fut ay de saire luy  
comme son comte, qui tous deux  
comte de Cominges de la Pallas. en  
contre les dépouilles que tous deux  
de voir tous les deux au comte de  
roy, d'est en. Il y eut un comte de  
prouver, que se mes a mort ne devant  
monde par un. et demander un comte  
le comte d'Armagnac pour que qu'il  
luy eut de luy. mais par un comte de  
de Brüssens en Bigorre. pour que qu'il  
après que de voir au comte de  
pour un comte de voir. luy eut de la  
de voir de Cominges. luy eut de la  
de voir de Cominges. luy eut de la

NORMANDIE

MORTAIN

L'archevêque de Normandie fut élu  
par Louis II. par lettres données  
le 19. du même mois de mai, les comtes  
de S. Saurin-le-Vicomte & He  
de son mariage. Voyez tom. II. de ce

GUYENNE

L'archevêque de Guyenne fut élu  
par Louis II. par lettres données  
le 19. du même mois de mai, les comtes  
de S. Saurin-le-Vicomte & He  
de son mariage. Voyez tom. II. de ce

